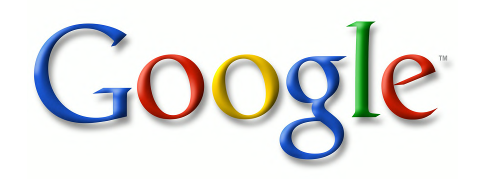
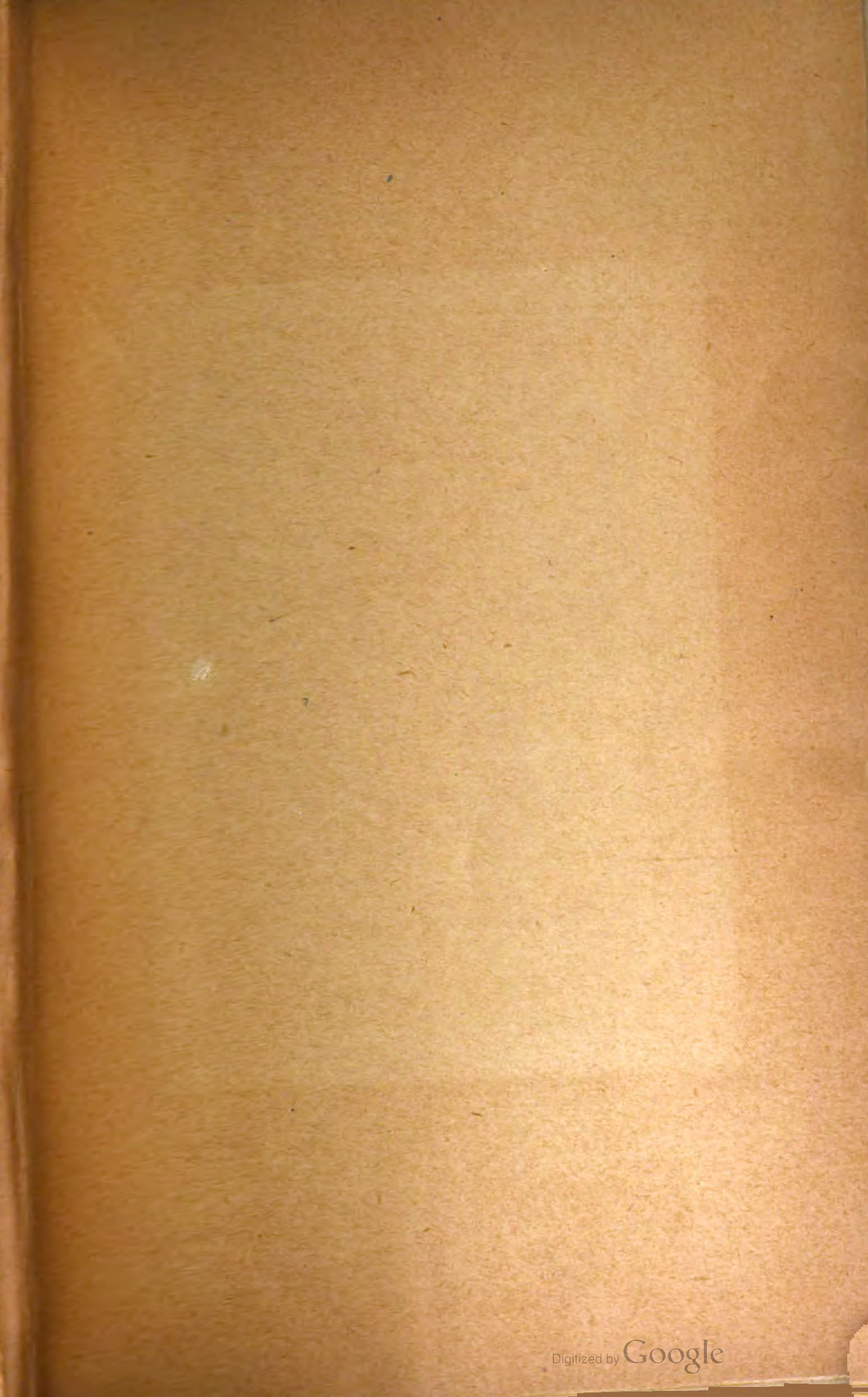
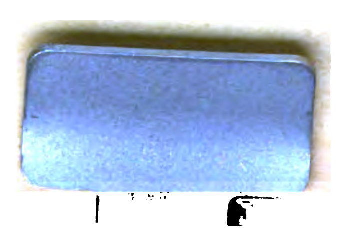

Google





ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DES VOSGES

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DES VOSGES.

1879

ÉPINAL

CHEZ M. V. COLLOT, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

RUE DU BOUDIOU.

—

PARIS

CHEZ M. AUG. GOIN, LIBRAIRE, RUE DES ÉCOLES, 82.

—

1879

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DE L'ANNÉE 1878

SÉANCE DU 17 JANVIER 1878

Président : M. Le Moyne. — *Secrétaire* : M. Cherest.

Diverses modifications étant nécessaires dans la composition des commissions annuelles, la Société décide que des élections complémentaires auront lieu à la séance de février.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du procès-verbal de la réunion du 13 janvier 1878 de la Commission administrative.

Pour étudier la question posée à notre Société par la Société pour l'Instruction élémentaire, de Paris, le Président nomme une commission spéciale.

La brochure de M. Perron, architecte à Remiremont, sur l'enseignement du dessin, est renvoyée à la Commission littéraire et artistique.

Le travail de M. Lepage, archiviste du département de Meurthe-et-Moselle : *Notice historique sur la ville de Bruyères*, est renvoyé à la Commission d'archéologie et d'histoire.

La monographie sur la commanderie de Xugney (Vosges), offerte par M. L. Quintard, membre correspondant de la Société d'Emulation et secrétaire adjoint de la Société d'archéologie lorraine, est renvoyée à la Commission d'archéologie et d'histoire.

La Société approuve les mesures proposées par la Commission administrative relativement aux impressions.

La Société adopte la proposition de M. de Boureulle de continuer ses lectures sur l'Algérie aux prochaines séances.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Préfet des Vosges invitant la Société à souscrire à un ou à plusieurs exemplaires d'un album où seront reproduits par les procédés de l'héliogravure divers documents extraits des archives départementales communales et hospitalières. Cet album qui figure à l'Exposition doit coûter 100 fr. l'exemplaire. La Société décide que l'expression de ses regrets sera transmise à M. le Préfet; mais les ressources restreintes de son budget ne lui permettent point de souscrire à des publications de ce prix.

Sont présentés pour faire partie de la Société : M. Garnier, Adolphe, et M. Adam, Victor.

La Commission d'admission fait son rapport sur divers candidats présentés à la séance précédente. Le vote pour l'élection aura lieu à la prochaine séance.

Le Président présente le projet de budget pour 1878, en l'accompagnant d'un rapport où il développe l'économie de ce budget.

La Société, après examen, arrête le budget de 1878 qui se résume en :

Recettes	4,116f
Dépenses	4,113f 25.

Le Président donne lecture du procès-verbal des séances de la Commission du monument de Claude Gelée. La Commission est d'avis que la Société d'Emulation abandonne définitivement le projet d'élever à Epinal un monument à la mémoire de Claude Gelée.

M. Gley lit un rapport sur un opuscule adressé à la Société par M. Ch. Grad, membre correspondant : *Des glaciers et des causes de leur mouvement*. Après avoir rappelé les différentes théories qui servent à expliquer les mouvements des glaciers, M. Gley reproduit la théorie de M. Grad, fondée sur les diverses transformations que subit la glace des glaciers ; le mouvement serait surtout dû à la dilatation

causée par le rejet de l'eau qui circule à travers les fissures capillaires, en modifiant la structure du courant de glace.

M. le Président remercie M. Gley de cette communication et engage les membres de la Société à faire profiter les sociétaires de leurs lectures, en leur en présentant ainsi un résumé succinct.

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1878

Président : **M. Le Moyne.** — *Secrétaire* : **M. Cherest.**

A la suite du procès-verbal de la réunion du 17 février de la Commission administrative, le Président donne communication de la correspondance et des dons faits à la Société.

Le comité constitué pour l'érection à Nancy d'une statue à Claude Gelée a fait appel à la Société d'Émulation et demande la formation d'un comité spinalien pour recueillir des souscriptions. Une discussion s'engage à ce sujet. Il est proposé de constituer une commission appelée à étudier la question, à s'entendre avec le comité de Nancy et à voir s'il n'y aurait pas lieu de prélever sur les souscriptions vosgiennes une certaine somme pour élever à Epinal même un monument de moindre importance à la mémoire de Claude Gelée.

La démission de M. Lafite est acceptée ; l'expression des regrets de la Société sera transmise à notre ancien collègue par les soins du bureau.

Sont priés de se faire inscrire les membres qui désirent assister aux prochaines réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne. La liste en sera définitivement arrêtée à la séance de mars.

Sont présentés pour faire partie de la Société MM. Bécus, Lorain et Simonet.

Il est procédé au vote pour les élections portées à l'ordre du jour. Sont élus membres de la Société : MM. Kiener, industriel, président de la Commission départementale des Vosges ; Châtel, industriel, président de l'Association des

anciens élèves des Ecoles industrielles de Mulhouse et d'Epinal; le docteur Legras, à Dompaire; Conrard, licencié en droit à Damas-devant-Dompaire; Malgras, procureur de la République à Briey; Lebègue, directeur de l'Asile public des aliénés, de Bron, près Lyon.

La Commission d'admission fait son rapport sur les candidats présentés à la dernière séance. A la suite de ce rapport, le vote a lieu pour l'élection. Sont élus membres de la Société : M. Adam, architecte, président de la Société d'horticulture et viticulture des Vosges; M. Garnier, Adolphe, conducteur des Ponts et Chaussées, chef des bureaux de l'Ingénieur en chef.

Les élections complémentaires ont lieu pour les commissions annuelles.

M. de Grandprey, président de la Commission d'agriculture et M. de Jarry proposent quelques modifications au programme de 1877. Il en sera tenu compte dans la rédaction définitive du programme de 1878.

M. de Grandprey dépose sur le bureau un certain nombre d'exemplaires du travail de M. Defranoux sur le phylloxera. La Société décide qu'ils seront adressés à M. le Président de la Société d'horticulture et de viticulture des Vosges, avec prière de les répandre dans le département.

La Société décide qu'une séance extraordinaire aura lieu le 7 mars, et sera spécialement consacrée à la lecture d'un quatrième *Récit sur l'Algérie*, par M. de Boureulle.

Les rapports de M. Lebrunt sur la *Notice biographique de Soyer-Willemet* et la brochure de M. Perron sont renvoyés à la prochaine séance ordinaire.

SÉANCE DU 7 MARS 1878

Président : **M. Le Moyne.** — *Secrétaire* : **M Graillet.**

Correspondance :

M. Garnier et M. Châtel remercient la Société de leur admission, et expriment le désir d'être inscrits au nombre

des membres titulaires. M. Adam a fait connaitre aussi son acceptation. M. Lebègue a remercié de son admission.

M. le docteur Chevreuse envoie et recommande pour le concours une brochure sur Vittel, de M. l'abbé Chapia. Renvoi à la Commission littéraire.

Brochure intitulée : *Enquête sur la conservation des fourrages verts* par M. Lorière. Renvoi à la Commission d'Agriculture.

Mémoire de M. Roux, cultivateur à Villotte sur les différences météorologiques et agricoles entre l'année 1877 et les précédentes. Renvoyé à la commission d'Agriculture.

M. Chapellier offre à la Société de la part de M. le Prince de Beauffremont :

L'almanach de Gotha pour 1878. — 1 volume.

L'annuaire de la Noblesse de France. —

Remercîments et dépôt à la bibliothèque.

M. Chapellier dépose également de la part de M. Benoît. un manuscrit sur les *Origines de Gérardmer* (renvoyé à la Commission d'histoire) et 3 brochures du même auteur.

Remercîments et dépôt à la bibliothèque.

La parole est alors donnée à M. de Boureulle qui lit et développe, au milieu d'une profonde attention, une notice excessivement interessante sur la province d'Oran (Algérie) et fait passer sous les yeux de ses auditeurs de nombreuses vues photographiques de la même province. Après cette lecture, M. le Président et tous les membres présents s'approchent de M. de Boureulle pour lui exprimer leurs félicitations et leurs remercîments sur l'utile et agréable communication qu'il vient de faire à la Société.

Le reste de la séance est consacré à des détails d'administration intérieure.

SÉANCE DU 21 MARS 1878.

Président : M. Le Moyne. —*Secrétaire* : M. Cherest.

Correspondance :

M. Martin demande, pour cause de santé, à être dispensé

de prendre part, pendant deux mois, aux travaux de la Société. Accordé.

M. le docteur Puton et M. Hanus maintiennent leur démission de membres de la Société, malgré les instances du Président. Ces démissions sont acceptées, et le Secrétaire perpétuel est invité à présenter à nos anciens collègues l'expression des regrets de la Société.

M. de Jarry a écrit pour prier la Société d'agréer sa démission. Une démarche sera faite auprès de M. de Jarry pour l'engager à revenir sur sa détermination.

M. de Jarry a aussi adressé une lettre pour engager la Société à prendre part à l'exposition des sciences anthropologiques, conformément à une communication de M. Cartailhac à la Commission d'archéologie. La Société décide qu'il y a lieu d'accepter la proposition et de réunir les différentes pièces qui ne sont point encore déposées au Musée et qui proviennent des dernières fouilles de Bouzemont; la commission d'archéologie ferait un choix et enverrait au Trocadéro tout ce qui paraîtra le plus digne d'intérêt et cela au nom seul de la Société d'Emulation, sans dénomination spéciale d'aucun membre. La Société s'engage à solder les frais qui resteront à sa charge. Avis de ces décisions est donné à M. Voulot, secrétaire de la commission d'archéologie, avec prière de réunir sans retard les membres de la Commission.

M. l'abbé Hyver, membre correspondant, adresse une brochure intitulée : *Les Agonothètes ou donateur de prix à l'Université de Pont-à-Mousson.* Renvoi à la Commission littéraire et remercîments.

Le comité d'organisation du Congrès provincial des orientalistes, pour la 3e session qui doit se tenir à Lyon en août 1878, envoie les statuts et demande des adhésions. La Société décide qu'elle s'inscrira parmi les Sociétés savantes qui doivent prendre part à ce congrès, et autorise le trésorier à payer la somme de 10 francs, contre mandat, quand le Président aura reçu la carte de membre de la session.

Sont délégués par la Société pour la représenter aux réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1878, MM. Cherest, Guilmoto et Voulot. Avis en sera donné à M. le Ministre de l'Instruction publique.

Lecture est donnée de la présentation de M. René Gley. Renvoi à la Commission d'admission.

La Commission administrative soumet à la Société les comptes de 1877 présentés par le Trésorier. La Société approuve ces comptes. Quant aux frais des fouilles exécutées par M. de Jarry à Bouzemont, et au reliquat des fouilles exécutées en 1876 et 1878, la Société décide que le tout sera payé dès que les objets trouvés auront été remis à la Commission d'archéologie et d'histoire. La Société décide aussi le paiement, sur le reliquat disponible de 1877, du complément des dépenses effectuées à la bibliothèque pour armoires fermées.

Au nom de la *Commission d'archéologie*, M. Voulot lit un rapport sur les fouilles de Bouzemont auxquelles il a pris une part active. M. le Président le remercie de cette communication au nom de la Société et prie M. Voulot de s'occuper, avec la Commission d'archéologie dont il est le secrétaire, de réunir promptement les matériaux pour l'exposition anthropologique.

M. Gley, rapporteur de la même commission, fait l'analyse du manuscrit adressé par M. Lepage : *Notice historique sur la ville de Bruyères* et propose l'insertion de cette notice dans les *Annales* de 1878. Des remerciments sont adressés à M. Gley pour son consciencieux travail.

M. le Président de la Commission d'agriculture fait son rapport sur la brochure de M. de Lorière : *Conservation des fourrages verts*. Cette brochure présente un intérêt genéral, mais la question a peu d'importance pour les Vosges en particulier. Dépôt aux archives.

La Commission administrative propose, ainsi que la Commission d'agriculture, d'insérer aux *Annales* de 1878 le travail historique de M. Collin de Bulgnéville sur le ferrage des chevaux dans l'antiquité. L'insertion est adoptée.

Le programme des concours ouverts pour 1878 est définitivement arrêté, conformément aux demandes de chaque commission.

Il est ensuite procédé à des essais de téléphone, la Société d'Emulation étant mise en communication par un fil télégraphique avec le bureau du télégraphe d'Epinal. Les premiers essais sont infructueux avec les téléphones du Bazar du voyage, mais avec les téléphones Breguet on peut aisément converser d'une des extrémités du fil à l'autre.

SÉANCE DU 18 AVRIL 1878.

Président : **M. Le Moyne.** — *Secrétaire* : **M. Cherest.**

Correspondance :

Lettre de faire part de la mort de M. de Boureulle, sous-inspecteur des forêts, fils de M. de Boureulle, colonel d'artillerie en retraite, membre de la Société. M. le Président a exprimé à M. de Boureulle la part bien sincère qu'il prend, ainsi que ses collègues, à la perte cruelle qui vient de le frapper.

M. le Ministre de l'Instruction publique donne avis qu'à partir du 1er janvier, la Société recevra un exemplaire du *Journal des Savants*. Remercîments.

Lettre de M. le Préfet des Vosges nommant le Président de la Société membre de la Commission chargée de l'inventaire général des richesses d'arts de la France.

La Société languedocienne de géographie de Montpellier annonce avoir décidé à l'unanimité d'offrir au Président de la Société d'Emulation le titre de membre correspondant. Remercîments.

La Société centrale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle adresse un exemplaire des *Fêtes du Centenaire* de Mathieu de Dombasle à Nancy, le 9 juillet 1878. Remercîments.

M. de Jarry écrit maintenir sa démission, malgré la

gracieuse et cordiale démarche faite auprès de lui. La démission est acceptée.

M. Demangeon envoie le résumé des observations météorologiques pour l'année 1877-1878. Renvoyé à la Commission scientifique et industrielle.

M. Voulot écrit, le 17 avril, pour donner le titre d'une lecture qu'il compte faire à la réunion des Sociétés savantes de la Sorbonne. Le 8 avril étant indiqué par M. le Ministre comme dernier délai, le Société regrette que le travail de M. Voulot ne lui ait pas été communiqué avant cette époque.

M. Richard, instituteur à Magny, offre à la Société de faire devant elle l'expérience de la méthode qui lui permet de découvrir les sources, d'une manière infaillible. Renvoyé à la Commission scientifique et industrielle, en l'invitant à écarter tout d'abord toute idée de magie, et à fixer un jour à M. Richard.

Deux ouvrages sont offerts par M. Malte Brun, membre correspondant : 1° *L'expédition polaire anglaise en* 1875. 2° *Tableau géographique de la distribution ethnographique des nations et des langues au Mexique*. Remercîments et renvoi à la Commission d'histoire et d'archéologie.

La Commission d'admission fait son rapport sur les candidats présentés à la dernière séance. Le vote pour l'élection aura lieu à la séance ordinaire de mai.

Au nom de la Commission littéraire et artistique, M. Lebrunt lit son rapport sur le mémoire de M. Perron : *Utilité de l'enseignement du Dessin dans toutes les écoles primaires*. Suivant les conclusions de M. Lebrunt, la Société décide : 1° D'adresser des remercîments à M. Perron ; 2° De réserver le mémoire parmi ceux qui peuvent recevoir une récompense honorifique de la Société. — 3° De signaler ce mémoire à l'attention particulière de M. l'Inspecteur d'Académie et de M. le Ministre de l'Instruction publique.

M. Defranoux donne lecture de son rapport sur *Senaide, 10 septembre 1877*, par M. l'abbé Guinot. Des remercîments sont adressés à M. Guinot,

Au nom de la Commission scientifique et industrielle M. Lebrunt lit son rapport sur la notice de M. Ed. Bécus, ayant pour titre : *Soyer Willemet*. La Société décide de déposer la brochure aux archives et d'adresser des remercîments à M. Bécus.

La Société décide l'insertion aux *Annales* de divers travaux, proposés par les différentes commissions.

SÉANCE DU 16 MAI 1878.

Président **: M. Lebrunt. —** ***Secrétaire*** **: M. Cherest.**

En ouvrant la séance, M. le Président se fait l'interprète des regrets qu'éprouve la Société en songeant qu'elle va perdre un de ses membres titulaires les plus assidus et les plus dévoués, dans la personne de M. de Grandprey appelé aux hautes fontions d'Inspecteur général dans l'administration des forêts.

Il est donné lecture du procès-verbal de la Commission administrative en date du 12 mai.

La Société décide que conformément à la demande de M. de Boureulle, elle aura une séance extraordinaire le jeudi 6 juin pour entendre la lecture de l'avant dernier Récit sur l'Algérie. Cette séance sera continuée par la séance ordinaire de juin.

Il est procédé au vote pour les élections portées à l'ordre du jour. Après le dépouillement du scrutin, M. Bœgner, préfet des Vosges, est proclamé membre titulaire; M. Simonet, professeur au collége de Neufchâteau, membre associé ; M. Bécus, agriculteur, membre de la Société centrale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle ; M. René Gley, receveur-rédacteur des domaines à Montpellier, et M. Lorain, homme de lettres à Iberville (Canada), membres correspondants.

Lecture est donnée de la présentation de M. Gauthier. Renvoi à la Commission d'admission.

M. Voulot, secrétaire de la Commission d'archéologie et d'histoire, lit le procès-verbal de la réunion du 4 mai.

M. Voulot a donné à la Commission son travail sur les fouilles de Bouzemont, la Commission en propose l'insertion aux *Annales*. Renvoyé à la Commission administrative.

M. Gley donne lecture à la Société d'un rapport sur la brochure de M. A. Benoit intitulée : *Lunéville et ses environs*. Des remercîments sont adressés à M. Gley.

M. Lebrunt, secrétaire de la Commission scientifique et industrielle lit le procès-verbal de la séance du 14 mai. La Société approuve les propositions de la Commission.

M. Richard est en conséquence invité à fixer lui-même le jour qui lui conviendra le mieux pour faire à Epinal, devant la Société, ses explorations ayant pour objet la découverte de sources souterraines.

Extrait du rapport de M. Lebrunt est adressé à M. Demangeon afin qu'il modifie son travail météorologique conformément aux conclusions adoptées par la Société.

Les conclusions du rapport concernant M. Papier sont également adressées à M. Papier.

M. Defranoux donne lecture de la première de ses 40 conférences : *Moralisation de l'homme par l'exemple des animaux*. Des remercîments unanimes sont adressés à M. Defranoux.

SÉANCE DU 6 JUIN 1878.

Président : **M. Le Moyne.** — *Secrétaire :* **M. Cherest.**

Il est donné communication à la Société des faits signalés au procès-verbal de la réunion du 2 juin de la Commission administrative. La Société approuve les décisions de la Commission.

Elle décide que l'examen des pièces extraites des tumuli de Bouzemont et adressées par M. de Jarry sera renvoyé à M. Voulot;

Que les Helminthes envoyés par M. Papier seront déposés dans les collections de l'Ecole Industrielle ;

Que le travail de M. Voulot: *Fouilles de Bouzemont*, sera renvoyé à la Commission d'archéologie afin qu'il soit fourni de plus amples renseignements à la Commission administrative sur l'opportunité de l'insertion aux *Annales*.

La Commission d'admission fait son rapport sur la candidature de M. Gauthier. Le vote pour l'élection aura lieu à la prochaine séance.

M. Demangeon propose d'autographier à ses frais certains tableaux de son travail sur la météorologie en 1877, dont la suppression lui était demandée. La question est renvoyée à l'examen de la Commission scientifique.

M. le Colonel De Boureulle nous fait faire avec lui une quatrième excursion en Algérie. Bône, Hammam, Meskoutin, Constantine sont l'objet de cette nouvelle exploration et comme toujours, par un récit vif et animé, M. de Boureulle nous entraine à travers les rues, les places, les monuments de ces localités; il nous en montre les points de vue les plus remarquables, au moyen de très-jolies et très-nombreuses photographies et nous fait faire, le plus agréablement du monde, une expédition très-intéressante.

M. L. Quinard, membre correspondant, adresse à la Société une brochure sur *Le Cimetière franc du Champ des Tombes à Pompey* (Meurthe-et-Moselle).Renvoyé à la Commission d'archéologie.

M. Simonet, membre correspondant, adresse un dizain de sonnets (1re partie). *Rêve d'amour*.

SÉANCE DU 18 JUILLET 1878.

Président : M. Lebrunt. — *Secrétaire* : M. Cherest.

Sur la demande de M. Cherest, la Société décide que quatre exemplaires de ses *Annales* seront ajoutés aux prix de quatre élèves du Collége et de l'École industrielle.

Les demandes pour concours et primes sont renvoyées aux Commissions compétentes, avec prière de présenter leurs rapports le plus prochainement possible.

M. Châtel présente un travail de M. Boigeol sur les droits de Douane. Renvoyé à la Commission industrielle.

M. Gauthier, industriel, ancien capitaine de génie, est élu membre associé.

M. Chapellier dépose sur le bureau un travail de M. Danis sur l'ancien chapitre de Remiremont. M. Chapellier donne lecture d'une appréciation de cet ouvrage et le recommande à la Société en demandant qu'il lui soit fait un accueil favorable pour le concours. Renvoi à la Commission historique.

M. Voulot fait part à la Société de la découverte d'un tumulus, au bois de Trusey près Chaumousey et de deux stèles tumulaires gallo romaines près Rambervillers. La Société invite M. Voulot à lui donner des documents écrits.

M. Chapellier lit un rapport sur le travail de M. Benoit: *Séjour de François de Neufchâteau à Mirecourt*. Renvoyé à la Commission d'histoire.

M. de Boureulle donne lecture d'un cinquième Récit sur l'Algérie; il nous conduit dans la partie Saharienne de notre province de l'Est et nous guide de la façon la plus charmante vers le désert, en passant par Bône, Constantine, Batna, etc.

M. de Boureulle nous tient, comme d'habitude, sous le charme de sa diction et la Société en lui adressant ses sincères remercîments, demande à M. le Colonel s'il n'a pas encore quelques bons souvenirs dont il puisse lui donner communication ultérieurement.

SÉANCE DU 10 AOUT 1878.

Président : **M. Le Moyne.** — *Secrétaire* : **M. Cherest.**

Correspondance :

Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique allouant une somme de 300 fr. à la Société d'Emulation. Remercîments.

Lettre du Président du Comice de St-Dié qui invite la

Société à la fête annuelle de ce Comice, le 25 avril, à St-Dié.

Une demande de récompense faite en faveur de deux facteurs méritants par leurs longs services est renvoyée à la Commission scientifique et industrielle.

M. Sandoz, libraire à Genève, fait de nouvelles offres pour son agenda agricole. Renvoi à la Commission d'agriculture avec prière de faire savoir si la Commission a étudié l'agenda dans le cours de l'année, un exemplaire lui ayant été renvoyé.

La Société d'agriculture de Montpellier invite la Société à se faire représenter à des conférences de viticulture qui auront lieu à Montpellier en septembre. Renvoi à la Commission d'agriculture.

Lecture est donnée d'une présentation qui est renvoyée à la Commission d'admission.

M. Gaillot et un Anonyme envoient des poésies pour le concours. Renvoi à la Commission littéraire.

L. P. Benoît Picart de Toul et les origines de Gérardmer, travail de M. A. Benoit déjà renvoyé à la Commission d'histoire qui en a proposé verbalement l'insertion aux *Annales,* est renvoyé à la même Commission avec demande de rapport écrit.

Il en est de même des *Notes sur le séjour de François de Neufchâteau à Mirecourt,* 1776-1783.

M. Guilmoto, au nom de la Commission d'histoire et d'archéologie, lit un rapport sur le travail de M. Danis, intitulé *Dames du Chapitre de Remiremont.* La Société décide qu'un extrait de ce rapport sera envoyé à M. Danis.

M. Voulot demande que la Société l'autorise à faire des fouilles dans le bois de Trusey, près Chaumousey, où ont été découvertes des tombelles. Cette autorisation est accordée à la condition expresse que le crédit voté au budget de 1878, à la Commission d'histoire et d'archéologie, pour primes, recherches et fouilles, ne sera pas dépassé, une mé-

daille de vermeil étant réservée pour le travail sur Bruyères de M. Lepage.

La Société décide aussi qu'elle ne doit nullement intervenir pour faire transférer au Musée départemental des stèles tumulaires qui depuis longtemps ont été découvertes près de Rambervillers.

La Commission d'archéologie, par l'organe de son Président, redemande l'impression aux *Annales* du travail de M. Voulot sur les fouilles de Bouzemont. M. Voulot déclare persister à retirer ce travail.

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 1878.

Président : M. Le Moyne. — *Secrétaire* : M. Colnenne.

Au nom de la Commission d'admission, il est fait un rapport sur la candidature de M. Moynier de Villepoix, présenté à la séance d'août. Le vote pour l'élection aura lieu à la prochaine séance.

Lecture est donnée de la présentation de M. Gabé. Renvoi à la Commission d'admission.

M. le Président du Comice d'Epinal invite la Société à la séance du dimanche 29 courant. M. Colnenne accepte la délégation de la Société pour la représenter à cette cérémonie.

Correspondance :

M. Bécus remercie la Société de sa nomination comme membre correspondant et envoie sa photographie avec une notice biographique.

Mêmes remercîments de M. le Président de la Société Languedocienne de Géographie.

M. Papier, membre correspondant, adresse à la Société une brochure intitulée : *Deux jours à Constantine*. Remercîments à l'auteur et renvoi à la Commission littéraire.

M. Quintard adresse un opuscule sur une médaille de Nicolas de Vaudémont. Renvoi à la Commission d'archéologie.

M. Godin, instituteur à Franco (Gironde) envoie un volume de poésies : « *Les Promesses* » pour le concours littéraire. Accusé réception et renvoi à la Commission littéraire.

M. Puton, membre correspondant, fait hommage d'une brochure : « *Détermination du revenu annuel des forêts de taillis de futaie*. Remercîments et renvoi à la Commission d'agriculture.

La Société d'Emulation d'Abbeville fait savoir qu'à l'avenir le prix du volume de ses *Annales* est fixé à 5 fr. On propose l'échange gratuit des publications.

La maison Hachette recommande la carte archéologique de France, qui va paraître, et le 3e volume de l'Annuaire illustré de l'archéologue français. Elle demande les additions dont cette carte serait susceptible au point de vue du département des Vosges. Renvoi à la Commission d'archéologie pour fournir ces indications et proposer, s'il y a lieu, l'achat.

M. Gley demande à lire une note extraite d'une des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur un mereau et constatant la part prise à la discussion par un de nos correspondants M. Max Verly.

Rapports des commissions :

Commission administrative — Cette Commission, d'accord avec les Commissions d'archéologie et littéraire, propose, sous le bénéfice de quelques corrections et modifications, l'insertion aux *Annales* du mémoire de M. Arthur Benoit sur le *Séjour de François de Neufchâteau à Mirecourt 1776-1783*.

Rapport de M. Martin sur une brochure traitant de la question douanière et offerte par son auteur M. Boigeol-Warnod, manufacturier à Giromagny. Cette brochure soulève des questions fort complexes et fort délicates dans lesquelles la Société ne parait pas devoir s'engager incidemment en formulant une appréciation, même entourée des réserves faites par le rapport. Après les observations présentées par différents membres, le dépôt aux archives est voté, avec remercîments à l'auteur.

Rapport de M. Châtel sur les récompenses destinées aux ouvriers : les conclusions en sont adoptées.

Commission littéraire et artistique. — Rapport de M. Defranoux. La carte en relief présentée par M. Pierrot instituteur à Renauvoid, ayant paru comporter une nouvelle vérification, M. Garnier est chargé d'y procéder.

De même la Commission s'éclairera sur la situation de la Société musicale dite fanfare de Ste-Barbe, qui a sollicité une récompense.

M. Defranoux informe que la Société protectrice des animaux a accordé deux médailles à MM. Forme, Nicolas, et Bague, Félix, que lui avait recommandés la Société d'Emulation des Vosges.

M. le Président de la Société prie les diverses commissions de désigner les membres chargés des rapports en séance publique et de formuler leurs conclusions pour le classement des candidats et les récompenses à décerner.

M. de Grandprey, appelé par sa nouvelle situation administrative à quitter Epinal, renouvelle l'expression de ses regrets et de ses vœux les plus sympathiques pour la Société d'Emulation. M. le Président l'en remercie au nom de la Société, à laquelle son souvenir restera attaché par des liens tout particuliers, et témoigne l'espoir que les nouvelles fonctions de M. de Grandprey lui donneront occasion de transmettre, à la Société d'intéressantes communications sur les questions forestières si importantes pour notre département.

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 1878.

Président : **M. Le Moyne.** — *Secrétaire* : **M. Cherest.**

M. Moynier de Villepoix, pharmacien à Abbeville, est élu membre correspondant.

Au nom de la Commission d'admission il est fait un rapport sur la candidature de M. Gabé. Le vote pour l'élection aura lieu à la prochaine séance.

M. Le Moyne, président, veut bien, à la demande de ses collègues, se charger du discours d'usage à la prochaine séance publique.

La Commission littéraire et artistique ainsi que la Commission d'histoire et d'archéologie seront priées de de désigner leurs rapporteurs.

M. Defranoux donne au nom de la Commission littéraire lecture des éléments du rapport de cette Commission.

M. Lebrunt, lit à la Société, au nom de la Commission d'agriculture, son rapport pour la séance publique. Les conclusions sont adoptées et des remercîments adressés à M. Lebrunt.

M. Cherest donne lecture du procès-verbal de la séance du 12 octobre de la Commission administrative.

La Société exprime le regret de n'avoir aucun renseignement sur les fouilles de Trusey et sur les dépenses qui ont pu en résulter, malgré la demande formelle qui avait été adressée à M. Voulot.

La Société renvoie à la Commission d'histoire et d'archéologie le nouveau travail de M. Fournier. *Rambervillers de 1636 à 1660*, et le travail de M. de Chanteau sur le *Château de Montbras*.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 OCTOBRE 1878.

***Président* : M. Le Moyne. — *Secrétaire* : M. Cherest.**

M. Gabé, conservateur des forêts à Epinal, est élu et proclamé membre de la Société.

M. le Président donne lecture du discours qu'il doit prononcer à la séance publique.

M. Defranoux et M. Châtel donnent également communication de leurs rapports, le premier au nom des Commissions littéraire et archéologique, le second au nom de la Commission scientifique et industrielle.

Les conclusions de ces rapports sont adoptées et des remercîments adressés par la Société aux trois orateurs.

M. le Président porte à la connaissance de la Société une lettre de M. Figarol, de laquelle il résulte que M. Georges Ville, professeur au Muséum, offre de faire à Epinal une conférence sur l'emploi des engrais chimiques conformes à ses formules. Cette proposition est acceptée avec reconnaissance, et la Société décide que des remercîments seront adressés à M. Figarol et que le Président de la Commission d'agriculture devra s'entendre sur les voies et moyens avec cet industriel.

M. Lebrunt lit une note sur le concours d'irrigation dans le Cantal et demande s'il n'y aurait pas lieu d'en faire bénéficier le département des Vosges ou du moins les arrondissements de la plaine. Renvoi à la Commission d'agriculture.

M. Le Moyne présente un projet de transmetteur mécanique des signaux télégraphiques du système Morse qui lui a été envoyé par notre collègue, M. Préclaire, et propose le renvoi à la Commission scientifique. Remercîments à M. Préclaire.

M. Cherest donne communication de l analyse des phosphates de Sandaucourt, analyse demandée par la Commission voyageuse de 1878 et faite par l'élève Marchal au laboratoire de l'Ecole industrielle.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 1878.

Voir plus loin.

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 1878.

***Président* : M. Le Moyne. — *Secrétaire* : M. Colnenne.**

Correspondance :

Lettre de M. Gabé, qui remercie de son admission. M. Germain et M. de Villepoix remercient également de leur admission et adressent leurs photographies.

Lettres de divers invités et de quelques lauréats qui s'excusent de n'avoir pu assister à la séance publique.

M. le docteur Chevreuse transmet deux notes concernant de nouvelles expériences faites sur la matière colorante, directement extraite des feuilles, par voie de décoction ; des dessins sur carte obtenus avec ces couleurs sont annexés à cette communication. Renvoi, pour examen, à la Commission industrielle.

Lettre de M. Le Cler, sous-intendant militaire en retraite, à Cannes, traitant, à l'occasion de la brochure de M. Fournier sur Rambervillers, de divers points historiques, et annonçant l'hommage à la Société des deux volumes de son ouvrage : « *Charles de Vaudémont* ». Renvoi de cette lettre à M. Fournier. Des remerciments sont adressés à M. Le Cler en lui offrant le titre de membre correspondant.

Conférence de M. Ville sur l'Emploi des engrais chimiques.

Cette conférence est ajournée, d'accord avec M. Ville, jusqu'au mois d'août ou de mai, époque à laquelle les instituteurs, auxquels il convient d'en faciliter l'accès, pourront plus aisément en profiter. M. le Président s'entendra pour la date définitive avec MM. Ville, Conus et Figarol.

Lecture est donnée de diverses présentations qui sont renvoyées à la Commission d'admission.

M. Gley est élu et proclamé vice-président de la Société, en remplacement de M. de Grandprey.

Les élections ont lieu pour les Commissions annuelles de 1879.

Proposition de M. le Préfet au sujet des conférences. M. le Préfet renouvelle l'expression de l'intérêt qu'il attacherait à voir la Société entreprendre et patronner de nouvelles conférences, établies notamment en vue de répandre les connaissances utiles à la classe ouvrière. Le Président témoigne du désir qu'a la Société de répondre, dans la limite de ce qu'elle peut faire, à cet appel dont elle apprécie le but et la portée, mais qui présente certaines difficultés de mise en pratique : c'est en tout cas un point à étudier.

M. Guilmoto lit une note, ayant trait à la détermination de la localité désignée, dans un charte d'Udon, évêque de Toul en 1063, sous la rubrique : *Volgeni curtis.*

M. Defranoux lit, sous l'énoncé de : « *Libre analyse des Mémoires de l'Académie de Troyes* » la première partie de son travail intitulé « *Les Ecraignes ou lieux de veillées* ».

La Société écoute avec intérêt ces communications et des remercîments sont votés à nos deux collègues.

M. Chapellier remet, pour être déposé dans nos archives, une brochure offerte par M. le Prince de Bauffremont-Courtenay et ayant pour titre : *La Chevalerie de St-Georges en Franche-Comté.*

La séance est terminée par de curieuses expériences de Microphone, préparées par notre zélé collègue M. Demangeon. Tous les membres présents suivent avec grande attention les expériences habilement dirigées et les explications fort lucides dont M. Demangeon les accompagne.

Ouvrages reçus du Ministre de l'Instruction publique pendant l'année 1878

Journal des Savants.
Revue des Sociétés savantes des départements.
Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.
Cabinet historique.
Institut des provinces de France.
Chronique des Sociétés savantes.
Bibliographie des Sociétés savantes de France.

Ouvrages périodiques offerts à la Société d'Emulation pendant l'année 1878

Revue d'hydrologie médicale française et étrangère, par le docteur Aimé Robert, à Nancy.

Le Bon Cultivateur, journal de la Société d'agriculture et du Comice agricole de Meurthe-et-Moselle.

L'Apiculteur, journal mensuel sous la direction de M. Hamet, rue Saint-Victor, 67, à Paris.

Maitre Jacques, journal d'agriculture, publié à Niort.

Le Bélier, journal hebdomadaire d'agriculture, rédigé par M. Paté, à Malzéville près Nancy.

Journal d'*Éducation populaire*.

L'Industriel vosgien, journal hebdomadaire, rédigé par M. Mougin, à Remiremont.

La Presse vosgienne, journal hebdomadaire, rédigé par M. Chassel, à Mirecourt.

Extrait des notes mensuelles recueillies à l'observatoire météorologique d'Epinal, par M. Demangeon.

Les Publications des Sociétés savantes, dont la liste est ci-après.

Ouvrages offerts à la Société d'Emulation pendant l'année 1878

Rapports et délibérations du Conseil général des Vosges, sessions d'avril et d'août 1878.

Annuaire de l'Instruction publique du département des Vosges, pour 1878, par M. Merlin.

Description des coquilles fossiles de Hauterive, Drôme, par M. Michaud.

Classement des animaux de la plage de Dunkerque, par M. Terquem.

Archéologie devant l'état major et devant la justice. Plaidoierie de M. A. Grehen.

Topographie archéologique des cantons de France. Oise, par M. Peigné Delacourt.

Introduction à la Bibliographie de Belgique.

Senaide (*le* 10 *décembre* 1877) par M. l'abbé Guinot.

Lunéville et ses environs, par M. A. Benoit.

Notice historique sur l'abbaye de Flavigny-sur-Moselle, par M. l'abbé Guillaume.

Enquête sur la conservation des fourrages verts, par M. G. de Lorière.

Tissage vosgien en face du libre échange, par M. F. Châtel.

Antiquités et Monuments du département de l'Aisne, par M. Ed. Fleury.

Agonothètes ou les Donateurs de prix à l'université de Pont-à-Mousson, par M. l'abbé Hyver.

Nouvelle méthode de culture, par M. L. Gœtz.

Eclairage électrique au Champ-du-Pin, par M. W. Grosseteste.

Eaux sulfurées d'Enghien, par M. le Dr Gilbert d'Hercourt.

Fêtes du Centenaire de Mathieu de Dombasle, Juin 1877, par la Société centrale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle.

Catalogue des orthoptères, par M. Pierrat.

Le temple des Messins, poëme par M. Chabert.

Dictionnaire topographique de la ville de Metz, par M. Chabert.

Vittel, par M. l'abbé Chapiat.

Contingent de faits pour servir à l'histoire de la Thoracentèse et de l'Empyème, par M. le Dr Morand.

La nouvelle Société indo-chinoise, par M. le Dr Legrand.

Maniement des armes à feu, par M. C. N. Belle.

Champ des tombes à Pompey (Meurthe-et-Moselle) par M. L. Quintard,

Deux jours à Constantine, par M. Papier.

Les Forêts à l'exposition de Vienne, en 1873, par M. Mathieu.

Aménagement des forêts, par M. L. Tassy.

Bibliographie alsatique, par M. le Dr Faudel.

Biographie de M. Delaunay, par M. A. Thevenot.

Lettre à un collègue sur les Helminthes, par M. Papier.

Le reliquaire de la Cour de St-Pierre (Tarn et Garonne), par Mgr Barbier de Montaut.

Rapport sur le Comité diocésain de Nancy, par M. l'abbé Vagner.

Annuaire de l'Archéologie française, par M. Anthyme St-Paul.

Du Duel, par M. G. Des Godins de Souhesmes.

Quelques Souvenirs lorrains, par M. l'abbé Guinot.

Un coin de Paris, par M. L. Landau.

La Chevalerie de St-Georges en Franche-Comté, par M. Ch. Baille.

Liste des Sociétés savantes auxquelles la Société d'Emulation des Vosges adresse ses publications en les priant de continuer cet échange mutuel.

AIN.

1. Société d'Émulation de l'Ain, à Bourg.

AISNE.

2. Société académique de Laon.

3. Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.

4. Société historique et archéologique de Château-Thierry.

5. Société de pomologie et d'arboriculture de Chauny.

6. Société régionale d'horticulture dont Chauny est le centre, à Chauny.

ALPES-MARITIMES.

7. Société des sciences et arts des Alpes-Maritimes à Nice.

ARDÈCHE.

8. Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche, à Privas.

AUBE.

9. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.

10. Société horticole, vigneronne et forestière de Troyes.

11. Société d'apiculture de l'Aube, à Troyes.

BOUCHES-DU-RHONE.

12. Société de statistique de Marseille, rue Saint-Sépulcre, 19.

13. Union des arts, à Marseille.

CALVADOS.

14. Société d'agriculture et de commerce, à Caen.

15. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres, de Caen.

16. Société de médecine à Caen.

17. Société linnéenne de Normandie, à Caen.

18. Association normande, à Caen.

19. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, de Bayeux.



20. Société d'agriculture du centre de la Normandie, à Lisieux.

21. Société d'horticulture et de botanique du centre de la Normandie, à Lisieux.

22. Société française d'archéologie, à Caen.

COTE-D'OR.

23. Société centrale d'agriculture de la Côte-d'Or, à Dijon.

24. Académie des sciences, arts et belles-lettres, de Dijon.

25. Société d'agriculture et d'industrie agricole de la Côte-d'Or, à Dijon.

26. Commission des antiquités de la Côte-d'or, à Dijon.

DOUBS.

27. Société d'Émulation du Doubs, à Besançon.

28. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

29. Société d'Émulation de Montbéliard.

DROME.

30. Société départementale d'agriculture de la Drôme, à Valence.

EURE.

31. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, à Evreux.

32. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, section de Bernay, à Bernay.

FINISTÈRE.

33. Société académique de Brest.

GARD.

34. Académie du Gard, à Nimes.

HAUTE-GARONNE.

35. Société d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariége, à Toulouse.

36. Société d'histoire naturelle de Toulouse.

37. Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.

38. Institut des provinces de France, à Toulouse.

GIRONDE.

39. Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts, de Bordeaux.

40. Commission des monuments, des documents historiques et des bâtiments civils, à Bordeaux.

HÉRAULT.

41. Académie des sciences et lettres de Montpellier.

42. Société d'horticulture et botanique de l'Hérault, à Montpellier.

43. Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

44. Société languedocienne de géographie, à Montpellier.

INDRE-ET-LOIRE.

45. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, à Tours.

JURA.

46. Société d'Émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.

47. Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

48. Société de viticulture et d'horticulture d'Arbois.

LOIRE.

49. Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Étienne.

HAUTE-LOIRE.

50. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, au Puy.

LOIRE-INFÉRIEURE.

51. Société académique du département de la Loire-Inférieure, à Nantes.

LOT-ET-GARONNE.

52. Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

LOZÈRE.

53. Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, à Mende.

MAINE-ET-LOIRE.

54. Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
55. Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.

MANCHE.

56. Société nationale académique de Cherbourg.

MARNE.

57. Académie nationale de Reims.
58. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, à Châlons-sur-Marne.
59. Société des sciences et arts de Vitry-le-François.
60. Société d'horticulture d'Épernay.

HAUTE-MARNE.

61. Société historique et archéologique de Langres.

MAYENNE.

62. Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne.

MEURTHE-ET-MOSELLE.

63. Académie de Stanislas, à Nancy.

64. Société centrale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, à Nancy.

65. Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

66. Société de médecine de Nancy.

67. Société des sciences de Nancy.

68. Société de Saint-Vincent-de-Paul, à Nancy.

69. Société philotechnique de Pont-à-Mousson.

MEUSE.

70. Société philomatique, à Verdun.

71. Société du Musée, à Bar-le-Duc.

72. Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

NORD.

73. Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.

74. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, à Dunkerque.

75. Société d'agriculture, des sciences et arts de Douai.

76. Société d'Émulation de Cambrai.

77. Société de l'histoire et des beaux-arts de Bergues.

OISE.

78. Athénée du Beauvaisis, à Beauvais.

79. Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, à Beauvais.

80. Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne.

PAS-DE-CALAIS.

81. Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.

82. Société d'agriculture, sciences et arts de Boulogne-sur-Mer.

PYRÉNÉES-ORIENTALES.

83. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

RHONE.

84. Académie des sciences, belles-lettres et arts, de Lyon.
85. Société linnéenne de Lyon.
86. Société des sciences industrielles de Lyon.
87. Société d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles, de Lyon.
88. Société d'études scientifiques de Lyon.

HAUTE-SAONE.

89. Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, à Vesoul.

SAONE-ET-LOIRE.

90. Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Mâcon.
91. Société éduenne, à Autun.

SARTHE.

92. Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans.

SAVOIE.

93. Société centrale d'agriculture du département de la Savoie, à Chambéry.

SEINE.

94. Académie française, quai Conty, 23, à Paris.
95. Académie des inscriptions et belles-lettres, Paris.
96. Académie des sciences, Paris.
97. Académie de Médecine, rue des Saints-Pères, 49, Paris.
98. Académie des beaux-arts, Paris.

99. Académie des sciences morales et politiques, quai Conti, 23, Paris.

100. Société centrale d'agriculture de France, rue de Grenelle-Saint-Germain, 84, Paris.

101. Société centrale d'horticulture de France, rue de Grenelle-Saint-Germain, 84, à Paris.

102. Société pour l'instruction élémentaire, rue Hautefeuille, 1 bis, à Paris.

103. Société des antiquaires de France, au Louvre, à Paris.

104. Société de géographie, rue Christine, 3, à Paris.

105. Société protectrice des animaux, rue de Lille, 19, à Paris.

106. Société d'acclimatation, rue de Lille, 19, à Paris.

107. Société géologique de France, rue du Vieux-Colombier, 24, à Paris.

108. Société Franklin, rue Christine, 1, à Paris.

109. Société des agriculteurs de France, rue le Pelletier, 1, à Paris.

110. Congrès des délégués des Sociétés savantes, rue Bonaparte, 44, à Paris.

111. Société philotechnique, rue de la banque, 8, mairie du 2e arrondissement, à Paris.

112. Société française de numismatique et d'archéologie, rue de l'Université, 58, à Paris.

113. Société d'apiculture, rue Dauphine, 38, à Paris.

114. Société d'instruction professionnelle horticole, boulevard de l'Hôpital, 34, à Paris.

115. Bibliothèque de la ville de Paris, hôtel Carnavalet, rue Sévigné, à Paris.

SEINE-INFÉRIEURE.

116. Académie des sciences, belles-lettres et arts, de Rouen.

117. Société libre d'Emulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-inférieure, à Rouen.

118. Société nationale hâvraise d'études diverses, au Hâvre.

119. Société industrielle d'Elbeuf.

SEINE-ET-MARNE.

120. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne, à Melun.

121. Société d'horticulture de l'arrondissement de Meaux.

122. Société d'horticulture de l'arrondissement de Coulommiers.

SEINE-ET-OISE.

123. Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.

124. Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.

125. Société d'horticulture de Saint-Germain-en-Laye.

DEUX-SÈVRES.

126. Société centrale d'agriculture des Deux-Sèvres, à Niort.

SOMME.

127. Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

128. Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme, à Amiens.

129. Société linéenne du nord de la France, rue d'Alger, 6, à Amiens.

130. Société d'Émulation d'Abbeville.

TARN.

131. Société littéraire et scientifique de Castres.

VAR.

132. Société académique du Var, à Toulon.

133. Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts, de Cannes, et de l'arrondissement de Grasse.

134. Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du département du Var, à Draguignan.

VAUCLUSE.

135. Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt.

VIENNE.

136. Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts, de Poitiers.

137. Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

HAUTE-VIENNE.

138. Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.

VOSGES.

139. Société d'arboriculture et de viticulture des Vosges, à Epinal.

140. Société philomatique vosgienne, à Saint-Dié.

141. Comice agricole d'Epinal.

142. Comice agricole de Saint-Dié.

143. Comice agricole de Remiremont.

144. Comice agricole de Rambervillers.

145. Comice agricole de Neufchâteau.

146. Comice agricole de Mirecourt.

147. Société agricole, horticole et viticole de l'arrondissement de Mirecourt.

148. Ligue de l'enseignement d'Epinal.

YONNE.

149. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

150. Société archéologique de Sens.

ALGÉRIE.

151. Société des sciences physiques, naturelles et climatologiques d'Alger.

152. Société archéologique de la province de Constantine.

153. Académie d'Hippone.

ALSACE-LORRAINE.

154. Académie des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz.

155. Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz.

156. Société d'histoire naturelle de la Moselle, à Metz.

157. Société d'horticulture de la Moselle, à Metz.

158. Société des sciences naturelles de Strasbourg.

159. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, à Strasbourg.

160. Société d'horticulture de la Basse-Alsace, à Strasbourg.

161. Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, à Strasbourg.

162. Société médicale du Haut-Rhin, à Colmar.

163. Société d'agriculture de la Haute-Alsace, à Colmar.

164. Société d'histoire naturelle de Colmar.

165. Société industrielle de Mulhouse.

Sociétés diverses.

166. Société des sciences naturelles, à Neufchâtel (Suisse).

167. Société jurassienne d'Emulation, à Porrentruy, canton de Berne (Suisse).

168. Société d'histoire naturelle de Bâle (Suisse).

169. Société philosophique et littéraire de Manchester (Angleterre). (Literary and philosophical society, Manchester).

170. Société des sciences naturelles (Polichia), à Neustadt (Bavière).

171. Académie Giœna des sciences naturelles, place de l'Université royale, n° 11-12, à Catane (Sicile).

172. Smithsonian Institution, Washington.

173. Université royale de Norwége (Det kgel Norske Universitet) à Christiana.

174. Commission de salubrité de Cleveland (Etats-Unis).

175. Institut Egyptien à Alexandrie (Egypte).

176. Institut Royal Grand Ducal du Luxembourg.

Bibliothèques diverses.

177-181. Bibliothèques administratives de la Préfecture et des Sous-Préfectures des Vosges.

182. Bibliothèque de la ville d'Epinal.

183. Bibliothèque de la mairie d'Epinal.

184. Bibliothèque de la ville de Nancy.

185. Bibliothèque de la ville de Lunéville.

186. Bibliothèque de la ville de Rambervillers.

187. Bibliothèque du Collége et de l'Ecole industrielle d'Epinal.

188. Comité de météorologie vosgienne à Epinal.

SÉANCE

PUBLIQUE ANNUELLE

DANS LE SALON DE L'HOTEL-DE-VILLE

28 NOVEMBRE 1878

La séance est présidée par M. le Préfet des Vosges ayant à sa droite M. le Président de la Société, à sa gauche M. le premier vice-président.

M. Huot, maire d'Epinal; MM. les Conseillers de préfecture Purnot et Georgé; M. Conus, inspecteur d'académie ; M. Gabé, conservateur des forêts; M. Adam, président de la société d'horticulture des Vosges; M. Maud'heux, président du Comice agricole d'Epinal sont invités à prendre place au bureau.

Tous les membres titulaires de la Société, à très peu d'exceptions près, assistent à cette cérémonie. Quelques associés avaient exprimé le regret de ne pouvoir se rendre à l'invitation qui leur avait été adressée; d'autres, M. le Colonel de Boureulle, M. L. Krantz, M. Houberdon, M. Claudel, M. Lahache, juge de paix à Xertigny, ne se sont point laissé arrêter par les rigueurs de la saison et ont témoigné une fois de plus, par leur présence, toute la sympathie qu'ils portent à notre Association.

La salle était remplie de fonctionnaires, de membres du Conseil municipal, d'agriculteurs, d'industriels qui comprennent à merveille qu'ils ne sauraient trop prendre

part à ces fêtes de l'Emulation et qu'en venant applaudir les lauréats de la Société, ils stimulent et encouragent, à leur propre bénéfice, les travailleurs de la pensée, et surtout les travailleurs des champs et les travailleurs de l'industrie.

Les dames, et elles étaient peut-être plus nombreuses que d'habitude, nous ont démontré de nouveau qu'elles s'intéressent vivement aux études sérieuses. Elles ne peuvent mieux nous témoigner leur bienveillante sympathie qu'en assistant à nos fêtes de fin d'années, et nous nous acquitterions imparfaitement de notre dette de reconnaissance envers elles, si nous n'en remerciions quelques-unes de ne jamais manquer à ces solennités de la Société d'Emulation.

Les élèves des classes supérieures du collége et de l'école industrielle occupaient le fond de la salle et étaient heureux d'assister à cette distribution des récompenses, bien qu'elle ne doive pas être suivie de six semaines de vacances.

La séance a été ouverte par le discours du Président d'honneur. M. le Préfet a commencé par adresser ses remerciements à la Société de l'avoir invité à occuper le fauteuil de la présidence en cette réunion solennelle, après l'avoir déjà admis comme membre titulaire. Puis jetant un coup d'œil rapide sur les travaux de la Société pendant ses 53 années d'existence, il a constaté qu'elle étend partout son domaine, dans l'agriculture, les lettres, les sciences, les arts, l'industrie, et qu'elle ne demeure étrangère à aucune des branches de l'activité et du savoir humains.

Aussi M. le Préfet est-il, à juste titre, désireux de voir la Société faire davantage pour propager la science et étendre plus encore sa sphère d'action. « Soyez des

vulgarisateurs » a dit M. Bœgner. « Des conférences ont parfaitement été goutées par le public, il y a une dizaine d'années, elles ont été insérées dans les volumes des Annales et sont relues avec une véritable satisfaction. Continuez en faisant appel, cette fois, à toutes les classes de la Société, continuez une œuvre éminemment utile et commencée autrefois sous de si heureux auspices. »

Ces paroles de M. le Préfet ont été accueillies par de chaleureux et sympathiques applaudissements. C'est que la pensée du premier magistrat du département s'était justement portée sur une question qui, bien souvent déjà, a préoccupé plusieurs des membres de la Société : suivant l'avis de tous, des conférences populaires pourraient être éminemment utiles; M. le Préfet nous l'a rappelé et la Société ne doit point rester sourde à l'appel chaleureux qui lui a été adressé par une autorité si compétente et si désireuse de faire le bien dans le département.

M. Le Moyne, président de la Société, a prononcé ensuite le discours d'usage. Passer en revue les différents travaux de l'association pendant l'année qui vient de s'écouler; établir la part qui appartient à chaque commission et à chacun des membres titulaires, associés ou correspondants ; faire connaître les modifications survenues dans nos rangs par suite de l'arrivée des uns, du départ ou de la mort des autres, telle était la mission de notre sympathique président. Il s'est acquitté de cette tâche difficile d'une manière très-heureuse, après avoir finement établi l'importance relative de la Société d'Emulation, par une comparaison empruntée aux sciences physiques. La lumière électrique, a-t-il dit, répand des flots de lumière, mais, par suite, la bougie et la très-modeste chandelle ne sont-elles plus bonnes à rien ? n'ont-elles point toujours leur véritable utilité?

Des bravos unanimes ont répondu de tous points à l'allocution de M. le Président.

M. Lebrunt, rapporteur de la Commission d'agriculture, a rendu un compte exact et fidèle des travaux de la commission voyageuse dans l'arrondissement de Neufchâteau. En terminant son long et consciencieux travail, M. le Vice-président a remercié ses collaborateurs, MM. Houberdon et Chapellier, de l'avoir guidé et instruit plutôt qu'accompagné dans ses explorations. Ces Messieurs doivent être contents de leur disciple en agriculture; encore une expédition et un rapport du même genre et M. Lebrunt pourra, à son tour, donner des leçons à d'autres.

Toujours jeune malgré les années, notre doyen d'âge à tous, le vétéran de la Société puisqu'il en est membre depuis 1828, M. Defranoux avait bien voulu se charger cette année d'un double rapport. Il a parlé au nom de la Commission d'histoire et d'archéologie et au nom de la Commission littéraire. Il a su le faire avec tant de verve et d'esprit, il a su allier si heureusement le plaisant au sevère qu'à plusieurs reprises il a soulevé tout l'auditoire et que des applaudissement frénétiques ont accueilli ses paroles.

Enfin M. Châtel, au nom de la Commisson des sciences et de l'industrie, a rappelé les considérations essentiellement moralisatrices en raison desquelles la Société a étendu son cercle d'action, en accordant des récompenses aux travailleurs de l'industrie. Après avoir exposé les titres des plus dignes parmi ceux qui ont été présentés cette année, M. Châtel a parfaitement dit combien les différentes industries des Vosges s'étaient distinguées dans le grand concours international de 1878,

et quelle place honorable avait su conquérir le département des Vosges à l'Exposition universelle.

Les noms des lauréats ont été ensuite proclamés et chacun est venu recevoir, avec les félicitations du Bureau, la récompense qui lui était décernée. Là encore M. le Préfet s'est multiplié et a fait preuve de la plus gracieuse courtoisie en adressant à chacun une bonne et bienveillante parole d'encouragement.

Le Secrétaire perpétuel,

Ed. CHEREST.

DISCOURS

PRONONCÉ

A LA SÉANCE PUBLIQUE ET SOLENNELLE

DU 28 NOVEMBRE 1778

PAR M. P. BŒGNER

Préfet des Vosges. Président d'honneur.

Messieurs,

Je remercie la Société d'Emulation de m'avoir appelé à l'honneur de présider cette réunion solennelle. Permettez-moi de la remercier aussi d'avoir bien voulu, en me recevant au nombre de ses membres titulaires, me permettre de suivre, jour par jour, ses utiles travaux.

Notre Société achèvera dans peu de semaines la cinquante-troisième année de son existence. Ce n'est pas à moi, nouveau venu parmi vous, mes chers collègues, qu'il appartient de dire tout le bien qu'elle a fait durant cet espace de plus d'un demi-siècle. Se tenant avec un soin jaloux, en dehors et au-dessus des partis, elle a offert de tout temps aux hommes de bonne volonté, un terrain neutre, sur lequel ils ont pu se rencontrer et s'unir dans ce qui constitue l'objet fondamental de notre Association : la recherche et la réalisation du Progrès. Cette impartialité sereine, cette poursuite désintéressée du vrai, du beau et du bien, cette préoccupation constante d'être toute à tous, ont permis à la Société d'Emulation de grandir, de se

développer, de poursuivre sa tâche sans jamais subir le contre-coup des agitations et des bouleversements du dehors.

J'ai parcouru, Messieurs, la collection de vos Annales et j'ai admiré la somme de travail, d'études consciencieuses, de patientes recherches accumulées dans cette longue série de volumes. Et quelle variété dans les sujets traités! Ici, une étude de science pure ou appliquée; là, une monographie savante sur quelque point obscur de l'histoire vosgienne. Celui-ci approfondit une question d'économie sociale; cet autre s'applique à déchiffrer une vieille inscription, à résoudre un épineux problème d'archéologie. — Puis ce sont des récits de voyages, des travaux de critique littéraire ou artistique, des poésies..... Je n'ai garde d'oublier les rapports si intéressants de vos Commissions, qui permettent d'embrasser d'un coup-d'œil l'œuvre d'une année entière, ni ces listes de récompenses, livre d'or de la Société d'Emulation, où nos vaillants agriculteurs et nos braves ouvriers tiennent une si large place.

En étudiant vos Annales, on se rappelle involontairement ce vers du poète :

Homo sum
Et nihil humani a me alienum puto.

La Société d'Emulation peut s'appliquer à bon droit cette noble devise, car elle ne demeure étrangère à rien de ce qui intéresse l'homme, et elle embrasse dans son vaste programme toutes les branches de l'activité et du savoir humains.

Mais ces trésors d'érudition que la Société accumule dans ses archives, ne trouvez-vous pas, Messieurs, qu'elle en soit un peu avare? Le nombre de ceux qui participent à ses travaux est forcément restreint. J'aime à croire que ses Annales trouvent au dehors des lecteurs attentifs. Mais c'est encore là une élite peu nombreuse. La masse de nos concitoyens reste étrangère à vos études. Ne pourriez-vous l'en faire bénéficier dans une certaine mesure? Ce n'est

pas, remarquez-le bien, Messieurs, une innovation que je vous propose. Il y a une dizaine d'années, la Société d'Emulation organisa une série de conférences publiques. Elles attirèrent un nombreux auditoire avide de s'instruire et de goûter pendant quelques instants ces jouissances de l'esprit, dont nous sommes, hélas! trop sevrés dans nos villes de province. J'ai lu plusieurs de ces conférences, dont les titres sont encore présents à toutes vos mémoires : *L'homme et l'argent dans la comédie et dans l'histoire ; — Quelques mots sur Marie Stuart ; — Les Femmes de France,* — causeries brillantes et substantielles, que je louerais ici comme elles le méritent, si je ne craignais d'offenser la trop grande modestie de leur auteur.

Eh bien! Messieurs, pourquoi ne recommenceriez-vous pas un essai qui, naguère, a si bien réussi? Je ne me dissimule pas les difficultés de l'entreprise. Mais elles ne sont pas telles que vous ne puissiez les surmonter. Quant au succès, il me paraît certain. Et quel moment, je vous le demande, serait mieux choisi pour renouer la tradition, depuis trop longtemps interrompue, de vos conférences publiques? Jamais le désir d'apprendre n'a été plus général, jamais il n'a pénétré comme de nos jours dans les masses profondes de la société. A vous, Messieurs, de satisfaire ce noble besoin d'instruction qui se manifeste de toutes parts. Les Sociétés semblables à la vôtre, qui ne sont pas de simples réunions de savants, de chercheurs, mais qui veulent exercer au dehors une action bienfaisante, ces Sociétés ont, me semble-t-il, un rôle considérable à remplir dans l'œuvre si importante, si actuelle de l'éducation nationale. Elles peuvent rendre au pays des services inappréciables, en devenant, au fond de nos provinces, de véritables centres de vie intellectuelle, en répandant à pleines mains, par la parole, par la presse, ces trésors de la science qui, autrefois, étaient le monopole de quelques-uns, et qu'il faut aujourd'hui mettre à la portée de tous. Soyez des chercheurs, Messieurs, — mais soyez aussi des vulgarisateurs. Travaillez, comme

le veulent vos statuts, au progrès des sciences, des lettres, des arts, de l'industrie; — mais appliquez-vous, avant toute chose, à en faire pénétrer les notions dans l'esprit du plus grand nombre. Et, croyez-moi, la semence que vous répandrez tombera sur un terrain bien préparé. Je viens de recevoir les rapports des ouvriers délégués à l'Exposition universelle. Plusieurs de ces documents sont pleins d'intérêt et dénotent chez leurs auteurs une intelligence, une faculté d'observation et aussi un fonds de connaissances remarquables. Nos ouvriers ne se sont pas contentés d'admirer les merveilles de l'Exposition; ils ont suivi assidûment les conférences organisées à leur intention. Soyez certains, Messieurs, qu'ils assisteraient avec un intérêt non moins vif à celles que vous leur offririez ici, et que vous n'auriez pas à regretter d'avoir repris, — en faisant appel, cette fois, à toutes les classes de la société, — une œuvre éminemment utile, commencée autrefois sous de si heureux auspices.

Je m'arrête, Messieurs. Aussi bien ai-je hâte d'entendre et d'applaudir avec vous notre honorable président. — Permettez-moi, en terminant, de souhaiter que l'avenir de la Société d'Emulation réalise les espérances que son passé nous autorise à concevoir; — et que, fidèle à son programme et à son titre, elle étende de plus en plus cette influence féconde et bienfaisante qui lui a valu et qui lui vaut chaque jour davantage la sympathie et la reconnaissance de tous les bons citoyens.

DISCOURS

PRONONCÉ

A LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES,

LE 28 NOVEMBRE 1878,

PAR M. LE MOYNE,

Président de la Société.

MESSIEURS,

Appelé par la bienveillance de mes collègues à présider pour deux ans la Société d'Émulation des Vosges, ce n'est qu'en tremblant que j'ai consenti à prendre la place qu'ont si dignement occupée avant moi MM. Maud'heux et Lebrunt ; et ce n'est pas sans crainte que je me vois obligé de parler aujourd'hui devant un si nombreux auditoire. Mais j'espère, Messieurs, que vous voudrez bien avoir pour moi la même bienveillance que mes collègues, et que vous accueillerez avec indulgence les quelques mots que l'usage m'oblige à vous dire, et qui concernent les travaux et la situation actuelle de notre Société.

Messieurs, j'ai entendu dire souvent, d'un air de doute : à quoi sert la Société d'Emulation des Vosges? Qu'y fait-on ? Qu'y apprend-on ? Plus d'un peut-être de mes auditeurs d'aujourd'hui s'est posé ou a entendu poser la même question, ou même se demande, d'une manière plus générale, à quoi servent les sociétés littéraires et scientifiques de la province, qui ont si peu de vie, qui font si peu de bruit, à

coté des grandes sociétés, des académies de Paris et des autres capitales. Certes, Messieurs, à côté de ces brillantes sociétés, la nôtre semble avoir bien peu d'importance, et projette un bien faible éclat : mais, si la lumière électrique éclaire si brillamment l'Avenue de l'Opéra et quelques grands établissements de Paris, est-ce une raison pour nier l'utilité des autres moyens d'éclairage, si modestes qu'ils soient, et pour dire que la chandelle et la bougie sont inutiles? Non certes, n'est-ce-pas. Eh bien! continuant cette comparaison, je dirai que nous sommes un modeste flambeau autour duquel quelques hommes se sont groupés pour s'éclairer et pour s'enseigner mutuellement ce qu'ils voient, ce qu'ils font, ce qu'ils apprennent; et, s'il n'existait pas, ce point de réunion, semblable en quelque sorte à la veillée d'hiver des hameaux de la montagne, quantité de connaissances nouvelles, que nous apprenons par les communications de nos collègues, par les livres que nous échangeons avec d'autres sociétés, par les rapports et les études dont nous nous chargeons à tour de rôle, nous échapperaient et passeraient près de nous inaperçues, au moins en partie.

Et de même que le total des petites bourses représente plus de millards que celui des grandes fortunes, de même que l'ensemble des produits de la petite propriété est plus considérable que le total du produit des grandes, de même l'ensemble du mouvement intellectuel des sociétés de province, si minime qu'il soit dans chacune d'elles, l'emporte en quantité, peut-être même en utilité, sur l'ensemble du même mouvement dans les sociétés savantes de nos grandes capitales.

Maintenant, Messieurs, que je vous ai démontré, je le crois du moins, l'utilité des sociétés de province, il me reste à prouver que la nôtre en particulier n'est ni inutile, ni inactive. Je vais donc, si vous le voulez bien, énumérer en quelques mots nos travaux de cette année et ceux de l'année précédente.

Ceux-ci auraient dû, aux termes de nos règlements, vous

être exposés l'année dernière; mais notre société avait perdu en 1877 tant de membres importants que M. Lebrunt, notre ancien président, a dû se borner, comme il vous l'a dit alors, à parler de ceux dont nous déplorions la perte, et a laissé de côté les nombreux travaux auxquels il avait coopéré; cette année heureusement la mort ne nous a enlevé aucun de nos membres titulaires; vous me permettrez donc de parler des vivants, dût leur modestie en souffrir un peu.

Les rapporteurs de nos diverses commissions, agricoles, archéologiques, littéraires, scientifiques et industrielles vous rendront compte tout à l'heure des travaux que nos concours ont provoqués et de ceux qu'elles ont jugés dignes d'être récompensés. Je vous énumèrerai donc seulement ici ceux qui ont été faits par les membres titulaires et les membres associés de notre société, en dehors de ces concours.

En février 1877, M. Defranoux nous a lu un très-intéressant travail sur la matière colorante extraite du hanneton d'après les procédés et les indications de notre savant et habile collègue, M. le docteur Chevreuse; les personnes qui désireraient faire usage de cette matière colorante, avec laquelle on obtient des tons d'aquarelle réellement nouveaux, trouveront ce rapport dans nos Annales de 1877.

En mars, M. de Montour nous a lu deux charmantes pièces de poésie intitulées l'une *Genou, terre!* et l'autre *Mathilda*, qu'il venait de composer pendant ses loisirs d'hiver. C'était hélas! le chant du cygne de cet aimable collègue tout à la fois lettré, artiste et savant, auquel on doit les paroles et la musique si connues du *Muletier de Castille* et de plusieurs autres romances.

A la même séance M. Voulot nous a donné la monographie d'un autel gaulois trouvé par lui dans la forêt de Bouzemont où il servait de simple borne rurale, tout en restant connu sous le nom spécial de *Pierre de St-Bozon*. Par ses soins, ce curieux monument a été transporté

aux frais de notre Société au musée d'Epinal,et un moulage en plâtre a été envoyé au musée des antiquités nationales de St-Germain près Paris.

Le même membre, assisté de plusieurs de nos collègues, grands amateurs comme lui de recherches archéologiques, a dirigé des fouilles dans plusieurs tumulus de la même forêt de Bouzemont, et ensuite dans le bois de Trusey, près de Chaumousey, et en a retiré des spécimens intéressants de l'époque franque et gauloise, dont quelques-uns ont figuré honorablement à l'Exposition universelle.

Et ne croyez pas, Messieurs, que la direction de ces fouilles soit une chose facile ! Là où un chercheur novice ne trouvera rien, le chercheur expérimenté, assidu et dévoué comme notre collègue, par la manière dont il dirige les ouvriers, par la surveillance incessante qu'il exerce sur leur travail, les arrête au moment de briser d'un coup de pioche maladroit l'urne qui se trouve sous leurs pieds, ou les empêche de noyer dans des flots de terre des débris qui n'ont pour eux qu'une apparence informe, mais qui, rapprochés, reconstitueront un vase, un bracelet ou un collier, et permettront de fixer l'âge du tumulus fouillé.

M. de Grandprey, l'intelligent conservateur des forêts, que ses capacités et ses lumières viennent d'appeler à une inspection générale, nous a fait une analyse intéressante d'une brochure de M. Grad intitulée : *Les forêts de l'Alsace.* Ce résumé des procédés de sylviculture pratiqués actuelle- de l'autre côté de la crête des Vosges et de ceux que nous y appliquions dans des temps plus heureux, nous a paru si bien fait et si utile pour les Vosgiens, que nous l'avons inséré dans nos Annales de 1877.

Le même membre, aidé de notre regretté collègue M. Journet, a rédigé, au nom de la Commission d'agriculture qu'il présidait, un vœu pour que les eaux qui longent ou qui traversent des propriétés, et qui ne sont pas utilisées par les riverains immédiats, puissent l'être par les propriétaires plus éloignés, moyennant une juste et préalable indemnité

Cette proposition, nettement formulée et bien conçue, a été transmise à M. le Ministre de l'agriculture et du commerce; et nous espérons que la haute Commission récemment nommée (1) pour étudier les modifications à apporter aux lois qui régissent actuellement le cours des eaux, donnera satisfaction au vœu que nous avons émis.

M. Defranoux, que j'ai déjà cité au début de cette récapitulation, nous a lu en mai 1877 une étude des plus complètes sur les différents moyens de combattre le phylloxera, et, vu son importance et son utilité pour tous nos viticulteurs, nous l'avons insérée immédiatement dans nos annales de 1877.

Le même membre, dont l'âge ne ralentit ni le zèle ni le dévouement, nous a encore donné récemment connaissance d'une des 55 conférences qu'il a l'intention de faire sur la *Moralisation de l'homme par l'exemple des animaux*; ce travail humoristique nous a vivement plu et nous espérons pouvoir le porter à votre connaissance dans nos Annales de 1879.

M. Gley, outre de nombreux rapports, nous a analysé un opuscule de M. Grad intitulé : *Des glaciers et des causes de leur mouvement*, et une brochure de M. Arthur Benoit intitulée : *Lunéville et ses environs*. Notre excellent confrère a l'obligeante habitude d'extraire ainsi pour ses collègues ce qu'il y a de plus intéressant dans les ouvrages sérieux qu'il lit pour lui même, et de nous l'exposer ensuite avec une lucidité remarquable. Qu'il en reçoive ici nos remerciments, et puisse son exemple lui attirer parmi nous beaucoup d'imitateurs.

M. Lebrunt, entre autres travaux de tous genres, nous a lu un rapport fort étendu sur une brochure de M. Perron, architecte à Remiremont, intitulée : *Utilité de l'enseignement du dessin dans toutes les écoles primaires*; à la suite de cette lecture, le 30 avril dernier, notre Société a signalé à l'attention de M. le Ministre de l'instruction publique l'im-

(1) Décret du 6 septembre 1878.

portant travail de M. Perron, et trois semaines après, le 21 mai, ce même Ministre prenait un arrêté réglant l'enseignement du dessin dans les écoles normales, dans les écoles supérieures, et dans les simples écoles primaires, où il pourrait dès maintenant être organisé. Notre lettre au Ministre et la brochure de M. Perron ont-elles été pour quelque chose dans cette mesure? Je n'oserais vous l'affirmer ; mais en tous cas, il y a dans le travail de M. Perron, dans l'appui que nous lui avons donné et dans la décision ministérielle, une coïncidence dont nous pouvons, je crois, nous enorgueillir.

M. le Commandant Martin, président de la Commission scientifique et industrielle, nous a fait une étude et un rapport des plus complets sur une brochure de M. Boigeol-Warnod, manufacturier à Giromagny, traitant de la question douanière qui préoccupe en ce moment tous les esprits, surtout dans notre département ; et ce n'est que par une réserve extrême et pour éviter de nous prononcer sans plus ample informé sur une question aussi grave, que nous ne donnons pas à cet intéressant rapport toute la publicité qu'il mérite.

Enfin M. Demangeon, continuant avec persévérance ses observations météorologiques, nous a fourni un résumé de ses notes et de nombreux tableaux numériques et graphiques sur les particularités des années 1876 et 1877 ; et, comme les années précédentes, nous les avons insérés dans nos Annales à titre de documents utiles à consulter, pour déterminer un jour les lois qui régissent les phénomènes de ce genre.

J'omets, pour ne pas fatiguer votre attention, nombre de rapports non moins intéressants dûs à MM. Chapellier, Châtel, Cherest, Colnenne, Garnier, Gaudel, Graillet, Guilmoto etc. etc., qui me pardonneront de me borner à citer leur noms, et je passe aux travaux manuscrits de nos membres associés et correspondants.

M. Jules Dubois, de Martigny-les-Lamarche, nous a envoyé

en mars 1877 des observations météorologiques recueillies par lui en 1876 et une carte de Lorraine trouvée par un capitaine de notre armée dans l'église de Puébla (Mexique) appliquée au mur d'une sacristie. Un peu plus tard, le même collègue nous envoyait encore une excellente carte agricole du canton de Lamarche qui pourrait servir de modèle et qui devrait susciter des imitateurs ou des émules dans chacun de nos cantons.

M. Simonet, membre associé, professeur à Neufchâteau, nous a envoyé plusieurs pièces de vers, intitulées : *Une halte à Domremy par le* 37e *de ligne* et *Rèves d'amour*.

M. de Boureulle, colonel d'artillerie en retraite à Docelles, nous a remis en 1877 un mémoire des plus instructifs sur l'introduction de la poudre à feu et de l'artillerie dans les armées françaises ; mémoire que vous pourrez lire dans nos annales de 1877, et qui, malgré la spécialité du sujet et son apparente sévérité, vous intéressera tous, vous amusera même, j'en suis certain, quels que soient votre âge et vos goûts particuliers.

Le même membre nous a fait en 1877 et 1878 six conférences pleines d'intérêt sur notre belle colonie d'Algérie ; vous trouverez le texte de ses deux premières lectures dans notre volume de 1878 ; elles vous plairont certainement comme elles nous ont plu ; malheureusement vous n'y retrouverez pas la parole pleine de charmes et d'amour pour l'Algérie de notre excellent collègue, ni les nombreuses photographies qu'il faisait passer sous nos yeux au cours de ces lectures, et qui les complétaient si agréablement.

M. le docteur Fournier, de Rambervillers, nous a envoyé un mémoire très-complet sur les travaux de la Société pour l'avancement des sciences et sur l'utilité qu'il y aurait à voir cette société tenir à Epinal une de ses grandes sessions annuelles ; plus, deux importants manuscrits, pleins d'intérêt pour les Vosgiens, intitulés : *Résumé des doléances, plaintes et remontrances de la ville de Rambervillers en* 1789 ; et *Rambervillers au* 17e *siècle de* 1670 *à* 1690, que vous trouverez dans nos Annales de 1877 et 1878.

Vous trouverez également dans les mêmes volumes :

Des notes historiques et topographiques sur la commune de Raon-l'Etape par M. Cabasse, pharmacien dans cette ville.

Une notice historique et descriptive sur Gérardmer, et une notice semblable sur Bruyères, dues toutes deux aux savantes recherches de M. Henri Lepage, archiviste du département de Meurthe-et-Moselle, président de la Société d'archéologie Lorraine à Nancy.

Une note de M. Collin, vétérinaire à Bulgnéville, sur la ferrure des chevaux dans l'antiquité.

Une note sur l'invasion des Vosges en 1814 et un mémémoire sur l'origine du nom de Gérardmer par M. Arthur Benoit, ancien juge de paix, demeurant à Nancy, qui nous a envoyé encore cette année d'intéressants renseignements sur le séjour de François de Neufchâteau à Mirecourt, renseignements que nous publierons dans notre volume de 1879.

Je vous recommande, Messieurs, toutes ces lectures ; elles vous intéresseront certainement tout autant qu'un feuilleton de journal et vous instruiront davantage. Vous trouverez nos volumes des Annales dans toutes les bibliothèques de la Ville ; chacun de nous s'empressera de vous les prêter si vous désirez les lire et si par hasard il vous plaisait d'en posséder un, vous pourriez l'acquérir à peu de frais chez notre dévoué trésorier, M. Chapellier.

J'aurais encore à vous citer nombre de travaux que nous avons reçus, et lus avec intérêt, mais que nous n'avons pas fait imprimer parce que nos ressources sont restreintes et qu'ils nous ont paru de nature à moins intéresser nos compatriotes vosgiens que ceux dont nous avons décidé la publication. Mais je m'arrête, car j'ai encore une tâche à remplir, celle de vous énumérer les membres que nous avons perdus, et ceux que nous avons attirés à nous.

Cette année, comme je vous l'ai dit plus haut, la mort qui nous avait si fortement frappés en 1877, a bien voulu être plus clémente.

Cependant nous avons perdu deux membres correspondants :

M. Castel, docteur en médecine à Nancy, qui, en souvenir d'un fils garde général des forêts mort jeune dans les Vosges, nous a généreusement fait don d'une importante somme d'argent, dont l'intérêt nous permet d'accorder tous les ans, suivant les intentions du donateur, une récompense à un bon garde forestier ou à un éleveur de chevaux du pays ; et M. le docteur Langenhagen dont un trop court séjour à Epinal vous a permis pourtant d'apprécier la puissante initiative et les hautes facultés.

Nous avons vu aussi partir avec regret : pour l'Aube, M. Boudard, inspecteur primaire à Epinal, dont nul de nous n'a oublié la physionomie distinguée, l'excellent caractère, les rares facultés, et pour Paris, M. de Grandprey, l'éminent conservateur des forêts, dont je vous ai cité tout à l'heure les utiles travaux. Mais malgré leur éloignement, leur concours nous est encore acquis : ils sont toujours nos collègues ; ils sont restés membres correspondants.

Nous avons vu enfin, avec un extrême regret, trois autres de nos bons collègues, MM. de Jarry, Hanus et Puton, donner leur démission de membres de la Société et se séparer de nous malgré toutes nos instances pour les retenir. Nous les regrettons et nous espérons qu'eux aussi regrettent quelquefois l'interruption de nos bonnes relations : nous serons prêts à les renouer lorsqu'ils le voudront.

En compensation, du reste, des pertes subies, nous avons fait d'excellentes et nombreuses agrégations.

Comme membres titulaires, nous avons élu :

M. Adam, ancien architecte, président de la société d'horticulture des Vosges, qui a pris place à la fois dans nos commissions d'agriculture et de sciences ;

M. Châtel, président de l'association des anciens élèves des écoles industrielles de Mulhouse et d'Epinal, qui prête un concours actif à notre Commission scientifique et industrielle, et que vous entendrez tout à l'heure comme rapporteur de cette Commission.

M. Garnier, conducteur des ponts et chaussées, auteur de ces belles cartes des Vosges, si claires, si exactes, si faciles à consulter, que nous possédons et que nous admirons tous.

M. Kiener, industriel, président de la Commission départementale du Conseil général, qui donne à notre Commission industrielle l'appui de sa longue expérience et de sa profonde connaissance des industries vosgiennes, et enfin M. Bœgner, qui nous honore aujourd'hui en venant, comme préfet des Vosges, présider notre réunion annuelle, mais qui n'a pas dédaigné non plus le modeste honneur de prendre part, comme simple membre, à nos réunions mensuelles.

Comme membres libres, leurs nombreuses occupations ne leur permettant pas de nous prêter un concours assidu, nous avons élu ;

M. Ancel, docteur en médecine à Epinal, et M. Pellerin, imprimeur imagiste au même lieu.

Comme membres associés, nous nous sommes agrégé :

M. Conrard licencié en droit à Damas-devant-Dompaire, cité, dans le rapport de la Commission archéologique de 1877 pour le précieux concours qu'il lui a prêté lors de ses fouilles à Bouzemont ;

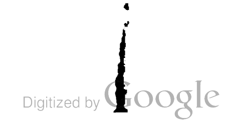
M. Gautier, ancien capitaine du génie à Epinal, actuellement industriel à Monthureux-sur-Saône, qui nous a promis un concours actif dans les questions archéologiques et scientifiques, et qui assurément tiendra sa parole ;

M. Legras, docteur en médecine à Dompaire, et M. Simonet, professeur au collége de Neufchâteau, qui nous a envoyé plusieurs pièces de vers que nous vous avons déjà citées avec éloges et qui nous continuera ses intéressantes et gracieuses communications.

Enfin, comme membres correspondants vous avez élu :

M. Bécus, agriculteur à Nancy, membre de la société d'agriculture de Meurthe-et-Moselle ;

M. Gley, Réné, receveur rédacteur des domaines à Montpellier, fils de notre bon collègue, M. Gérard Gley d'Epinal ;



M. Lebègue, ancien inspecteur de l'assistance publique à Epinal, directeur du grand asile des aliénés, à Lyon ;

M. Malgras, ancien substitut à Epinal, actuellement procureur de la République à Briey, fils d'un ancien confrère bien aimé, dont tous les instituteurs des Vosges ont pleuré la mort prématurée ;

M. Léon Lorrain, homme de lettres à Iberville (Canada), ancien élève du collége d'Epinal, qui malgré l'éloignement n'a pas oublié le berceau de ses études et nous envoie de temps en temps ses œuvres poétiques ; et enfin M. Germain, doyen de la faculté des lettres de Montpellier, président de la Société de géographie du Languedoc, qui a bien voulu accepter de joindre à son titre éminent de membre de l'Institut, celui si modeste de membre correspondant de la Société d'Emulation des Vosges.

Puissent, Messieurs, ces nombreuses adjonctions vous donner à tous l'envie de venir un jour vous réunir à nous. Nous ne vous demanderons, pour vous admettre dans notre Société, que l'amour du travail ou le goût des belles choses, le versement d'une minime cotisation annuelle, et la promesse de vous conformer strictement à notre règlement, c'est-à-dire de céder sans discussion et sans amour propre aux désirs des membres à côté desquels vous siégerez. Cette dernière condition, si naturelle qu'elle soit, ne s'est pas toujours réalisée : mais cependant tous les hommes s'habituent de plus en plus à se soumettre à cette loi moderne des majorités ; les caractères s'assouplissent ; les esprits deviennent de jour en jour moins altiers, moins absolus, moins pénétrés d'eux-mêmes.

J'espère donc que notre Société, continuant à accroître le nombre de ses adhérents, travaillera de plus en plus à la diffusion par ses livres des connaissances acquises par ses divers membres, et à la propagation par ses récompenses de ce qui est beau, de ce qui est bon, et surtout de ce qui est juste et bien.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION D'AGRICULTURE

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

SUR LES RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES A LA SUITE DES CONCOURS DE 1878,

PAR M. CH. LEBRUNT,

Vice-président.

MESSIEURS,

C'est dans l'arrondissement de Neufchâteau que, d'après votre programme, étaient ouverts, en 1878, les concours agricoles de la Société d'Emulation. Treize concurrents s'étaient fait inscrire; deux autres, bien que n'ayant pas adressé de demande, ont été inscrits d'office : en tout quinze. Nous avions entre les mains les pièces nécessaires pour apprécier le mérite de cinq d'entre eux. Votre Commission voyageuse a visité les dix autres dans les journées des 18, 19, 20 et 21 septembre dernier, et elle m'a chargé, moi profane, de vous présenter le résultat de son travail. Dans cet exposé, au lieu de suivre l'ordre de notre voyage, je trouve plus commode de suivre l'ordre même de votre programme,

EXPLOITATIONS BIEN DIRIGÉES.

Vos plus belles primes, prises en partie sur la subvention de mille francs que d'habitude vous recevez du Ministère de l'agriculture, sont décernées aux exploitations les mieux dirigées. Cette année nous en avons trois à vous signaler.

M. Favre, Auguste, dit Balthazard, cultivateur à Neufchâteau, est sans contredit le premier des trois. C'est vraiment une ferme modèle que la sienne. Il y a plaisir à voir comme elle est administrée jusque dans ses moindres détails, qui concourent tous vers un même but : le profit. Sous une surveillance habile et intelligente, il règne dans la ferme un ordre parfait; chaque membre de la famille a ses attributions; chaque chose est à sa place; tous les travaux se font avec une précision et une facilité remarquables.

On peut dire que M. Favre a créé lui-même son exploitation. Il y a seize ans, il ne possédait pas 20 hectares, et à peine 6 têtes de bétail; aujourd'hui il a près de 80 hectares, et l'équivalent de 65 têtes de bétail : il dépasse donc trois quarts de tête de bétail par hectare, proportion assez rare dans la contrée.

Les grandes pièces de terre qu'il possède ont été réunies par l'achat successif de diverses parcelles. Les parcelles achetées à bas prix étaient maigres, pierreuses, improductives. Les pierres ont été enlevées et ont servi à former plus de 600 mètres de chemin. L'engrais n'a pas été ménagé; il a fallu souvent même en acheter. Maintenant les terres de M. Favre se distinguent des voisines par la richesse de leur végétation et la beauté de leurs récoltes.

Au fur et à mesure de l'extension de la culture, le bétail s'est augmenté, l'habitation s'est agrandie ainsi que les écuries, les étables, la bergerie, etc. Des instruments perfectionnés ont été achetés, essayés, modifiés même quelquefois heureusement par M. Favre. Le matériel et

l'outillage de la ferme ne laissent à peu près rien à désirer.

La Commission a vu procéder à l'arrachage des pommes de terre, qui se fait à la charrue, tout simplement une charrue ordinaire dans laquelle le versoir est remplacé par trois baguettes de fer ayant la forme du versoir, mais plus courtes. L'opération marche parfaitement bien, et depuis, notre collègue, M. Houberdon, a fait profit pour lui-même de cette observation et s'en est très-bien trouvé.

La Commission a constaté l'excellent aménagement du fumier. A la solennité du Comice agricole de Nancy, tenue à Vézelise le 25 août dernier, M. Grandeau, président, disait dans son rapport : « C'est avec le plus grand regret que nous nous sommes vus dans l'impossibilité de décerner la récompense destinée au meilleur aménagement des fumiers. Je vous en conjure, ouvrez les yeux sur ce point ; songez bien que ce que vous perdez en engrais, en matières fertilisantes, vous le perdez en blé, en foin, en viande, et, en définitive, en argent. » Pour ce détail à lui seul, M. Favre aurait mérité une distinction.

Contrairement aux usages du pays, où l'assolement est généralement triennal, celui de M. Favre est quadriennal, avec une sole de prairies artificielles permanentes, et une sole de pâture temporaire pour les moutons.

Les bornes de mon rapport ne me permettent pas d'entrer dans tous les détails de l'exploitation ; mais je crois utile de les résumer dans une note, dont les éléments sont tirés d'un mémoire bien écrit, rédigé par un des fils de M. Favre, et présenté à l'appui de la demande. (1) Nous

(1) La culture de M. Favre comprend 62 hectares de terres labourables, 4 hectares de friches servant de pâture aux moutons, et 8 hectares de prairies naturelles.

L'assolement adopté est l'assolement quadriennal : Plantes sarclées, blé, prairies artificielles, avoine, avec une sole de prairies artificielles permanentes et une sole de pâture temporaire pour les moutons.

avons vérifié l'exactitude des faits énoncés et nous sommes convaincus que ce mémoire ne contient pas d'exagération.

Il n'est pas étonnant que l'exploitation de M. Favre ait attiré l'attention du Comice de Neufchâteau et des jurys

Les plantes sarclées forment la tête de l'assolement. Les terres destinées à les recevoir sont labourées avant l'hiver, fumées, puis labourées et hersées au printemps, et enfin emplantées en temps convenable. Les pommes de terre sont plantées toutes les trois raies, à une distance moyenne de 60 centimètres. Les raies sont petites (25 centimètres environ) et peu profondes, afin que les pommes de terre soient dans une bonne terre meuble. Aussitôt qu'elles sont levées, un bon hersage est donné pour nettoyer le sol. Ce hersage est une des opérations les plus importantes parce que, effectué par un beau temps, il débarrasse le sol de toutes les plantes qui font tant de mal à la pomme de terre lorsqu'elle grandit. Quinze jours ou trois semaines plus tard, on donne une façon à la houe : un homme et un cheval peuvent faire un hectare toutes les cinq heures. Vient ensuite le buttage, qui se fait au moyen du buttoir Howard : mais avant de butter, des femmes arrachent les grandes herbes, senés, pavots, marguerites, qui ont pu croître entre les lignes ; les petites herbes et le ligneul sont enterrés par le buttage. Ce sarclage est la seule façon à la main. L'arrachage se fait à la charrue vers la fin de septembre. Le plus simple et le meilleur arracheur est une charrue ordinaire dans laquelle le versoir est remplacé par trois baguettes. Lorsque les pommes de terre sont arrachées, des femmes les secouent par les tiges, les mettent en raies, puis en sacs. Les fanes sont ramassées au râteau à cheval. on donne ensuite un bon coup de herse : les tubercules qui étaient restés enterrés sont ramenés à la surface et ramassés. Le champ ainsi travaillé se trouve dans de bonnes conditions pour être ensemencé en blé. — M. Favre cultive environ 6 hectares de pommes de terre. Sa récolte est très-belle pour une année où le rendement est au-dessous de la moyenne.

Les betteraves font aussi partie de la tête de l'assolement. Le champ est préparé comme pour les pommes de terre, mais reçoit en plus un coup de charrue et de herse, puis il est roulé, pour maintenir la fraîcheur dans le sol et faciliter le billonnage au moment de la plantation. Ce billonnage s'exécute au moyen du buttoir Howard, et les billons sont espacés d'environ 80 centimètres. La plantation des grains se fait avec le rouleau planteur de M. Champonnois, de Chaumont. Ce rouleau se compose de deux poulies à gorge de fonte, assez lourdes pour comprimer la terre en donnant au sommet du billon une forme arrondie. Le fond des gorges est garni de saillies coniques d'environ 3 centimètres de hauteur, qui font le trou où doivent être déposées les graines. Trois ou quatre graines sont déposées dans chaque trou, puis légèrement recouvertes de terre, et serrées avec le pied. Aussitôt qu'elles sont levées, on

de plusieurs concours régionaux. M. Favre a remporté le 1er prix au Concours régional de Langres en 1873; nous avons vu chez lui une médaille d'argent obtenue à ce même concours, et six médailles d'argent du Comice. En 1869,

donne un coup de houe entre les billons, et l'on bine les interlignes à la main : une personne peut facilement biner 20 ares par jour. On éclaircit ensuite les betteraves en n'en laissant qu'une, la plus vigoureuse bien entendu, aux places où il en a poussé plusieurs, et en même temps on en repique dans les endroits où elles ont manqué : il vaut mieux toutefois y repiquer des rutabagas. Avant la récolte, on donne un second binage. L'arrachage se fait à la charrue ordinaire sans versoir; le soc passe sous les betteraves, et les soulève; après avoir coupé les racines, on les range en lignes ; on coupe les feuilles à la bêche ; enfin on les met en silos dans le champ même ou dans le champ le plus près avoisinant un chemin. Les feuilles sont enterrées en semant le blé. — M. Favre sème environ 2 hectares de betteraves. Les variétés qu'il emploie sont la demi-globe jaune et la jaune ovoïde Desbarres.

Le blé est semé après les légumes, enterré à la charrue et hersé. Les champs sont roulés au printemps au moyen d'un rouleau articulé en fonte attelé de deux chevaux. La variété employée est le blé rouge. La dose de semence est de 2 hectolitres à l'hectare.

Les prairies artificielles sont semées dans les blés au mois de mars avec hersage et ensuite roulage. La minette mélangée de ray-grass ou de sainfoin est seule employée, le trèfle épuisant trop le sous-sol dans une grande culture fourragère. Le ray-grass et le sainfoin repoussent après la fenaison et donnent un bon pâturage pour les moutons. Une partie de cette sole est aussi emplantée en légumineuses, vesces, bisailles, féverolles, dont les graines servent à l'engraissement du bétail en hiver.

Les avoines sont semées sur un coup de charrue au mois de mars, à raison de 2 hectolitres à l'hectare. Elles sont hersées énergiquement deux et trois fois s'il le faut, puis roulées lorqu'elles sont prêtes à taller.

Les prairies artificielles permanentes se composent de luzerne pure, de sainfoin pur, ou d'un mélange selon les sols. Elles sont épierrées la première année pour faciliter le fonctionnement des machines.

Les prairies temporaires sont composées de sainfoin, de pimprenelle, de ray-grass, de fléole et de trèfle blanc. Elles sont exclusivement destinées aux moutons.

Ainsi la culture de M. Favre porte spécialement sur la production des racines et des fourrages, et par conséquent a pour but l'entretien d'un nombreux bétail.

Tous les travaux des champs se font avec les chevaux et à l'aide d'instru-

M. le Rapporteur du Comice de Neufchâteau terminait ainsi son rapport sur M. Favre :

« L'aspect brillant de toutes les récoltes en terrain léger a fait voir à votre Commission que la ferme entière est labourée, fumée, semée et binée avec soin; ceci est l'œuvre du fils aîné, vrai type de l'homme des champs; il conduisait alors avec amour une charrue attelée de deux bons chevaux,

ments perfectionnés : faucheuse, faneuse, rateau à cheval, moissonneuse bisoc, charrue ordinaire, herses Howard accouplées, buttoir, houe à cheval, etc.

Le corps de ferme comprend : habitation, granges, cellier pour les pommes de terre, écurie pour 10 chevaux, bergerie vaste et aérée pour 250 moutons, vacherie pour 30 têtes de bétail, avec mangeoires en pierres de taille, aire bétonnée, et plafond pour la conservation de fourrages, porcherie dont le plancher est à claire voie, avec fosse cimentée de 1 mètre de profondeur en dessous, et cour par devant pour l'exercice des truies mères.

L'écurie renferme 6 chevaux et 3 poulains, de race du pays. Leur nourriture se compose de fourrages artificiels, de 6 à 12 litres d'avoine par jour, et de 3 litres de son mouillé à midi.

Le troupeau de moutons se compose de 180 femelles propres à la reproduction; les agneaux mâles sont livrés à la boucherie à l'âge de cinq mois, et les femelles sont en pâture. Les béliers, au nombre de deux, sont des South-Down pur sang.

La vacherie comprend 28 bêtes à cornes, dont une douzaine sont laitières, et les autres à l'engrais. Les vaches pour le lait sont achetées pleines; les veaux sont livrés à la boucherie à 7 ou 8 semaines; on trait les vaches, et au bout de 6 ou 8 mois, on les engraisse. Ainsi la spéculation ne porte que sur l'engraissement et sur la production du lait qui se vend facilement en ville. Il est à regretter que le bétail de M. Favre, provenant de la foire, présente un mélange de croisements assez mal réussis de races comtoise, fribourgeoise, schwitz, lorraine, etc. La charpente osseuse est généralement trop volumineuse, le cuir épais, les membres longs, ce qui explique chez certains sujets la dureté à l'engraissement. La nourriture se compose de drèches toute l'année et de légumes : betteraves coupées, pommes de terre cuites mélangées de menue paille ou de foin haché, avec addition de grains ou de tourteaux pendant l'hiver. Le service de l'étable, où règne la plus grande propreté, est fait avec un soin tout particulier.

La porcherie renferme un mâle et 6 truies de sang mêlé meusien, craonnais et anglais, et une demi-douzaine de porcs à l'engrais. Les porcelets sont vendus à 8 semaines. Les porcs sont nourris, l'été de petites eaux provenant de la brasserie et de drèches, l'hiver de pommes de terre cuites et de pouture délayées dans de l'eau.

dont l'ardeur, en l'absence du fouet, montrait assez leur bonheur de servir un maître si doux.

« M. Favre a un autre fils qu'il fait instruire ;........
....
dans quelque temps il complètera cette famille laborieuse, et, avec le secours de la science, un jour il pourra dire à son père comment il doit conditionner ses engrais, et à son frère la manière de les employer.

« Nous souhaitons de longs jours à une union si rare et si bien combinée, à laquelle viennent se joindre les soins d'une bonne ménagère. »

Nous avons vu la famille de M. Favre; nous avons vu ses deux fils, dont l'un est chargé spécialement des travaux des champs, et l'autre de l'entretien du bétail et de la comptabilité : nous pouvons dire que ces souhaits se sont réalisés.

Pour le bon exemple donné par M. Favre autour de lui, nous n'hésitons pas à demander en sa faveur votre premier prix : une médaille de vermeil et une prime de de 250 fr.

M. Gingrich, Joseph, est entré, il y a douze ans, à la ferme de Dreuve, qui appartient à M. Edme, de Neufchâteau. M. Gingrich succédait à un vieillard qui n'y avait pas trop fait ses affaires. Les chemins d'accès étaient des mares de boue ; beaucoup de champs étaient séparés par de larges haies d'épines noires, où, depuis des siècles, s'étaient accumulées les pierres. Les haies ont été défrichées ; les pierres

Tous les excréments, sauf ceux des moutons, sont amenés dans la place à fumier, place bétonnée sous laquelle il existe une fosse à purin d'une capacité de 20 mètres cubes, où viennent se rendre par des rigoles couvertes toutes les urines des vaches et des porcs. Au-dessus de la fosse se trouvent les lieux d'aisances. Le purin est employé à arroser le fumier au moyen d'une pompe Noël de Paris, la plus commode et la plus solide que M. Favre connaisse : le surplus est conduit sur les prés ou sur les luzernes dans un tonneau de la contenance de 12 hectolitres, monté sur un camion ayant des roues de 8 ou 10 centimètres de largeur. Une planche mobile, garnie de rigoles disposées en queue d'hirondelle permet de répandre également et régulièrement l'engrais liquide.

ont été conduites dans les chemins ou bien ont servi à drainer quelques parties de prés qui ne produisaient que des laîches.

La ferme contient 20 hectares de prairies et 80 hectares de terres. Il y a 12 chevaux et 30 vaches. La bergerie était vide : M. Gingrich avait été obligé de se défaire des 200 moutons qu'il possède d'ordinaire, la maladie (la pourriture) ayant envahi le troupeau. C'est donc moins de 3/4 de tête de bétail par hectare.

Nous avons regretté de ne pas voir M. Gingrich lors de notre visite : il était dans un champ assez éloigné, où le temps ne nous permettait pas d'aller le trouver. Madame Gingrich nous a donné tous les renseignements que nous lui avons demandés, et nous a conduits dans les différentes parties de la ferme. Nous avons pu remarquer dans l'habitation l'absence de tout luxe, mais une exquise propreté qui fait honneur à la fermière. D'ailleurs, notre collègue M. Renault, de Bulgnéville, avec son obligeance habituelle, a bien voulu compléter ces renseignements par une notice où nous puisons largement (1).

Sans doute nous ferons quelques critiques. Le fumier, par exemple, cette source de la production, pourrait être mieux aménagé, la fosse laissant partir au ruisseau une bonne partie du purin. Les étables, trop basses, pourraient être mieux aérées et recevoir plus de lumière : mais ceci est plutôt l'affaire du propriétaire que celle du fermier.

Le Comice de Neufchâteau, en 1870, a décerné une

(1) Sur les 80 hectares de terres arables de la ferme de Dreuve, il y a 2 hectares de luzerne, 2 hectares de pommes de terre, 1 hectare de betteraves.

Les écuries contiennent 8 chevaux de trait; 7 poulains de différents âges; 1 taureau de race Schwitz ; 30 vaches et génisses tant race Schwitz pure que croisée ; 2 truies race croisée anglaise et de pays ; 18 porcelets ; 6 porcs en graisse.

M. Gingrich possède : 1 charrue bisoc ; 2 charrues Dombasle ; 1 moissonneuse ; 1 rateau à cheval ; 1 herse en fer articulée ; 4 herses ordinaires en fer ; 1 extirpateur ; 1 scarificateur ; 1 hache-paille ; 1 coupe-racines ; 1 houe à cheval ; 1 trieur système Marot.

médaille d'argent à M. Gingrich, et, en 1876, une médaille de vermeil, premier prix.

Pour toutes les améliorations apportées dans l'exploitation par cet excellent fermier, améliorations dues surtout à l'introduction des machines agricoles, nous confirmerons les récompenses données déjà par le Comice, et nous décernerons à M. Gingrich une médaille d'argent, de 1re classe et une prime de 100 fr. Nous applaudirons d'autant plus à cette distinction que M. Gingrich est privé d'une main, ce qui ne l'empêche pas de se livrer à tous les travaux de la culture.

M. Thévenot, Louis, était, l'année dernière, un des lauréats de notre concours industriel pour les perfectionnements économiques qu'il a apportés dans la fabrication des chaînes de fer. Cette année, c'est à une de nos récompenses agricoles qu'il aspire.

Vers 1830, M. Thévenot s'installait à Autigny-la-Tour sans un sou vaillant. Peu à peu il employa ses bénéfices et ses économies à l'achat de terrains qu'il défricha en partie. Aujourd'hui M. Thévenot exploite environ 10 hectares dont une moitié est en prairies naturelles et artificielles. Nous devons appeler l'attention de M. Thévenot sur la cuscute, que nous avons vue par places dans ses luzernes. M. Thévenot nous a dit qu'il la détruit avec l'eau bouillante, procédé qui nous semble peu pratique. Nous conseillons plutôt de « faucher sans relâche pendant les premiers mois de l'été les parties de luzerne attaquées par la cuscute. Cette plante, perdant ainsi le support aux dépens duquel elle vit, et brûlée d'ailleurs par le soleil, ne se propage plus et périt (1). »

(1) La cuscute, vulgairement appelée *teigne*, *teignasse*, *cheveux de Vénus cheveux du diable*, attaque le trèfle, la luzerne et les autres fourrages ; elle est un fléau pour l'agriculture, car elle se propage et s'étend avec une rapidité effrayante. On s'aperçoit bientôt de sa présence par des taches d'un jaune rougeâtre.

Comme l'a constaté le Comice en 1874, M. Thévenot a le mérite d'avoir triplé son bétail et d'être arrivé à peu près à la tête de bétail par hectare, et cela en diminuant l'étendue de ses terres arables, et en augmentant celle de ses prairies artificielles. Nous lui conseillerons toutefois de donner plus d'air et de lumière à ses écuries, s'il ne peut ni les élever ni les étendre. A M. Thévenot nous décernerons une mention honorable et une prime de 40 fr.

MÉMOIRES AGRICOLES.

Trois auteurs ont cette année adressé des mémoires à la Société d'Emulation.

M. Morlot, fils, instituteur à la ferme école de Lahayevaux, vous a soumis trois cahiers manuscrits traitant de l'*Agriculture du département des Vosges*. M. Morlot est un ancien élève de la ferme école; dans son travail il a suffisamment saisi l'esprit de l'enseignement qu'il y a reçu. La première partie contient les éléments d'un bon petit livre élémentaire d'agriculture, mais le livre reste à faire. Les idées émises sont justes; les conditions d'une bonne culture sont bien comprises; les conseils donnés sont bons; mais l'ordre fait souvent défaut, et la forme est parfois négligée. Beaucoup de sujets importants sont omis ou à peine indiqués. Il n'est presque pas question de l'agriculture des

Les filaments de cette plante parasite possèdent de nombreux suçoirs qui s'enfoncent dans le tissu du végétal cultivé, prennent sa nourriture et le font mourir, car l'envahissement s'étend bien au-dessus du collet de la racine, et c'est pour cela que la destruction devient difficile. (Le Bélier, n° du 20 octobre 1878).

Aux divers moyens conseillés pour détruire la cuscute on peut en ajouter un nouveau plus pratique et plus expéditif. C'est la *poudre de Vassail*. Beaucoup de cultivateurs qui l'ont employée la proclament le seul destructeur infaillible de la cuscute. C'est parceque le prix en est très-peu élevé que nous signalons ici cette poudre. (S'adresser à M. Vassail fils, à Carpentras. — 12 fr. les 100 kilogrammes).

Vosges, si variable dans ses diverses régions. La dernière partie, qui traite de zootechnie, est très-insuffisante et laisse beaucoup à désirer. Que M. Morlot restreigne son cadre, et se borne à des questions qu'il puisse traiter d'une manière un peu plus approfondie. En attendant qu'il puisse mériter mieux, notre Société l'encouragera aujourd'hui par une mention honorable.

M. Duroselle, agriculteur à Malzéville, membre de la Société des agriculteurs de France, de la Société centrale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, et du Comice de Lunéville, nous a présenté quelques *Études* tendant à l'amélioration des sols stériles et au bien de l'agriculture défavorablement placée. Nous ne pouvons guère aujourd'hui qu'en donner les titres, sauf à faire ultérieurement sur chacune un rapport spécial :

1° — *Le mélilot de Sibérie dans les sols stériles*. Nous distribuons des exemplaires de cette étude à quelques uns de nos lauréats en les priant de faire des essais, et de nous communiquer, s'il y a lieu, les avantages de cette plante;

2° — *Le blé et la cherté des subsistances*, avec un tableau général des blés et de leurs aptitudes diverses ;

3° — *Nouveau projet de crédit agricole*, que nous voudrions voir réaliser, l'agriculture ayant, comme l'industrie, besoin de capitaux pour prospérer ;

4° — *Traité pratique de l'alimentation des bêtes bovines*, dont nous ne pouvons trop recommander la lecture, et que nous joignons aussi aux primes de plusieurs de nos lauréats ;

5° — *Le rôle de l'atmosphère dans les sols stériles*. Cette dernière brochure contient d'excellentes choses et prouve que M. Duroselle est un sagace observateur des lois et des secrets de la nature. Nous ferons seulement quelques observations quant à la forme. Ses phrases sont généralement trop longues, ce qui nuit à la clarté et rend parfois la lecture fatigante.

M. Duroselle n'est pas un agronome de cabinet. Ce

qu'il écrit, ce sont les résultats de ses nombreuses expériences pendant trente années sur des surfaces considérables, expériences qui ont abouti, non sans des déceptions parfois, à l'amélioration de trois fermes situées dans les plus mauvaises conditions possibles. Tout le procédé de M. Duroselle consiste dans le gazonnement et le pâturage, ainsi que dans l'emploi des composts naturels et de la jachère verte.

M. Duroselle n'est pas vosgien ni domicilié dans les Vosges; les sujets qu'il traite ne sont pas spéciaux à notre département, mais, d'une utilité générale. Aux termes de notre programme, une Société, locale comme la nôtre, ne peut pas récompenser ces travaux comme ils le méritent. C'est devant des Sociétés d'une circonscription plus étendue qu'ils doivent entrer en lice. Une mention honorable exceptionnelle et hors concours prouvera cependant à M. Duroselle le bon accueil que nous faisons à son envoi et appellera sur ses *Études* l'attention de nos cultivateurs.

M. Dieudonné, instituteur au Ménil (Le Thillot), nous a adressé un cahier manuscrit intitulé : *Agriculture élémentaire*. M. Dieudonné a développé le programme du Comice agricole de Remiremont, et cela dans un style simple, clair et correct. Ce travail nous a été remis trop tard, presque deux mois après la clôture du concours, et la Commission n'a pas eu le temps de l'examiner. Sans préjuger en rien sa décision, nous espérons qu'il sera rendu un compte favorable de ce petit traité, et que l'année prochaine, précisément l'année où nos primes reviennent à l'arrondissement de Remiremont, M. Dieudonné sera l'un de nos lauréats.

CRÉATION ET AMÉLIORATION DE PRAIRIES.

L'arrondissement de Neufchâteau ne possède que 9 0/0 de sa surface totale en prairies, et 61 0/0 en terres arables.

Le nivellement des prairies est bien imparfait ; l'irrigation

est à peu près inconnue (1). Quelle différence avec nos magni-

(1) Nous désirerions vivement qu'un arrêté de M. le Ministre de l'Agriculture créât dans notre département un concours d'irrigation comme ceux qui ont eu lieu dans les départements des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse, de la Haute-Vienne, des Hautes-Alpes, des Basses-Alpes, des Pyrénées-Orientales, et comme celui qui aura lieu en 1879 dans le département du Cantal. Voici l'arrêté relatif à ce dernier concours:

Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, — dans le but d'encourager le développement des prairies par l'utilisation des différents systèmes d'irrigation, au point de vue de la production du bétail ;

Vu la nécessité d'accroître la production dans les terres arrosables ;

Vu la demande présentée par la Société d'Agriculture du Cantal ;

Vu le vœu émis par le Conseil Général du département ;

Vu l'avis de l'Inspecteur général de la région ;

Sur la proposition du Directeur de l'Agriculture,

Arrête :

Art. 1er. — Des récompenses seront accordées dans le département du Cantal, en 1879, aux agriculteurs, propriétaires, fermiers ou métayers qui auront utilisé de la façon la plus intelligente les eaux susceptibles d'être employées en irrigations.

Art. 2. — Ces récompenses seront réparties de la manière suivante :

1e *Catégorie. — Propriétés contenant plus de 6 hectares de terres arrosées :* 1er prix, médaille d'or et 1000 fr. — 2e prix, médaille d'argent, grand module, et 700 fr. — 3e prix, médaille d'argent et 600 fr.

2e *Catégorie. — Propriétés arrosées d'une étendue de 6 hectares et au-dessous :* 1er prix, médaille d'or et 600 fr. — 2e prix, médaille d'argent et 500 fr. — 3e prix, médaille de bronze et 300 fr.

Art. 3. — Un objet d'art pourra être décerné au lauréat du premier prix de l'une des catégories ci-dessus, reconnu relativement supérieur ou jugé digne d'être plus spécialement signalé pour l'aménagement économique des eaux dans la pratique des irrigations.

Dans le cas de l'attribution de l'objet d'art, la médaille d'or affectée au premier prix ne sera pas décernée.

Art. 4. — Trois médailles d'argent et trois médailles de bronze pourront être décernées par le jury aux agents employés spécialement aux travaux d'irrigation des exploitations primées.

Art. 5. — Les déclarations des concurrents, contenant une note explicative et l'indication exacte des contenances arrosées, certifiées par le maire de la commune, devront être adressées à la préfecture le 1er juin 1879, pour dernier délai.

Art. 6. — Le Directeur de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris le 21 septembre 1878.

Teisserenc de Bort.

fiques prairies des arrondissements de la montagne ! Que de fois, en remontant cette longue vallée du Vair, n'avons-nous pas manifesté le regret de ne voir, sur les rives de ce cours d'eau, que des champs médiocres, quand il serait si facile d'y créer d'excellents prés ! Des prés, Messieurs, faites des prés ! Nous ne sommes plus au temps où la production du blé était la question capitale. Il faut de la viande maintenant. La consommation de la viande marche plus vite que la production. Nous sommes obligés, en France, d'importer annuellement 200,000 bœufs ou vaches, 200,000 porcs, 1,500,000 moutons. Faites des prés, vous aurez du bétail et du fumier ; vous retiendrez la population au village en améliorant le sol ; si vous dépensez davantage par hectare, vous aurez dépensé moins par hectolitre de récoltes. La cause pour laquelle notre agriculture, petite et moyenne, n'est pas rémunératrice, c'est l'insuffisance des engrais. Cette insuffisance réduit les produits de 50 0/0, et le sol donne 15 hectolitres de blé là où une culture bien alimentée en donnerait de 25 à 30.

Tout cela a été compris par M. Jean-Baptiste Morlot, maire de la commune de La Neuveville-sous-Châtenois, vice-président du Comice de Neufchâteau. M. Morlot est propriétaire du moulin de la Gravière, sur le territoire de Dombrot-sur-Vair. Une propriété d'environ 12 hectares est attenante à ce moulin. M. Morlot s'est tellement bien trouvé d'avoir converti en prairies, il y a 20 ans, 3 hectares de terres situées à l'aval de l'usine et dans la vallée ; il a vu qu'il y avait une telle différence entre la production de 10 hectolitres de blé et celle de 6,000 kilogrammes de foin et regain à l'hectare, qu'il n'a pas hésité à transformer ses autres terres. Cinq hectares sont en côteau : pour les irriguer, M. Morlot a fait installer dans son moulin une pompe élevatoire centrifuge, mise en mouvement par un moteur hydraulique. A travers des tuyaux souterrains de grès, d'un diamètre de 20 centimètres, sur une longueur de 280 m. cette pompe refoule les excellentes eaux calcaires de la rivière à une hauteur de 10 m. 80. Pour la facilité de l'irrigation, l'eau peut s'échapper des tuyaux par deux ouvertures inter-

médiaires, fermées par des clapets de caoutchouc, aux hauteurs de 4 m. et de 7 m. 50. L'eau qui sort du regard placé à 7 m. 50 peut être conduite, par des tuyaux de grès de 12 centimètres, enterrés sur une longueur de 90 m. sous un champ voisin, en tête d'une autre prairie de 2 hectares qu'elle irrigue. Tout cela marche parfaitement bien, et, en quelques minutes, nous avons vu toutes les rigoles remplies d'eau.

Les 4,000 fr. qu'a coûté à M. Morlot l'installation de sa pompe et de ses tuyaux lui ont procuré une plus value de revenu de 1250 fr.

M. Morlot a deux fils intelligents et instruits, qui, bien certainement, auront un jour aussi une heureuse influence sur l'agriculture locale.

Que M. Morlot reçoive de nous aujourd'hui une médaille d'argent, de 1re classe, et une prime de 200 fr., et puisse son exemple trouver de nombreux imitateurs !

Une autre demande nous avait été adressée aussi pour création, amélioration, irrigation, assainissement de prés naturels. Ces améliorations sont réelles, il est vrai ; mais elles ont porté sur une trop petite étendue, guère plus d'un hectare, et d'ailleurs le candidat a été récompensé si souvent déjà, pour divers motifs, au Comice, dans notre Société, dans les Concours régionaux, que nous n'avons pas vu la nécessité d'ajouter une 36e médaille aux 35 qu'il possède déjà.

Nous ne quitterons pas cet article des prairies sans signaler deux progrès à réaliser. Souvent nous avons remarqué des laîches et des plantes aquatiques qu'il serait si facile de faire disparaître par des rigoles d'assainissement. Presque partout aussi nous avons vu les prés remplis de colchiques. « Le colchique fleurit en automne, tandis que ses feuilles et ses fruits ne poussent qu'au printemps. Cette fleur est le dernier présent de la nature près de se reposer. Si elle n'annonçait les frimas, on s'enthousiasmerait à sa vue ; car elle est réellement belle par sa couleur violette ou blanchâtre, belle par sa grandeur, belle par sa forme, belle par son

abondance, car elle couvre parfois presque entièrement le sol (1). » Mais la racine fraîche du colchique est un violent poison. Sa saveur âcre, caustique, occasionne à la langue pendant quelques minutes la perte du sentiment avec une espèce de rigidité. Cette plante porte le nom vulgaire de tue-chien ; on la fait entrer dans la composition d'un appât destiné à empoisonner les loups. L'odeur du colchique suffit pour détourner le bétail : dans les prés, les bœufs broutent l'herbe et laissent le colchique, même quand ils sont affamés. Bien qu'on ait prétendu que les feuilles, lorsqu'elles sont desséchées, n'offrent aucun danger pour les bêtes qui en mangent dans le fourrage, il faut se défier, et nous conseillons la destruction à outrance de cette plante (2). Nous avons fait la remarque que les prés de M. Morlot en sont exempts, tandis que les voisins en sont remplis.

MISE EN VALEUR DE TERRAINS IMPRODUCTIFS.

Cette partie de notre concours est assez pauvre, puisqu'une seule demande nous a été adressée, et encore ne s'agit-il que du défrichement d'un terrain de 31 ares 30 centiares.

M. Henrypierre, instituteur à Frain, possède dans cette localité une petite propriété pour le défrichement de laquelle il a donné carte blanche à son beau-père, M. Singrelin, Nicolas. Celui-ci, à peu près seul, a enlevé près de 400 mètres cubes de pierres et de roches qu'il a utilisées pour le soutènement des terres et pour des murs de clôture. De plus, afin d'empêcher le ravinement par les pluies,

(1) Le bulbe périt tous les ans, et il s'en forme un autre à côté, qui donne naissance aux feuilles et à une nouvelle fleur l'année suivante.

A la fin de l'hiver, du sein du nouveau bulbe sortent les feuilles et bientôt les fruits, qui ordinairement sont mûrs au commencement de l'été, avant l'époque de la coupe des foins. (Cours complet d'agriculture).

(2) Une bonne culture de la terre et une succession de cultures sarclées, de plantes étouffantes, etc. sont le meilleur de tous les moyens de détruire le colchique.



car le terrain offre une pente très-rapide, cette ancienne friche a été boisée. On y voit quelques pins d'Autriche, mais surtout des bouleaux et des saules.

M. Henrypierre ayant reçu un prix du Comice pour ces travaux, nous avons cru devoir accorder à son beau-père une médaille de bronze et une prime de 40 fr. Nous désirons vivement que ce soit un encouragement pour les possesseurs de ces nombreuses parcelles incultes qui couvrent l'escarpement des Faucilles, de Serécourt à Monthureux-le-Sec.

SYLVICULTURE.

M. Bastien, Pierre, occupe depuis 31 ans le poste de garde forestier de la commune de Rebeuville. En 1865, il recevait de la Société d'Emulation une médaille avec une prime de 25 fr. pour avoir dirigé et surveillé la plantation de 128,000 plants dans 15 hectares de terrains communaux à Circourt. Cette plantation a parfaitement réussi.

La commune de Rebeuville possédait une grande quantité de mauvais terrains qui étaient incultes et abandonnés il y a trente ans. Chaque année le garde Bastien a fait des semis et des plantations dans ces friches, tantôt de pins sylvestres et autres résineux, tantôt de frênes, tantôt de chênes, en sorte que la commune possède aujourd'hui environ 70 hectares de terrains bien boisés : ce sont de véritables forêts, et le visiteur apprend avec surprise que des peuplements aussi complets ont été obtenus par la voie artificielle.

La demande de M. Bastien est favorablement appuyée par ses chefs, M. le Sous-Inspecteur et M. l'Inspecteur des forêts. Je ne puis résister au désir de reproduire l'apostille inscrite à la suite des autres certificats, de la main même de M. de Grandprey, le collaborateur assidu qu'une décision récente nous a enlevé pour lui confier un plus haut poste :

« Le Conservateur des forêts soussigné a visité en 1874

les travaux de repeuplement mentionnés dans la demande de M. Bastien : il croit ne pouvoir mieux exprimer l'impression qu'ils lui ont laissée qu'en reproduisant textuellement le rapport qu'il en fit à son administration à cette époque.

» La commune de Rebeuville a entrepris, en 1848, le reboisement de 22 hectares de friches, en pente assez rapide, exposées à l'Ouest. Les essences employées sont le hêtre, l'épicéa et le pin. Je n'ai jamais rien vu de mieux réussi. Le garde communal Bastien a pris la plus grande part à ces travaux, et c'est assurément à l'intelligence qu'il a déployée que le succès est dû. »

Epinal, le 8 juin 1878.

Signé : Clément de Grandprey.

Avant que le garde Bastien prenne une retraite bien gagnée, la Société tient à le récompenser de ses durs labeurs et de ses peines en lui offrant une médaille d'argent, de 1re classe, et une prime de 60 fr.

Nous vous avons demandé pareille récompense pour M. Panin, Claude-Nicolas, brigadier communal à Martigny-les-Gerbonvaux.

Les travaux d'amélioration exécutés dans la brigade de M. Panin sont trop disséminés et trop nombreux pour qu'on puisse les énumérer ; nous nous bornerons à citer, d'après le rapport de M. le Sous-Inspecteur des forêts de Neufchâteau, une magnifique plantation de bouleaux, qui a été faite il y a 30 ans et qui s'étend sur plusieurs hectares dans la forêt communale d'Autreville. Laissons d'ailleurs la parole à M. l'Inspecteur des forêts :

« M. Panin est entré dans l'administration des forêts le 8 août 1844, en qualité de garde communal ; il a obtenu le grade de brigadier le 13 décembre de la même année.

« Il compte aujourd'hui 34 ans de services forestiers qu'il a exercés sans interruption dans sa résidence actuelle de Martigny-les-Gerbonvaux.

« Depuis son entrée dans l'administration, ce préposé n'a cessé d'avoir une conduite exemplaire. Plein d'honneur et de probité, d'une exactitude scrupuleuse, d'un zèle et d'un dévouement à toute épreuve, il a toujours donné l'exemple de la dignité dans l'exercice de ses fonctions, du respect de la discipline et de la hiérarchie, et de la plus grande abnégation dans l'accomplissement de ses devoirs.

» Il a toujours su se faire obéir et respecter par ses inférieurs; estimer et aimer par ses supérieurs.

» Au moment où il arrive au terme de sa longue carrière, pendant tout le cours de laquelle il n'a jamais eu un seul moment de défaillance, ses chefs ne peuvent lui donner une preuve plus éclatante de leur reconnaissance qu'en le recommandant à toute la sollicitude de la Société d'Emulation des Vosges, et en le présentant comme seul candidat méritant à tous égards le prix Castel, qui doit être décerné, en 1878, à un préposé forestier de l'arrondissement de Neufchâteau. »

Vous avez accueilli cette proposition; en conséquence, M. Panin va recevoir tout à l'heure le prix Castel, consistant en une médaille d'argent, de 1re classe, et une prime de 60 fr.

VITICULTURE ET SPÉCIALEMENT CULTURE EN LIGNES.

Nous avons visité les trois candidats inscrits dans ce concours.

L'un deux obtenait un premier prix de notre Société, il y a cinq ans, et le rapporteur, à notre séance publique du 18 décembre 1873, nous faisait un tableau complet et intéressant des efforts et des succès du jeune et laborieux lauréat. Malheureusement les revers sont venus : une terrible maladie, l'anthracnose, s'est abattue sur certains cépages et a détruit les récoltes. Quelle est la cause de cet insuccès, ou plutôt de cette mauvaise chance? Nous ne doutons pas que notre intelligent viticulteur la trouve. Qu'il ne se

décourage point : nous lui donnons rendez-vous à un prochain concours.

Dans un tout autre état sont les vignes que nous avons vues à Senaide. Comme elles réjouissent les yeux ! Comme les lignes sont régulières ! Comme l'air y circule, ainsi que les rayons vivifiants du soleil ! Pas de trace de maladie, pas une mauvaise herbe, pas une plante parasite ou épuisante entre ces lignes que l'on cultive à la charrue. Par cette méthode de culture en lignes, on réalise une économie de temps considérable : à l'aide d'un cheval et d'une charrue vigneronne un homme fait en trois heures le travail qui exigerait, autrement, six journées d'homme. Et puis quels beaux raisins et quelle quantité ! A l'époque de notre visite, le 21 septembre, on pouvait manger la grappe que l'on cueillait sans trop choisir.

Nos plus sincères félicitations à M. Durand, Léopold, (1) ancien capitaine d'infanterie, à la Pivotte, commune de Senaide, et à M. Jacquot, instituteur à Senaide, le premier pour 4 hectares, le second pour 1 hectare de vignes parfaitement soignées ; à ces félicitations joignons, pour M. Durand, une médaille d'argent de 1re classe, avec une prime de 80 fr., et pour M. Jacquot, une médaille d'argent avec une prime de 70 fr.

(1) Ce qui distingue la culture de M. Durand c'est une pratique, aussi simple que peu usitée pour les vignes en côtes, qui consiste à utiliser la force naturelle de la descente des terres au renouvellement et à la fertilisation du sol. La marne rouge, qui compose la partie superficielle des terres à vigne de la Pivotte, est très-fertile lorsqu'elle est neuve ; mais, comme disent les gens du pays, elle se *délave* vite, c'est-à-dire que ses principes fertilisants s'épuisent bientôt à la suite d'une dissolution et d'une assimilation rapides. De là la nécessité du renouvellement.

Les vignerons portent généralement la terre à la hotte, du bas en haut ou de côté, travail pénible, coûteux, et même inutile parce que cette terre est devenue infertile : elle est *usée*.

M. Durand préfère accumuler à l'avance, préparer et réserver au-dessus de la vigne des masses de terre qui coulent en bas par les cultures toujours données en montant, et obtient ainsi le renouvellement progressif du sol arable

BONS TRAITEMENTS ENVERS LES ANIMAUX.

Le programme de vos concours, Messieurs, ne mentionne pas les bons traitements envers les animaux. Mais, si vous ne les récompensez pas directement, vous vous empressez, lorsque vous en trouvez l'occasion, de les signaler à la *Société protectrice des animaux*, qui a son siége à Paris. Nous sommes heureux de remercier publiquement cette Société d'avoir toujours accueilli nos propositions, et en son nom nous allons décerner tout à l'heure deux médailles de bronze que, sur notre demande, elle a bien voulu, accorder, en 1878, à MM. Forme, Nicolas, et Bague, Félix, conducteurs de voitures chez M. Richardot, à Epinal. Notre collègue, M. Defranoux, qui est membre correspondant de la Société protectrice, vous a fait un rapport détaillé sur les titres de ces deux candidats à la récompense que nous avons sollicitée pour eux. C'est par la douceur que Nicolas et Félix obtiennent tout de leurs chevaux, même des plus difficiles. Leur secret est bien simple : au lieu du fouet, ils se servent d'un morceau de sucre ; au lieu du juron retentissant ils n'ont que de bonnes, je dirais presque d'amicales paroles. Nos plus sympathiques applaudissements à ces deux braves et excellents conducteurs ; mais aussi nos plus sincères félicitations à leur patron M. Richardot, car, toute la ville le sait, jamais plus belle occasion ne s'est offerte de proclamer que les bons maîtres font les bons serviteurs.

BONS SERVICES RURAUX.

Une seule demande nous est parvenue pour les services ruraux. Mais il s'agit d'un de ces bons domestiques dont le nombre devient de plus en plus rare, et qui s'attachent à leur maître comme leur maître s'attache à eux.

M. Auguste Oudot est depuis dix-sept ans au service de M. Victor Gérard, cultivateur à Saint-Paul. M. Gérard déclare que M. Oudot, par son excellente conduite, par sa scrupu-

leuse probité (1), par son travail actif et consciencieux, par un dévouement entier et affectueux, a su gagner et toujours conserver sa confiance, au point qu'il se repose sur lui comme sur son fils.

M. Oudot se recommande non-seulement comme bon serviteur, mais aussi comme excellent fils. Pendant six ans, il a eu soin de son père devenu infirme à la suite d'un attaque, et lui a donné, pour l'aider à vivre, la plus grande partie de ses gages.

M. Oudot est fier de dire qu'il possède actuellement une petite fortune, 2500 fr. environ, et que son patron lui accorde toutes facilités pour cultiver ses propres champs et rentrer ses récoltes.

Aux deux récompenses données déjà à M. Oudot par le Comice de Neufchâteau ajoutons aujourd'hui une médaille d'argent.

Voilà, Messieurs, le bilan de vos concours agricoles. Je ne vous parlerai que pour mémoire de deux petites excursions que nous avons faites pendant notre tournée, l'une à Villotte pour examiner un phénomène, qui n'a rien d'extraordinaire d'ailleurs, de végétation cryptogamique, l'autre à Sandaucourt où nous avons vu un commencement d'exploitation de phosphate de chaux fossile, dans le terrain du lias (2). Ce phosphate se rencontre jusqu'à 60 ou 80 centimètres de profondeur ; on peut en tirer de 2,000 à 2,500 kilogrammes par are. Le travail d'extraction nous

(1) Pendant la guerre de 1870, M. Oudot partit dans une réquisition de l'armée allemande, et, après avoir été retenu trois mois, on sait dans quelles circonstances difficiles, ramena intact à son maître l'équipage qui lui avait été confié.

(2) Chaque jour l'emploi des phosphates fossiles prend de l'importance dans nos meilleures fermes, soit que ces phosphates s'emploient directement dans les défrichements des landes, soit qu'on les associe à l'acide sulfurique pour fabriquer des superphosphates de chaux indispensables à la plupart des cultures intensives, soit enfin qu'on en soupoudre les fumiers en vue de fixer l'ammoniaque. (*Journal d'agriculture pratique.*)

a paru assez long et assez difficile; si l'on considère ensuite que les produits extraits sont envoyés à une grande distance, à Vouziers (Ardennes), pour la pulvérisation, nous craignons beaucoup que le prix de revient de ce phosphate ne soit trop élevé. Il est vrai que les conditions actuelles pourront être économiquement modifiées par la suite, si la quantité de phosphate à extraire est suffisamment grande pour permettre l'installation d'un outillage spécial (2).

Je ne puis passer sous silence une remarque que j'ai dû faire trop souvent dans notre voyage. L'arboriculture nous a semblé bien en retard dans l'arrondissement de Neufchâteau : je ne sais même si quelque part sur notre passage, ailleurs qu'en ville, j'ai vu une quenouille et un espalier bien tenus. Les murs des maisons dans les villages sont nus, quand ils pourraient être bien garnis. Les potagers, même chez nos lauréats, ne sont point des potagers modèles. Je me borne à citer ce fait regrettable.

Mon dernier mot sera un remercîment : un remercîment à M. Mouton, secrétaire du Comice de Neufchâteau, qui a bien voulu, d'abord nous accompagner pendant notre première journée de visites, ensuite me fournir avec le plus obligeant empressement tous les renseignements dont j'avais besoin; un remercîment à mes deux collègues, MM. Houberdon et Chapellier qui ont bien voulu, je ne dirai pas m'accompagner, mais me guider et m'instruire,

(1) Voici le résultat de l'analyse d'échantillons du phosphate de chaux de Sandaucourt, faite au laboratoire de l'Ecole industrielle d'Épinal.

100 parties de ce phosphate contiennent :

Silice et argile	24,4
Acide phosphorique	23,2
Chaux	30,4
Magnésie	2,3
Oxyde de fer	10,0
Acide carbonique	9,7
	100,0

Ainsi le phosphate de chaux exploité à Sandaucourt contient 23,2 pour cent d'acide phosphorique, c'est-à-dire environ 35 pour cent de phosphate de chaux

RAPPORT

FAIT AU NOM DES DEUX

COMMISSIONS LITTÉRAIRE

ET HISTORIQUE

SUR LE CONCOURS

DE 1878

par M. DEFRANOUX

Président de la Commission littéraire
et artistique

Messieurs,

Appelé à l'honneur de vous donner connaissance des jugements portés par vos deux Commissions littéraire et historique, sur les œuvres soumises à leur examen, je ne puis, sans trembler d'être trop au dessous de ma tâche, vous parler hors du lieu de vos séances ordinaires.

COMMISSION HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

MÉMOIRE SUR L'ANCIEN CHAPITRE DE REMIREMONT, PAR M. DANIS, JUGE DE PAIX, A LUNÉVILLE.

Dans un rapport parfaitement motivé, notre collègue M. Guilmoto s'exprime ainsi sur l'œuvre de M. Danis.

Elle est composée de deux listes dont votre Commission reconnait toute la valeur.

Et cependant on ne peut encore vous prier d'accorder à l'auteur la récompense qu'il mérite.

Le motif en est qu'il a dû être prié de vouloir bien, dans la mesure du possible, tenir compte de certaines observations, et répondre à plusieurs questions.

LUNÉVILLE ET SES ENVIRONS, PAR M. BENOIT.

Il suffit, croyons-nous, de reproduire, en substance, trois des neuf faits historiques empruntés, dit le rapport de notre collègue M. Gley, aux Petites-Affiches de Lunéville, pour donner une idée de l'utilité des travaux historiques de M. Benoît.

Grimod de la Reynière. — Il est l'auteur du célèbre almanach des gourmands, peuple, à coup sûr, plus nombreux qu'admirable.

En 1776, il fut exilé, à l'abbaye de Domèvre-sur-Vezouse, pour avoir publié un factum contre un mauvais poète.

Or, la race des poètes est irritable : genus irritabile vatum, a dit Horace.

Son esprit, sa joyeuse humeur et sa philosophie épicurienne plurent aux moines, au point de les disposer à fermer les yeux sur ses départs pour le théâtre de Lunéville, et même pour celui de Nancy.

Autre avantage : il avait à sa disposition les livres de la belle bibliothèque de l'abbaye.

C'est dire qu'après trois mois de cette ombre de détention, il ne quitta pas l'abbaye, sans emporter le meilleur souvenir des aimables geôliers qui en avaient fait, pour lui, un si agréable séjour.

Ne trouverez-vous pas, Messieurs, que notre épicurien avait le mérite trop rare de joindre à la mémoire de l'estomac, la mémoire si honorable du cœur ?

Le chevalier de Boufflers. — Destiné à l'état ecclésiastique, il dut y renoncer, à cause de la déplorable légèreté de ses poésies, et il entra au service.

Adonné aux plaisirs de la table, et contempteur de tout ce qui touchait à la religion, il fut tour à tour abbé de Belchamp,

abbé de Belleville-les-Saint-Avold, maréchal de camp, gouverneur du Sénégal, grand bailly, député, membre de l'Académie française et administrateur-adjoint de la Bibliothèque mazarine.

Le maréchal de Turenne. — Voici une figure glorieuse, sympathique, et comme nous en aurons toujours dans nos armées.

Turenne, après avoir battu les Impériaux, s'était sagement retiré devant des forces considérables, et était venu hiverner en Lorraine.

L'ennemi était persuadé que l'armée française allait passer toute la mauvaise saison dans les villages arrosés par la Srear.

Mais le grand capitaine, après dix-neuf jours de repos accordés à ses troupes, franchit les Vosges, gagna Rambervillers, Epinal et Remiremont, déboucha près de Belfort, et vainquit, à Mulhouse et à Turckeim, les Impériaux, qui repassèrent le Rhin, comme, naguère, les hordes prussiennes eussent dû le repasser.

Oh! Messieurs, les beaux récits que ceux de l'histoire! et, en la lisant, ne nous faisons-nous pas la douce illusion de penser avoir accompli nous-mêmes les grandes choses qu'elle glorifie?

Nous exprimer ainsi est faire entendre à M. Benoît que, si son travail n'était pas imprimé, nous lui réserverions une place dans nos Annales.

NOTICE HISTORIQUE SUR LA VILLE DE BRUYÈRES, PAR M. LEPAGE.

M. Gley vous a rendu de ce travail un compte si détaillé, que son rapport, s'il était imprimé, formerait une brochure.

Or, rien n'étant à en retrancher, nous nous croyons autorisé à n'en soumettre à l'analyse qu'une faible partie.

M. Lepage, dit-il, vous adresse, sur Bruyères, une notice

où il a su grouper, avec la patience la plus laborieuse, une foule de matériaux qui, tous, ont leur valeur.

Quel gré, par exemple, ne devons-nous pas lui savoir d'avoir mis à profit toutes les facilités qu'il doit à sa situation, au centre de notre Lorraine, pour étudier, d'une manière approfondie, la naissance et le développement des communes ?

En effet, en 1874, il vous a donné la monographie d'Arches, — en 1877, vous avez reçu de lui celle de Gérardmer, — et, aujourd'hui, il vous présente une notice historique sur Bruyères.

En nous parlant de cette petite cité, si intéressante, au point de vue historique, il ne craint pas d'entrer dans le détail, et il y entre toujours utilement.

Il note, année par année, les moindres faits, et il en tient une sorte de journal rempli de documents presque tous inédits ou peu connus.

A proprement parler, c'est une œuvre où l'histoire générale ne trouvera pas à glaner abondamment, et qui, par suite, contient surtout des particularités, les unes d'un intérêt tout local, et les autres se rattachant d'assez loin aux événements survenus dans le duché de Lorraine.

Parmi les faits capitaux qui y sont rappelés, voici celui qui fait toujours le plus vibrer notre fibre patriotique.

En 1475, les Bourguignons s'emparent du château de Bruyères, et brûlent une partie de la ville.

Un laboureur, Varin Doron, la rage au cœur, va trouver, à Strasbourg, au péril de sa vie, le duc Réné ; je me fais fort, dit-il, de reprendre le château, et il le décide ainsi à lui promettre l'envoi d'une troupe d'hommes d'armes.

Au milieu d'une nuit, la troupe promise arrive ; les gens de Laveline la grossissent, et Doron fait cacher son monde dans sa maison.

Or, celle-ci est située en face de l'église, où le capitaine Bourguignon et une partie de ses soldats vont, tous les jours, entendre la messe.

Dès qu'ils y sont entrés, les Lorrains sortent de leur cachette, se précipitent dans l'église, les forcent à se rendre, et redeviennent ainsi possesseurs de la ville et du château.

Doron eut la modestie de ne demander, pour récompense, que le titre de sergent héréditaire des prévôtés de Bruyères et d'Arches.

Quant aux braves de Laveline, ils reçurent tous le titre de gentilshommes, avec le magnifique privilége, pour leurs filles, de communiquer la noblesse aux soupirants qui les épouseraient.

Quel démenti infligé par le duc à l'indigne proverbe : le féminin n'anoblit pas le masculin, et quelle révélation pour les jeunes descendantes des héros de Laveline !

Cet épisode n'est-il pas fait, non-seulement pour nous faire aimer l'œuvre de M. Lepage, avant de l'avoir lue, mais encore pour rappeler aux bouchers d'Epinal un mémorable événement ?

En effet, ils doivent l'honneur de marcher les premiers, dans nos processions, à la nuit épaisse où, à elle seule, leur corporation repoussa les soldats de ce terrible duc de Bourgogne qui, après avoir tenté d'ajouter à ses états la Suisse et la Lorraine, trouva, près de Nancy, son tombeau dans la vase d'un étang.

Mais revenons au travail de M. Lepage.

Il a été jugé digne de figurer dans nos Annales, et votre Commission vous prie, Messieurs, de décerner à l'auteur la plus haute de vos récompenses : une médaille de vermeil.

NOTE DE M. VOULOT SUR LES RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES DE LA SOCIÉTÉ.

De concert avec M. de Jarry, dit M. Voulot, j'ai continué, à la fin de l'année dernière, les recherches sous les tertres funéraires de Bouzemont, qui ont encore livré divers objets intéressants de l'époque mérovingienne et des âges gaulois.

Les notices détaillées, accompagnées de dessins, que j'ai rédigées sur ces matières, et sur la découverte de la borne phallique dite : pierre Saint-Bozon, n'ont pu être imprimées dans les Annales de cette année, par suite d'un malentendu.

Plusieurs ustensiles et objets de parure de la Gaule primitive, exhumés des tumuli de Bouzemont et de Pierrefitte ont eu les honneurs de l'Exposition universelle.

Au congrès récent des sociétés savantes, réuni à Paris, ma communication sur ma rencontre, près de Bleurville, d'une roche sacrée antique, dite: Pierre-le-mulot, a vivement intéressé l'auditoire, en partie composé de membres de l'Institut.

D'un commun accord, on a reconnu, d'après les photographies que j'ai présentées, la seule image de l'hiéroglyphe hindou du Swastika tracé sur une roche d'Europe.

Grâce au concours désintéressé de M. Léon Gauthier, notre nouveau confrère, j'ai pu obtenir un moulage fidèle de tous les signes profondément gravés sur cette roche escarpée.

Aujourd'hui, ces moulages sont exposés au musée départemental.

Au mois d'août dernier, j'annonçais à la Société réunie en séance, que je venais de constater l'existence, au bois de Trusey, commune de Chaumousey, d'une butte que je considérais comme un grand tumulus.

J'ajoutais même que, d'après mes prévisions, cette construction serait vraisemblablement gauloise, et non remaniée.

Déjà, par suite du bienveillant empressement des administrations forestière et communale, ces probabilités sont devenues des faits, et le monument m'a livré des objets de bronze ou de céramique, des haches votives en calcaire, et des instruments de silex venus de loin.

Le crédit étant épuisé, j'ai dû suspendre les fouilles de ce monument, qui remonte aux siècles antérieurs à la conquête romaine.

Dans le voisinage de la tombelle explorée, j'ai reconnu

l'existence d'un tumulus aussi volumineux, et, près de là, j'ai trouvé une vingtaine de mares ou mardelles gauloises, côtoyant le tracé d'une voie antique inconnue des archéologues, et dite : rue romaine.

J'ai suivi, jusqu'au-delà de Châtel, la suite des ces cavités, presque toutes situées sur des points élevés ou sur des pentes.

J'ai aussi rencontré des restes de constructions anciennes, sur un plateau voisin de Chaumousey, qui passe pour être hanté des esprits, et qui est désigné sous le nom de l'enfer.

Cette éminence où, dit-on, on aperçoit, de nuit, des feux follets, et d'où partent des voix mystérieuses, est restée en friche, depuis des siècles, sans doute à cause de son antique réputation.

Voilà donc tout un ensemble de vestiges des temps les plus reculés, qui vient de surgir aux portes de notre ville, et cela, dans un des plus solitaires cantons de nos forêts.

En vérité, Messieurs, M. Voulot parle ici de manière à nous passionner pour l'étude si pleine de charmes, si instructive et si moralisatrice de l'archéologie et de sa sœur la géologie.

Puisse-t-il être de plus en plus heureux dans ses recherches !

Puisse aussi notre studieuse jeunesse visiter, sous ses yeux, les intéressantes collections confiées à sa garde, solliciter ses conseils, fouiller le sol comme il le fouille, et devenir ainsi l'ardente et intelligente pourvoyeuse de notre musée !

COMMISSION LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

M. PIERROT, INSTITUTEUR A RENAUVOID.

Nous cédons ici la parole à notre collègue M. Garnier,

Adolphe, qui, l'an dernier, a dû à sa belle carte géographique, votre médaille de vermeil.

Depuis quelques années, dit-il, la Société appelle à participer à ses récompenses les meilleurs reliefs de commune, de canton ou d'arrondissement, dressés par les instituteurs du département.

Depuis quelques années, en effet, l'idée première, qui remonte à plus d'un siècle, tend à se vulgariser rapidement, et l'Exposition universelle de 1878 est là, pour témoigner qu'aujourd'hui la France peut déjà se regarder comme plus avancée, de ce côté, que la plupart des autres nations.

Cependant, jusqu'alors, aucun instituteur n'avait répondu à l'appel de la Société, et le département des Vosges, malgré le rang si honorable qu'il occupe dans l'instruction primaire, paraissait ne pas comprendre encore l'extrême utilité des cartes en relief.

Or, M. Pierrot vient de faire le premier pas.

Du premier coup, il a dressé un relief comprenant la totalité d'une des feuilles de la carte de l'état-major, celle d'Épinal, et donnant une portion des arrondissements de Saint-Dié, de Remiremont et de Mirecourt.

Souhaitons-lui la bienvenue, et afin de lui susciter des imitateurs qui ne manqueraicnt pas d'être, en matière géographique, les apôtres qu'il faut à la patrie, conseillons, au lieu de critiquer.

Rappelons, par exemple, aux instituteurs qu'un bon enseignement de la géographie devant avoir, pour fond premier, l'étude de la commune et du canton, c'est par là qu'ils doivent commencer.

Rappelons-leur aussi que des différentes méthodes de construction d'un relief, celle qui leur est recommandée par M. Foncin, dans sa géographie, est, de beaucoup, la plus facile et la plus exacte.

Et, afin de mettre la Société d'Émulation à même d'apprécier exactement le mérite de leurs travaux, demandons-

leur encore d'y joindre une notice descriptive faisant connaître le but qu'ils se sont proposé, les documents qu'ils ont consultés ou utilisés, et le système qu'ils ont suivi, pour figurer les hauteurs.

D'une part, M. Pierrot, en s'écartant entièrement du cadre modeste tracé par la Société, a fait un relief qui ne peut servir à l'enseignement de la géographie de sa commune et à celui des quatre arrondissements précités.

La cause en est que, pour la commune, l'échelle est trop petite, et que, pour les arrondissements, aucun n'est donné intégralement.

D'une autre part, en ne fournissant aucune des explications demandées, M. Pierrot met la Société dans l'impossibilité d'apprécier les difficultés qu'il a eu à surmonter.

Nous nous empressons néanmoins de reconnaître qu'à part les imperfections, relevées par nous, dans une note jointe à ce rapport, l'œuvre de M. Pierrot mérite une mention honorable.

Bien jugé, Messieurs, car on ne peut trop pousser la jeunesse à l'agréable et féconde étude qui nous apprend à faire, sur terre et sur mer, le tour du monde, sans dépense, sans danger, et sans sortir du logis.

En conséquence, qu'il soit fait selon le vœu de M. Garnier, dont le rapport et la note à l'appui ont à ce point satisfait votre Commission littéraire et artistique que, d'office, et par acclamation, elle se l'est adjoint !

UNE DEMANDE DE RÉCOMPENSE A AJOURNER, POUR CAUSE DE BESOIN D'UN PLUS AMPLE INFORMÉ.

Ici, Messieurs, nous regrettons profondément d'avoir à remettre à plus tard la relation détaillée, du fait piquant et méritoire que voici :

Si, aux accords de la flûte d'Amphion, les pierres dont la ville de Thèbes devait être bâtie allaient, d'elles-mêmes et en cadence, se mettre en place, un Enchanteur, qui

a formé un suppléant, a pu changer vingt-quatre jeunes laboureurs, bûcherons et journaliers, en virtuoses dont la coutume est de faire, chaque dimanche, à force d'harmonie, le vide dans le cabaret de leur village.

Le vide au cabaret ! quel tour de force !

VITTEL, PAR M. L'ABBÉ CHAPIAT.

Sous le titre modeste de Vittel, dit l'excellent rapport de M. Colnenne, se cache une monographie si attachante d'un coin béni de la terre vosgienne, que, s'étant mis à en lire la première page, on ne peut s'arrêter que quand on n'a plus rien à lire.

Mais, au lieu de tenter l'impossible, en recourant à l'analyse, pour donner de l'œuvre une idée assez saisissante, et susciter ainsi le plus possible d'imitateurs de notre historien, bornons-nous à citer.

La fontaine des fées. — Une légende merveilleuse courait parmi le peuple, à son sujet.

Les fées du lieu avaient creusé un souterrain qui allait à l'église de Saint-Remi, et qui avait son aboutissant dans un des gros piliers carrés de soutien de la tour.

Protectrices de la prairie, ces bonnes naïades tenaient, de nuit, leur assemblée dans le chœur de l'église, au moment où leurs protégés, les habitants, prenaient, au sein du sommeil, un repos bienfaisant, et pendant qu'un pouvoir magique écartait d'eux et de leurs campagnes les dangers de toute espèce.

Les fées ne hantent plus le lieu ; mais la baguette magique de l'industrie l'a transformé en un délicieux bocage animé du chant de mille oiseaux, et où les infirmités humaines viennent chercher un charme qui les guérit.

Description pleine de sentiment, et bien propre, aux beaux jours de l'été, à nous faire partir pour le lieu fortuné où il fait si bon être malade !

Alberte d'Ernecourt. — Née à Neuville-en-Verdunois,

elle épousa, en 1624, Jacques d'Haraucourt, seigneur de Saint-Baslemont.

Son mari étant au service de son prince, elle prit à cœur de défendre elle-même ses terres; elle s'habilla en guerrier, et elle alla à cheval, l'épée au côté, et les pistolets à l'arçon de la selle.

Un jour, elle attaqua, seule, trois cavaliers qui dételaient les chevaux de sa charrue, et leur fit lâcher prise.

Dans les assauts, elle montait à l'escalade.

Une fois, elle lutta contre dix-sept soldats, d'une chambre où elle s'était jetée, de furie.

Enfin, elle prit de sa main ou tua quatre cents hommes.

Quelle preuve de ce fait que, le sexe faible, quand il s'y met, n'y va pas de main morte!

Mais laissons notre valeureuse amazone continuer de guerroyer, et revenons à M. l'abbé Chapiat.

Curé-doyen de Vittel, pasteur plein d'amour pour son troupeau, d'un patriotisme ardent et militant, pendant l'occupation prussienne, membre de l'Institut historique, membre de l'Académie lorraine de Stanislas, chevalier de la Légion d'honneur, économiste, et historien, il n'est pas ici le premier venu.

Dans sa monographie, œuvre de longue haleine, bien que peu volumineuse, la méthode ne laisse rien à désirer, le style est simple, doux, clair et correct, un peu de sel gaulois donne à certains récits un charme singulier, et le narré des faits est partout instructif, moralisateur, touchant ou piquant.

C'est donc sous l'agréable impression qui lui a été causée par la lecture de l'œuvre, que votre Commission sollicite, pour M. l'abbé Chapiat, la médaille qui, dans notre concours littéraire et historique, précède celle de vermeil, c'est-à-dire, la médaille d'argent de première classe.

LES POÉSIES PRÉSENTÉES AU CONCOURS.

Le langage qui exige le plus de souffle, le langage des

Dieux, est celui où l'on en a le moins montré.

Aussi que n'est-on toujours sourd aux vers des malheureux que leur astre, en naissant, n'a pas formés poètes!

S'il en était ainsi, votre Commission n'aurait point à relever, dans la prose rimée soumise à son examen, des énormités du genre de celles-ci.

Des sentiers amers.

Une douleur marâtre.

Des sapins pensifs.

Une voix flegmatique.

Le nénuphar rêveur.

Une aile fascinée d'oiseau.

Un flot lançant un sacrilége.

Un barde qui plane avec dégoût dans l'ombre épaisse.

Des penseurs morts sans avoir pu franchir la scène des auteurs.

L'avenue spéciale à la mort.

Un poète dont s'éteint le stoïque flambeau.

Le bleu messager nommé zéphir du soir.

Un cœur dans la cendre duquel on chercherait en vain des illusions.

Les peupliers grandis, le papillon léger, les oiseaux de nos bois et la brise elle-même semblant se demander : quel est cet étranger?

Enfin cette boutade résignée ou dédaigneuse : moi, j'espère tout bas, et, *sublime* ou *petit,* je ramasse à mes pieds chaque feuille qui tombe, puis je chante pour tous : *ce seul bien me suffit.*

Serait-il vrai, Messieurs, que Jupiter fait rimer, malgré Minerve, ceux qu'il veut perdre?

O jeunes gens qui m'écoutez, est-ce que de véritables nourrissons des muses chantent ainsi?

Est-ce que, devant tant de vide, d'obscurité, de présomption et de pathos, le goût et la raison ne se révoltent point?

Est-ce que notre devoir ne serait pas de vous prémunir

contre le ridicule et le danger du mot ambitieux, du vers sans force ou sans grâce, et de l'expression triviale ou obscène?

Donc, si venant de quitter les bancs de l'école secondaire, vous vous destinez à ce qu'il est de plus sérieux, en fait de profession, bornez-vous à l'étude de la prosodie, qui nous aide à devenir, en matière de poésie, des juges délicats, et à faire, au point de vue de l'euphonie, de la prose irréprochable.

Si, au contraire, tombés épris des neuf Sœurs, vous vous sentez assez d'haleine pour ne pas arriver trop essouflés non loin du sommet du Parnasse, modelez-vous sur Gilbert et Pellet, deux poètes véritablement inspirés de nos Vosges, et que des vers faits à coup de serpe ne peuvent que désagréablement réveiller dans leurs tombeaux.

Encore un mot!

Faites de nous le premier peuple du monde, en parlant tous comme on doit parler, en vous inspirant, dans vos écrits, des conceptions des maîtres, en consacrant un style irréprochable à la glorification ou à l'avancement de l'art et de la science, et enfin, en vous efforçant de faire de chaque œuvre sortie de votre plume, une bonne action, et, en vous affiliant, à cet effet, à notre Société de fraternisation de tous les genres d'étude.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE

SUR

LES RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES EN 1878

par M. F. CHATEL

MESSIEURS,

En parcourant la liste déjà longue des récompenses accordées aux ouvriers industriels, en constatant cette année-ci les demandes nombreuses qui nous ont été adressées, nous ne pouvons qne nous applaudir de l'heureuse décision, prise il y a trois ans, d'étendre aux vétérans de l'industrie les primes et les médailles jusqu'alors réservées aux seuls ouvriers agricoles.

En prenant l'initiative d'une mesure aussi profondément moralisatrice, la Société d'Emulation a tenu à affirmer bien haut sa sollicitude à l'égard de toutes les questions intéressant notre région ; elle a compris qu'en sa qualité d'Académie départementale, elle devait désormais dans ses programmes donner une place de plus en plus large aux industries vosgiennes, en étudiant leurs méthodes, en s'intéressant à leurs progrès, en aidant, par sa protection éclairée, à leur développement graduel.

J'aurais désiré, Messieurs, qu'un rapporteur plus expert en

ces matières eût pu cette année faire ressortir l'importance des améliorations que nous cherchons à réaliser.

Les récompenses que nous décernons n'ont pas seulement pour objet de distinguer les ouvriers que leur attachement à leur maître, leur persévérance au travail ont désignés à nos suffrages, notre mission a un caractère plus étendu encore, elle est de les donner en exemple à ceux qui les entourent, de développer chez leurs compagnons ce stimulant généreux, cette émulation féconde en beaux et utiles dévouements.

En couronnant ainsi une longue et honorable carrière, nous prouvons de plus en plus aux travailleurs que la Société qui les instruit, les dirige et les encourage, ne reste indifférente ni à leurs besoins moraux, ni à leur bien-être matériel, que sa sollicitude s'étend sur tous ceux qui en sont dignes et que, dans la modeste sphère de ses attributions, elle est heureuse d'aider par tous les moyens légitimes à l'amélioration de leur sort.

Cette pensée nous a guidés dans la distribution des récompenses que nous donnons aujourd'hui, et s'il nous est permis d'exprimer un regret bien sincère, c'est de n'avoir pu les faire plus nombreuses. Mais les limites restreintes du budget alloué à notre Commission des sciences et de l'industrie ne pouvant être dépassées, des demandes bien méritantes ont dû pour ce motif être écartées. Il est vrai de dire qu'elles concernaient des ouvriers isolés, dont le mérite incontestable n'avait cependant pas à nos yeux la même portée que celui des ouvriers de grande usine ; les récompenses que nous leur eussions accordées créaient dans leur milieu moins d'émulation et nous avons jugé que les ouvriers industriels méritaient surtout d'être primés.

Voici maintenant, Messieurs, les noms de nos lauréats et quelques renseignements sur leurs titres à nos distinctions :

1° Drouot, Claude-François, né à Charmois-l'Orgueilleux, le 11 décembre 1812, a débuté comme apprenti menuisier chez M. Favre, à Epinal, et depuis le 1er janvier 1849, il est occupé chez M. Marchand, carrossier.

Pendant les trente années de son labeur, cet ouvrier consciencieux, laborieux et honnête a toujours été fidèle à ses devoirs ; il a donné l'exemple d'une vie sage et régulière. Nous sommes heureux de l'en récompenser par une médaille d'argent de 1re classe.

2° Bazin, Rosalie, agée de 44 ans, tisse depuis le mois de novembre 1849, dans les ateliers de M. Victor Godel, au Ménil.

Unique soutien de sa famille, elle soigne avec une rare abnégation un père octogénaire. Nous avons estimé que cette brave ouvrière a bien mérité une médaille d'argent de 2e classe et une prime de 25 francs.

3° Valdenaire, Marie-Anne, née le 2 juillet 1830, est aussi une ouvrière de M. Victor Godel.

A l'âge de 12 ans, elle a été attachée à la préparation du tissage de cet industriel, à Saint-Maurice-sur-Moselle. Longtemps, de son travail, elle a aussi soutenu sa mère vieille et infirme, mais par son énergie et sa persévérance elle s'est acquis une modeste aisance. Nous l'encourageons dans le sage exemple qu'elle donne autour d'elle, en lui décernant une médaille d'argent de 2e classe et une prime de 25 francs.

4° Conraux, Joseph né à Grandvillers (Vosges) le 13 novembre 1824, est entré en 1853, chez M. Martin Just, tuilier et maire d'Aydoilles. Son intelligence et son exactitude lui ont fait confier depuis nombre d'années la direction de la machine à vapeur de cet établissement. Un accident l'a privé de l'usage de la main gauche, ce qui ne l'a pas empêché de continuer son service avec la même activité. Par son labeur régulier et sa bonne conduite, cet ouvrier méritant toutes nos sympathies, nous lui remettrons une médaille de bronze et une prime de 20 francs.

5° Léonard, Constant, né à Aydoilles, le 2 février 1836, est entré dans cette usine en même temps que son camarade. Sa persévérance et sa sage économie lui ont permis de devenir propriétaire d'une modeste maison; nous l'encourageons en lui attribuant une médaille de bronze et une prime de 20 francs

6° Ambroise, Antoine, né à Aydoilles, le 3 septembre 1819, a 22 ans de services chez M. Martin Just.

Père de neuf enfants, dont six encore en bas âge, il subvient seul à leur entretien par son travail. Nous récompensons ce brave père de famille en lui donnant un médaille de bronze et une prime de 20 francs.

7° Colin, Jean-Claude, né à Fiménil, en 1820, ouvrier papetier, est employé depuis 1835 dans l'usine de MM. Krantz frères, à Docelles. Par son intelligence, son dévouement à ses maîtres, il s'est conquis durant ces 43 années de service toutes leurs sympathies ; il a donné à tous l'exemple d'une conduite irréprochable, et ses chefs, en le recommandant à notre bienveillance, l'ont comme nous jugé digne d'une médaille d'argent de 2e classe et d'une prime de 40 francs.

8° Lavé, Constant, né à Hadol, le 30 octobre 1823, contremaître dans les ateliers de papiers peints de M. Hirsch, est un modeste ouvrier qui a conquis sa position par l'énergique effort de sa volonté et son application au travail. Entré dans cette industrie en 1834, il a débuté par les plus humbles emplois ; puis peu à peu s'appliquant à acquérir de lui-même les connaissances qui lui faisaient défaut, il s'est élevé de grade en grade jusqu'au poste important qu'il occupe aujourd'hui.

Plusieurs propriétaires se sont succédé dans cette usine, tous se sont transmis cet ouvrier intègre avec des certificats élogieux ; tous avaient pu apprécier son dévouement, son attachement à ses chefs, et M. Hirsch, le propriétaire actuel de la manufacture, lui a voué la plus profonde reconnaissance depuis que sa vigilance sans relâche l'a sauvé, il y a quelques années, d'un incendie dont les suites eussent été désastreuses pour son établissement. Aussi sommes-nous heureux de clore cette liste en décernant à ce vétéran de l'industrie la plus haute récompense dont nous puissions disposer, une médaille de vermeil, et nous estimons que rarement une distinction honorifique aura été mieux attribuée.

Si nous n'avons eu à couronner cette année aucun candidat,

ni dans le domaine industriel, ni dans le domaine scientifique, c'est qu'en dehors de notre département, un concours international s'est produit, appelant à lui l'élite de nos travailleurs. J'ai nommé l'Exposition universelle, cette œuvre grandiose où le génie national a brillé de son plus bel éclat; tous nous avons admiré cette œuvre si sagement et si savamment pensée, cette nouvelle merveille du monde, cette accumulation prodigieuse des efforts de l'esprit et du travail humain dans ses conceptions les plus grandes, les plus vastes, les plus généreuses, comme les plus dignes et les plus utiles. Et ce n'est pas sans un légitime orgueil que je terminerai ce rapport en adressant des félicitations méritées à tous les exposants vosgiens, car dans tous les groupes, dans toutes les classes, ils ont figuré à l'honneur de notre département.

Je voudrais surtout louer ici publiquement nos grandes industries du bois, du fer, du coton, de la paille, de la verrerie et des substances alimentaires, qui ont tenu une place distinguée à l'Exposition de 1878. Les noms des lauréats sont connus, il y en a dans toutes les branches et ce résultat si heureux, si mérité, prouve la vitalité, l'énergie, les progrès immenses réalisés par nos industries.

Celle du verre, vieille de plusieurs siècles, n'est plus à louer, sa réputation est universelle ; les produits de Portieux vont dans le monde entier et rivalisent avec ceux de Baccarat; mais la fabrication des chapeaux de paille nous est née d'hier et le coton n'est son aîné que d'une quarantaine d'années.

Le coton n'avait jamais jusqu'ici figuré dans une exposition aussi importante, ou du moins n'y avait été représenté que d'une façon fort restreinte. Grâce aux soins, au zèle de nos industriels, il s'y est conquis cette fois une place considérable.

Notre Société payera donc un juste tribut d'éloges aux industries de notre département en les félicitant hautement d'avoir si bien réussi, d'avoir mérité les suffrages de la presse, des étrangers, de nos nationaux, de tous enfin, et d'avoir fait connaître les Vosges industrielles au monde entier en lui montrant qu'elles sont à la hauteur de la mission que la France leur a confiée.

RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES,

dans sa séance publique et solennelle
du 28 novembre 1878.

La Société d'Emulation a reçu de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce une subvention de mille francs pour *primes aux améliorations agricoles.*

Sur les rapports de ses diverses Commissions, la Société d'Emulation des Vosges a décerné les récompenses suivantes :

I. Concours agricoles, ouverts spécialement, en 1878, dans l'arrondissement de Neufchâteau.

EXPLOITATIONS BIEN DIRIGÉES.

A M. Favre, Auguste, dit Balthazard, cultivateur à Neufchâteau, une médaille de vermeil et une prime de 250 fr.

A M. Gingrich, Joseph, à la ferme de Dreuve, commune d'Auzainvilliers (Bulgnéville), une

médaille d'argent de 1re classe et une prime de 100 fr.

A M. Thévenot, Louis, ancien forgeron à Autigny-la-Tour (Neufchâteau), une mention honorable et une prime de 40 fr.

MÉMOIRES AGRICOLES.

A M. Duroselle, cultivateur à Malzéville (Nancy), une mention honorable exceptionnelle pour différentes *Etudes* d'agriculture.

A M. Morlot, Joseph-Gabriel, ancien instituteur à la ferme-école de Lahayevaux, instituteur à La Rue, commune de Harol (Ville-sur-Illon), une mention honorable pour son *Agriculture du département des Vosges.*

CRÉATION ET AMÉLIORATION DE PRAIRIES.

A M. Morlot, Jean-Baptiste, maire de la commune de La Neuveville-sous-Châtenois (Châtenois), une médaille d'argent de 1re classe et une prime de 200 fr.

DÉFRICHEMENTS.

A M. Singrelin, Nicolas, cultivateur à Frain (Lamarche), une médaille de bronze et une prime de 40 fr.

REBOISEMENTS.

A M. Bastien, Pierre, garde forestier à Rebeuville (Neufchâteau), une médaille d'argent de 1re classe et une prime de 60 fr.

VITICULTURE.

A M. Durand, Léopold, ancien capitaine d'infanterie, à la Pivotte, commune de Senaide (Bourbonne-les-Bains), une médaille d'argent de 1re classe et une prime de 80 fr.

A M. Jacquot, Nicolas-Célestin, instituteur à Senaide (Bourbonne-les-Bains), une médaille d'argent de 2e classe et une prime de 70 fr.

BONS SERVICES RURAUX.

A M. Oudot, Auguste, domestique chez M. Gérard, cultivateur à Saint-Paul (Châtenois), une médaille d'argent de 2e classe.

PRIX CASTEL.

A M. Panin, Claude-Nicolas, brigadier forestier à Martigny-les-Gerbonvaux, une médaille d'argent de 1re classe et une prime de 60 fr. pour ses bons services.

BONS TRAITEMENTS ENVERS LES ANIMAUX.

A M. Forme, Nicolas, conducteur de voitures



chez M. Richardot, à Epinal, une médaille de bronze.

A M. Bague, Félix, conducteur de voitures chez M. Richardot, à Epinal, une médaille de bronze.

Ces deux récompenses ont été décernées par la Société protectrice des animaux, sur la proposition de la Société d'Emulation des Vosges.

II. Concours d'histoire et d'archéologie.

A M. Lepage, Henri, archiviste du département de Meurthe-et-Moselle, membre correspondant de la Société d'Emulation des Vosges, une médaille de vermeil, pour sa monographie sur la ville de Bruyères.

A M. Pierrot, instituteur à Renauvoid. une mention honorable, pour sa carte en relief des environs d'Epinal.

III. Concours littéraire et artistique

A M. l'abbé Chapiat, curé de Vittel, une médaille d'argent de 1re classe, pour sa monographie sur Vittel.

IV. Concours industriel et scientifique.

A M. Drouot, Claude-François, de Charmois-l'Orgueilleux, ouvrier chez M. Marchand, carrossier, une médaille d'argent de 1re classe, pour ses bons et loyaux services.

A Melle Bazin, Rosalie, tisseuse chez M. Victor Godel, au Ménil, une médaille d'argent de 2e classe et une prime de 25 fr., pour ses bons services dans l'industrie et sa conduite envers sa famille.

A Melle Valdenaire, Marie-Anne, ouvrière chez M. Victor Godel, au Ménil, une médaille d'argent de 2e classe et une prime de 25 fr., pour ses bons services dans l'industrie et sa conduite envers sa famille.

A M. Conraux, Joseph, de Grandvillers (Vosges), chauffeur à la tuilerie de M. Martin, Just, à Aydoilles, une médaille de bronze et une prime de 20 fr., pour ses bons services.

A M. Léonard, Constant, d'Aydoilles, ouvrier aussi chez M. Martin, une médaille de bronze et une prime de 20 fr., pour ses bons services.

A M. Ambroise, Antoine, d'Aydoilles, une médaille de bronze et une prime de 20 fr., pour 22 ans de services chez M. Martin.

A M. Colin, Jean-Claude, ouvrier papetier dans l'usine de MM Krantz frères, à Docelles, une médaille d'argent de 2e classe et une prime de 40 fr., pour 43 ans de bons et honorables services.

A M. Lavé, Constant, contre-maître dans les ateliers de papiers peints de M. Hirsch, une

médaille de vermeil, pour 44 ans de services et de dévouement au même établissement.

Le Secrétaire perpétuel
Ed. CHEREST.

NOTES SUR LE SÉJOUR

DE

FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU

A MIRECOURT

1776-1783

par M. A. BENOIT

Membre correspondant

François de Neufchâteau (1), le futur Directeur de la République française, sut utilement employer ses loisirs pendant le séjour qu'il fit à Mirecourt comme lieutenant général près le siége présidial de cette ville. Il s'y montra, légiste, historien, archéologue, tout en alignant des alexandrins, en sa qualité d'un des nombreux *successeurs de Voltaire.* (2) Grâce à l'étude, il put un moment oublier Paris qu'il venait de quitter dans des circonstances assez tristes.

Le conseil de l'ordre des avocats de cette ville, l'avait rayé du tableau à cause de son mariage avec Mademoiselle

(1) Sources : Mémoires de la Société royale...de Nancy, 1840, p. 220. Notice.. sur la vie.. de F. de N. par M. J. Lamoureux. — Journal de Lorraine et Barrois. — Journal de Nancy. — Almanach de Lorraine, 1776. — Etat militaire, 1776. — Biographies Michaud, Michel, moderne, des hommes vivants, etc. — Charton et H. Lepage : Le département des Vosges.

(2) On sait que le malin vieillard de Ferney était très-prodigue de cette épithète.

Dubus, fille d'un ancien artiste de l'Opéra et nièce du célèbre acteur Préville. Sa jeune femme mourut d'une maladie de langueur, le 18 avril 1776. Rien ne retenait plus François à Paris. On n'avait pu lui ôter son titre de docteur en droit, il était jeune, il ne désespérait pas : grâce à la générosité de sa belle mère, il put acheter à un très-haut prix la charge de lieutenant-général civil près le bailliage présidial de Mirecourt. Il y remplaça M. Alba, seigneur de Raon. Le grand bailli, M. le duc de Choiseul d'Amboise, n'étant jamais à Mirecourt, François de Neufchâteau était de fait, à vingt six ans, le chef ou le président du bailliage.

Le premier discours de rentrée qu'il prononça le lendemain de la Saint-Martin dans le palais du duc Charles IV, devenu le présidial, roula en partie sur la considération publique que le magistrat doit chercher à s'attirer. (1) On y trouve, dit M. Justin Lamoureux, l'éminent collaborateur de la *Biographie universelle*, l'énumération des jurisconsultes de mérite dont la ville de Mirecourt a peuplé l'université, le parlement et le conseil de Lorraine. (2) Des notes historiques offrent des renseignements curieux sur les tribunaux du pays. Cette harangue remarquable sous le rapport des pensées et du style n'eut pas manqué d'attirer l'attention publique si, au lieu d'être prononcée dans l'étroite enceinte d'un tribunal inférieur, elle eut fait retentir les voûtes d'une grande salle de Cour souveraine, dont les échos se répètent toujours au loin.

Le poëte magistrat chercha aussitôt à mettre en pratique les préceptes qu'il avait énoncés avec tout le charme qu'on

(1) Harangue pour l'ouverture du Palais, prononcée au siège présidial de Mirecourt en 1776 et publiée par M. Sauvageot de Croisi, Bruxelles et Paris, Valade, 1778, in-4° de 47 pages.

(2) Les Canon, les Remy, les Abram, les Charvet, les Vigneron. les Roquier, les Chevrier, les Guillemin, les Grandjean, les Dumas et plus tard les Foissey et les Thieriet. Le palais de justice et la mairie occupent le palais du duc. (V. la Notice historique sur la ville de Mirecourt par M. Ch. Laprevote, Nancy, 1877, in-8°).

ressentait en l'écoutant; lui aussi, il avait besoin de cette considération qui lui avait fait défaut à Paris. C'est dans la capitale de la Lorraine, à Nancy, qu'il chercha à briller et à se faire des amis. Tout en s'occupant avec zèle de ses devoirs de juge, on le vit assidu aux séances de la Société des lettres et sciences de Nancy, et fréquenter les salons de cette ville. En 1778 et 1779, il lut, successivement, dans les séances publiques de l'Académie la traduction des neuf premiers chants du *Roland furieux* et un dialogue en vers intitulé : *Le Désintéressement de Phocion.* (1)

Le *Journal* littéraire que Therrin venait de créer à Nancy avec un talent remarquable compta François de Neufchâteau parmi ses collaborateurs les plus assidus. On peut citer, encore de nos jours un curieux travail sur les tapisseries du duc de Bourgogne qui décoraient les salles du parlement. Cette dissertation prouve une parfaite connaissance des fabliaux du moyen-âge. Tout ce qu'on a écrit depuis s'y trouve en quelques pages. Les précieuses reliques sont maintenant au Musée lorrain à Nancy et elles ont été, dans ces dernières années, l'objet d'une critique assez vive de la part d'un archéologue (2) compétent. Il n'a pas été répondu à cette attaque des plus savantes qui renverse tout un échafaudage de traditions les plus respectables.

Non content d'envoyer des dissertations historiques au *Journal de Nancy*, notre jeune magistrat commentait Jùstinien, écrivait des madrigaux pour l'*Almanach des Muses* et collaborait au *Répertoire universel et raisonné de Jurisprudence* (3) publié à Paris. A propos du franc barrois, il cite un réglement curieux pour les aubergistes. Le lieutenant-général du bailliage des Vosges décréta le 31 août 1624, en séance à Mirecourt, et d'après les ordres du duc Charles IV, que

(1) Le poëme de l'Arioste fut plus tard perdu. Le Dialogue parut dans le *Journal de Nancy*, p. 253. Il y a eu un tirage à part. *Nancy*, 1778, in-8°.

(2) Viollet-le-Duc.

(3) Par Guyot, v. xxxv, 1777.

le dîner d'un homme à cheval arrivant le matin et dînant à table d'hôte, bien traité, est fixé à 1 franc 6 gros (à peu près 10 sols de France); si l'homme à cheval arrive après le dîner, qu'il soupe et couche, il donnera 20 gros, (12 sols de France; s'il ne soupe pas, il ne doit que son gite estimé 3 gros, (1 sol 8 deniers); pour la journée du cheval ayant foin, paille, 4 picotins d'avoine, un franc, (6 sols 7 deniers).

En prenant des notes aux archives de son bailliage, François de Neufchâteau mit la main sur trois registres, copie informe et sans ordre chronologique des ordonnances des ducs de Lorraine. Il en tira un volume intitulé : *Recueil authentique des anciennes ordonnances de Lorraine et de quelques autres pièces importantes, tirées des registres du greffe du grand bailliage des Vosges séant à Mirecourt. Nancy, Lamort, 1784, 2 parties, in-4°.*

On doit savoir gré à l'auteur d'avoir fait connaître d'anciens monuments de la législation locale. De nos jours, on y attache un grand intérêt. Ce ne fut pas l'avis du savant Mory d'Elvange, qui s'empressa de critiquer dans le *Journal de Nancy,* la publication du lieutenant-général de Mirecourt. (1) Il nia l'authenticité des pièces produites et attaqua surtout une ordonnance qui avait déclaré le domaine ducal inaliénable. Cette ordonnance que l'imprimeur avait cru devoir supprimer, fut rétablie par ordre de l'avocat Chassel, censeur royal à Nancy.

Les recherches dans les liasses du greffe procurèrent à François de Neufchâteau d'autres trouvailles. Entre autres, celle de la singulière servitude du maire d'Uxegney envers son seigneur. Elle se trouve reproduite dans l'ouvrage de MM. Charton et H. Lepage. Le rachat de cette servitude eut lieu par une transaction passée le 11 août 1595 entre les habitants d'Uxegney et leur seigneur messire François de Gellenoncourt, écuyer, seigneur de Darnieulles, et transcrite dans les droits de la terre de ce nom faits par le s^r Verquelot le 2 mars 1598.

(1) T. XIII, p. 322. Tiré à part, in-8° de 8 pages.

Les papiers de famille furent aussi scrutés avec soin et le *Journal d'un bourgeois de Mirecourt* procura aux abonnés du *Journal de Lorraine* la lecture des notes suivantes :

1. « En l'année 1681, au mois de janvier, il parut une comète épouvantable qui parut pour tout le monde universellement et dura bien deux mois. (Bayle écrivit son traité à cause d'elle).

2. « L'an 1682, le 12 mai à 2 heures 3/4 après minuit, il se fit un tremblement de terre si épouvantable que même, il y eut des maisons et des églises démolies. On dit seize maisons renversées et l'église des Dames bien endommagée à Remiremont. Sept jours après, dix maisons furent renversées d'un autre tremblement de terre qui eut lieu dans la même ville vers midi. En 1778, l'église offrait encore des traces de cet événement.

3. « Le 2 septembre 1682, une comète parut à 8 heures du soir,

4. « Le 3 avril 1694, Nicolez mourut à Mirecourt et il fut enterré à la Voirie, à cause qu'il était excommunié ; il y avait vingt six ans qu'il n'avait reçu les sacrements. C'était un orfèvre de talent, Il avait fait pour l'église Notre-Dame de Mirecourt des ouvrages de sa profession, qui se voyaient encore en 1778 sur le maître-autel. N'ayant pas été payé à son gré, il ne voulut jamais rentrer à l'église.

5. « Le 3 et le 10 juillet 1694, le blé s'est vendu 100 francs, et le plus bas prix 84 francs.

6. « Le 28 février 1698, le bailliage des Vosges fut rétabli et M. Thieriet (1) présida au grand contentement des bourgeois de Mirecourt. Charles IV avait pourvu ce digne citoyen de la charge de lieutenant général des Vosges. En 1685, Louis XIV, maître de la Lorraine, avait démembré le ressort du bailliage de Mirecourt et transféré une partie à Toul et l'autre à Epinal.

7. « Le 4 août 1698, furent roués Pierrot et Jean Jasmin, et pendues Tiennette et Nicole, deux sœurs pour avoir fait tuer le mari de Tiennette.

8. « L'année 1718, l'on fit la vendange le 7 septembre, après avoir fait la vendange, plusieurs personnes furent se baigner pour se rafraîchir.

9. « Le 2 juin 1763, Jean Naudin fut pendu, la corde cassa et le bourreau usa encore deux cordes, sans pouvoir le faire mourir, il n'en put venir à bout. Il fut encore plus d'un bon quart d'heure, et puis monta l'échelle tout comme la première fois. »

Comme on le voit, François de Neufchâteau par son amour des recherches historiques marchait bien avant son siècle. Il aurait été à souhaiter que ses travaux littéraires, bien oubliés de nos jours, lui eussent laissé plus de temps pour étudier l'histoire du pays, d'après les pièces authentiques. Il était porté naturellement à cette étude.

(1) Ses descendants furent avocats au parlement à Nancy.



Les fréquents voyages de François de Neufchâteau à Nancy, ses travaux poétiques ne l'empêchaient pas d'être au premier rang, lorsqu'il se passait un fait saillant dans sa ville. Ainsi le 12 novembre 1778, le régiment de cavalerie de la Reine commandé par le vicomte d'Ortan, capitaine de chevau-légers, fit célébrer, avec pompe à la paroisse, une messe solennelle pour demander à Dieu l'heureuse délivrance de la Reine. Le siége présidial et toutes les autorités (1) assistèrent à la cérémonie qui fut cause des couplets impromptu suivants de notre poëte :

Sur l'air de la bataille d'Ivry.

Pour un peuple aimable et sensible etc.

Courage, Messieurs de la Reine,
Vous vous signalez aujourd'hui ;
Pour notre aimable souveraine,
Du ciel, vous réclamez l'appui :
Un colonel semblable
Vaut bien qu'on se mette en frais,
Puisqu'à nos yeux, tout le rend adorable,
Son rang, son sexe et ses attraits.

(1) Citons quelques noms dans le Tiers-Etat.

Bailliage. Foissey, lieutenant particulier, Bourdot, assesseur, Merel, Grosbert, Gaillart, Ninot, conseillers; Rollin, procureur du roi, Dussart, greffier, Charpit de Courville, conservateur des hypothèques; Valdéjo, brigadier de la maréchaussée.

Mairie. Gohier, maire royal, Grandjean, Claude, échevins, Poirson, trésorier, Derise, procureur du roi, Harmand, greffier.

Claude Salle, lieutenant consulaire, J. B. Viriot doyen, Cabasse, orfèvre de la monnaie; Gentil et Froment, receveurs des finances; Claudel, subdélégué, Husson, loterie; Alexis Pommier, notaire et procureur, Georges Daniel, notaire et avocat; Poirot, ancien garde du corps de Stanislas, Jean Grenon, peintre, Huel luthier.

Voyant ces braves militaires
Demander tous que l'Eternel,
Sensible à leurs justes prières,
Fasse accoucher leur colonel,
La ville toute entière
S'y joint avec empressement ;
Lorsqu'il s'agit d'une Reine si chère,
Nous sommes tous du régiment. (1)

D'Ortan, ce noble capitaine,
Fait voir, en nous donnant la loi,
Qu'il fait prier Dieu pour la Reine
Comme il s'est battu pour le Roi ;
D'un serviteur fidèle,
Il a le bras, il a le cœur :
Un Régiment animé de son zèle
En tous lieux doit être vainqueur.

Que les détails de cette fête
Sont charmants pour de bons français !
Un aimable objet fait la quête ;
Ah ! je lui réponds du succès.
Tous les cœurs sur ses traces
Grossiront sa quête à leur tour :
Il fallait bien qu'à la fête des Grâces
Le frère quêteur fût l'Amour. (2)

Le lendemain, vendredi 13, eut lieu la rentrée du Présidial. Après la messe du Saint-Esprit, célébrée dans la salle du palais, M. Delpierre, avocat du roi, prononça le discours d'usage sur l'*Administration de la Justice*. Sa santé mal

(1) Cette pièce de vers, d'après la Biographie Michaud, attira à l'auteur des « protecteurs d'un ordre très-élevé. »

(2) Mlle de Szylaghy.

affermie, comme il l'avoue, ne lui avait permis que de présenter une ébauche, mais pleine de chaleur et de vérité. Le Lieutenant-Général prit à son tour la parole; *l'Etude des lois* fut le sujet choisi. Il fut fort applaudi par l'assemblée qui était nombreuse et brillante, lorsqu'il dit quelques mots de la cérémonie de la veille et qu'il fit des vœux pour la jeune Reine. Il profita de la présence d'un enfant de Mirecourt, M. de Vigneron, premier avocat-général près le parlement de Nancy, pour faire l'éloge de celui-ci et de la Cour souveraine.

Le dimanche suivant François de Neufchâteau, profitant encore de la présence de M. de Vigneron lui donna au nom du présidial une fête splendide, et lui chanta au dessert ce couplet :

Sur l'air : *Pour un peuple aimable et sensible.*

Dans le sein de votre Patrie,
Tous les hommages vous sont dus :
D'une tige illustre et chérie,
Vous nous retracez les vertus.

Dans un rang qu'on révère,
Vos bontés savent nous charmer ;
Il est beau d'être un magistrat sévère,
Mais plus doux de se faire aimer. (1)

La naissance de la fille chérie de Louis XVI, de l'infortunée duchesse d'Angoulême, le 19 décembre 1778, fut l'occasion d'une nouvelle fête donnée par le régiment. (2) Il y eut un *Te Deum* chanté au bruit du canon et un bal. François

(1) Peu après, M. de Vigneron fut compromis bien injustement dans l'affaire de M. de Bermond qui se disait le fils de M. et Mme de Beauchamp. Il publia à cette occasion le factum suivant : *Mémoire pour M. de Vigneron, Président à Mortier en la Cour de parlement de Nancy, contre M. Verdet, Procureur au même Parlement. A Nancy, chez Hæner, imprimeur, rue Saint-Dizier.* 1781.

(2) Le comte de Roussy était mestre de camp, Toustain de Viray, commandant, Dumont, brigadier, commandant en second.

de Neufchâteau alité ne put assister à aucune de ces réjouissances. Mais il envoya au vicomte d'Ortan, une chanson pour la circonstance. (2) Le vicomte y est accablé d'éloges, et ce système pris d'adulation n'empêche pas la pièce d'être très-médiocre. Nous nous bornerons donc à en faire mention.

Les commencements de l'année 1779 furent propices à François de Neufchâteau. Une procédure désagréable pour lui, finit selon ses désirs. Quelques mois après son arrivée en Lorraine, le parlement de Nancy l'avait invité, le 13 juin 1777, à justifier de son double nom. L'*Almanach de Lorraine* ne le désignait jamais que sous le nom de François. Pour se défendre d'usurpation de particule, il prouva que le Parlement de Paris l'avait reçu avocat le 5 janvier 1775, et, le 21 mars 1776, celui de Nancy avait enregistré, sans rien dire, ses lettres pour la lieutenance de Mirecourt, sur le vu d'une lettre du garde des sceaux du 24 février précédent, l'autorisant à ajouter « de Neufchâteau » sans exhibition de lettres patentes royales. Cela ne suffisait pas à l'envie. Une longue enquête fut entamée : enfin, sur le rapport de l'abbé de Bonneville, conseiller-clerc, qui ne put se refuser à insérer quelques paroles élogieuses envers le poëte, le Parlement par arrêt du 23 janvier l'autorisa à signer de son double nom : « François de Neufchâteau, » et à s'appeler ainsi, sans pouvoir rien changer, sous les peines de droit.

Malgré cette distinction flatteuse, François commençait à s'ennuyer à Mirecourt, c'était un trop petit centre pour sa vanité de poëte. Il avoue, du reste, qu'il y était souvent malade et que l'air ne lui convenait pas. Lors du passage dans cette ville d'un gentilhomme de la Provence, M. de

(2) Couplets d'un malade à Messieurs du régiment de cavalerie de la Reine à l'occasion du *Te Deum* qu'ils ont fait chanter au bruit du canon et du bal qu'ils ont donné pour l'heureuse naissance de Madame.

Gassendi, il lui adressa une pièce de vers dont voici la fin.

Mais ce climat un peu sauvage
Aux enfants du dieu des Beaux-Arts
Ne peut offrir aucun hommage :
Mirecourt a ses violons
Dont on admire la cadence,
Mais c'est à la belle Provence
De produire des Apollons. (1)

Ce qu'il envoyait à l'*Almanach des Muses en* 1782, était la suite de cette annonce qu'on lisait dans le *Journal de Lorraine* de l'année 1779 :

« Charge de lieutenant-général au bailliage et siége » présidial de Mirecourt, à vendre. Il faut s'adresser à » M. Papigny (1) le jeune, notaire à Mirecourt. La finance » de cette charge qui fait jouir des droits de noblesse est » de 30,000 livres de France. »

L'*Amour de son état* fut le texte de la harangue de M. l'avocat Delpierre, le 12 novembre ; *La nécessité ne l'étude pour les ministres de la Justice* fut le sujet de la réponse du Lieu

(1) Les Vosges « au climat un peu sauvage » ont produit des poëtes tel que Gilbert, dont le nom est immortel, et dans ces derniers temps Pellet (d'Epinal), et un peintre dont le nom seul suffit: Claude Gelée. Il est donc faux de dire qu'il n'y a que la Provence pour produire des poëtes et des peintres.

(1) Lorsque le 8 octobre 1787, madame la comtesse Anne-Catherine-Honorée de Choiseul fut élue abbesse de Poussay, à l'unanimité des voix, tous les ordres de la ville lui firent compliment, et M. Papigny l'aîné, avocat, lui prononça cette harangue qui a le mérite de la brièveté : « Madame, la sagesse a présidé à une élection aussi libre qu'honorable pour vous. Tel est l'empire des vertus. En rendant hommage aux vôtres, un illustre chapitre les couronne. Recevez, Madame, avec bonté, les vœux et les respects d'un citoyen, » M. E. Gaspard a inséré dans les Mémoires de la Société d'archéologie lorraine une intéressante monographie de l'abbaye et du chapitre de Poussay (1871).

tenant-Général à la rentrée de 1779; grâce à l'intervention de ce dernier et à l'appui du procureur général de Nancy, M. Bricquenay, ancien avocat du roi au siége, démissionnaire en 1777, jouissant des droits de la noblesse, obtint des lettres de vétérance qui lui permirent de siéger à cette audience après l'assesseur.

Pour en finir de suite avec les harangues prononcées au palais, nous dirons que M. Delpierre, en 1780, parla des *Qualités du cœur, et de l'esprit nécessaires au Magistrat.* François de Neufchâteau se borna à l'*Eloge de la paix* et il termina son discours par l'énumération des vertus civiques de M. de la Porte, intendant de Lorraine, et par quelques paroles polies sur M. de Vigneron, président.

Le 9 novembre 1781, la rentrée fut marquée par une messe d'actions de grâces suivie d'un *Te Deum* à cause de l'heureuse naissance du Dauphin. *L'indépendance du magistrat*, et *La décence que les magistrats doivent observer plus que les autres citoyens*, furent les sujets choisis par les deux orateurs habituels.

Cette année, François de Neufchâteau passa trois mois à Paris, et de retour à Mirecourt, il s'empressa de communiquer à ses confrères un exemplaire du célèbre compte rendu de Necker. Le tribunal pensa que la lecture d'un semblable document intéressait toute la population. Le barreau fut averti à l'audience qu'il serait fait une lecture publique de l'état des finances. La grande salle d'audience suffit à peine à contenir tous les curieux : officiers du régiment de Bourgogne cavalerie en garnison, officiers municipaux, notables, le clergé avec beaucoup de curés des environs étaient accourus. La lecture du compte-rendu faite par le Lieutenant-Général excita le plus vif enthousiasme. Ce furent des applaudissements sans fin; on cria, les larmes aux yeux : « Vive le Roi ! » et on se dispersa ému et content, après avoir remercié François de Neufchâteau de son heureuse idée. Il n'avait pas manqué de prononcer avant la lecture un petit discours bien modeste pour mieux pré-

parer les auditeurs, qui furent bientôt séduits par le charme incomparable de son élégante diction.

Non content d'exalter l'intendant La Porte en pleine séance judiciaire, François de Neufchâteau étant au château de Fléville, lui avait adressé une longue pièce de vers emphatiques des plus médiocres. (1) Il n'en fallait pas tant pour flatter un fonctionnaire des plus bornés. Aussi en 1781, notre poëte fut récompensé par la place de subdélégué à Mirecourt. C'était lui donner un peu plus d'influence dans le pays.

Sa nouvelle position lui fit écrire deux lettres dans le *Journal de Nancy*. Ces lettres sortent du cadre de sa correspondance littéraire. Dans l'une, il examine longuement la position de Mirecourt par rapport aux routes qui le traversent. La route de Plombières à Paris par Mirecourt est plus courte de deux postes et demie que celle de Paris par Nancy. La ville de Mirecourt devra encore plus gagner lorsque la route de Nancy à Besançon sera terminée. En 1781, les relais de Charmes, de Dompaire, d'Houécourt etc. correspondaient avec celui de Mirecourt, etc.

La seconde lettre est plus intéressante : c'est la relation de l'incendie du village de Mandres-sur-Vair. La lettre se termine par un appel à la charité publique et par l'annonce de la centralisation des secours entre les mains du subdélégué de l'Intendant.

Le mardi 4 septembre 1781, le feu prit dans cette localité, vers dix heures du matin, par le four de la première maison en venant de Contrexéville. Malheureusement un vent violent soufflait du côté du village, et une voiture de fagots

(1) On a presque complètement oublié tous les madrigaux écrits par François de Neufchâteau. Voici un quatrain de M. L... en réponse à des vers envoyés par le Voltaire des Vosges à Mlle de Sivry (Madame de Vannoz).

J'ai lu vos vers à Philippine ;
Je me suis dit : grâce en ce jour
Aux charmes de mon héroïne,
Apollon a chanté l'Amour.

engagée entre deux rues fut bien vite enflammée et activa encore plus le feu. En une heure et demie, tout le village était détruit, sauf une rue détournée, du côté de la ville de Mirecourt, qui n'était pas dans la direction du vent. Ce qui fit encore plus augmenter les flammes, c'est la malheureuse habitude du pays de couvrir les maisons, avec ces minces morceaux de bois dits essandres, malgré que l'intendant de Lorraine eut formellement défendu de couvrir de nouveau les toits avec ces matières inflammables.

Les toits en s'effondrant détruisaient les grains et les denrées. Chaque maison devenait un foyer d'incendie. Heureusement que les bestiaux étaient aux champs. Les habitants réfugiés dans l'église eurent le temps de se sauver avant la chûte du clocher et des cloches.

Personne ne périt dans cet épouvantable désastre. Le seigneur du lieu, M. de Favancourt, lieutenant-colonel de dragons, ne voulut pas, ainsi que sa femme, qu'on s'exposât pour sauver son château. Il perdit tout, papiers, meubles, bibliothèque, etc. On estime à plus de cent mille écus le tort qu'il éprouva. Les habitants n'étaient pas mieux traités. Les maisons de dix-sept cultivateurs furent brûlées et plus de soixante-dix autres ménages demeurèrent sans asile et sans pain. (1)

François de Neufchâteau avait été chargé par l'Intendant de l'organisation des secours pour les malheureux incendiés. Deux châteaux, plus de cent maisons, l'église et la maison curiale n'étaient plus que des monceaux de cendres.

Le 11, malgré une petite pluie, rien n'était éteint; la paille et le foin brùlaient encore. On n'osait habiter les maisons qui avaient conservé leurs murs.

Les secours arrivèrent de tous les côtés. Les duchesses de Cossé et de Mailly qui étaient aux eaux de Contrexéville, firent une quête pour pouvoir acheter du grain de semence.

(1) Le village de Mandres-sur-Vair avait déjà été presque entièrement brûlé en 1752.

L'Intendant s'empressa d'accourir, il ordonna de donner des planches pour des baraques pour l'hiver. Les villages voisins rivalisèrent de zèle. Trente voitures avaient été commandées à Parey-Saint-Ouen ; le dimanche suivant de l'incendie, il en vint quarante. Le curé de Saulxures conduisit tous ses journaliers. Saint-Remimont offrit ses prairies de réserve pour le bétail. Les prémontrés de Parey-sous-Montfort, malgré les nombreux pauvres de leur village que l'ouragan du 19 avait ruinés, envoyèrent du pain en abondance. Le comte de Bouzey fit charger une voiture de blé, et le docteur Thouvenel de Contrexéville donna mille livres de pain.

La relation de cette catastrophe, dont on n'a pas encore perdu le souvenir, termine la série des renseignements que nous avons recueillis sur le séjour de François de Neufchâteau à Mirecourt. En 1783, il était nommé procureur-général près le conseil supérieur du Cap, grâce à l'influence de M. de la Porte, et il quittait, sans regret, un pays qu'il avait habité sept ans, y laissant une compagne non regrettée, qu'il avait épousée en 1782, C'était la veuve d'un ancien conseiller du Roi, échevin de l'Hôtel-de-Ville de Mirecourt. Le mariage ne fut pas heureux : M[me] François de Neufchâteau resta à Mirecourt pendant que son mari vivait au Cap, puis à Paris, et elle finit ses jours assez lugubrement.

Il existe un certain nombre de portraits de François de Neufchâteau : Soliman Lieutaud (*Catal. des portraits lorrains, Paris,* 1862) en énumère près d'une vingtaine. Le plus ancien doit être celui vu de profil qui parut dans la collection Dejabin, (*Assemblée législative*, 1791), dessiné par Labadye et gravé par Letellier. L'ensemble de la figure ne déplaît pas ; le front est haut, l'œil vif et bien ouvert, la bouche plissée; le nez n'a pas encore cette exubérance qui existe dans les autres portraits. C'est bien la figure de l'homme amoureux de la gloire, qui la rechercha, ce qui lui causa peut-être quelques déceptions, mais qui, pour un enfant du peuple, en obtint sa large part.

Ajoutons que, dans les diverses fonctions qu'il exerça, à Mirecourt d'abord, plus tard à Epinal et à Paris, François de Neufchâteau, toujours studieux et laborieux, montra des talents administratifs, un dévouement au progrès, à l'instruction populaire surtout, et un désintéressement qui lui font honneur.

RAPPORT DE M. G. GLEY

SUR

L'EXPÉDITION POLAIRE ANGLAISE

en 1875-1876

par M. V.-A. MALTE-BRUN

Secrétaire général honoraire de la Société de géographie de Paris,
Membre correspondant
de la Société d'Emulation des Vosges.

I. L'EXPÉDITION POLAIRE ANGLAISE EN 1875.

En 1874, M. Ch. Grad adressait à la Société d'Emulation une brochure intitulée : *Résultats scientifiques des Explorations de l'océan Glacial à l'est des Spitzbergen en* 1871, avec une carte. Je fus chargé de vous rendre compte de ce travail intéressant, dans lequel votre éminent correspondant, aujourd'hui député de l'Alsace au Reichstag, appelait l'attention du monde savant sur ces expéditions lointaines équipées par les Etats-Unis, par l'Autriche, par la Suède, suscitées et soutenues à la fois par les encouragements des gouvernements et par des souscriptions publiques.

Dans des conclusions fort bien déduites, M. Ch. Grad, d'accord avec le docteur Petermann, persistait à croire à la « possibilité d'atteindre le pôle en navire, non pas à travers la *mer libre* de glaces, mais à l'aide d'une mer qui présente chaque année, à travers les glaces, des passes navigables, susceptibles de conduire les navires aux plus

hautes latitudes. Comme le régime des glaces de l'Océan Arctique varie d'une année à l'autre, et qu'il est impossible de prévoir à l'avance toutes ces variations, le succès des expéditions au pôle dépend beaucoup d'une chance heureuse, mais il tient plus encore au courage, à l'énergie à la persévérance des hommes décidés à l'atteindre. »

Aujourd'hui c'est M. Malte-Brun, qui vous envoie trois articles extraits du bulletin de la Société de géographie de Paris, réunis en une brochure et accompagnés de deux cartes. Le premier article porte le titre suivant : *L'Expédition polaire anglaise en* 1875 (1).

Après avoir rappelé en traits rapides les expéditions tentées à diverses époques par des officiers anglais, américains, suédois et allemands, qui ont parcouru dans différents sens le cercle arctique, l'auteur signale l'hésitation ou plutôt l'inaction du gouvernement anglais, c'est-à-dire des lords de l'Amirauté, après plus de 30 années de repos. Les principales sociétés savantes de Londres, et notamment la Société royale de géographie, se rendirent auprès du chancelier de l'Echiquier pour demander au gouvernement d'envoyer une nouvelle expédition dans les régions inconnues du pôle nord par la voie du détroit de Smith (Smith-Sound). L'illustre M. Disraëli, en décidant ce voyage d'exploration, et en intéressant le peuple britannique à une grande entreprise digne de jeter de l'éclat sur le nom anglais, a voulu ainsi continuer l'œuvre des Ross et des Parry.

Les deux navires désignés, l'*Alert* et la *Discovery*, furent placés sous les ordres du capitaine G. Nares, naguère commandant du *Challenger* qui a fait, de 1872 à 1875, un voyage scientifique autour du monde, lequel a beaucoup contribué à compléter nos connaissances sur la configuration du fond des mers ainsi que sur la flore et la faune que recèlent les abîmes de l'Océan.

(1) Bulletin de la Société de Géographie (janvier 1876).

Le commandant en chef avait sous ses ordres le commandant Albert Markham, capitaine de l'*Alert* et second chef de l'expédition, et le commandant Henry Stephenson, capitaine de la *Discovery*. Les autres officiers étaient tous des hommes d'élite, des marins expérimentés. Un chirurgien d'état-major, deux médecins et deux naturalistes furent attachés à l'expédition. Les équipages des navires composés de 60 hommes pour chacun, furent choisis parmi les meilleurs marins de la flotte et les baleiniers les plus exercés. Un jeune Français, enseigne de vaisseau, le frère du lieutenant Bellot, ne put, malgré les vives recommandations de lady Franklin, obtenir le droit de partager les dangers des officiers anglais. Les deux navires étaient approvisionnés pour deux années de tout ce qu'une longue expérience avait appris nécessaire pour une telle entreprise; les vêtements, les effets de campement, les divers outils à l'usage des équipages, rien de ce qui est possible pour assurer le succès d'une campagne si périlleuse ne fut négligé. Enfin, pour combattre l'ennui des longues nuits arctiques, chacun d'eux emportait une bibliothèque de 400 vol., et le ministre de la marine avait fait don aux vaillants explorateurs d'un théâtre tout monté, avec décors, costumes et accessoires. Ce moyen de distraction, à l'aide de représentations dramatiques, a été employé avec succès dans les expéditions polaires pour entretenir la santé et la belle humeur parmi l'équipage; les chefs eux-mêmes ne dédaignèrent pas d'y remplir des rôles, voire même des rôles de femme.

Des instructions scientifiques furent remises au chef de l'expédition, et la Société royale de géographie, sur l'invitation de l'Amirauté, nomma un comité chargé de rédiger un mémoire présenté au Parlement pour appuyer la demande de subsides.

J'indiquerai brièvement quelques points du programme recommandé par la Société de Londres et dont M. Malte-Brun a relaté les dispositions principales : « Les deux navires

devront marcher de conserve et maintenir leurs communi cations autant que possible » jusqu'au fond du détroit de Smith, où débouche le canal de Robeson. Mais il leur était enjoint de ne chercher à forcer ce passage si redoutable que s'ils trouvaient des chances sérieusement favorables. « Du point extrême atteint par l'expédition, des excursions en traîneau partiront, dans différentes directions, pour explorer les régions inconnues. Les avantages indirects de ce plan seraient, outre la découverte d'une longue ligne de côtes, la sécurité du retour, le bâtiment le plus engagé pouvant toujours trouver du secours à l'entrée du détroit de Smith, » et se replier, au besoin, jusqu'aux établissements danois du Groenland, comme l'ont fait de précédentes expéditions.

Il résulte de ces instructions qu'un seul des deux navire, devait s'engager dans le détroit de Robeson, l'autre rester au point d'hivernage, pour servir de dépôt et de lieu de refuge. On voit par là que les Anglais voulaient mettre à profit, « sans distinction de provenance, tous les résultats que l'expérience des autres nations avait acquis » dans les dernières explorations polaires.

Par son organisation prévoyante, non moins que par la science et l'habileté des officiers qui la conduisaient, l'expédition arctique anglaise permettait de concevoir les plus grandes espérances, et devait arriver à la solution de nombreuses questions relatives à la géographie physique, à la géologie, à l'histoire naturelle, au magnétisme terrestres à l'anthropologie et à la météorologie.

Partis de Portsmouth le 29 mai, les navires entraient, le 6 juillet, dans la rade de Godhavn ou Lively, port principal de l'île de Disco et chef-lieu des établissements danois dans le Groenland septentrional, et y séjournaient jusqu'au 15, se livrant à des recherches et à des observations scientifiques, puis disparaissaient bientôt dans les brumes glacées de la mer de Baffin.

Un transport de guerre *le Valorous*, était chargé de

provisions et de charbon pour remplir les vides causés par la traversée, et pour établir à Disco un dépôt de vivres, de combustibles et d'effets de campement.

On devait être longtemps sans avoir de nouvelles de l'expédition, lorsqu'une heureuse circonstance conduisit aux îles Carey, un yacht à hélice, *la Pandore,* qui avait été frêté par lady Franklin, avec l'aide généreuse de M. James Gordon Bennett, et dont la mission était de se rendre par le détroit de Lancastre, dans les parages de l'île du Roi-Guillaume, théâtre de la catastrophe des navires de Franklin. Ayant quitté Portsmouth le 26 juin, *la Pandore* atteignit, le 26 août, après avoir relâché à Disco, à Uperniavik et aux iles Carey, l'île Beechey, où elle trouva encore debout la cabane de Northumberland House, érigée en 1849 par John Ross. Ayant continué sa route, elle parvint en vue des îles La Roquette, où une barrière de glace força le navire à revenir sur ses pas. Il se rendit de nouveau aux îles Carey, où il trouva une note du capitaine Nares, qui annonçait que l'*Alert* et la *Discovery* se disposaient à partir le 28 juillet pour le détroit de Smith, aprés avoir laissé un dépôt de provisions et un bâteau. « Tout le monde allait bien à bord des deux bâtiments. »

Cependant l'*Alert* et la *Discovery* avaient mis à la voile de Disco le 16 juillet, et avaient atteint Proven, petit établissement danois, où ils avaient embarqué des chiens d'attelage et engagé l'Esquimau Hans, bien connu des derniers navigateurs arctiques par son habileté consommée à conduire les traineaux. Le 20, ils relâchaient à Uperniavik, le plus septentrional des établissements danois, et le 22, ils étaient aux iles Carey, où le commandant Nares établissait un premier dépôt. La saison paraissait favorable, on allait aborder le détroit de Smith.

Les nouvelles que *la Pandore* apportait en Angleterre, le 16 octobre, donnaient d'intéressants détails que M. Malte-Brun a extraits de la correspondance du commandant Markham et de ses compagnons. Mais les deux navires

disparurent au delà des glaces de la baie Melville et des banquises du détroit de Smith; des mois s'écoulèrent avant que l'on reçût d'autres informations.

M. Malte-Brun termine cette première partie de l'expédition polaire anglaise en 1875, en souhaitant « un grand et glorieux triomphe » aux marins anglais dans leur hardie exploration au pôle. Mais tout en exprimant le regret de voir notre pays indifférent à de si généreux efforts, il ne peut croire « que le goût des grandes entreprises scientifiques y soit perdu, et il espère qu'un jour la France aura aussi son expédition au pôle nord. » Devons-nous en effet laisser à l'Amérique, à l'Autriche, à l'Angleterre, à la Suède, le soin et l'honneur de ces voyages de découvertes, et pouvons-nous nous désintéresser de ce qui se passe dans les régions polaires, au moment où l'intrépide Nordenskiold et son navire la *Véga* sont retenus captifs près du Cap oriental à l'entrée du détroit de Behring, après avoir effectué pour la première fois la traversée de l'océan Arctique sibérien?

II. L'EXPÉDITION POLAIRE ANGLAISE EN 1875-1876.

Le second article de la brochure de M. Malte-Brun, extrait du *bulletin de la Société de géographie* (août 1877), contient sept paragraphes dont je vais essayer de donner une analyse succincte.

1. Dans le premier, l'auteur jette un coup d'œil géographique sur le détroit de Smith et ses dépendances. Il décrit avec une grande clarté les côtes, les caps, les baies, les îles que l'on trouve dans cette longue suite de canaux et de bassins qui s'appellent le détroit de Smith, dont l'étendue n'est pas moindre de 28000 kilomètres carrés. Il n'oublie pas d'exposer les dangers affreux qu'offrent aux marins le courant qui descend du nord et qui entraîne les glaces dans la mer de Baffin, les montagnes et les champs

de glace, les banquises, etc., dont les débris, par suite du mouvement des marées et des tempêtes, s'entassent en barrières formidables.

2. Le 2e paragraphe est consacré à la description émouvante des dangers de toutes sortes qu'affrontèrent les Anglais dans le détroit de Smith en poursuivant leur route vers le nord. Le 25 août, l'*Alert* et la *Discovery* étant entrés dans le Sound Lady-Franklin, le commandant Nares fit appareiller; il avait découvert un vaste port bien protégé en dedans d'une petite île, couverte d'une riche végétation, qu'il choisit pour lieu d'hivernage de la *Discovery*. L'*Alert* reprit la route du nord, s'avança jusqu'au cap Sheridan et parvint au 82° 24' de latitude nord, c'est-à-dire à un point plus élevé qu'il n'avait été donné à aucun navire d'atteindre jusque-là.

3. L'*Alert* s'était mise à l'abri dans une sorte de plage basse et ouverte, d'où le commandant fit établir à terre un dépôt de provisions par 82° 44' nord. Le 14 octobre, le soleil disparut de l'horizon; et voilà les voyageurs obligés de vivre sans voir le jour pendant 142 fois 24 heures; l'hiver polaire, la nuit arctique allaient commencer, apportant leurs longues heures de privations, de misères, de souffrance. Le commandant Nares ne négligea rien pour entretenir la santé et le moral de son équipage. Chaque soir, le capitaine Markham, secondé par plusieurs officiers, tenait école pour les matelots, ouvrait des cours de lecture, d'écriture, d'orthographe et d'arithmétique, auxquels succédaient le jeudi des chants, des conférences, des lectures instructives, et quelquefois aussi des représentations théâtrales.

A partir de janvier, la clarté du jour reparut peu à peu, mais le froid devint plus intense; la température la plus basse de l'hiver fut de 56°, 8 centigrades au-dessous de zéro; la température moyenne de 50°, 8 centigrades; le mercure resta gelé pendant 47 jours, et on dut recourir

au thermomètre à alcool. Enfin le soleil se montra le 29 février, après environ cinq mois d'absence.

Pendant ce temps la *Discovery* était ancrée à près d'un degré plus au sud, éprouvant un minimum de — 56°, 9 centigrades, et une moyenne de — 50°, 1.

C'est alors que deux officiers de l'*Alert* essayèrent de communiquer avec la *Discovery*, mais ils échouèrent; une seconde tentative fut plus heureuse, et ils purent, après six jours d'un pénible voyage, se mettre en relation avec ce navire, tout en étudiant la côte du Groenland de l'autre côté du canal Robeson.

4. Mais le temps était venu où il fallait songer aux grandes explorations. Le commandant Nares, après de longs préparatifs, fit partir sept traîneaux avec leurs équipages, officiers compris. Les uns devaient piquer droit au nord en s'engageant sur la glace, les autres explorer vers l'ouest la côte de la terre de Grant.

Après une lutte incessante pour surmonter des obstacles qui reparaissaient à chaque pas, le capitaine Markham atteignit le 83° 20' 26" de latitude septentrionale, point le plus élevé auquel l'homme soit jusqu'à présent parvenu sur notre globe, dit M. Malte-Brun. Le retour fut des plus difficiles, et on ne saurait se faire une idée des souffrances et des privations de ce terrible voyage. Enfin on arriva à bord de l'*Alert*, après une absence de 70 jours, pendant lesquels on avait parcouru 600 milles.

De son côté, le lieutenant Aldrich explorait la terre de Grant, et atteignait le 83° 7' de latitude septentrionale. L'expédition revint au navire le 26 juin, dans le même état d'épuisement que la troupe du capitaine Markham. Son absence avait duré 84 jours, et elle avait parcouru 630 milles.

Cependant l'*Alert* s'était mise en communication avec la *Discovery* qui, après l'hivernage, avait fait aussi plusieurs explorations, soit de la baie Lady-Franklin, soit de la côte septentrionale du Groenland, soit de la baie Polaris et de

la baie Neumann. Mais ces équipes revinrent épuisées par le scorbut qui s'était déclaré parmi les hommes des deux navires à la suite des fatigues de ces longues et difficiles excursions en traîneau. C'est dans une de ces courses que le capitaine Stephenson, après avoir traversé le bassin de Hall, se rendit à la baie *Polaris* et, le 13 juin, reconnut le lieu d'hivernage de ce navire. Il répara la tombe de Hall, mort dans ces parages le 8 novembre 1871, et y scella une plaque de cuivre avec une inscription consacrée à la mémoire du célèbre capitaine du *Polaris* de la marine des Etats-Unis.

5. Le commandant Nares se voyant arrêté vers le 84e degré par des banquises qui lui opposaient une barrière infranchissable, dut songer au retour. Les courses en traîneau sur la terre ferme à la découverte d'un passage praticable n'avaient donné aucun résultat; il fallut reculer devant des obstacles qu'il sera peut-être toujours interdit à l'homme de surmonter. Le 31 juillet, l'*Alert* quittait son lieu d'hivernage; le 11 août, elle put, après 12 mois de séparation, rejoindre la *Discovery* dans sa baie protectrice. Le 20 août, on disait adieu à la terre de Grant et, le 9 septembre, les deux navires franchissaient l'entrée du détroit de Smith. Le 29 octobre suivant, ils jetaient l'ancre devant Queenstown, et quelques semaines plus tard, l'*Alert* ralliait Portsmouth, son port d'armement. L'expédition avait duré 18 mois.

Dans son rapport, le commandant Nares a démontré que la prétendue mer libre de glaces rêvée par plusieurs géographes n'existe pas; qu'il existe au contraire une mer gelée, impossible à atteindre par navires, impraticable pour les traîneaux.

6. M. Malte-Brun donne une analyse intéressante des principaux résultats du voyage du capitaine Nares et de ses collaborateurs. Le rapport complet en a été présenté aux deux chambres du parlement anglais, et forme un fort volume in-f° de 484 pages avec des cartes et des tableaux

à l'appui. La côte occidentale du détroit de Smith et des bassins qui lui font suite, la côte septentrionale du Groenland avec les baies et les îles les plus voisines, ont été reconnues sur des étendues considérables, au point de vue de la science hydrographique. Le commandant anglais désigne sous le nom de *paléocrystique* (du grec *palaios* ancien et *krustallos* glace), cette mer entièrement glacée couverte de glaces anciennes, qui s'étend à environ 2000 kilomètres des côtes septentrionales de l'Amérique et du Groenland. Les découvertes de l'expédition sur les côtes de la mer *paléocrystique* embrassent une étendue de plus de 500 kilomètres, laissant encore 750 kilomètres d'inconnu au nord, et 900 kilomètres à l'est.

Les Anglais demeurèrent sur cette mer de glaces anciennes pendant onze mois, et en firent un examen approfondi. Aussi les découvertes, les observations, les phénomènes de toutes sortes de la nature de cette mer, vents, marées, courants, météorologie, magnétisme, géologie, botanique, flore, zoologie, etc., éclairent « d'un nouveau faisceau de lumières la géographie physique de la zone polaire. »

7. Dans un dernier paragraphe, notre éminent collègue montre que le but de l'expédition n'était pas d'atteindre le pôle, comme on le croit dans le public, mais d'en approcher le plus près possible. Si le *succès complet* n'a pas répondu à l'attente générale, dit-il, il se trouvera néanmoins des esprits entreprenants aussi bien aux Etats-Unis, en Allemagne, en Hollande, en Suède qu'en Angleterre, qui, mettant à profit l'expérience acquise, continueront ces voyages scientifiques au pôle, soit que la nouvelle tentative se fasse par la mer de Baffin et le détroit de Smith, comme le veulent les Anglais et les Américains, soit que l'on cherche à y arriver par la mer à l'est du Spitzberg, comme le recommande Petermann, ou en longeant le côté de la Sibérie jusqu'au détroit de Behring, comme l'exécute le célèbre professeur suédois Nordenskjold, qui essaie en ce moment de forcer le passage nord-est, soit enfin que l'on tente d'y

pénétrer par la voie lointaine du détroit de Behring, si chère à Gustave Lambert.

Un jour, peut-être, malgré les montagnes de glace qui, dans ces contrées redoutables, se dressent sans cesse pour défendre aux navigateurs la région du froid éternel, la mer libre du pôle ouvrira enfin ses immenses solitudes aux hardis vaisseaux d'Europe ou d'Amérique. Car l'homme ne se tient pas pour battu, et il ne s'arrêtera que lorsqu'il aura percé à jour ce mystère.

III.

Dans une note complémentaire de la relation de l'expédition anglaise, M. Malte-Brun a ajouté (1) une 3e étude sur la *Navigation du détroit de Smith considérée comme route du pôle nord*, d'après la communication faite par sir G. Nares à la séance du 26 mars de la Société royale géographique de Londres.

L'auteur rappelle d'abord les diverses explorations tentées pour arriver au pôle par le détroit de Smith. C'est en 1875, comme nous l'avons dit plus haut, que l'Angleterre confia au capitaine G. Nares deux navires à vapeur admirablement équipés. Cette expédition, qui a rendu célèbre son commandant, devait obtenir des résultats plus précis et plus considérables que les précédentes. Sir G. Nares explora toutes les parties de la côte du Groenland qui longe le détroit de Smith, puis la côte opposée au canal, et fit des observations relatives à la température, à la flore et à la faune, s'attachant surtout à indiquer nettement la position et la distribution des glaces dans ces parages, et notant en quels lieux il serait possible pour un équipage de se procurer des vivres frais, grâce au gibier. Le capitaine anglais reconnut que pendant l'été les rivages des canaux et des mers tournés vers le nord-ouest sont plus longtemps

(1) Bulletin de la Société de géographie (octobre 1877).

encombrés par les glaces que ceux du sud et de l'est, à cause des vents dominants de l'ouest et du courant océanique. Il suivit donc autant que possible la côte occidentale.

Après avoir relaté quelques-uns des principaux faits géographiques de ce voyage, M. Malte-Brun indique les meilleurs points de refuge, les ports, les baies libres de glace, pour les navires qui vont explorer l'océan Arctique, les conditions des courants dans lesquelles ils doivent chercher à se placer, les glaciers et les ice-bergs dangereux. Nombre de ces questions ont été élucidées par le capitaine Nares ou par ses officiers. De plus heureux iront-ils plus loin par la même route? On l'espère, puisque les Etats-Unis ont dû envoyer l'année dernière (juillet 1878) une nouvelle expédition au pôle nord (1); mais pour que l'Union Américaine dépasse la Grande-Bretagne, il s'agit maintenant de s'élever au-dessus de 83° 20' de latitude (2).

(1) On n'a pas oublié qu'au printemps de 1877 une expédition dans les mers glaciales fut préparée en Amérique par les soins du capitaine Howgate, dont le plan était de faire une nouvelle tentative dans le détroit de Smith, en établissant préalablement une colonie de 50 hommes expérimentés dans la baie de la Découverte, par le 81° 44' de latitude nord, à l'endroit même où la *Discovery* avait pris ses quartiers d'hiver. En juillet 1877, le capitaine Howgate expédia dans la baie de Cumberland le steamer la *Florence*, commandé par le capitaine Tyson qui, après 14 mois d'absence, rentra aux Etats-Unis et rapporta d'intéressants détails sur son voyage.

Cette tentative attira de nouveau l'attention publique dans ce pays. Le directeur du *New-York Herald*, M. James Gordon Bennett, auquel la science est redevable de si importantes entreprises géographiques, a organisé une double expédition au pôle nord : un navire, la *Jeannette*, s'est dirigé par le détroit de Behring, l'autre, le yacht *Dauntlets*, par le Spitzberg. Ainsi sont doublées les chances d'atteindre le pôle nord. A ces deux expéditions équipées pour l'exploration des contrées glaciales, il faut ajouter aussi celle qui doit aller à la recherche des restes de sir John Franklin et de ses compagnons, et qui a été préparée également par les Américains.

(2) Une expédition scientifique dirigée par le capitaine Markham vient de partir pour les régions arctiques (mai 1879). Cette nouvelle entreprise a pour but d'étudier l'état des glaces entre le Spitzberg et le Nouvelle-Zemble, et de s'avancer jusqu'à la terre de François-Joseph. Elle reviendra au commencement de l'automne.

Il est intéressant de rappeler que, depuis son retour à Portsmouth, sir George Nares a fait remettre à neuf l'*Alert* afin d'entreprendre un voyage de circumnavigation de la plus grande importance au point de vue géographique et commercial. Les préparatifs ont été terminés à la fin de septembre 1877 et, le 1er octobre, sir George Nares quittait Portsmouth avec l'*Alert* ayant à bord douze officiers et 112 hommes d'équipage, pour commencer un voyage d'exploration autour du monde (1).

Tel est, Messieurs, le travail de M. Malte-Brun : je me suis efforcé de vous présenter une analyse aussi exacte que possible de cette brochure qui abonde en renseignements nombreux, intéressants, en aperçus variés. C'est l'œuvre d'un homme vieilli dans les études géographiques. Il y a beaucoup à apprendre de lui, bien que son opinion puisse différer de celle de plusieurs savants ou marins sur le passage au pôle nord. Mais il faut lire cette curieuse notice pour avoir une idée des observations si précieuses, si importantes que l'auteur a rassemblées sur les régions polaires. Je crains bien de n'avoir pas su en faire ressortir assez l'attrait et l'utilité, et vous signaler les passages les plus remarquables de cette savante narration, soigneusement écrite, et dont l'intérêt réside dans le sujet lui-même, si digne de captiver l'attention des hommes de cœur et d'étude. Car c'est dans un style clair et net, simple et sobre, fort convenable en toute matière et surtout en celle-ci, que notre collègue résume les expéditions et les voyages dirigés vers les mers glaciales par les Anglais en 1875 et en 1876.

Il me reste à dire quelques mots des deux cartes que M. Malte-Brun a dressées d'après la carte des *Mitheilungen* de Petermann et d'après celles des explorateurs américains, pour suivre l'expédition polaire anglaise. Ces deux belles cartes, grandes, claires, bien tracées, sont le complément

(1) Au moment où s'imprime ce rapport, nous apprenons que, le 18 avril 1879. la Société de géographie de Paris a décerné une médaille d'or au commandant sir G. Nares, pour son expédition polaire (1875-1876).

indispensable de l'étude consciencieuse de l'auteur. La première est la carte du détroit de Smith, comprenant les établissements danois dans le Groenland et les itinéraires exactement indiqués de Bylot et Baffin en 1616, de James Ross en 1818, de Inglefield en 1852, de Kane en 1853-1855, de Hayes en 1860-1861, et de Hall en 1871-1873.

La deuxième carte, qui se distingue aussi par la perfection de la gravure et par le fini des tracés, est celle des détroits compris entre la mer de Baffin et la mer paléocrystique. On a sous les yeux la marche de l'expédition anglaise et les courses en traîneau, avec les points extrêmes atteints par les officiers de l'*Alert* et de la *Discovery*.

G. Gley,

membre titulaire.

CONFÉRENCE

FAITE

A L'HOTEL-DE-VILLE D'ÉPINAL

LE 27 FÉVRIER 1879,

sous le patronage de la Société d'Emulation des Vosges

par M. Georges VILLE

professeur au Muséum d'Histoire naturelle de Paris.

Monsieur le Président de la Société d'Emulation des Vosges,

Vous m'avez demandé dès le soir même d'essayer de me rappeler et de retracer pour la conserver dans vos Annales la conférence de M. Georges Ville. J'ai, en accédant à votre demande, obéi à un sentiment de reconnaissance bien naturel envers l'éminent professeur et envers la Société d'Emulation, par lesquels notre petite Société de Girecourt a été si favorablement traitée. Mais si la tâche me semble un devoir de gratitude, je ne m'en dissimule pas les difficultés et je prie les lecteurs de me tenir compte de l'intention plus que du résultat. Je n'ai pas besoin de dire ce que la parole de M. Ville, même fidèlement reproduite, perd à ne pas être entendue, j'allais dire vue, ce que lui donnent de relief et de puissance l'action si vive de l'orateur, et ces tableaux, plantes et récoltes, qui apportent aux yeux de l'auditoire la preuve des vérités scientifiques ou des faits pratiques énoncés. Et cependant, je vais, avec l'autorisation de M. Ville, reproduire sa conférence sous la forme oratoire : j'espère que ceux qui l'ont entendue en reconnaîtront l'écho et que ceux qui n'ont pu pénétrer dans la

salle de la mairie devenue trop petite tireront quelque profit de mon résumé. Tout mon rôle consiste à ôter le charme. C'est un rôle modeste dont il me semble juste qu'il me soit su gré.

V. FIGAROL.

Président de la Société de Girecourt pour l'essai des engrais chimiques composés d'après les formules de M. Georges Ville.

Monsieur Georges Ville s'est exprimé à peu près en ces termes :

Messieurs,

Si j'ai l'honneur de prendre aujourd'hui la parole devant vous, c'est que j'ai répondu à l'appel d'une humble Société de cultivateurs de votre département, dont l'initiative m'a paru mériter un hommage public et l'exemple digne d'être offert, non seulement au département des Vosges, mais à la France toute entière. Cette association, la Société de Girecourt, a pour but l'essai en commun des engrais chimiques préparés suivant mes formules et l'établissement de champs d'expérience. J'ai déjà dit bien des fois et je reste convaincu que ce n'est que par l'application de la science à l'industrie agricole et du principe si fécond de l'association, que l'agriculture française pourra lutter contre la concurrence étrangère qui l'enserre de toutes parts, et jette en ce moment dans tous les esprits que préoccupe la prospérité de notre patrie un légitime effroi.

Qu'est-ce, Messieurs, que le problème de la production agricole dont je recherche devant vous et avec vous la solution ? Ce problème est double. C'est d'abord un problème économique dont la solution est la même que celle de la production industrielle. Ce n'est pas devant cette assemblée, dans ce département où la grande industrie tient une place si considérable, que j'ai besoin de démontrer qu'une industrie, quelle qu'elle soit, n'est prospère, qu'elle ne réalise des profits qu'à la condition

de produire beaucoup et à bon marché, et que pour produire à bon marché il lui faut produire beaucoup. C'est là, Messieurs, la loi économique à laquelle nul ne peut se soustraire. Il ne saurait être ici question des petites habiletés personnelles, de ce que, dans la langue des affaires, on appelle les finesses du métier. Un homme adroit peut trouver dans ces pratiques l'élément d'un succès passager; mais pour obtenir des résultats permanents et généraux, il faut reconnaître la loi et lui obéir. Si cette loi, produire beaucoup et à bon marché, domine toute industrie, elle domine aussi l'industrie agricole qui est une industrie comme une autre.

Mais quel est le moyen pour l'agriculture de remplir cette double condition de profit, produire beaucoup et à bon marché? C'est la seconde partie du problème de la production agricole et c'est ici que la science intervient.

Dès qu'on veut pénétrer les mystères de la végétation, on se trouve en présence d'un fait qui étonne, qui semble au premier abord inexplicable et qu'il faut cependant expliquer.

Le nombre des végétaux connus aujourd'hui s'élève à plus de deux cent mille. Les botanistes les classent et les décrivent : ils nous apprennent en quoi leur organisation les rapproche ou les sépare et comment, grâce à leurs caractères différentiels, on peut distribuer le règne végétal dans une série de groupes, comme les provinces d'un vaste empire.

Survient à son tour le chimiste qui procède autrement : il ne décrit pas, il analyse. Pour lui, les formes ne sont qu'un manteau éphémère : ce qui le préoccupe, ce qu'il veut connaître, c'est la substance des végétaux dans son expression la plus intime et la plus profonde.

De quoi sont formés les végétaux, de quels éléments, et quel en est au juste le nombre?

Résultat étrange et bien inattendu : l'analyse sévère répond que leur composition est toujours la même : plantes nuisibles, plantes utiles, plantes comestibles, plantes vénéneuses, tous les végétaux se composent invariablement de 14 corps simples, 14 seulement. Et si vous me demandez comment 14 corps toujours les mêmes peuvent composer les végétaux si

nombreux et si divers que la Providence a répandus à la surface du sol, je n'ai pour vous le faire comprendre qu'à user d'une simple comparaison. Une langue, la nôtre, n'est composée que de 24 lettres et avec ces 24 lettres combinées de manières diverses, je forme des milliers de mots, j'exprime des idées : ce sont ces 24 lettres qui sont comme la substance de cette conférence. C'est ainsi que 14 éléments composent la substance de la série des végétaux.

Ces 14 corps ont été divisés en deux groupes, 4 corps organiques qui sont :

Le carbone,	L'hydrogène,
L'oxygène,	L'azote.

Et 10 corps minéraux qui sont :

Phosphore,	Soufre.
Chlore,	Silicium,
Fer,	Manganèse,
Calcium	Magnésium,
Sodium,	Potassium.

Eléments organiques, ceux qui se dissipent en vapeur et en fumée pendant la combustion des végétaux ; éléments minéraux ceux qui restent à l'état de cendres.

Prenons maintenant pour exemple une gerbe de blé de 100 kil. Voici sa composition :

COMPOSITION DU FROMENT (PAILLE ET GRAINS).

Carbone	47,69	ci 93,55, qui viennent de l'air et de la pluie.
Hydrogène. . . .	5,54	
Oxygène	40,32	
Soude	0,09	ci 3,386 dont le sol est surabondamment pourvu et qu'on n'a pas besoin de lui rendre.
Magnésie	0,20	
Acide sulfurique . .	0,31	
Chlore	0,03	
Oxyde de fer . . .	0,006	
Silice	2,75	
Manganèse. . . .	?	
A reporter. .	96,956	

Report . . .	96,956	
Azote	1,60	ci 3,00 dont le sol n'est pourvu qu'en quantité limitée et qu'il faut lui rendre par les engrais.
Acide phosphorique. .	0,45	
Potasse	0,66	
Chaux	0,29	
Total, . .	99,93	

Ce serait une erreur de croire qu'il faille rendre à la terre poids pour poids de la récolte que chaque année lui enlève.

Recherchons donc où les plantes puisent ces 14 corps qui forment leur substance. D'abord le carbone : la plante le prend dans l'air qui en renferme 0,017 p. % de son poids : c'est là un réservoir inépuisable. L'hydrogène et l'oxygène, c'est l'eau de la pluie qui les fournit. Ainsi sur quatre corps organiques, l'air et la pluie se chargent d'en fournir trois, c'est-à-dire 93 p. % du poids de la récolte. Reste l'azote: eh bien! la moitié de l'azote est encore fournie par l'air. Ainsi nous n'aurons à restituer à la terre, en éléments organiques, que la moitié d'un sur les 4 qui composent la plante, c'est-à-dire pas même le centième du poids total de la récolte.

Passons aux éléments minéraux, ce n'est plus l'air, ni la pluie qui en fournira la plus grande partie, c'est la terre elle-même qui en renferme, quelle que soit sa nature, des quantités tellement considérables que des milliers, que dis-je, des millions d'années ne sauraient les épuiser. Il n'y a que trois éléments minéraux qu'il faille rendre à la terre : le phosphore, la potasse et la chaux. Ainsi avec la moitié de l'azote contenu dans la récolte, le phosphore, la potasse et la chaux, nous forçons la nature à nous venir en aide : l'air à nous fournir le carbone et la moitié de l'azote ; la pluie, l'hydrogène ; et l'oxygène ; la terre, sept minéraux, soit 97 p. % du poids total de la récolte. Avec 3 nous récolterons 100! Admirable puissance de l'homme qui armé de la science fait concourir la nature entière à son œuvre et l'asservit à ses besoins.

Mais ce n'est pas tout encore ; ces quatre substances qui composent les engrais chimiques et qui, ne l'oubliez pas, sont les seuls éléments utiles que renferme le fumier de ferme, ont sur les végétaux que l'on cultive une influence tantôt prépondérante, tantôt subordonnée.

Prenons d'abord le froment : dans une terre sans engrais, nous n'obtenons qu'une récolte précaire ; si sur cette terre nous répandons les trois minéraux seuls, phosphore, potasse et chaux, la récolte n'est pas sensiblement améliorée ; répandons l'azote seul, la récolte est encore à peu près la même ; à l'azote unissons les minéraux, la récolte s'élève ; au lieu de 60 kil. d'azote à l'hectare, mettons, sans changer les quantités de phosphore, de potasse et de chaux, 80 kil. d'azote, la récolte grandit encore ; avec 100 kil. d'azote, les autres termes de l'engrais restant les mêmes, voyez ce que nous obtiendrons : 30, 35, et jusqu'à 40 hectolitres à l'hectare. De même pour le colza, pour le chanvre. L'azote est la *dominante* des céréales : c'est-à-dire qu'en augmentant la quantité de l'azote dans la composition de l'engrais, vous augmentez la récolte ; tandis que, si vous augmentiez ou la potasse ou le phosphore, la récolte de froment ne serait pas changée. Pour les légumineuses, la dominante est la potasse. Pour le maïs et la canne à sucre, c'est le phosphore. Pour la pomme de terre, c'est la potasse et l'azote. La chaux seule doit toujours être associée aux autres termes de l'engrais, sans jamais remplir le rôle de dominante.

Voilà, Messieurs, résumée en peu de mots la doctrine des engrais chimiques, qui donne à l'agriculture le moyen de remplir la condition du succès, d'obéir à la loi de toute industrie : produire beaucoup et à bon marché.

Le moment, Messieurs, est grave et décisif pour l'agriculture française. Avec la facilité toujours croissante des transports et des rapports, et la libre concurrence qui en est la suite inévitable, notre marché est envahi de toutes parts par les blés étrangers. Un grand pays qui n'a pas à subir le poids

des armées permanentes, où des terres d'une immense étendue, neuves encore, permettent l'emploi de ces machines perfectionnées que vous avez vues à l'Exposition, l'Amérique, non seulement nous ferme et nous enlève les marchés que nous étions en possession d'alimenter, mais sur notre marché même, vient offrir ses blés à un prix inférieur à nos prix de revient. Ét cependant des tarifs résolument protecteurs ferment ses ports aux produits de nos manufactures et, à l'abri de ces droits énormes, son industrie se forme, grandit et déjà menace le vieux monde. Faut-il vous parler de la viande elle-même qu'à son tour le Canada livre à 0f,25 la livre, poids vivant? (1) Si je vous signale avec tant d'énergie cette situation nouvelle, c'est que je la trouve menaçante au dernier point pour nous.

Sans une agriculture florissante il n'y a pas de succès durable pour l'industrie. Or, si votre agriculture est jamais atteinte dans ses conditions les plus essentielles de prospérité, tenez pour assuré que l'industrie subira a bref délai le contre-coup de cette atteinte.

Comment donc conjurer la crise agricole qui commence et qui ouvre, à mon sens, le plus grand conflit économique qui se soit encore produit?

Il y a deux remédes qui s'appellent, se complètent et s'imposent en quelque sorte au même degré : donner à nos moyens de production dans le domaine agricole une impulsion irrésistible; réclamer, et cela immédiatement, des droits compensateurs contre les blés américains, afin de nous donner le temps de nous préparer à la lutte. Et je suis d'autant plus fondé à réclamer ces droits que la certitude de nous en passer à bref délai est plus assurée.

Vous l'avez compris : je touche au point culminant de la question. Montrons, en effet, que l'agriculture peut, quand elle le voudra, abaisser dans une proportion considérable ses

(1) Le Canada a envoyé l'année dernière plus de 30,000 têtes de gros bétail et s'organise pour en expédier plus de 200.000. L'Angleterre a reçu en 1877 43,000 bêtes du même pays et, en 1878, 146,000.

prix de revient, et élever dans une proportion correspondante sa puissance de production. Je vais prendre le blé pour exemple, et ce que je dis du blé s'applique à toutes les récoltes, à la prairie elle-même et par conséquent à la viande.

J'invoque le témoignage d'un homme honorable entre tous, qui a laissé dans cette région une réputation sans tache et dont les efforts, bien qu'ils n'aient pas été couronnés de succès, méritent la sympathie de tous parce qu'il a eu le rare courage d'avouer ses échecs et ses pertes; je parle de Mathieu de Dombasle. Interrogeons les annales de l'Institut de Roville. Que dit Mathieu de Dombasle?

A l'époque où le vénéré Mathieu de Dombasle dirigeait l'Institut de Roville, le prix de revientde l'hectolitre de blé atteignait 17 fr. 43 cent., ainsi qu'il résulte de ce compte publié par l'éminent agronome :

Frais fixes	Loyer de la terre. . . .	45	Par hectare 186 fr.
	Frais généraux	52	
	Travaux de culture. . .	43	
	Semences.	46	
Frais variables	Fumure.	74	Par hectare 108 fr.
	Récolte, battage . .	34	
	Dépense totale. . .		294
	d'où il faut déduire pour la paille. . . .		50
	Reste . .		244 fr.

244 francs pour produire 14 hectolitres de blé, ce qui porte bien le prix de l'hectolitre à 17 fr. 43.

Eh bien! supposons qu'à l'époque où vivait Mathieu de Dombasle, sans rien changer à l'organisation de l'Institut de Roville, on eût ajouté aux 74 fr. de fumier pour 120 fr. d'engrais chimique par hectare, quel eût été le résultat? Porter la récolte de froment de 14 hectolitres par hectare à 31 hectolitres, réduire le prix de revient de 17 fr. 45 l'hectolitre à 11 fr. 14. Il s'agit ici de faits trop graves pour nous contenter de simples affirmations : il nous faut des

chiffres que chacun puisse controler au besoin : je reprends donc le compte précédent et j'y introduis l'élément nouveau d'un surcroît d'engrais :

Frais fixes comme dans le premier. . . .		186
Frais variables	Fumure 74 + 120	194
	Récolte, battage etc. 34 + 26 .	60
		440
D'où il faut déduire pour la paille		95
	Reste. . . .	345

Dépense 345 francs au lieu de 244 francs pour récolter 31 hectolitres au lieu de 14, ce qui conduit bien au prix de 11 fr. 14 l'hectolitre au lieu de 17 fr. 43.

Prenons maintenant l'exemple parmi vous et dans le compte-rendu de la Société de Girecourt. J'y trouve, pour la culture de la pomme de terre, à l'expérience de M. Brueder de Hadol le compte suivant :

Terre sans engrais. . . .	160	hectol. à l'hectare
Avec 294 fr. d'engrais chimique.	300	—
Différence. . .	140	
à. . . .	3 fr. 50	l'hectol.
	490 fr.	
	Bénéfice 196 fr.	

Mais qu'au lieu de 294 fr. à l'hectare, on ne dépense plus que 250 fr. la récolte tombe à 250 hect., soit 90 de plus que la terre sans engrais : 90 hectolitres à 3 fr. 50 c'est 315 fr. Le bénéfice, de 196 fr. tombe à 65 fr.

C'est la loi. Pour récolter beaucoup et produire à bon marché, il faut donner à la terre tout ce qu'elle demande. Supposez un filateur ayant affecté de grands capitaux à la création d'une usine de cent mille broches, munie, en outre, des appareils les plus perfectionnés. Qu'arriverait-il s'il ne livrait à ces cent mille broches que la moitié du coton qu'elles peuvent filer?

Le travail effectif serait grevé en pure perte des frais

afférents aux cinquante mille broches qui tourneraient à vide. Chauffage des machines, surveillance, frais de premier établissement, amortissement, frais généraux, viendraient charger en pure perte de 50 p. % le produit effectif de la filature.

En agriculture, nous l'avons démontré, ne produire que 10 ou 15 hectolitres de blé à l'hectare lorsque, par un surcroît de fumure, il est possible d'en obtenir 30, c'est commettre la même faute que le filateur en question, attendu que les frais généraux, les labours, les impôts restent les mêmes et que la récolte se trouve grevée de tous les frais qu'aurait supportés l'excédant des 16 hectolitres de grains qu'on n'a pas obtenus.

Pour établir une connexité plus entière entre le travail agricole et le travail industriel, on peut dire que la plante est une machine, la terre l'assise qui la supporte, l'engrais la matière première qu'elle transforme et le soleil le foyer qui anime tout le système.

Pour ce qui est du soleil, nous ne pouvons rien, mais c'est à nous de donner la quantité d'engrais qui doit être transformée.

Autrefois le cultivateur n'avait même pas cette faculté. Enfermé dans la formule, prairie, bétail, céréales, il était forcé de faire à la prairie et aux animaux une part inflexible pour maintenir, à grand prix et à grand' peine, l'équilibre entre les agents de fertilité gagnés ou perdus par la terre. Mais aujourd'hui les engrais chimiques lui permettent de commander à l'activité végétale, comme la houille à la force motrice.

Malheureusement, Messieurs, si l'industrie fournit à profusion de ces agents de fertilité, c'est, il faut bien le dire, le commerce où il se commet et où il est le plus facile de commettre le plus de fraudes. Comment vous soustraire à ce danger? Le seul moyen efficace est la fondation de sociétés semblables à celle de Girecourt. Leurs commencements seront humbles : elles devront d'abord se borner à la

culture de ces champs d'expérience dont je voudrais avoir le temps de vous démontrer l'indispensable nécessité pour faire passer de la théorie dans la pratique la doctrine des engrais chimiques, et analyser la terre par une méthode d'autant plus assurée que c'est la plante elle-même qui fait l'analyse. Plus tard, ces champs d'expérience vous serviront à contrôler les engrais eux-mêmes et à rendre toute fraude impossible, et je prévois le temps où votre société ou quelque autre, formée d'abord sur son modèle, se chargera pour tous ses membres de l'achat, du mélange et de la préparation des engrais qui leur seront nécessaires. Avec le morcellement de la propriété, tel que l'ont fait à la France nos habitudes et nos lois, il n'est qu'une ressource qui puisse rendre à l'agriculture française sa prospérité, c'est le principe fécond de l'association. C'est lui que j'invoque ici, en félicitant les membres de la société de Girecourt d'avoir été les initiateurs d'un mouvement que je voudrais voir se généraliser.

RAMBERVILLERS

AU

XVIIme SIÈCLE

(1636—1660)

Rambervillers n'appartenait pas au duché de Lorraine, et ce n'est qu'en 1718 que cette ville fut cédée au duc Léopold.

Possession de l'évêché de Metz, elle était le chef-lieu d'une châtellenie (1) enclavée au milieu de la Lorraine et régie par des usages particuliers qui « se trouvent à la suite de la coutume de l'évêché de Metz » ; aussi son histoire est-elle des plus agitée, toujours une des premières victimes des longues querelles des ducs de Lorraine et des évêques de Metz placés trop loin pour la défendre ; elle fut incendiée complètement au XVIme siècle, (2) et elle se relevait à peine des ses ruines quand éclata la guerre de trente ans.

Dans un premier mémoire (3) nous avons raconté les

(1) La châtellenie de Rambervillers se composait des villages de Jeanménil Bru, Housseras, Autrey, St-Benoit, Doncières, Roville et du ban de Nossoncourt.

Le ban de Nossoncourt comprenait : Nossoncourt, Bazien, Ménarmont, Anglemont, Ste-Barbe, Ménil et Xafévillers.

Rambervillers appartenait au temporel à l'évêché de Metz et au spirituel à l'évêché de Toul. Les moines de Senones étaient décimateurs : Les deux tiers de la dîme au couvent de Senones, l'autre tiers au curé.

(2) Rambervillers fut incendié par le baron de Polviller. Les archives furent complètement détruites. (en 1557). Aussi est-il presque impossible de faire l'histoire de Rambervillers avant cette catastrophe.

(3) Annales de la Société d'Emulation année 1875 : *Un épisode de la Guerre de trente ans*, p. 248 et suivantes.

vissicitudes de cette cité pendant les années 1630-35; c'est la suite de ses malheurs dont nous reprenons aujourd'hui le récit, cherchant à faire connaître quelle était la situation d'une petite ville pendant les longues guerres du XVIIe siècle.

I.

Après l'évacuation (1) du camp de Rambervillers, le duc Charles IV se retira à Besançon où il passa l'hiver; au printemps suivant il joignit ses troupes à l'armée espagnole, et avec celle-ci contribua à la levée du siége de Dôle serrée de près par les Français.

Pour renforcer son armée, Charles fit évacuer un certain nombre de places tombées en son pouvoir l'année précédente; cette mesure fut fatale à la Lorraine : Weymar voyant le pays à peu près abandonné y dispersa ses soldats; « les Suédois s'y gouvernèrent comme en pays ennemi et n'oublièrent ni cruauté, ni violences; la plupart des habitants furent obligés de quitter leur demeures, leur patrie; les villes les villages abandonnés se ruinèrent d'eux-mêmes ou furent réduits en cendres par les ennemis... » (Dom Calmet). Les Français ne se comportaient pas mieux que leurs alliés les Suédois, et enfin les troupes du duc Charles ne ménageaient guère les sujets de leur général : Sans solde, obligés de vivre sur le pays, les soldats de l'armée lorraine répondaient aux plaintes des habitants : « c'est pour le service du Prince »; quant aux habitants de l'évêché de Metz, c'étaient pour eux des ennemis. Des capitaines de cette armée, raconte M. de Villarceaux, faisaient mettre pour devise sur leur étendards : « Frappe fort, prends tout et ne rends rien ! »

La guerre avait été ramenée sur les frontières de France.

(1) En 1635, le duc Charles retranché à Rambervillers avait tenu tête aux armées françaises commandés par le maréchal de La Force.
(Voir Annales de la Soc. d'Emulation 1875 pages 258 et suiv.)

Les armées, tour-à-tour refoulées, traversaient et retraversaient la malheureuse Lorraine; chaque parti envoyait des colonnes expéditionnaires qui achevaient de ruiner le pays; souvent ces colonnes se rencontraient. A Raon, Colloredo surpris par Gassion et La Force fut complètement battu et fait prisonnier; vers la fin de 1636, Charles vint lui-même en Lorraine, il prit Epinal, Châtel, Charmes : on voit que l'on se battait tout autour de Rambervillers.

Rambervillers n'avait pas été évacuée par les Lorrains. Le colonel de St-Balmont (1) avait rejoint son général laissant le commandement de la garnison au capitaine Malvoisin. (2) Cette garnison était une lourde charge pour la ville ruinée par tant de malheurs, aussi cherchait-on à en diminuer le poids. Un père capucin (3) fut envoyé auprès de Charles IV pour obtenir « un règlement pour la garnison »; le capucin ne fut pas heureux dans ses démarches; on s'adressa à un lorrain, M. des Armoises, pour le prier d'intercéder en faveur de la ville. Plus heureux, M. des Armoises obtint gain de cause; la ville reconnaissante lui donna en présent une somme de cent francs « lorsqu'il

(1) C'était le colonel de St-Balmont qui avait « tiré sur le poisle de la ville la grosse rançon » de 20,000 rixdallers (Ann. Soc. d'Em. 1875). Ce colonel de St Balmont s'est rendu célèbre dans les guerres de cette époque : sa femme, aussi belliqueuse que lui, a laissé en Lorraine un grand renom de bravoure.

(2) 112 cordes de bois pour les logis de MM. de Grandmont et Malvoisin de Marc capitaine de la garnison. (CC. archiv. de Rambervillers.)

M. de Boisemont était resté gouverneur, nous retrouvons sa signature au règlement des comptes de 1636.

Neuf cordes de bois conduites à M. de Boisemont au château.

(3) Les Capucins avaient été établis à Rambervillers par les bienfaits de Claude d'Hardige veuve du baron de Bilstein.

Nous verrons souvent reparaître les capucins de Rambervillers. Ils furent très-employés aux négociations de la ville. Leur robe facilitait singulièrement leurs voyages; du reste leur dévouement aux affaires de la ville est au-dessus de tout éloge : « 105 fr. au R. P. capucin à l'effet de faire un voyage auprès de S. A. afin d'obtenir un règlement pour la garnison pour lors logée en ce lieu. » (Arch. Ramb.)

fut de retour pour en rapporter les ordonnances de S. A. » (1).

Cent francs étaient une somme considérable, si l'on a égard à la triste situation de nos aïeux. Les recettes pour l'année 1636 s'élevèrent à *dix-huit cent cinquante-deux francs*, sur lesquels 353 fr. perçus « sur divers particuliers pour avoir été sans logements de soldats, lesquels furent quotizés à payer chacun une somme pour subvenir au tribut inusité de la ville, attendu aussi que leurs co-bourgeois avaient logements. . . . . »

Les dépenses montèrent à *cinq mille trois cent cinquante* francs (2).

Voici comment l'on régla ce budget; « La dépense s'élève à 5,350 fr., la recette a 1852 fr. qui déduits dans ladite dépense, se trouve que la ville doit auxdits commis trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit francs pour *assurance desquels il sera passé promesse au nom de la ville auxdits comptables*. . . . » (19 février 1637).

La population de la ville était considérablement réduite; nous en trouvons la preuve dans la délibération suivante :

(1) 20 fr. délivrés à M. des Armoises qui est allé trouver S. A. au sujet de l'état de la ville pour en obtenir ordre favorable.

100 fr. donnés à M. des Armoises lorsqu'il fut de retour de son voyage pour avoir rapporté un ordre favorable.

(2) Parmi les dépenses nous relevons :

53 fr. déboursés par les comptables pour pain, vin et viande, et porter à dîner plusieurs fois à la maison de ville pour Messieurs appelés pour affaires du public.

313 fr. de chandelles pour éclairage des corps de garde.

5 fr. donnés tant à ceux qui ont pendu un particulier mis à la justice au devant de l'église, qu'à un homme qui a conduit le corps au cimetière.

186 fr. pour transport de foin à Remiremont par ordre du Commandant de la ville.

20 fr. pour 12 soldats envoyés à S. A.

37 fr. pour nourriture de l'escorte d'un convoi de poudre venant de Remiremont. (Ceci a dû se passer à la fin de 1636, au moment ou le duc Charles IV s'était emparé de Remiremont.)

786 fr. pour façon et charroi de bois aux corps de garde.

La ville paie les frais d'installation d'un petit canon sur la porte de la Faux (Archives Ramb.)

« Le 1er janvier 1637, Messieurs les bourgeois appelés à la maison de ville ont de leur pleine volonté voulu qu'il n'y ait plus que six douze (1).... cela à cause du peu de bourgeois qui restent en ville... » Déjà l'année précédente on avait éprouvé les plus grandes difficultés pour élire les officiers de justice et police; sur douze, huit étaient morts ou partis!

La garnison était toujours la grande préoccupation des bourgeois de Rambervillers, on n'avait plus d'argent pour acheter le grain nécessaire au soldat : « les bourgeois assemblés en corps à la maison de ville pour voter une somme d'argent nécessaire à l'achat de grains pour l'entretien de la garnison...... ont requis les sieurs de police et justice d'obliger Humbert Gérard, Demenge Robert, bourgeois de Rambervillers, d'avoir à remplacer l'argent égaré par eux et provenant de la rançon tirée par M. de Saint-Balmont ainsi que l'on a déjà fait pour le sieur Canon... » Cet argent « égaré » fut retrouvé seize années plus tard et voici comment :

« Nous soussignés officiers.... etc... Confessons avoir reçu des R. P. Capucins dudit lieu la somme portée au bordereau ci-joint, laquelle a été trouvée en leur jardin par Demenge Roussel ermite à St-Pantaléon et Bastien Bertrand bourgeois, travaillant audit lieu, lesquels en avaient saisis les R. P. Capucins, qui, en ayant donné avis aux soussignés se sont transportés avec leurs commis pour reconnaitre les espèces, d'autant que l'an 1636 pareille somme de deniers appartenant à la ville y avait été transportés et cachés en terre par les sieurs Canon, Robert et Gérard pour éviter la perte d'iceux........ Les ayant reconnus, les R. P. Capucins s'en sont dessaisis ce dont nous les portons quittes et déchargés..... huit pièces de

(1) Archives Ramb. BB.-2.

Les pouvoirs des douze duraient trois années; chaque année on en renouvelait le tiers.

soixante kreizt, trois ducatons et demi, soixante cinq rixdalles, dix-neuf Philippes, trente deux ducatons. » (26 mars 1653) (1)..

Cet argent, surplus de la grosse rançon. « tirée » en 1635 avait été si bien caché qu'on ne pouvait plus le retrouver, le clerc-juré Gérard et le bourgeois Robert, le remboursèrent sans aucun doute et l'on put acheter un peu de grains.

Dans le courant de l'année 1637, les Français renforcés, prirent Epinal et Remiremont; les Lorrains évacuèrent Rambervillers, le mauvais état des fortifications ne permettant pas une défense. La garnison lorraine fut remplacée par une garnison française; celle-ci y séjourna tout l'hiver. Mais en 1638 les progrès des Lorrains qui assiégèrent et reprirent Remiremont, Epinal, forcèrent les Français à évacuer à leur tour Rambervillers, et à céder la place aux troupes de Clicquot colonel au service de Charles IV. Clicquot ne trouvant pas de grains en suffisante quantité chez l'habitant, s'empara de celui du moulin, la ville paya une indemnité au fermier de ce moulin « les soldats n'ayant pas acquitté les droits » disent naïvement nos archives.

Bientôt après, les Français reprenant l'offensive, chassèrent les Lorrains et réoccupèrent Rambervillers (1639). Cette fois, le gouvernement de Louis XIII voulait en finir avec cette guerre sans cesse renaissante; ses troupes assiégèrent et prirent le château de Moyen. Ce château fut rasé, « ce qui fit plaisir à toute la province » et à Rambervillers en particulier.

La France victorieuse avait refoulé ses ennemis et porté la guerre au delà du Rhin; mais il restait en Lorraine des bandes de pillards, qui cantonnées dans les châteaux qu'elles avaient enlevés par surprise, rançonnaient le pays et semaient la terreur partout. C'est une de ces bandes, commandée par un capitaine du régiment de St-Balmont, qui s'était emparé

(1) Arch. Ramb. BB.-2.

du château de Moyen ; on fit une guerre acharnée à ces partis et le pays put respirer un moment (1).

La prise de Moyen avait permis de rétablir les relations avec Vic où résidait le bailli; ce personnage vint à Rambervillers et y ratifia diverses mesures prises par les bourgeois: « M. le bailli décide qu'en considération des bonnes raisons données, il y a lieu de réduire le nombre des douze à six, laissant aux bourgeois le droit d'élire leur chef.... » De plus, sans « tenir compte du jour auquel les bourgeois avaient accoutumé d'élire leurs officiers, » il fait procéder à la nomination de ces officiers pour l'an 1640 : « en conséquence Messieurs de la commune ont choisi ceux qui s'ensuivent selon les formes et manières accoutumées savoir les six douze.....» (2).

On chercha à mettre un peu d'ordre dans les comptes de la ville. « Comme depuis l'année 1630, les troupes de guerre ont continué de telle sorte que les rentes de l'hôpital ont été négligées, que l'on n'a plus rendu de comptes, notamment en l'année 1639, et que même dans cette année il n'y a pas eu de commis pour recevoir icelles rentes que de plus, l'hôpital possède des maisons qui sont détériorées et ruinées et qu'il faut réparer; autant que possible faire rentrer non-seulement les locations de ces maisons mais encore les arrérages, paiement de toutes aides comme aussi les revenus de tous les titres concernant le fond dudit hôpital et d'en faire dresser inventaire exact et motivé sur lesdits titres.....»

(1) Dom Calmet — Digot Hist. de Lorraine. — Parmi les dépenses causées par l'entrée des Lorrains en 1638 nous relevons dans les archives : 36 fr. pour vin fourni à M. de Ville lors de son entrée avec M. Cliequot. Logement de quatorze soldats escortant M. le baron de Mercy.

Les comptes de recettes et dépenses de 1637 et 1639 manquent aux Archives. Peut-être n'ont-ils pas pas été tenus?

(2) L'élection avait lieu au commencement de chaque année. La date de la séance présidée par le bailli est le 5 novembre 1639. Ce même jour on nomma également les « quatre corporaux » pour monter la garde aux quatre portes.

On décida la nomination d'une commission pour faire ce travail : Thiriet maire, Jean de Vomécourt, et Prevost chef des douze furent désignés (11 janvier 1640) ; le 25 mars suivant, ceux-ci rendirent compte de leur mission et remirent, devant une assemblée de bourgeois, à Messieurs « tous les papiers, documents et autres titres concernant l'Hôtel-Dieu dudit Rambervillers » ; décharge leur fut donnée, des remercîments furent votés et de « suite pour la continuation des rentes dudit hôpital et afin que rien ne se perde, l'assemblée choisit Florent de Bruyères et Claude Adam chirurgien pour faire rentrer les rentes dudit hôpital, leur donnant deux gros par francs de rente qu'ils feront rentrer par an à commencer par l'an 1639... »

Un bourgeois demanda la liquidation d'un compte remontant à 1633. « Le sieur de Chastel ayant épousé la veuve de Jean Bagrel de son vivant maire de ce lieu » demanda à rendre « le compte des dépenses faites par Jean Bagrel au moment du séjour des troupes impériales (1630-33)...devant les bourgeois réunis en assemblée ; il présenta le compte arrêté le 18 avril 1633 avec « acquits et quittances en liasse cachetées du sceau de la ville » Messieurs après examen se déclarèrent « satisfaits et contents et déchargèrent ledit Chastel et sa femme Catherine auparavant veuve de Jean Bagrel..» Chastel devint créancier de la ville pour une somme de 333 fr. pour « laquelle il dut être fait paiement ou assignat ».

Pendant cette longue période de troubles, l'évêché de Metz n'avait pu faire respecter son autorité dans ses domaines, aussi de nombreux abus s'étaient-ils introduits dans l'administration du temporel de cet évêché. Les fermiers des revenus, ceux des moulins surtout avaient profité de ce relâchement forcé dans la surveillance exercée par les représentants de l'autorité épiscopale pour frauder et adultérer les farines. L'évêque de Metz rendit un arrêté très-sévère contre les fraudeurs ; le meunier de Rambervillers faisait exception, Messieurs de justice et police, dans une délibération

en date du 25 mars 1640 déclarèrent « unanimement que bien contents et satisfaits du meunier » ils n'ont rien à dire contre lui, et comme son bail doit expirer prochainement ils espèrent qu'on le lui continuera.

M. de Gournay bailli vint encore à Rambervillers (1640) un des commis de ville, Nicolas Marchal, avait été élu franc-bandier; le bailli contestait aux bourgeois ce droit d'élection, pourtant il confirma provisoirement Nicolas Marchal, reçut son serment « sans conséquence de l'avenir et attendant la volonté de Monseigneur l'évêque avec plus ample connaissance des attributions de chacune des charges. » (1).

Les comptes de recettes de 1640 sont mieux tenus, mieux faits que ceux des années précédentes, on voit que l'espoir revenait à nos malheureux aïeux, et que sans perdre un instant ils se mettaient à l'œuvre pour réparer leurs désastres (2).

Les bruits de paix se répandaient; pendant l'année 1640 où avait joui d'une tranquillité, d'une sécurité relatives; ces bruits se confirmèrent, et bientôt l'on apprit que le 25 mars 1641 la paix avait été signée entre le duc Charles IV et le gouvernement français.

II.

La nomination des commis de ville pour l'année 1641

(1) Par suite de la nomination de Nicolas Marchal comme franc-bandier, il fallut nommer un commis-adjoint.

(2) En 1638 l'ancienne gabelle et la nouvelle furent adjugées à Florent Marchal pour 1485 fr.

Le droit d'entrée du moulin adjugé à 975 fr. dont le sixième pour l'évêché, 162 fr., et le surplus pour la ville.

Pendant l'hivernage des Français à Rambervillers (1637-38) on fit à Nancy de nombreuses démarches pour obtenir le grain nécessaire à la subsistance de la garnison; pourtant la ville dut en fournir de ses deniers : « 65 fr. pour cinq fouraux de blé, à raison de 13 fr. le foural, pour la subsistance de la garnison »; une autre fois on acheta du blé à 10 fr. le foural.

28 francs pour sept fouraux d'avoine pour les chevaux de M. de Ville à son entrée à Rambervillers (octobre 1638).

fut signalée par un incident qui nous montre combien était bas le crédit de la ville; au moment de prêter serment, les commis déclarèrent n'accepter leurs fonctions qu'à la condition expresse qu'ils ne seraient pas obligés de faire des avances pour le compte de la ville, ce qui fut accepté.

Ces commis étaient de véritables percepteurs, encaissant les recettes, payant sur ordre de Messieurs — sur mandat — toutes les dépenses ordonnées par ces derniers. Tous les ans ils rendaient compte de leur gestion : « Comptes que rendent honnêtes hommes Jean Blanpain marchand tanneur et Antoine Richard bourgeois de la charge et office de commis de ville à laquelle ils avaient été choisis et installés par la communauté dudit Rambervillers l'an passé 1657, de toutes les rentes, droits, profits et émoluments par eux reçus pour et au nom de la ville, à tous Messieurs, les douze élus au gouvernement et administration de la police dudit lieu, Messieurs de la justice présents et appelés (8 janvier 1657).

Voici la liste de ces recettes.

Deniers fixes de la ville : Locations de la maison de ville et des places publiques; droits payés par les nouveaux entrants, les étrangers qui ayant épousé « une fille de la ville, devenus veufs trouvent à se remarier avec une fille ou une femme étrangère »; regains de la ville; location de prés; produit de la glandée des bois d'Arthamont, Padozel et Créboué; amendes de ceux qui ont causé des dégats dans les forêts; taureaux et verrats; amendes pour « porcs âgés de moins de trois mois et trouvés dans les rues de la ville »; amende aux boulangers qui ont excédé la taxe; vente des fruits champêtres; location du chaux-four; amendes pour bris de clotures à « l'alentour de la ville »; amendes pour dommages dans les jardins; amendes « de ceux qui ont jeté des entrailles d'animaux dans le ruisseau »; amendes pour le bétail qui endommage les récoltes, pour passage avec voiture sur des terrains cultivés, dans les prairies; amendes de ceux « trouvés dans les tavernes et cabarets pendant les

saints-offices » ; amendes des cabaretiers qui donnent à boire en tout temps aux jeunes gens non mariés; amendes pour avoir cueilli des fruits champêtres « avant la Notre-Dame de septembre et avant le soleil levant dudit jour » ; amendes de ceux qui ont jeté des immondices dans les fontaines et bouges; amendes de ceux qui ont eu le feu « parce qu'il a fallu sonner la grosse cloche » ; recettes des amendes qui se jugent « par les sieurs de justice des faits amendables dans quelques-uns desquels la ville prend le tiers » ; recettes provenant des frais de ville pour lesquels « chaque bourgeois indistinctement franc ou non franc paie deux sols par mois, la veuve un sol. » ;

Recettes pour bois « tondus à Padozel, Arthamont, et Créboué » (1) ; amendes de ceux « qui sont trouvés achetant victuailles avant la cloche sonnante pour les revendre ou pour eux-mêmes.. » ; amende pour fraude de taxe de vin ;

Recette de trois gros sur chaque bourgeois et habitans ; les nobles, franc-arquebusiers, tonsurés et clercs, femmes veuves sont exceptés, les nouveaux mariés jouissent de ce privilége pour la première année de leur mariage ;

Recette pour droit de séjour sur « la pasture » du bétail marchand ;

Amende de ceux qui ont enfreints les bans de fanaison... etc ;

Location des greniers et caves de la maison de ville ; amendes de ceux qui ont laissé des fumiers dans les rues ; amendes de ceux qui fraudent sur le marché ;

Recette pour la décharge « des apostilles des comptes précédents » ;

Recettes extraordinaires, tailles, argent d'emprunt.

La totalité de ces produits ne revenait pas à la ville, on partageait avec le seigneur, c'est-à-dire avec l'évêque de Metz ; ainsi les droits des nouveaux entrants se partageaient :

(1) Le bois de Créboué n'existe plus aujourd'hui ; il etait situé sur la route actuelle d'Autrey, à gauche de cette route et à 2 kilomètres environ de Rambervillers.

un tiers à l'évêque, le reste à la ville; beaucoup d'amendes se divisaient de la même façon (1).

A cela il faut ajouter les produits des gabelles qui se mettaient en adjudication :

« L'ancienne gabelle appartenant nuement à la ville de Rambervillers, étant d'un gros par mesure et la nouvelle imposition d'onze gros par mesure, faisant les deux sommes un franc par chaque mesure qui se vend par les taverniers et vendeurs de vin en détail audit Rambervillers, ayant été publiée par Claude Bolangier sergent audit lieu, par diverses et réitérées fois, au lieu ordinaire et accoutumé et à la sortie de la messe paroissiale, en présence d'une plus grande partie de la bourgeoisie, que ce jourd'huy environ une heure de relevée en la maison de ville, ladite gabelle et nouvelle imposition se monterait à qui plus au profit de la ville et à l'éteinte de la chandelle, pour un an à commencer au 1er février de l'an présent 1650 et finissant au 1er février de l'an suivant 1651.

La chandelle étant été allumée en ladite maison de ville, icelle gabelle et nouvelle imposition aux conditions suivantes...... a été mise à prix par premier mont à 800 fr. par honorable Claude de Chastel échevin audit lieu, les remonts arrêtés à 25 fr.. et après 26 remonts finalement à lui échute par l'extinction de ladite chandelle pour la somme de 1450 fr. payables savoir, 400 fr. comptant et promptement; les mil cinquante francs restant payables en trois termes chacun de 350 fr. dont le premier commencera au 1er jour d'août, le deuxième au 1er novembre suivant, le troisième à l'expiration de la présente ferme.... Jouira ledit sieur de Chastel entièrement de tous les droits, profits et revenus de ladite gabelle,...... indistinctement et sans aucune exception, tout le vin qui se boira et vendra pendant la présente année, comme aussi le vin qui se vendra en gros, paiera trois gros par mesure; finalement toutes sortes de vins paieront indistinctement sans préjudice

(2) Archives Ramb, CC.-1640.

et sans conséquence pour l'avenir » (1). L'adjudicataire devait fournir une caution.

L'imposition de l'entrée du moulin était également affermée : « l'imposition de l'entrée du moulin ayant été publiée.... etc..... à laquelle heure MM. de justice et police ayant allumé une petite chandelle de cire, et après une mise de mille francs par Claude Maire, les remonts arrêtés à 25 fr. l'un, et après 16 remonts échue à Claude Maire sous la caution de Humbert Gérard et Marchal pour la somme de 1400 fr. payables de quart d'an en quart d'an et à commencer de demain 14me du présent mois et finissant au 14me du mois de mars suivant. Pour à quoi satisfaire lesdits sieurs Gérard et Marchal ont solidairement obligés tous leurs biens pour lesdits 1400 fr. que pour tous frais et poursuites ».

De même « les droits et impôts de la ville de Rambervillers qui sont, savoir; que toutes sortes de denrées et marchandises qui se vendront indistinctement en ladite ville, sera payé pour chaque franc : un blanc par les bourgeois, six deniers pour les forains, ayant été publiés, ... » on procéda à l'adjudication, cette ferme fut prise à3200 fr.

Le grain qui sortait de la ville payait un droit, ce droit comme les précédents était mis à l'enchère. « Ce jourd'huy... etc..... Conformément à la teneur des lettres d'octroi de Mgr, a été mise pour premier mont à commencer d'aujourd'hui jusqu'au dernier de décembre de la présente année, à la somme de 50 fr., les remonts arrêtés à 3 fr.... après 12 remonts, échu à Nicolas Vuillemin pour la somme de 86 fr. » Les droits de sortie étaient les suivants : blé, froment et seigle, un gros par foural, les autres menus grains, les légumes payaient deux blancs par foural. Ne payaient pas de droits, les grains « employés aux semences des bourgeois ».

Le « poids de la ville » dont les 2/3 revenaient à la ville, le reste à l'évêque, la conduite des fontaines, de l'horloge, la garde des troupeaux, la location des greniers de la

(1) Arch. Ramb. BB.-2.

ville, d'autres immeubles lui appartenant étaient également l'objet d'une enchère (1).

Il y eût enfin une autre recette qui pendant plusieurs années prit de grandes proportions, c'est le droit de refuge, nous aurons occasion de revenir sur ce sujet dans le cours de ce récit.

Les dépenses se divisaient en :

Deniers délivrés au prédicateur ; (2) gages d'officiers de ville; cens et redevances « que la ville doit » ; Guet « posé au dessus des cloches » ; réfection des portes, murailles, tours, fossés et « chemins d'alentour » ; nourriture des taureaux et verrats; curage des ruisseaux et de la « ringolle » ; entretien des fontaines et puits ; entretien de la maison de ville ; poids de la ville ; église de l'hôpital et de St-Pantaléon ; (3) maison d'école ; voyages et présents ; chapelle

(1) L'adjudication du poids de la ville, de la conduite des fontaines, de l'horloge, était l'inverse des précédentes, c'est-à-dire que c'était la ville qui payait. « La conduite des fontaines après... etc..... a été mise à prix à 32 fr., le raval arrêté à 1 fr. l'un, et après trois raval, échus au sieur Dieudonné Dupré pour 29 fr. » L'horloge se donnait au « raval»

« Le troupeau de vaches a été mis par premier mont à un sol l'une par Etienne Didier, et à lui échue sans aucun raval » (1650).

« Le troupeau de cochons a été mis par premier mont à six deniers la bête, et après mise à un blanc par Nicolas Briam de Ste-Hélène, à lui échue pour ladite somme ».

Les porcs au-dessous de trois mois ne sortaient pas, ils restaient à la maison. Aussi trouvons-nous dans le détail des titres de recettes « amendes de ceux qui ont laissé en ville des porcs âgés de moins de trois mois ».

« Les greniers de la maison de ville ont été par premier mont mis à 4 fr. les remonts arrêtés à six gros l'un, après quatorze remonts échus à Didier Maurice pour onze francs ».

Il y avait aussi une petite maison auprès de l'église, qui se louait tous les ans. (Archives Ramb. Séries CC et BB).

(2) Tous les ans, un prédicateur étranger venait prêcher l'avent et le carême. L'entretien de ce prédicateur était à la charge du curé. La ville donnait une indemnité en argent.

(3) L'entretien de l'église paroissiale était à la charge du décimateur, le couvent de Senones. Il y eut au XVIe siècle un procès dans lequel les habitants eurent gain de cause.

des morts; chemins de la ville; chaux pour la réfection des murs; dépenses de bouche; transport et façonnage de bois pour la ville et les corps de garde; dépenses extraordinaires.

Pendant la période dont j'écris l'histoire, les dépenses extraordinaires de même que les recettes extraordinaires prennent un très-grand développement dans les comptes des commis de ville.

III.

La joie des habitants de Rambervillers fut de courte durée, car à peine Charles IV avait-il signé la paix qu'il la viola. La guerre recommença bientôt.

Ruinés par dix années consécutives de guerres, nos aïeux furent encore obligés de suffire aux exigences des belligérants; réduits à la dernière extrémité, ils firent mettre en vente les propriétées de ceux des bourgeois qui n'avaient pu les années précédentes acquitter leurs impôts.

Dans la dernière moitié de 1641, et les premiers mois de 1642 on vendit dix-sept maisons!....... « Les maires, gens de justice à Rambervillers « sçavoir font que comme feu Florent Thiriot en son vivant boulanger audit lieu est redevable envers la ville d'une somme de cent francs pour sa quotte de la taille imposée le 27 novembre 1640 sur tous les habitants dudit Rambervillers, afin de payer les dettes communales dudit lieu contractées tant en 1630 qu'aux années suivantes....... il sera procédé en la forme accoutumée à la vente des immeubles appartenant à feu Florent Thiriot... »

D'autres bourgeois étaient débiteurs de sommes bien plus considérables encore : ainsi François Claude devait 1500 fr.; Antoine Leclerc 300 fr.; Jean Leclerc 900 fr.; Remy Grandjean 300 fr.; Nicolas Bourgoing 900 fr... etc.... leurs propriétés furent également mises en vente (1).

(1) Archives Ramb. DD-1.

Ce n'était pas tout, si la ville poursuivait ses débiteurs, les bourgeois exécutaient en même temps les leurs, aussi les ventes prirent-elles dans cette période (1641-43) un développement extraordinaire.

Toutes ces propriétés furent achetées à vil prix, beaucoup de maisons tombaient en ruines et ne trouvèrent pas acquéreurs.

En même temps on réduisait les gages des employés de la ville : « Messieurs de justice et police réunis en conseil décident qu'à l'avenir Jean Gros maître d'école ne touchera plus pour ses gages que 60 francs au lieu de 100 ; à raison de la diminution des bourgeois et pour les grands maux arrivés depuis la continuation de la guerre depuis quelque dix ans ou environ........ pour chaque enfant, la famille paiera audit Jean Gros, pour chacun de ceux qui apprendront latin, orthographe, chant et chiffres, 10 blancs ; ceux qui apprendront à lire, orthographe et chiffre, 2 gros ; et pour les A, B, C, D, chacun un gros par semaine.... » (1641) On supprima, autant que possible toutes les franchises : « Messieurs de justice et police, la plus grande partie des bourgeois assemblés en la maison de ville dudit lieu pour les affaires de ladite ville et particulièrement pour un logement (1) donné au sieur Gérard receveur, savoir s'il en demeurera exempt, comme aussi des contributions qui se doivent payer pour les soldats envoyés en garnison en ce lieu..... du commun accord et consentement de l'un et de l'autre, il a été resoulz que pour les extraordinaires et faits de guerre, il entrera dans les mêmes charges de logement que tous autres bourgeois sans aucune réserve » (1642).

On s'adressa en même temps à l'évêque pour obtenir une prorogation d'impôts déjà accordée par celui-ci en 1633 et 1637 :

« Monseigneur

« Supplient les très-humbles sujets, les manants et habitants

(1) Arch. Ramb. BB. 2. Il s'agissait de logements de militaires

de Rambervillers, disant que, à l'arrivée des guerres et à la continuation d'icelles en son évêché de Metz, les suppliants pour y subvenir avaient été contraints de faire emprunt de notables sommes et pour icelles obliger et hypothéquer leurs bois et autres biens communaux. En considération de quoi il avait plu à S. E. en l'an 1637 leur octroyer lettres et commissions pour six années à mettre impôts sur leur ville, le sixième en revenant à S. E.... nonobstant lesquels il leur a été et leur est du tout impossible à cause du peu d'habitants réduits au nombre de *quatre vingts*, encore la plupart à l'extrême point de pauvreté et détresse, à pouvoir satisfaire non pas seulement aux intérêts qui partant se sont accrus et s'accroissent de temps en temps et pour lesquels ils sont journellement poursuivis par leurs créanciers.....

« Les suppliants exposent à leur Seigneur évêque de Metz que l'aide ordinaire qui annuellement était de 800 fr. comptée à raison de 18 gros par conduit (feu); (1) conduits qui étaient en la ville de Rambervillers de 532, mais qui est considérablement réduit à cause des rigueurs des temps et de la grande mortalité qui n'ont pas cessé depuis l'an 1635...... *de* 532 *le nombre des conduits est tombé à* 80... la pauvreté des suppliants est telle qu'ils ne peuvent parvenir à faire rentrer le produit de ces conduits.....

« Pour ces diverses causes, les suppliants ont recours à la bénigne clémence de S. E., ils espèrent en sa bonté ordinaire; aussi demandent-ils la prolongation des impôts déjà donnée en 1637; ils comptent que par une grâce spéciale, eu égard à leur ruine incomparable, l'évêque renoncera au sixième qui lui revenait antérieurement; qu'il renoncera également pendant douze ans ou tel autre temps qu'il plaira à S. E. à l'aide ordinaire dite de St-Remy....

(1) Le mot « conduit » était fort usité en Lorraine; il signifiait le ménage. Le demi-conduit le veuf ou la veuve; il répondait en matière d'impôt à ce qu'on appelait le « fouage » ou impôt par feu.

enfin ils demandent l'autorisation de vendre leurs bois communaux...»

L'évêque de Metz n'accorda pas tout : « Pour procurer à nos sujets de Rambervillers les moyens d'acquitter leur dette et de subsister en attendant que par le bénéfice de la paix leur ville puisse se repeupler comme du passé, nous leur avons prorogé et prorogeons pour six années consécutives à commencer du jour que finiront celles de nos lettres d'octroi de 1637......

« Ils pourront en conséquence prélever huit deniers par franc de toutes denrées et marchandises qui se débiteront en leur ville; prélever huit gros par resal de blé qui sortira tant de la ville que du faubourg; prélever huit gros par résal de froment qui se moudra en nos moulins ou autres........

« Mais, comme ci-devant, le sixième du produit reviendra à l'évêque, quant à l'aide ordinaire dite de St-Remy, l'évêque se réserve d'en faire gratification aux habitants selon l'exigence des cas et sur l'avis des gens de son conseil privé...»

« Enfin autorisation est donnée de vendre les bois des forêts communales à la condition toutefois de communiquer les marchés au conseil privé, au Grand-Gruyer, et de rendre compte à ceux-ci des deniers provenant de ces ventes».

Metz 27 septembre 1643.

Signé HENRY.

Cette supplique nous montre à quel degré de misère était tombée la malheureuse ville. La gabelle ne rapportait plus rien ou presque rien; adjugée en 1641 pour 366 fr., elle avait produit 7150 fr. en 1632; 5000 en 1634; 5200 en 1635; 2550 en 1637; 1350 en 1638........ En 1642 on ne trouva plus de fermier; ce furent les commis de ville qui en recouvrèrent les droits; l'année suivante (1643) on trouva preneur après deux enchères à 490 fr.... La diminution de la population, explique suffisamment le faible produit de cet impôt.

Nous avons dit que Florent de Bruyères et Claude Adam avaient été chargés de la gestion de l'hôpital ; ces deux bourgeois s'acquittèrent si bien de leurs fonctions que le budget de cet établissement se trouva en excédant, aussitôt « Messieurs » d'écrire à l'évêché de Toul pour demander de disposer de cet excédant :

« Remontrent très-humblement les gens de la police de Rambervillers au nom de toute la communauté dudit lieu, ne sont pas seulement obérés de grandes et notables dettes causées par les malheurs de la guerre depuis l'année 1630, mais sont encore journellement vexés et oppressés en diverses occurences, sans que dans leur pauvreté et détresse ils puissent tirer aucun émolument de la ville pour y subvenir, et d'autant que le fond de biens de l'hôpital dudit lieu est encore en quelque petite valeur et que l'on pourrait apporter qnelque soulagement dans les nécessités de la ville, outre et après le service, entretien ordinaire d'iceluy, c'est la cause que les remontrans vous supplient humblement que considéré la pauvreté, désolation, et ruines de ladite ville, il vous plaise partant vouloir consentir à ce qu'après ledit service ordinaire....... dudit hôpital il soit permis auxdits remontrans d'employer le surplus aux nécessités de la ville et les autoriser à cet effet... »

Cette supplique était adressée à M. Midot (1) archidiacre

(1) Au temporel la ville de Rambervillers dépendait de l'évêché de Metz, au spirituel de l'évêché de Toul, c'est ce qui explique la demande adressée à l'évêque de Toul dont dépendait l'hôpital. M. Midot avait tout intérêt à procurer des ressources à la ville : il était un de ses principaux créanciers. Les créanciers de la ville étaient fort pressants dans leurs demandes, cela était très-naturel car on ne payait même pas les intérêts. Voici une lettre en réponse à une demande de cette nature :

« Monsieur

« Sur la lettre du 24 du mois passé par laquelle vous faites instance pour le paiement des rentes qui sont dues à vous, nous avons pris résolution en plein corps de justice et police de vous faire un mot et vous témoigner le déplaisir que nous avons de n'avoir pu vous donner jusqu'à présent la satisfaction qui vous est due, et puisque vous nous faites la faveur en considération de nos intérêts de nous laisser lesdites rentes échues, moyennant une

et vicaire général de l'évêché de Toul. La réponse fut favorable : l'évêque de Toul consentit « à ce que les deniers oisifs du fond de l'hôpital de Rambervillers après le service, entretien, et réfections nécessaires dudit Hôtel-Dieu soient prêtés à la communauté, pour subvenir aux urgentes nécessités d'icelles mentionnées. . . etc. . . . » Contrats et obligations seront faits. (27 janvier 1643).

C'est dans le courant de l'année 1642 que la ville négocia et obtint sa neutralité.

En 1639, la princesse Catherine, abbesse de Remiremont, avait fait neutraliser Remiremont, Epinal, les prévôtés d'Arches, Saint-Dié, Bruyères. Du Hallier, gouverneur de Lorraine pour le gouvernement français et Charles IV avaient cédé aux instances de l'abbesse (1). Rambervillers, de son côté, fit tout son possible pour obtenir pareille faveur.

Les démarches furent nombreuses, les voyages fréquents; on chercha à intéresser à la cause de la ville, M. de Bourdeney, gouverneur de Moyenvic ; on lui envoya un magnifique sanglier acheté au maire du ban de Nossoncourt (2). On fait présent à M. du Hallier de linge, de truites, de saumons « qui venaient de Baccarat ». Ce général, de passage à Saint-Dié, reçut des bourgeois de Rambervillers,

nouvelle reconnaissance et assurance, nous acceptons volontiers cette offre. Mais nous vous supplions que ce nouvel emprunt nous soit laissé à raison de cinq par cent, ce dont nous sommes prêts à vous envoyer tel contrat ou assurance que vous demanderez sitôt que vous nous aurez fait savoir votre résolution et agrément sur cette proposition qui nous semble fort raisonnable et tolérable, eu égard aux misères passées et à l'impuissance en laquelle nous sommes encore. Attendant cette faveur de votre courtoisie nous demeurons tous . . . .etc. . . .» — (26 octobre 1640).

(1) Cette neutralité fut tout au désavantage du duc Charles. Il ne put laisser que de très faibles garnisons à Epinal et Remiremont, cent hommes dans la première, cinquante dans l'autre. Le reste put évacuer librement et aller joindre l'armée de Charles.

(2) Ce sanglier coûta 90 fr. Le transport à Moyenvic 23.

Dépense pour voyage à Nancy du sieur Thiriet pour traiter de la neutralité.

Autre dépense pour le même sujet, il s'agit de l'envoi d'une députation à M. Du Hallier. Ces députés remirent au gouverneur le cadeau de linge. Au retour la ville offrit du vin aux députés.

de la venaison, des chapons (1).... A Paris, M. Drouart reçut 120 fr. « pour subvenir aux frais faits au sujet de la neutralité ». D'un autre côté les voyages pour trouver le duc de Lorraine étaient nombreux; Jean de Vomécourt, un des envoyés de la ville, fut arrêté en Alsace par le gouverneur de Benfeld, et la ville paia 1300 fr. pour sa délivrance. Les capucins, le R. P. Arnould, entre autres rendirent en cette circonstance de grands services à la ville, le P. Arnould, fut envoyé en Bourgogne (Comté), à Remiremont (2); on mit également à contribution la bonne volonté d'un lorrain, M. de Mitry (3) à qui l'on fit présent de 100 fr. « en reconnaissance du service qu'il a fait pour la ville, employant icelui pour la neutralité » .... Enfin la bonne nouvelle fut aportée par un messager ; « la neutralité est arrivée à Nancy. « On le récompensa généreusement. De même on paya largement le secrétaire de S. A. « pour les expéditions de la neutralité.. (1642) » (4),

Les capucins ne furent pas oubliés, un porc leur fut offert parce qu'ils « avaient été employés aux voyages de la ville » ; on leur donna également du pain, du vin, de la viande (5). La neutralité s'étendit à la châtellenie de Rambervillers et au ban de Nossoncourt.

Lorrains et Français s'engageaient à ne plus occuper militai-

(1) 160 fr. pour linge effert en cadeau à Mgr du Hallier.

(2) Après l'aventure de Jean de Vomécourt, on ne se servit pour les missions importantes et à grandes distances que des capucins.

Le père Arnould fut envoyé à Besançon pour obtenir « la confirmation » de neutralité. Il allait là trouver le gouverneur de « Bourgogne » comme disent les archives, c'est-à-dire de la Comté, possession des Espagnols. Le voyage à Remiremont avait sans doute pour but de s'assurer l'appui de l'abbesse.

(3) M. de Mitry, bailly d'Epinal, au service de Charles IV, et dont nous trouvons le nom à la prise d'Epinal par du Hallier, en 1641.

(4) 24 francs payés au messager qui apporta la nouvelle que la neutralité était arrivée à Nancy.

(5) « Huit pots de bière et pain blanc aux R. P. Capucins.

Offrande d'un porc aux R. P. Capucins. Ce porc coûta 34 francs.

Dans son voyage à Besançon, le père Arnould ayant usé ses sandales, la ville lui en fournit une paire neuve.

rement la ville, celle-ci était exempte de fournitures de vivres, de munitions,... etc.... en échange, elle payait une contribution.

Au début, cette convention fut respectée ; un régiment français « à la prière de Messieurs (1) » resta une journée au faubourg de la Folie : une autre fois ce furent les Lorrains commandés par le colonel Du Plessis à qui l'on adressa la « même prière » ; aux officiers on offrit du vin, de la viande; les officiers voyageant seuls, avec une petite escorte furent logés en ville : le frère du maréchal de Guébriant reçut l'hospitalité chez le maire (2). La ville se gardait bien, craignant les surprises; elle envoyait des exprès dans les villages environnants pour que ceux-ci donnassent avis « des partis qui pourraient passer ». (3).

Dès la fin de l'année 1642, les Français violèrent la neutralité : quatre régiments furent envoyés en quartier d'hiver; la ville dut pourvoir à l'entretien de ces troupes, Elle essaya de faire respecter sa neutralité : elle demanda à M. Bourdeney, gouverneur de Moyenvic son appui ; on réclama à Nancy, à Paris ; ce fut en vain.

Du Hallier n'était plus gouverneur de Lorraine, remplacé un moment par Lenoncourt tué quelque temps après à Thionville, il le fut définitivement par La Ferté-Senneterre, (1643) « Celui-ci ayant, raconte Dom Calmet, une furieuse avidité pour les richesses, n'oublia pendant près de vingt ans que dura son gouvernement, ni invention de contributions ni rigueur pour épuiser le plus pur sang, non-seulement du pauvre peuple,

(1) Chapons, pain, chandelles portés au faubourg de la Folie au major d'un régiment : «*Messieurs l'ayant prié de demeurer ce jour.* »

(2) « M. Du Plessis dine au logis du sieur Maire, on lui envoie deux chapons.

Collier de cheval prêté au frère de M. de Guébriant.... »

Huit pintes de vin au colonel Coldoff.

(3) « Claude Bertrand jeune homme et Nicolas Ferry ,envoyés au ban de Nossoncourt et à Jeanménil avertir les habitants de donner avis des partis qui pourraient passer ».

mois encore de ceux qui en pourraient avoir de reste dans les veines, c'est-à-dire des nobles qui n'étaient pas réduits à la misère comme le peuple.. »; mais en revanche, La Ferté rétablit parmi ses troupes la plus sévère discipline, et les Lorrains purent cultiver leurs champs (1).

IV.

La neutralité violée par les Français, le fut par représailles par les Lorrains (1643); un parti logé au faubourg demande du fourrage, les bourgeois refusent, mais sur la menace de couper les grains d'alentour ils s'exécutent ; une autre fois un capitaine occupe la ville avec six compagnies, il se retire après avoir reçu une somme assez ronde. On envoie au plus vite un député, le père Arnould, au duc ; on se cotise pour payer l'indemnité due pour la « sauvegarde »; Les Français traversent souvent la ville; chaque fois il faut entretenir leurs troupes, payer « l'Etape », une seule coûte 1600 francs ; on envoie de l'argent à l'armée qui assiége La Mothe; on donne 1000 fr. à un colonel pour qu'il « évacue la ville sans désordre. ».... Des difficultés s'élèvent entre les officiers et les bourgeois, le sieur de Chastel chef des Douze « est mis aux arrêts par un lieutenant-colonel. ». La ville proteste à Nancy, à Vic ; sollicite l'appui de M. Drouart à Paris » .... elle demande le remboursement d'une « étape ». celle du régiment de Batilly,

(1) On envoie un exprès à M. de Bourdeney pour « savoir comment l'on devait se comporter avec les régimens. »

Frais d'un voyage à Nancy auprès de M. de La Ferté. gouverneur de Lorraine.

Parmi les recettes de l'année 1643 nous relevons celle-ci : « Font recette de 1300 fr. qu'ils ont reçu des bourgeois de ce lieu pour une taille extraordinaire levée sur eux le 14 septembre dernier, pour satisfaire aux 50 pistoles au sieur Lhermann de Schlélestat, au sujet du cautionnement qu'il s'était obligé pour la rançon de messire Jean de Vomécourt qui fut envoyé trouver Son Altesse et lequel fut pris prisonnier par le commandant de Benfeld.

à « M. l'Intendant de justice, police et finances de Lorraine et Barrois, évêchés de Toul, Metz, Verdun et armées de S. M. » :

« Les suppliants exposent que le 24 août (1644) ils ont logé 450 hommes à pied faisant partie du régiment du cardinal Mazarin et commandés par M. de Batilly, plus 20 cavaliers, un cornette, un maréchal-des-logis; qu'une autre fois ils ont logé 20 mousquetaires et un officier de la garnison de Châtel....etc ...etc....Les suppliants demandent qu'on les rembourse des dépens occasionnés par ces passages de troupes... ».

La Ferté en rétablissant la discipline dans les troupes françaises avait organisé les gîtes d'étapes, mettant à la charge des localités désignées, les frais de passage des soldats. Il avait fait un règlement sur ce que l'on devait fournir aux officiers et soldats.

Pour l'infanterie, « par soldat : un pain de 24 onces bien cuit et entre bis et blanc; une pinte de vin à la mesure du pays ou un pot de cidre ou bière; une livre de viande, bœuf, mouton ou veau au choix du fournisseur....»

Le capitaine « prendra pour six soldats, 80 livres de foin, 16 picotins d'avoine (4 chevaux) ».

Le lieutenant, pour 4 soldats, 40 livres de foin, 8 picotins (2 chevaux);

L'enseigne pour deux soldats;

Le colonel pour deux capitaines;

Le major pour un capitaine;

L'aide-major pour un lieutenant;

Le maréchal-des-logis comme un enseigne, plus 20 livres de foin et 4 picotins pour son cheval.

Pour la cavalerie, le logement sera pour deux hommes et deux chevaux; aux soldats on délivrera 4 pains de douze onces ou 2 de vingt-quatre, 3 pintes de vin ou 3 pots de bière ou cidre; aux 2 chevaux : 40 livres de foin, 8 picotins d'avoine.

Le colonel logera pour sept hommes;

Le capitaine et le lieutenant-colonel pour six;

Le « simple lieutenant pour quatre ; le cornette trois, le maréchal-des-logis deux »....

Toutes ces fournitures seront faites aux troupes qui auront un ordre du Roi ou du gouverneur ou de l'intendant de Lorraine (23 avril 1644) »

Voici en quels termes l'arrivée des troupes de M. de Batilly avait été annoncée :

« Je vous donne avis que dans peu, 500 hommes environ du régiment de Batilly commandés par M. de Batilly mestre de camp, et vingt chevaux commandés par un lieutenant et un maréchal-des-logis passeront dans notre ville par ordre du Roi..... l'étape devait être préparé selon l'ordonnance du roi en date du 23 avril 1644... »

A partir de l'année 1644, le gouvernement français ne reconnut plus la neutralité, seul le duc de Lorraine, continua à percevoir la contribution due pour la sauvegarde qu'il délivrait tous les ans. Des officiers du duc Charles à leur tour, imaginèrent de délivrer des « sauvegardes » contre argent. Il en est une que l'on paiera régulièrement pendant plusieurs années, celle de Hombourg. Cette place et Bitche, étaient au pouvoir des Lorrains, les garnisons parcouraient la Lorraine, pillant, levant des contributions enlevant les hommes, les domestiques surtout pour les incorporer dans leurs régiments, s'établissant dans les villes ouvertes et se faisant comme le lieutenant Michel (1) à Rambervillers donner de fortes sommes pour se retirer. Le gouverneur de Hombourg devenant par trop exigeant, les bourgeois envoyèrent deux députés à Bruxelles auprès

(1) Le lieutenant Michel s'était installé à Rambervillers quelques jours avant l'arrivée d'un détachement français commandé par M. de Chambord, celui-ci venait prendre ses quartiers d'hiver. Les bourgeois appréhendant un combat dans leur ville s'empressèrent de payer au lorrain Michel une forte somme afin de l'éloigner; le lieutenant Michel ne demandait pas autre chose, il évacua la ville et alla sans doute ailleurs exploiter la terreur des bourgeois

de Charles pour réclamer contre les prétentions de cet officier :

« A Son Altesse »

» Remontrent les très-humbles et obéissants serviteurs les bourgeois de la ville et châtellenie de Rambervillers qu'il y a deux ans environ que votre Altesse les aurait quotizé en une somme de trente pistoles payables par chacun an pour la reconnaissance qu'ils lui doivent..... Les suppliants retournent vers S. A. pour la prier de vouloir bien favoriser la continuation de cette grâce avec défense au sieur commissaire de Votre Altesse et officiers de Hombourg d'exiger d'eux annuellement autres sommes que les trente pistoles que jusqu'à présent ils ont satisfait.... nonobstant l'ordre de V. A. envoyé aux dits commissaires, dont la copie ci-jointe; ils représentent de plus qu'il leur est impossible de subsister, ni vaquer à leur petit travail, particulièrement au labour, si V. A. ne fait inhibition et défense bien expresse à ses officiers et soldats tant de Hombourg que de ses autres places de prendre leurs enfants, valets et domestiques comme ils font indifféremment tous les jours, sans compter les partis qui passent et repassent audit Rambervillers, même s'y arrêtent quelquefois si longtemps que lesdits suppliants appréhendent pour eux les malheurs et disgrâces qui leur pourroient arriver. C'est pourquoy ils supplient aussi V. A. d'ordonner qu'elles ne séjournent plus et n'y demeurent pas plus d'une demi-journée. »

» Votre Altesse fera justice. »

Favorablement accueillis les députés obtinrent du duc le décret suivant :

« Vu la présente requête et le contenu d'icelle, nous, pour bonnes raisons et considérations, avons maintenu et maintenons les suppliants exempts de contributions que les sieurs de Malaincourt, Dirand, commissaires, comme aussi les gouverneurs et commandants de nos places pourraient prétendre d'eux, pourvu qu'ils satisfassent par quartiers

ainsi qu'ils l'ont fait ci-devant entre les mains du commissaire Dirand pour reconnaissance annuelle de trente pistoles, avec défenses et inhibitions très-expresses que nous leur faisons, ainsi qu'aux sus-nommés, d'en exiger autre chose et sous quel prétexte que ce soit leur faire foule, moleste, iniquités ou recherches soit aux personnes desdits suppliants soit en leurs enfants, domestiques ou valets, excepté ceux qui se trouveront être engagés dans notre service; et comme pour le bien d'icelui il est à propos que les partis de nos garnisons ne fassent séjour dans la ville et fauxbourgs de Rambervillers, nous mandons et ordonnons aux chefs de ces partis de ne s'arrêter plus d'un demi-jour et de ne donner sujet de plaintes à peine aux officiers d'en répondre.... »

« Donné à Bruxelles le 16 avril 1648.

« Signé : CHARLES DE LORRAINE. »

Ce décret fut envoyé à la chambre de Lorraine qui siégeait à Luxembourg, où il fut enregistré, communication en fut « signifiée aux gouverneurs et commandants des places de S. A. ».

(Fait à Luxembourg le 28 avril 1648)

Pendant quelques années les officiers lorrains respectèrent les ordres de leur souverain.

La « sauvegarde » avait attiré à Rambervillers un grand nombre d'étrangers;

Quelques-uns se faisaient recevoir bourgeois :

« Messieurs de justice et police étant assemblés en conseil en la maison de ville ont reçu pour bourgeois Curien Nicolas du val de Senones et Jeanne Rouyer sa femme des bois de Mortagne moyennant, vingt-cinq francs qu'iceluy a donné comptant à la ville pour son droit, et à l'égard de Monseigneur sera à lui d'avoir accord au sieur receveur. » (10 janvier 1649).

« Nicolas Gauthier ci-devant habitant de Doncières a été reçu bourgeois moyennant trente francs, il sera seulement

bourgeois le jour où il aura délivré entre les mains des commis de ville les trente francs » (29 mars 1649).

Mais la plupart des étrangers se faisaient admettre comme « réfugiés » ; il en venait de tous les villages environnants (1) ; ce droit du « refuge » très-faible au début s'éleva plus tard considérablement, plusieurs fois les étrangers se refusèrent à l'acquitter ; Messieurs expulsèrent les récalcitrants : « Le 29 mai 1648 MM. de justice et police étant en conseil en la maison de ville, et y comparant honorable Claude Marchal, ci-devant résidant à Magnières, aurait demandé à mes dits messieurs de justice et police de résider en ville un an entier à commencer au 1er jour de la saint Jean-Baptiste prochain et finissant en l'an 1649 à pareil jour et comme réfugié et non autrement. Quoi considéré par mesdits Messieurs, ils lui ont octroyé et octroient ledit refuge pendant l'an que dit à condition pour reconnaissance à la ville il donnera une somme de six vingt francs au temps et au point qu'il sera interpellé, moyennant quoi le sieur Marchal demeure exempt de toutes charges de la ville, les forces de la guerre exceptées.... »

« Messieurs de justice et police étant assemblés .....etc...... etc ...Marguerite veuve de feu Antoine Thomas de Domfaing, prévôté de Bruyères, se serait adressé à eux et leur fait entendre qu'elle était en volonté de se retirer et réfugier pour quelques années en cette ville et que ne désirant y résider qu'en donnant quelque reconnaissance à la ville pour chaque année....Messieurs lui auraient répondu que moyennant dix francs par an elle pourrait faire résidence en ce lieu, ce qu'elle aurait promis. . . . à charge et con-

(1) Il venait des réfugiés de Roville, Hardancourt, Nossoncourt (le maire du ban de Nossoncourt Phulpin, vint prendre refuge à Rambervillers), Jeanménil, Housseras, Magnières, Fauconcourt, Bruyères, Saint-Dié, Baccarat. La durée du « refuge » était d'un an.

« Il est ordonné à tous les étrangers qui sont en ce lieu non reçus bourgeois ni accordés pour réfugiés d'avoir à sortir dans la huitaine, et à tous bourgeois de les soustraire, à peine de dix frans d'amende » (1651).

ditions d'être exempte de quartiers d'hiver et de toutes tailles tant ordinaires qu'extraordinaires..... (1) (1648).

Les conditions imposées aux réfugiés variaient selon les besoins de la ville : un autre habitant de Domfaing, Antoine Moulin est « quitte et déchargé de toutes contributions de quartiers d'hiver et autres charges généralement quelconques, hors et excepté les gardes des portes, et la contribution imposée sur le bétail touchant la sauvegarde de Luxembourg..... pendant lequel refuge ledit Moulin ne pourra tenir sur la pâture que deux vaches et deux bœufs.... » (1656).

« Henry Trepelot est reçu pour refugié jusqu'à la fin de l'année et ce, moyennant une somme de cent francs.. .. moyennant quoi il sera « quitte et déchargé de toutes contributions ordinaires et extraordinaires hors les sauvegardes de Linchamps et Luxembourg..... Cette somme sera employée à l'urgente nécessité de payer la sauvegarde de Luxembourg ..»

Les bourgeois eux-mêmes se rachetaient des charges de ville en abandonnant à celle-ci leurs créances :

« Florent de Bruyères, considérant l'état de son âge et de Marguerite, sa femme ; voulant vivre le reste de ses jours en paix et tranquilité aurait, ce jourdhuy fait offrir à MM. de Justice et Police de remettre et quitter à la ville lesdits 2000 francs et les rentes qui lui sont redus..... sous la condition que Bruyères et sa femme seront exempts toute leur vie de tous frais de ville, rançon de la St-Remy, garde des portes, tailles ordinaires et extraordinaires, pour faits de guerre ou paiement de dettes communales qui pourront être faits sur les bourgeois, comme aussi de tous

(1) Jacques Viry prêtre et chapelain de la chapelle Saint Nicolas demande que sa mère, qui vit avec lui, soit exempte de charges, cela en considération de son mari mort à Moyen ; « Messieurs » y consentent la « considérant comme sa servante, mais « si elle venait à habiter seule. soit que son fils s'en allât ailleurs, ou bien à se remarier, l'exemption disparaîtrait sur-le-champ. »

logements qui pourront arriver en ce lieu.... etc..... » (1er mai 1644).

V.

L'année 1650 vit le retour de la Guerre (1). Charles IV profitant des désordres de la Fronde s'allia aux mécontents, leur envoya du renfort ; en même temps le comte de Lignéville avec quatre mille hommes envahissait la Lorraine; La Ferté appelé en Champagne avec ses troupes, ne pouvait s'opposer aux progrès des Lorrains. Quinze cents allemands, sous les ordres de Roze-Worms, occupaient Rambervillers; appelées en France par La Ferté, ces troupes prirent la direction de Charmes. Averti du voisinage des lorrains de Lignéville, Roze-Worms traversa rapidement la Moselle et en toute hâte se dirigea sur Mirecourt, mais atteint dans les environs de Vincey il fut complètement battu et fait prisonnier : Châtel, Epinal furent pris, après un siége fort court. Rambervillers se rendit sans coup férir, ce fut le Colonel Stauck qui occupa cette ville. Mais bientôt les choses changèrent de face, les lorrains battus par La Ferté évacuèrent le pays laissant des garnisons à Châtel, à Epinal. La Ferté mit le siége devant Epinal (fin 1650); Rambervillers eut à fournir des vivres à l'armée française; deux cents reseaux de farine; « sur l'ordre du Maréchal pour envoyer au camp devant Epinal, » on envoya du pain, vin, viandes..... Un officier et deux soldats vinrent chercher du charbon et des outils de maréchaux; un certain nombre de blessés furent logés chez les bourgeois. Au Maréchal, on offrit un sanglier, du vin, des truites, un porc, un veau. ... Epinal repoussa

(1) Un habitant de Rambervillers Claude Perrin s'étant fait militaire se servit de sa nouvelle position pour extorquer 30 fr. à un bourgeois et enlever une paire de bœufs au sieur de Chastel... etc... « Messieurs décident que l'on saisira les meubles de Claude Perrin et que si cette saisie ne suffit pas à indemniser les personnes volées on s'attaquera à la personne de sa femme Bastienne... etc...» (3 septembre 1651).

tous les assauts, et les Français se retirèrent. L'année suivante La Ferté plus heureux s'empara de Châtel, d'Epinal; le Colonel Béru qui commandait dans cette dernière ville traversa Rambervillers, on lui offrit à dîner ainsi qu'aux autres officiers, prisonniers comme lui.

Les officiers lorrains, n'étaient pas comme les troupes de La Ferté soumis à une discipline sévère, aussi la ville cherchait-elle à les ménager, à se les rendre favorables. Un incident, qui à tout autre moment n'eut été que comique, nous montre combien nos aïeux craignaient d'indisposer les Lorrains :

« Comme ainsi soit que ce jourdhuy deuxième juillet 1651 (c'était au moment du siège de Châtel par La Ferté) le nommé Jean Parizot habitant Hardancourt aurait rencontré Jean Maxoppe de Baccarat accompagné du sieur maire et de plusieurs autres du même lieu, lequel aurait dit hautement et publiquement devant un parti lorrain questant audit Baccarat, lequel aurait été assez osé et hardi que de dire qu'il avait ouï dire à ceux de la ville de Rambervillers que S. A. venait au secours des places avec quinze mille escargots... » (1).

Messieurs firent appeler « ledit Parizot, lequel déclara que le propos est chose controuvée, et contre toute vérité, n'ayant jamais ouï pareil discours à Rambervillers ni ailleurs...... très-incessamment il prie et requiers le sieur maire, les gens de justice et police, dudit lieu de lui vouloir pardonner et remettre cette faute de même que les paroles si inconsidérement par lui proférées, sans avoir égard au grand tort et préjudice qu'il aurait pu faire au public dudit Rambervillers..... lequel préférant la miséricorde

(1) Ce propos n'est que l'écho de bruits qui circulaient à cette époque sur l'inaction inexplicable du duc Charles IV qui laissait reprendre les unes après les autres toutes les villes fortes occupées par ses troupes.

Cette inaction paraissait d'autant plus singulière que l'activité du duc était bien connue.

à la rigueur, sachant d'ailleurs n'être attêint ni chargé en aucune façon de ces paroles, a librement remis et pardonné, à charge toutes fois qu'iceluy fera pareille déclaration partout où il pourrait être interpellé pour servir à la disgrâce de la ville et du public..... »

A partir de 1652 la guerre disparût dans le pays, pourtant jusqu'à la paix (1659) Rambervillers continua à payer aux lorrains les diverses « sauvegardes » que lui imposaient les officiers de Charles IV.

VI.

Nous avons vu dans quelle misérable situation se trouvait Rambervilllers en 1643. A cette époque, la population qui huit années (1635) auparavant se composait de 542 feus (ou conduits), était descendue à quatre vingts ! L'an 1643 marque le point extrême des misères de nos aïeux. Les impôts (contributions de guerre, taille, gabelle etc.) qui s'élevaient cette année à 2600 francs, atteignent dès 1648 10000 francs et dix années plus tard les habitants peuvent payer 34000 fr. (1658) ! Un aussi rapide accroissement dans l'impôt prouve que notre cité s'était repeuplée aussi vite qu'elle s'était dépeuplée.

Les victoires de la France avaient reporté la guerre au delà du Rhin ; la sévère discipline établie dans l'armée par La Ferté avait permis au Lorrain de cultiver sa terre dans une sécurité relative (1). Dès 1645 nous constatons dans

(1) La sécurité n'était que relative en effet ; nous avons vu qu'en 1648 les habitants réclamèrent auprès de Charles IV contre l'enlèvement de leurs enfants, de leurs valets...... La Lorraine était traversée par des bandes de pillards qui au nom de Charles, frappaient des contributions, enlevaient bétail, chevaux....

En 1654, une bande de ces pillards enleva les chevaux du « sieur de Chastel ». Ce ne fut que sur l'ordre de la cour de Lorraine (refugiée à Luxembourg) que ces chevaux furent rendus.

Une autrefois le bétail d'Autrey fut pris. Les habitants de Rambervillers se joignirent à ceux d'Autrey et poursuivirent les voleurs, il y eut un

les archives un nombre d'amendes — pour délits champêtres — bien plus considérable que les années précédentes; on s'aperçoit que la propriété est bien mieux gardée, parceque l'on s'est mis à la cultiver; ce ne fut qu'en 1655 seulement qu'une ordonnance de « Messieurs » rétablit les « finages ». (2 juillet). Mais si le gouverneur, La Ferté, empêchait les déprédations de ses troupes, il écrasait le pays de contributions. En 1643, Rambervillers paya aux français 1500 fr. de contributions de guerre; en 1645, 5600 fr.; en 1648, 8500; en 1653, 18,518 fr.; en 1655, 16430!..... On payait pour « le quartier d'hiver »... et il fallait nourrir le soldat logé en ville; la généralité de l'évêché de Metz était frappée d'une contribution, Rambervillers en avait sa part; on bloque Marsal? on paye; on répare Moyenvic? il faut envoyer des ouvriers, solder leur salaire; on approvisionne les forteresses? Rambervillers doit fournir du grain, de l'argent...; en même temps il fallait bien se garder d'oublier les Lorrains, car les « sauvegardes » se multiplient après l'arrestation du duc Charles par les Espagnols.

Les créanciers deviennent pressants, Mr Midot réclame une dette qui remonte à 1631, on lui donne le revenu de la gabelle pendant plusieurs années; moins heureux, d'autres sont obligés de poursuivre.

Ce n'est pas tout, l'évêque de Metz, arrive à son tour, en 1649 la ville avait mis en exploitation la forêt d'Arthamont; le conseil de l'évêché — les troubles de la fronde terminés — intervient et s'oppose à cette exploitation, la ville, pour gagner du temps décide qu'un procès sera intenté à l'évêque.

Ce n'était pas sans difficultés que les agents de la ville

combat près de Raon, un bourgeois fut fait prisonnier. Le bétail ne fut pas recouvré.

Deux messagers de la ville furent enlevés par un parti lorrain.

A la suite de ces déprédations des dragons français furent envoyés à Rambervillers pour protéger le pays et le purger de ces partis lorrains.

Un combat eut lieu à Jeanménil. Un officier fut tué, les bourgeois allèrent chercher le corps et l'ensevelirent dans leur ville.

parvenaient à faire rentrer l'impôt : « Messieurs ayant convoqués les bourgeois, leur ont proposé de choisir les collecteurs selon la coutume pour tirer une taille sur ladite bourgeoisie, pour satisfaire au reliquat des quartiers d'hiver, à laquelle proposition les bourgeois *ayant voulu répondre*... Messieurs pour obvier et empêcher les frais qui pourraient arriver faute d'avoir argent décident que *la levée de la taille du mois précédent se continuera pendant le mois suivant*... »

Si « Messieurs » passèrent outre, c'est qu'ils connaissaient les procédés employés par La Ferté. La ville n'ayant pas acquitté une des nombreuses contributions imposées par ce dernier, voit arriver un détachement commandé par M. de St-Arnoux (1), tout le bétail des bourgeois est enlevé...., il fallut bien payer la contribution et cinq cents francs en sus pour les frais de l'exécution militaire. Le troupeau ne fut pas rendu pour cela et ce ne fut qu'après bien des démarches, à Nancy, à Lunéville, que les habitants rentrèrent en possession de leur bétail.

Les Lorrains employaient des procédés plus violents encore: un parti lorrain ayant molesté quelques bourgeois, ceux-ci adressent à la Cour de Lorraine à Luxembourg, une plainte; les messagers sont arrêtés, il faut payer 1100 fr. pour les délivrer; puis ces même Lorrains entrent en ville, s'emparent de quelques notables et les mettent à rançon (1654).

Ce n'était plus avec le duc que nos aïeux traitaient de

(1) En 1655, M. de St-Arnoux vint à diverses reprises recouvrer des contributions. Un seul séjour de ce personnage coûta à la ville 238 fr.

M. de Robertot administrateur du temporel de l'évêché de Metz vint à Rambervillers en 1656. On alla pour la nourriture de ce personnage acheter treize pigeons à Magnières ; on lui offrit des poules de bois, des pâtés de truites.

On trouve dans les archives les frais de dépenses occasionnés par le passage du landgrave Christian de Hombourg ; le comte de Nassau, le comte de Furstemberg, le prince de Salm, a qui l'on donne « une bouteille de vin ».....

leur neutralité (1), Charles IV était prisonnier des Espagnols, et plusieurs de ses officiers, cantonnés dans diverses places fortes exigeaient pour leur propre compte une « sauvegarde ». Le colonel Dirand (2), à Hombourg; le commandant du fort de Bitche; celui de Belfort, le colonel Lhuilier..... sans compter la Cour Souveraine de de Lorraine réfugiée à Luxembourg, vendaient — sans la respecter — leur neutralité.

Le comte de La Suze gouverneur de Belfort voyant les bourgeois faire la sourde oreille leur envoya une missive ainsi conçu :

« Ceux de Rambervillers sont encore et pour la dernière fois avertis d'apporter l'argent des contributions à quoi ils sont imposés, et si en cas qu'ils ne rendent pas l'argent

(1) Le ban de Nossoncourt bénéficiait de toutes les « sauvegardes », mais il paraît que ce ban n'en payait pas sa quote part. Après divers pourparlers « Messieurs sont tombés d'accord par ensemble à sçavoir que lesdits sieurs de justice et police ont quitté les habitants de Nossoncourt pour toutes prétentions qu'ils auraient contre eux touchant le fait des contributions de neutralité et ce moyennant la somme de 500 francs que les habitants ont promis de payer... etc.... »

(2) « Les maires gens de justice et police assemblés craignant que les menaces qui leur étaient faites de la part de M. Dirand colonel à Hombourg pour être payée une somme de 50 pistolles à lui assignée par S. A..... ont résou de donner pouvoir au sieur Pierre de Bazien de traiter avec lui jusqu'à une somme de 800 fr. payable à la St-Remy... »

En 1654, le duc Charles IV fut arrêté et emprisonné par les Espagnols. Dès ce moment on peut considérer la guerre comme terminée, presque toute l'armée du duc ayant passée à la France. Pourtant quelques officiers refusèrent de se soumettre et continuèrent pour leur propre compte.

Ainsi Lhuilier commandant de Landstoul, Grondis gouverneur de Hombourg, Vervenne, de Bitche, Vautrin de Moussey, agirent pour leur propre compte. Du reste il n'y avait pas que des Lorrains qui faisaient des courses en Lorraine, les Espagnols, maîtres de Luxembourg, prirent Dieuze, en 1657.

d'ici au dixième de ce mois, ils seront courus, brulés, et traités avec la rigueur d'hostilités.»

« Fait à Belfort le 6 novembre 1654.

« Signé DECARPE ».

On paya (1).

Le colonel lorrain Lhuilier, avait une parente religieuse à Rambervillers ; cet officier, cédant aux instances de sa parente, accorda délai aux bourgeois pour payer une réquisition dont il venait de les frapper; le délai expire, les bourgeois ne s'exécutant pas, madame Lhuilier, logée en ville, s'empare du bétail de divers habitants, de celui du sieur Canon entre autres, et ne le restitue qu'après libération complète de la dette!. ...

Les réfugiés eux-mêmes (2), se refusent à payer. Un arrêt de « Messieurs » en date du 18 juin 1650 ordonne leur expulsion, bon nombre se soumettent. Deux années après, « Messieurs » décident que les « réfugiés » auront à se faire admettre comme bourgeois. Cette décision ne fut pas rigoureusement appliquée ; on se contenta d'expulser ceux qui n'étaient « ni bourgeois, ni accordés pour refugiés. »

VII.

« Les comptables apportent en dépense :

« Une pistolle d'Espagne faisant 25 francs donnée, au valet de Mgr de Gloxin, pour reconnaissance de la bonne nouvelle qu'il apporte de la paix... . » (1659). (3)

(1) En 1659, un parti Lorrain vint réclamer la « sauvegarde » de Luxembourg (Cour de Lorraine), on n'avait pas d'argent, on s'adressa à un israélite de Metz. « Les comptables apportent en dépense 702 fr. que le juif de Metz avait payés au sieur Borne pour le terme....etc.... « Le juif prit 14 fr. et le sieur Borne 25 fr. »

(2) Le nombre des réfugiés avait considérablement diminué depuis 1650. Le revenu en était presque nul en 1659.

(3) La paix des Pyrénées signée le 7 novembre 1659.

« 34 francs pour poudre et chandelles employés au feu de joie de la paix ....»

Il y eut le lendemain une procession solemnelle pour fêter la grande nouvelle; les R. P. Capucins y assistèrent et les bourgeois pour les remercier leur envoyèrent du vin.

Dr A. Fournier.

NOTICE

SUR UN

BIENFAITEUR DE VOUXEY

L'ABBÉ DUQUESNOI

par M. CHABERT

membre correspondant

En même temps que le vertueux Monthyon était pour l'Auvergne l'idéal accompli d'un bienfaiteur de l'humanité telle que notre civilisation l'a faite, un saint prêtre, ancien professeur au collége royal de Saint-Louis de Metz, obtenait la reconnaissance, le respect et l'amour de tous les habitants de quatre villages voisins de Neufchâteau en Lorraine.

L'éloge de M, Duquesnoi (1), chanoine régulier de la congrégation de Notre Sauveur, prieur du Chénois et curé de Vouxey, ne peut être qu'un simple récit sans ornement. Ses œuvres n'ont besoin que d'être racontées, pour être lues jusque dans les chaumières.

A Metz, le savant professeur de Saint-Louis avait déjà donné des preuves de sa générosité, en prenant régulièrement sur ses revenus une large part pour les pauvres. Nommé à la cure de Vouxey, il y institua des prix, qui ont fait bénir sa mémoire. Ceux annoncés pour l'année 1773,

(1) Sa famille était originaire de Briey (Moselle). Il était oncle d'Adrien-Cyprien Duquesnoi ou Duquesnoy, député aux Etats-généraux en 1789, publiciste, homme de lettres, maire du 10e arrondissement de Paris, né à Briey le 26 septembre 1759, mort en janvier 1808.

à titre d'encouragement à l'industrie et aux mœurs champêtres, consistaient en médailles d'argent, bouquets de fleurs d'Italie et rubans.

« D'un côté des médailles est représentée une charrue que guide un laboureur ; au-dessus, à droite, est le soleil ; à gauche, les réseaux de la pluie ; entre deux, un peu plus haut, une main rayonnante, distribuant l'abondance : on lit autour cette inscription : *de benedictionibus metet* ; sur le revers, *prix d'agriculture à Vouxey, le 26 septembre 1773*.

« Quatre villages et plusieurs annexes dépendent de la cure. Les habitants de ces lieux, et un grand nombre de villages voisins, ont assisté à la distribution des prix de cette année, qui s'est faite en présence des Seigneurs et Gens de justice ; elle a été accompagnée d'une bonne symphonie et d'un bal champêtre terminé par un repas auquel ont pris part plus de quatre cents personnes. Les filles ont chanté une chanson composée sur ce sujet.

« On a distribué trois prix à celles qui ont fait croître le plus beau lin, plante dont la culture était jusqu'alors inconnue dans ce canton : un pour le chanvre, cinq pour les vignes ; et, ce qui est très-remarquable, six pour la bonne conduite ; tous ont été accordés à la pluralité des voix des filles. Huit autres prix ont été décernés aux garçons laboureurs qui se sont distingués dans les labours et les soins de la culture des grains, à la pluralité des voix des garçons.

« N'omettons pas la circonstance la plus touchante, et interrompons même un moment cet extrait, pour y ajouter une réflexion ; le nommé Jean Touvenin a reçu un prix distingué pour avoir montré un respectueux attachement à son père aveugle. M. Duquesnoi a sans doute senti combien il importait d'encourager et d'enflammer la piété filiale dans les campagnes ; nous y voyons malheureusement par un effet de la misère qui endurcit le cœur en concentrant toutes ses facultés sur les besoins impérieux du

corps, que les pères et les mères, hors d'état de gagner eux-mêmes leur vie, sont abandonnés ou négligés par leurs enfants nécessairement occupés de leur subsistance et de celle des leurs, et y suffisant à peine. »

Le bon pasteur aimait sa cure, parce qu'il y faisait du bien. Aussi le voyons-nous renouveler, année par année, pareilles récompenses à celles qui viennent d'être mentionnées.

Voici le tableau de la distribution des prix pour 1774, dont un exemplaire fut déposé au greffe de chacune des communautés des quatre villages appelés à y prendre part.

« Le premier, pour le laboureur qui aura ensemencé le plus de terrain; — le second, pour celui qui aura le mieux cultivé la terre; le troisième, pour celui qui aura tiré dans l'année deux récoltes du même sol; — le quatrième, pour celui qui aura cultivé des grains, sur des friches et endroits abandonnés; — le cinquième, pour celui qui aura tiré une plus belle récolte d'un canton désigné, dont la culture est sans doute difficile. Ces prix seront accordés pour les mêmes objets dans les quatre villages, et seront adjugés par les Maires et Gens de justice, à la pluralité des voix.

« Autres prix d'agriculture, consistant en un bouquet de fleurs d'Italie et un beau ruban. Le premier pour ceux qui auront les vignes les mieux façonnées; — le second pour les manouvriers qui auront défriché le plus de terrain; le troisième pour le plus beau chanvre; le quatrième pour le plus beau lin; — le cinquième pour le laboureur dont les chevaux sont le mieux entretenus; — le sixième pour le manouvrier dont le bétail se trouvera être dans le meilleur état; et d'autres enfin pour ceux qui auront le mieux amassé et entretenu les fumiers, ou cultivé quelques plantes nouvelles et utiles.

« On distribuera aux filles les mêmes prix que l'année précédente, et pour les mêmes objets; mais ils seront adjugés par les femmes des Maires et Gens de justice.

« Les petits garçons et valets de laboureurs, qui auront le mieux gardé les chevaux, auront un écu et un bouquet. »

Outre ces prix, le prévoyant et charitable curé de Vouxey abandonnait ses dîmes en faveur de ceux qui auraient le mieux cultivé les vignes ou défriché des landes et des terrains vagues.

On pense bien que, dans les premières années de sa mission, M. Duquesnoi rencontra beaucoup d'obstacles dans la pratique du bien ; les réformes qu'il cherchait à introduire éprouvèrent une vive opposition de la part des gens endurcis et turbulents. Mais il sut en imposer par sa fermeté et sa prudence. Et ceux qui avaient été ses opposants les plus acharnés, étaient devenus ses plus ardents prosélytes.

Au reste, il n'avait rien d'austère et ne prêchait que d'exemple, ayant une confiance sans bornes dans la protection divine.

Aux bienfaits, aux visites fréquentes des malades, aux consolations à des familles affligées, il ajoutait une ferme amitié pour la jeunesse, lui donnant des notions sur l'agriculture en même temps qu'il lui démontrait la nécessité de la morale.

Quoique sa modestie fut égale à sa persévérance, le bruit des merveilles opérées par sa charité chrétienne se répandit à son insu. Les *Affiches des Evêchés et de Lorraine* proclamèrent l'utilité de l'institution philanthropique du curé Duquesnoi et publièrent, après la distribution des prix de l'année 1774, la lettre suivante d'un correspondant :

« J'arrive de Vouxey, et j'ai été témoin de la distribution des prix de mœurs et d'agriculture que le respectable pasteur de cette paroisse a établis. Aujourd'hui l'empressement des habitants à faire le bien est égal au zèle du bienfaiteur de l'humanité qui les récompense : *hommes, femmes, enfans, vieillards, tous m'ont paru dignes du curé qui les fait ce qu'il est*.

« Le 2 octobre, la cérémonie commença par un acte

solennel de religion, après lequel toute l'assemblée se forma sur une vaste plate forme devant la maison du subdélégué. Cinq cœurs d'or, surmontés d'une croix, étaient destinés pour les filles, et cinq médailles d'argent pour les garçons. Cinquante-trois bouquets de fleurs artificielles paraissent rangés dans de longs paniers pour les seconds prix. La symphonie se faisoit entendre pendant que l'on prenoit place. Après de petits discours dictés par le sentiment, les filles ont été décorées des cœurs d'or par de jeunes cavaliers, et les garçons des médailles par le curé. Les bouquets, ornés de rubans, ont singulièrement (séparément) été accordés aux plus habiles cultivateurs. Mais ce qui a fait l'éloge des habitants, c'est que les premiers prix ont été donnés à la vertu industrieuse, privée de secours et sans appui. La plus pauvre fille de la paroisse a réuni toutes les voix. De jeunes orphelins, recueillis par un oncle, se sont montrés dignes des soins qu'il a pris, et jusqu'à de petits garçons de laboureurs ont figuré dans cette fête patriarchale. Je ne puis me dispenser de vous citer un trait qu'Homère eût consacré. — Un tisserand fait une pièce de toile pour un laboureur, celui-ci cultive le champ du tisserand. Le moment de compter arrive ; chacun prétend redevoir : grande contestation : « Je serais bien heureux, dit enfin le tisserand, si j'étais quitte envers vous. — D'accord, répond le laboureur. » Quelques jours après, le tisserand trouve son champ cultivé pour la dernière façon et parfaitement fumé. Voilà une des actions que le curé de Vouxey a récompensées cette année.

« La fête étoit complète : un repas frugal, un bal champêtre terminoient cette journée destinée à honorer la vertu. Tout s'y est passé avec cette décence et cette joie naïve qui sont les compagnes des bonnes mœurs. On a célébré, quelque temps après, une messe solennelle d'actions de grâces, pour remercier la Providence d'avoir béni le travail des habitants, accordé d'abondantes récoltes, et donné aux parents la prudence et aux enfants la docilité.

Publiez, mon cher ami, la relation de ce que j'ai vu, et contribuez à honorer un pasteur que les premiers chrétiens auroient estimé. »

A ce témoignage public s'en joignit un plus précieux encore pour M. Duquesnoi. Ce dernier lui fut adressé directement par l'un de ses plus estimables confrères de l'Académie royale de Metz, à laquelle il était associé depuis 1762, en qualité de membre correspondant. Le baron J.-B.-L.-T. de Tschoudy, savant naturaliste, littérateur aimable, jurisconsulte profond et poëte (1), lui écrivait une lettre qui débute ainsi :

« Je vous envoie, Monsieur, une couronne de chêne vert » et une ode : l'une est formée d'un jet de mes arbres ; » l'autre n'est que l'élan de la reconnaissance. Je partage » celle que vous doivent ces hommes simples, heureux de » vos bienfaits.... Je vous suis obligé du bien que vous » faites à mes semblables et de celui que vous me feriez ... » mais à titre de citoyen, ma dette envers vous n'a point de » bornes. Si chacun faisoit ce que vous faites, l'Etat serait » aussi heureux qu'il peut l'être, le gouvernement n'au- » rait qu'à ne pas empêcher....

» En traçant quelques traits de votre panégyrique, » Monsieur, je jouis de la douce ivresse du cœur, et je remplis » un devoir respectable. Eh ! qui doit-on louer ? Si ce n'est » l'homme simple qui, sans alliage d'orgueil, fait le bien » pour le bien même, avec le revenu trop faible d'un mi- » nistère auguste, utile et laborieux ; et qui le versant sur » cette classe d'hommes qui a le plus de vertus, mais aussi » le plus d'obscurité et le moins de biens, ne peut attendre » en réponse que le tribut des larmes et le souci du senti- » ment. C'est la bienfaisance expansive, juste et éclairée, » qui est plus que vous-même, l'objet de mes éloges, dont » vous n'êtes que l'occasion.... »

(1) Les jardins de Colombey près Metz, formés par M. de Tschoudy, possédaient des collections d'arbustes et de plantes exotiques uniques alors en Europe.

L'ode, qui accompagnait la lettre, est composée de quarante-une strophes. — Nous reproduisons la quarantième :

DVQVESNOI n'aura point un pompeux mausolée,
Où le marbre imitant la France désolée,
Semble éteindre un flambeau dans la nuit des douleurs :
Sa cendre frémiroit du sang d'une hécatombe.
Mais l'homme vertueux répandra sur sa tombe
Des larmes et des fleurs (1).

Ce vénérable pasteur ne put que continuer pour ses paroissiens les soins éclairés d'un père. Tous lui durent leur bonheur; et lui-même offrait le rare spectacle d'un homme heureux par le religion et par la bienfaisance.

(1) Cette lettre et cette ode ont été imprimées à Metz, chéz Antoine, imprimeur ordinaire du Roi M. D. C. C. L. XXIV. sous le titre : *Lettre à M. Duquesnoi, etc., Précédée de la relation des encouragemens que ce digne Pasteur accorde aux mœurs et à l'agriculture, dans l'étendue de sa paroisse ; et suivie d'une ode à sa louange. par M le Baron de Tschondi, citoyen de Metz et de Glaris.* In 4°, 21 pages encadrées par un double filet noir et rouge à l'extérieur.

RÉCITS

SUR L'ALGÉRIE

par M. De BOUREULLE,

Colonel en retraite.

III.

Alger avant et depuis 1830 : — son origine et son son existence comme capitale d'un Pacha turc; — son développement actuel.

A partir d'aujourd'hui, nous cessons de nous astreindre à suivre l'ordre des temps. Nous allons voyager en touristes; — dans nos excursions, nous continuerons à parler d'histoire lorsqu'il y aura lieu; mais nous en causerons, comme de tout autre sujet, à mesure que nous en rencontrerons les souvenirs sur notre chemin. Nous commencerons par une visite à la ville d'*Alger*; — Et au moment de vous y introduire, il me parait bon de vous transporter en esprit, tout d'abord, aux jours où une armée française est venu en faire la conquête.

Aujourd'hui, que la traversée de Marseille à Alger est devenue un voyage de plaisir, — et qu'au débarqué nous retrouvons, au sein d'une société amie, toute la sécurité, toutes les ressources matérielles et intellectuelles dont nous pouvons jouir chez nous, — c'est à peine si l'on consent à croire que cette terre était encore, il y a moins de cinquante ans, le domaine d'un chef de corsaires rapaces

et sanguinaires, — une côte inhospitalière et redoutée, dont les navires européens ne pouvaient s'approcher sans risquer d'être pillés, capturés corps et biens, sans exposer leurs équipages comme leurs passagers à être occis, ou bien emmenés en esclavage!

Et cependant rien n'est plus vrai. — Pour éviter la fréquence de ces avanies, pour conjurer ces dangers, la plupart des nations chrétiennes de la Méditerranée s'étaient résigné à la honte de payer indirectement un tribut annuel à ce maître forban, à ce spéculateur en piraterie qui s'appelait le *Pacha* ou, par sobriquet, le *Dey d'Alger*. Cet état de choses durait depuis trois siècles; — un grand empereur comme Charle-Quint, un grand roi comme Louis XIV, une puissance maritime comme l'Angleterre, n'avaient point réussi à le faire cesser; — et enfin Napoléon 1er, — trop occupé de guerres assurément moins justes et moins utiles, — avait régné pendant quinze ans sur la moitié de l'Europe sans se décider à aller détruire sur la côte d'Afrique ce nid de corsaires insolents et barbares!

Et voilà comment des contrées méditerranéennes, citées jadis au nombre des plus belles provinces de l'Empire Romain, nous étaient, — à nous français du 19e siècle, — presqu'aussi inconnues que la Chine : — si bien qu'on peut dire que l'aspect d'Alger en 1830 fut, pour l'armée de Bourmont qui y entrait victorieuse, un spectacle aussi nouveau, aussi étrange, que pouvait l'être, trente ans plus tard, la vue de Pékin pour le corps expéditionnaire du général Montauban.

Heureusement pour l'Algérie, son pacha *Hussein*, — discutant un jour avec le Consul de France, et se plaignant avec irritation des retards de remboursement d'une vieille créance juive, pour laquelle il avait ou croyait avoir la garantie de notre gouvernement d'alors, — s'avisa, en un mouvement de colère, de frapper le Consul d'un coup de son éventail. L'insulte, pour être irréfléchie, n'en était pas moins manifeste; il fallut la venger. — Et l'on vit une fois de plus comment

un petit incident, en apparence fortuit, peut amener dans les affaires de ce monde un événement des plus grands par l'enchainement de ses conséquences.

Rappelons-nous sommairement comment s'accomplit cet événement, d'une portée plus vaste et plus haute qu'on ne la voulait alors. Représentons-nous cette unique gloire d'un roi qui n'eut que bien peu de temps pour jouir de son triomphe, — puisque lui-même tombait de son trône, emmenant avec lui en exil sa propre dynastie, trois semaines après la chute et l'exil du dernier Pacha d'Alger, vaincu par ses armes et pour l'honneur de son drapeau.

En juin 1830, l'armée française, — partie des côtes de Provence sur une flotte de navires à voiles, — n'aborda point Alger directement : — l'exemple des Espagnols du 16e siècle lui avait appris combien un débarquement sur les plages mêmes de la *Baie d'Alger* pouvait être difficile et dangereux. Pendant qu'une escadre de guerre, commandée par l'amiral Duperré, se bornait à canonner ou à bombarder d'un peu loin le port et la ville, — sans leur faire grand mal, — le corps expéditionnaire et son général en chef débarquaient à *Sidi-Feruch*, (1) — (c'était le 14 juin), battaient, non loin de là, à *Staouëli*, une petite armée turco-arabe, — et mettaient d'abord le siège devant *Solthan Kalassi*, (le *Fort l'Empereur*,) ainsi nommé parceque le côteau sur lequel les Turcs le construisirent vers la fin du 16e siècle avait, en 1541, servi de position à Charles-Quint dans sa tentative mal réussie.

Lorsque notre artillerie eut fait une brèche à ce Fort, — ce qui n'eut lieu qu'après trois jours de travaux et de combats meurtriers, — la troupe de Janissaires turcs qui l'occupait profita de la quatrième nuit pour l'évacuer secrètement. Elle y laissait seulement quelques hommes,

(1) Le cap *Sidi-Féruch* est situé à quelques lieues à l'ouest d'Alger. — On trouvera ci-après, à l'*Appendice* (page 211), une note particulière sur ce point de débarquement. (*Note A.*)

qui avaient ordre de mettre le feu aux poudres du réduit et de se faire sauter avec cet ouvrage, — ordre qu'ils exécutèrent avec une fidélité digne d'un sort moins sinistre.

La détonation et les effets de l'explosion furent formidables. « Des masses de maçonneries, des quartiers de remparts, d'énormes pierres, des affuts de canons, des lambeaux de cadavres, furent lancés dans les airs et retombèrent en pluie effroyable sur les batteries françaises...... Lorsque le vent eut dissipé le voile lugubre qui recouvrait le Fort, on reconnut que toute sa face ouest s'était écroulée... Un quart d'heure après, nos troupes en escaladaient sans résistance les ruines, et y arboraient le drapeau blanc. » (1).

— Ceci se passait dans la nuit du 3 au 4 juillet. A l'aube du jour, le Dey Hussein, — qui avait pu, de son palais de la *Kasbah*, entendre et voir ce terrible épisode, préparé et ordonné à son insù, — se voyait maintenant menacé d'un autre genre d'explosion : ses Janissaires, furieux contre lui depuis la défaite de Staouëli, se révoltaient, et voulaient l'ensevelir dans sa propre ruine. Il se hâta d'envoyer des parlementaires à Bourmont, offrant de lui ouvrir ses portes au prix d'une capitulation honorable.— Après quelques péripéties très-vives, cette capitulation lui fut accordée. Hussein-Dey obtint, avec la vie sauve, la faculté de conserver tout ce qui composait sa maison et sa fortune personnelle, — y compris son harem. Il put faire embarquer avec lui pour l'Italie, qu'il choisissait comme terre de refuge, une cinquantaine d'odalisques et trois ou quatre millions, tant en espèces qu'en pierres précieuses.— Quant au trésor du pachalik, il se montait à quarante et quelques millions, qui furent régulièrement inventoriés et envoyés en France.

On trouva de plus, dans la *Kasbah*, des magasins remplis de marchandises de toute espèce et de toutes provenances, fruits des razzias maritimes des corsaires, qui avaient dû chaque fois en apporter la dime à leur honnête gouvernement. — On trouva aussi dans la Kasbah des armes de

(1) *L'Algérie ancienne et moderne* par *Galibert*.

toutes formes et de tous pays : — ainsi nos officiers d'artillerie, en visitant les batteries de cette citadelle, eurent la plaisante surprise d'y trouver des canons français du 16e siècle, que Charles-Quint avait pris à François Ier, à Pavie, et que ce même Charles Quint, les ayant emmenés avec lui, bientôt après, dans son expédition contre Alger, s'était vu contraint d'abandonner sur la plage où s'éleva plus tard le faubourg de *Mustapha*.

Toutefois, le spectacle qui attirait le plus les regards du général français et de son état-major, au moment de leur installation dans le palais du Dey, — ce n'était pas celui des richesses de ce palais : — c'était celui que leur présentait la ville. On peut dire littéralement qu'ils l'avaient à leurs pieds, du haut d'une terrasse sur laquelle s'ouvraient leurs logements, et d'où ils découvraient le panorama le plus original qui se puisse imaginer.

L'exacte physionomie de ce panorama n'existe plus aujourd'hui. Les murailles d'enceinte de l'Alger des Turcs sont détruites; notre population coloniale n'y aurait point trouvé place; elle s'est considérablement étendue en divers sens. Dès l'année 1842 notre génie militaire lui a crée une autre fortification, deux ou trois fois plus vaste; — Et aujourd'hui cette enceinte française se trouve déjà elle-même dépassée par plusieurs faubourgs. — En outre, la nouvelle ville a successivement transformé à son usage et à son gout les quartiers qui bordaient ou avoisinaient l'ancient port. — Mais je possède, pour aider mes souvenirs de jeunesse, un plan qui date de mon premier séjour dans le voisinage de la Kasbah; — à cette époque, les travaux qui ont «haussmannisé» la capitale des Turcs ne faisaient que commencer; je puis donc encore vous donner une idée exacte de ce qu'elle était, sous les yeux de ses vainqueurs, dans ce grand jour du 5 juillet 1830. (1).

(1) Moins de dix années aprés ce jour, j'habitais. à proximité et en arrière de la Kasbah. un vieux fort-caserne dans lequel l'immortel auteur de *Dom Quichotte* avait jadis vécu prisonnier. — V. à l'*Appendice* (page 213), une *Note B*, sur ce fort dit *des Tagarins*.

— La ville formait un large triangle, dont la base, irrégulièrement déchiquetée, bordait la mer, et dont la Kasbah occupait le sommet. La surface de ce triangle, — très-légèrement ondulée de sa droite à sa gauche, — s'inclinait fortement vers le rivage, en amphithéâtre, orientée vers le soleil levant.

Dans son labyrinthe de rues, ou ruelles, les unes, — et c'était le plus grand nombre, — descendaient plus ou moins directement la pente, souvent en escaliers; d'autres, transversales et plus ou moins contournées, se perdaient ordinairement en impasses; — les unes et les autres tellement étroites qu'on n'y pouvait circuler qu'à pied, ou bien à dos de mule; — d'autant plus étroites pour l'œil du spectateur placé au dessus d'elles que leurs maisons, bâties en hottes, avaient généralement un étage faisant saillie sur le rez-de-chaussée. En vingt endroits, l'étage de la maison de droite touchait presque celui de la maison de gauche, de telle sorte que la rue y formait à peu près un passage couvert.

Chaque maison, petite ou grande, n'avait guères d'autres ouvertures qu'une porte étroite et basse; à peine l'étage était-il percé, çà et là, d'un petit jour, — plutôt une meurtrière qu'une fenêtre. Les habitants n'avaient chez eux d'air et de soleil que ce que peut en fournir une cour intérieure carrée, à peu près de la dimension d'une chambre ordinaire. Pour en avoir d'avantage, il fallait monter sur la terrasse qui recouvrait les locaux d'habitation; et c'était là que les femmes, surtout, passaient une bonne partie de leurs matinées, de leurs soirées, — en tenue très-légère, — à demi cachées, quelque fois, par des treillis ornés de fleurs et de feuillages.

Ainsi, d'après la disposition même de ce vaste triangle, les nouveaux hôtes de la Kasbah voyaient se déployer à leurs pieds tout un amphithéâtre de terrasses dominées les unes par les autres, — et descendant en gradins jusqu'à la mer; — toutes les maisons, y compris leurs terrasses, blanchies au lait de chaux, et d'une blancheur resplendissante;

— si bien que leur masse pittoresque apparaissait (et ceci était encore plus vrai pour le personnel de l'escadre,) comme une immense carrière de plâtre, — comme une large pyramide toute formée de cubes blancs, de dimensions diverses, — surmontée, ici et là, de quelque gracieuse coupole ou de quelque minaret de Mosquée, — et aussi de quelques berceaux de verdure animés par les personnes aux costumes variés qui les occupaient, — celles-ci ne se dérobant qu'à demi, surtout pour les regards lointains.

— Les hommes et, à plus forte raison, les femmes de sang turc comptaient numériquement pour bien peu dans la population de cette ville bizarre. A part la presque communauté de religion, — je dis presque, attendu que le rite musulman des Turcs diffère du rite plus ancien des musulmans d'Afrique, à peu près comme le schisme greco-russe diffère de la religion catholique romaine, — à part ce lien, dis-je, les Turcs n'étaient que des étrangers pour les habitants du pays.

Les trois-quarts, environ, de la population citadine d'Alger étaient de cette race mélangée, sédentaire et habituellement paisible, à laquelle nous avons conservé le nom de *Maure,* ou *Mauresque,* — cette dernière expression rappelant mieux encore celle des Espagnols du moyen-âge, qui appelaient *Moriscos* les peuplades musulmanes du nord de l'Afrique, y compris celles qui avaient jadis envahi leur propre patrie sous la bannière des Arabes-Sarrasins. — Du reste, il est bon de vous dire en passant que nos populations mauresques actuelles, — mot qui répond aujourd'hui à l'idée de musulman citadin, — descendent précisément, pour la plus grande part, des musulmans d'Espagne chassés de leur royaume de Grenade vers la fin du 15e siècle et dans les premières années du 16e. C'est par milliers, et en plusieurs migrations successives, que ces familles, bannies de la péninsule par le Christianisme victorieux, sont venu former ou grossir les populations sédentaires des villes du littoral d'où étaient jadis parti leurs ancêtres.

De tout temps, ces mêmes populations urbaines avaient aussi compté un assez grand nombre de familles juives; — et en ce qui concerne Alger, c'étaient des juifs qui occupaient une grande partie du quatrième quart de notre triangle. — Ce quartier juif, — resserré vers les murailles d'enceinte du côté sud, — était là depuis trois siècles, en butte à toutes sortes d'exactions et de vexations de la part du gouvernement des Pachas. C'était celui-là surtout qui s'estimait heureux de le voir tomber. Et si les quartiers maures n'accueillaient l'entrée d'une armée chrétienne qu'avec des inquiétudes plus ou moins bien cachées sous un masque d'indifférence, celui des juifs l'acclamait comme une délivrance.

C'était également près de l'enceinte du sud, et à proximité de la Kasbah, qu'on voyait s'élever la caserne des *Janissaires*, — ramassis d'orientaux recrutés de gré ou de force sur les côtes de la Turquie d'Europe et d'Asie. — Telle était aussi l'origine de la plupart des marins-corsaires. — Il était permis aux uns et aux autres de se marier avec des femmes indigènes; et les produits masculins de ces croisements de races jouissaient de certains priviléges militaires, au service du pacha, — sous la dénomination particulière de *Kourouglis*, ou *Koulouglis* (1).

Enfin, pour compléter mon tableau, il faudrait vous parler des nègres, — esclaves ou affranchis, — ainsi que d'une population flottante d'indigènes venus de l'intérieur du pays pour exercer à Alger diverses professions ou industries spéciales; mais le soin de vous expliquer leurs noms et leurs origines exigerait ici plus de temps que n'en méritait alors leur peu d'importance. D'ailleurs, ils se trouvaient dispersés et en quelque sorte confondus dans la masse des habitants des quartiers musulmans.

— Tels étaient l'aspect de la ville et les physionomies

(1) V. à l'*Appendice* (p. 214), une *Note C*, relative à leurs descendants actuels.

diverses du monde qui y vivait, inquiet ou agité, sous les regards de Bourmont et de son état-major, au moment de leur installation à la Kasbah. — Un autre genre d'émotion était réservé aux officiers de l'escadre chargés par leur amiral de prendre possession du port, et, entr'autres établissements maritimes des Turcs, du bagne où ils enfermaient leurs esclaves chrétiens,

Ce bagne consistait en une série de sombres cachots rangés aux alentours du Phare, et s'ouvrant sur une cour basse, en arrière des batteries construites sur le même Môle. Ce fut là que, suivant le récit d'un historien auquel j'ai déjà emprunté quelques lignes, « on trouva cent vingt-deux prisonniers, parmi lesquels un nommé Béraud, de Toulon, qui était enfermé là depuis 1802. (c'est-à-dire depuis 28 ans.)...« La plupart ressemblaient plus à des spectres qu'à des êtres vivants; on éprouvait un sentiment douloureux en voyant leur démarche incertaine, lente et pénible. Plusieurs de ces malheureux avaient, à force de souffrances, perdu la raison ; d'autres n'y voyaient presque plus; quelques-uns étaient tout à fait aveugles »....

N'avais-je pas raison de dire que tout cela, de nos jours, paraît à peine croyable? — Et ne semble-t-il pas qu'on lise un récit du temps des Croisades, ou bien, tout au moins, de ce temps où les Barberousse disputaient à l'Espagne la possession du littoral africain?

Voilà donc le moment venu de faire un brusque saut de trois siècles en arrière, pour vous dire comment ces deux pirates célèbres s'étaient rendus maîtres d'Alger. L'emplacement du môle dont je viens de dire un mot, — ce poste avancé sur lequel leurs successeurs ont construit les principales défenses de leur port, — avait été leur premier point de mire sur ces parages; et il a vu mourir en héros, en martyrs, une poignée d'Espagnols qui en avaient été les premiers occupants.

— C'était au temps de Jeanne-la-Folle, fille d'Isabelle-la-Catholique et mère de Charles-Quint. La jetée qui réunit

aujourd'hui le môle à la terre ferme n'existait pas encore; ce massif de roc et de maçonnerie qui porte actuellement un phare et des batteries n'était alors qu'un groupe d'îlots, séparés de la côte par une distance d'environ trois cents mètres. — Ces îlots s'appelaient, en arabe : *Al-Djézair*, (*les Iles*), — nom d'où nous allons voir venir celui d'*Alger*.

Depuis quelques années les Espagnols étaient maîtres d'Oran. — Comment s'étaient-ils emparé de cet ancien port des sultans de Tlemcen ? — C'est ce que nous verrons plus tard. — Ils avaient cherché à s'établir de même sur d'autres points du littoral du Mogrèb africain; et ils y avaient réussi sur le groupe de rochers dit *Al-djézair*. Une tour, qu'ils appelaient le *Pênon* (pégnion), (1) avait été construite par eux sur l'ilôt central, à la barbe des habitants de la bourgade qui allait bientôt devenir la capitale d'un état barbaresque, mais, qui, à cette époque, n'était encore habitée que par des indigènes fort peu artilleurs et presque aussi peu marins.

Cependant le chef de cette bourgade, — un certain Sélim, — qui régnait aussi sur la contrée environnante, et qui s'était décoré du titre d'Emir, — trouva bientôt un pareil voisinage incommode. Sans doute il le trouvait surtout humiliant pour sa grandeur musulmane; et ce fut afin de s'en débarrasser qu'il appela à lui les deux fameux corsaires *Aroudj* et *Kreir-ed-Din*, sans s'imaginer qu'il attirait l'orage sur sa propre tête et qu'il en serait personnellement la première victime.

Aroudj et *Kreir-ed-Din* étaient les fils d'un potier de l'ile de Lesbos (aujourd'hui *Metelin*,) lancés par la fortune dans un tout autre métier, qui leur valut une véritable célébrité. — Arrivé à l'âge mur, *Aroudj*, l'ainé des deux frères, se laissait appeler familièrement par leurs compagnons d'aventures : *Baba-Aroudj*, (père Aroudj); Et c'est ce mot familier qui, bientôt traduit en Europe par celui de *Barberousse*, a valu

(1) Avant qu'*Al-djézair* fut devenu *Alger* pour la langue française, la langue espagnole en avait fait *Argel*; pour l'Espagne du 16e siècle, la petite forteresse insulaire dont il va être question s'appelait : « El Pênon d'Argel. »

à tous deux, dans maintes chroniques, le surnom qu'un empereur d'Allemagne avait illustré par de plus nobles exploits au temps des Croisades.

A l'appel de l'Emir Sélim, ce fut *Baba-Aroudj* qui se chargea de venir à son aide contre les Espagnols. Il va sans dire que son premier soin fut de s'installer en maître chez son protégé. Celui-ci voulut faire résistance ; il y perdit tout à la fois ses efforts et sa vie. En attendant l'expulsión des Espagnols obstinément cramponnés sur lès ilôts, le nom d'AL-DJÉZAÏR passa dès ce moment sur la cité continentale. — Et « Alger-la-Guerrière », — Alger-la-bien-gardée », (tels furent les titres dont la poësie turque la décora), fut proclamée vassale du grand Sultan des Osmanlis.

Quant au Pénon des ilôts, il était toujours debout ; et comme les deux frères avaient plusieurs entreprises commencées le long de la côte d'Afrique, — depuis Tunis jusqu'aux confins du Maroc, — ils négligèrent temporairement une poignée d'ennemis qu'ils savaient pouvoir écraser au premier jour de loisir. Voila comment il se fit qu'Aroudj alla trouver la mort dans une équipée conduite par lui sur les terres de l'ouest, jusqu'à Tlémcen. Ce fut son frère Kreir-ed-Din qui vint à Alger, quelque temps après, pour détruire enfin cette malheureuse petite station insulaire dont l'Espagne, fort occupée ailleurs elle-même, avait négligé la garnison jusqu'à la laisser presque mourir de faim !

C'est dans cet état de détresse que Kreir-ed-Din, venu pour en finir avec le Pénon, avait devant lui cette forteresse espagnole, commandée par un vieux gentilhomme nommé Martin de Vargas. Que se passa-t-il alors ? — Voici les faits, tels que je les trouve racontés dans un des meilleurs livres qui aient été écrits sur *La Domination turque dans l'ancienne Régence d'Alger*. (W. Esterhazy, 1840).

« Une batterie fut construite sur la terre-ferme, et des galères armées d'artillerie vinrent s'embosser sous le canon du fort. L'attaque commença le 6 mai. (C'était en 1530, — trois siècles, presque jour pour jour, avant notre conquête

française.) Après un feu de dix jours consécutifs, le fort se trouva ouvert par plusieurs brèches. La plupart des assiégés avaient succombé; le reste se mourait de fatigue et de faim. L'assaut fut ordonné; mais les Turcs ne trouvèrent sur la brèche, pour la défendre, que le vieux gouverneur Martin de Vargas, qui, seul, — l'épée à la main, — essaya encore de s'opposer à leur passage. Accablé par le nombre, atteint de plusieurs blessures, prêt à défaillir, il fut pris et conduit à Kreir-ed-Din, qui souilla sa victoire par un crime inutile. Martin de Vargas ayant refusé, malgré toutes ses sollicitations, d'embrasser l'Islamisme, il le fit périr sous le bâton....

« Maître de la tour du Pénon, Kreir-ed-Din la fit raser, et se servit de ses matériaux pour construire la jetée qui joint les ilôts à la terre-ferme. »

Et voilà d'où vient que cette jetée porte, aujourd'hui encore, le nom de *Jetée Kreir-ed-Din* (1).

Kreir-ed-Din, proclamé Pacha d'Alger et reconnu comme tel par son suzerain de Constantinople, avait organisé son pouvoir avec une telle habileté qu'il put toujours, pendant un long règne, se faire obéir et redouter dans toute l'étendue de son pachalik sans avoir à sa solde plus de quatre ou cinq mille hommes de troupes régulières. Il savait, — suivant la maxime des despotes de tous temps et de tous pays, — diviser pour régner. Il exploitait contre les Berbers, (que désormais nous appellerons *Kabyles*), les perpétuelles rancunes des Arabes; — Et parmi les tribus arabes, il obtenait des unes, en les exemptant d'impôts, qu'elles se chargeassent des exactions ou des violences dont il avait besoin de frapper les autres. — Telle fut aussi la politique qui réussit plus ou moins bien, pendant près de trois siècles, à ses nombreux successeurs.

(1) La réunion de ces trois monosyllabes signifie, en arabe : *Bien de la Religion*. — J'aurai plus tard l'occasion d'indiquer en quelques lignes les modes de formation d'un grand nombre de noms arabes, adoptés aussi par les Ottomans.

Après lui, le nombre des corsaires plus ou moins turcs qui se sont vû élevés au rang de Pacha d'Alger, — et parmi lesquels je pourrais citer plusieurs renégats grecs, italiens ou corses, — a été de quatre-vingt-treize. Hussein-Dey, notre vaincu de 1830, était le 93e; — Et l'on serait tenté de dire que ce chiffre fatidique lui a porté malheur, s'il n'avait trouvé dans sa disgrâce même le privilége de mourir tranquillement dans son lit, — privilége rare pour ses prédécesseurs. 93 règnes de Pachas dans une période de 280 ans, environ, — cela fait à peu-près un moyenne de trois années par règne; et l'on ne s'étonne point de la faiblesse de cette moyenne, lorsqu'on voit dans l'histoire de la Régence qu'un bon nombre de ces forbans émérites sont morts assassinés dans des révoltes, — soit par leurs sujets indigènes, soit par leurs propres Janissaires, — ou bien étranglés dans un cachot par les Séïds d'un compétiteur plus populaire ou plus favorisé du gracieux Suzerain.

Aujourd'hui, — comme l'indique un des croquis ci-joints, — le port des corsaires turcs existe encore; et sa physionomie historique n'a, pour ainsi dire, subi aucune altération; — mais il n'est plus qu'une minime partie du vaste port dont la France a doté la capitale de sa grande colonie africaine.

Du côté de terre, les quais de ce port moderne sont bordés et dominés par un boulevard grandiose, d'où vos regards, — dirigés vers l'est et dépassant de beaucoup la rive opposée d'une baie aux amples contours, — découvriraient un magnifique horizon ; à votre gauche, vous auriez l'infini de la mer et ses beautés toujours nouvelles ; — à votre droite, sur l'arrière plan d'un bel amphithéâtre, se développerait pour vous la chaîne du *Petit-Atlas;* — En face de vous, le *Djurdjura* vous apparaîtrait au loin, vers la région des nuages ; — et si vous aviez choisi l'heure du déclin d'une belle journée de mars ou d'avril, vous auriez l'admirable aspect de sa croupe de neige dorée par le soleil couchant.

IV.

Voyage en zigzags, à travers la Mitidja et le petit Atlas.

Depuis qu'Alger nous appartient, l'on y a découvert, au fond d'une boutique mauresque, une grosse pierre taillée, provenant évidemment des ruines d'un monument romain, et portant une inscription latine au milieu de laquelle on a pu déchiffer ces deux mots : « Ordo Icositanorum. » C'est là, jusqu'à présent, la seule preuve matérielle que nous ayons de l'identité de position d'Alger et de l'ancienne *Icosium* ou, plus anciennement encore, *Icosion*. Du reste, le rôle de cette cité antique n'a rien eu d'intéressant pour l'histoire de l'Afrique romaine. Après Constantine, — l'antique Cirta, — qui est fort éloignée de notre itinéraire d'aujourd'hui, la ville algérienne dont l'importance a été la plus considérable dans les temps romains, se nomme aujourd'hui *Cherchel ;* — nous la trouvons, sur la côte, à environ vingt-cinq lieues à l'occident d'Alger.

Je suppose que nous y sommes arrivés par voie de mer ; — ce sera là notre point de départ pour une excursion que nous allons faire en zigzags, à travers la plaine dite de *la Mitidja* et le *petit Atlas.*

On assure que *Cherchel* est d'origine phénicienne, comme Carthage et plusieurs autres villes maritimes du littoral africain, — entr'autres cet Icosion dont je rappelais tout-à-l'heure le nom. — Ce qui est tout à fait certain, c'est que, du temps de César, Cherchel était, sous le nom de *Chol* (ou *Khol*), la capitale d'un royaume de Mauritanie, allié, ou, plus exactement, tributaire de Rome. Son roi, Juba 1er, — qui avait embrassé le parti de Pompée dans sa guerre contre César, — fut tué dans cette guerre, laissant un fils, — un enfant, — que César fit venir à Rome, qui y fut élevé, et s'y distingua par son goût pour les Lettres, les Arts, les Sciences, — qui y épousa une fille de Cléopâtre et de Marc-Antoine, — et à qui l'empereur Auguste voulut

bien, pour cadeau de noces, rendre son royaume mauritanien.

Ce fut ce second Juba qui, rentré dans sa capitale *Chol*, lui donna, par reconnaissance, le surnom de *Cæsaréa*. Il l'embellit, il fit mieux encore : il s'appliqua à en civiliser la population. Et après lui, *Chol-Cæsaréa* jouit d'une certaine splendeur, pendant plus de trois siècles, comme chef-lieu d'une vaste Province romaine que l'histoire désigne du nom de *Mauritanie Cæsarienne* (1).

Si, de nos jours, on a peine à retrouver les témoignages matériels de cette splendeur, c'est que la pauvre cité romaine a subi, — pendant quinze autres siècles, — non seulement les outrages des révolutions humaines, mais aussi ceux de plusieurs tremblements de terre, qui ont bouleversé ses monuments, et qui ont même altéré le relief de son assiette par rapport au niveau de la mer. Les quais de son port antique ont presqu'entièrement disparu sous les eaux de son trop petit port actuel.

En visitant la ville, l'œil exercé d'un archéologue distingue bien les vestiges d'un palais, d'un théâtre, d'un cirque ; — il reconnait également des voûtes de citernes, des fondations de thermes, etc. Aux alentours de ces ruines on a trouvé, en creusant le sol, une profusion de débris de poteries romaines, de chapiteaux de colonnes, de statues, — tous révélant un certain goût artistique et même quelque magnificence. — D'autres témoignages non moins remarquables d'une civilisation disparue existent dans les environs de la ville, notamment, une importante ruine d'aqueduc. Ces diverses constructions datent évidemment de plusieurs époques successives ; — elles prouvent que les gouverneurs romains qui ont succédé à la dynastie de Juba n'ont point négligé de s'inspirer de son exemple.

(1) L'Empire romain a compté jusqu'à trois *Mauritanies* sur l'Afrique septentrionale : la plus orientale était la *Sitifienne*, dont le centre portait alors le nom de *Sitifi Colonia* (notre *Sétif* actuel) ; la plus occidentale était la *Tingitane*, dont le chef-lieu était *Tingis* (aujourd'hui la ville marocaine de *Tanger*).

Cet exemple du fils d'un roi indigène, — élevé à Rome, épousant la fille d'un romain illustre, et rapportant dans sa patrie, pour la transformer, toutes les lumières et tous les goûts raffinés de la civilisation gréco-romaine, — cet exemple, entre beaucoup d'autres, nous montre combien la conquête morale des peuples du nord de l'Afrique était plus facile aux Anciens qu'elle ne l'est aujourd'hui à la France chrétienne. C'est qu'ils n'avaient pas, comme nous, entre eux et les peuples vaincus, l'abyme profond qu'a creusé l'Islamisme! — Ce n'est pas de sitôt que l'on verra des représentants de l'aristocratie arabe venir épouser des parisiennes, leur faire bâtir des châteaux ou des villas sur leur territoire d'Afrique, et y travailler avec elles à la civilisation de leurs tribus...

— Quant à cette petite ville de Cherchel, que nous trouvons assise sur les ruines de Cœsaréa, sa population est aujourd'hui principalement composée d'européens; mais, selon toute apparence, son avenir est fort modeste. Son port est exigu, peu susceptible d'améliorations; son territoire est trop resserré entre la mer et les montagnes qui en bornent l'horizon. Les colons agriculteurs préfèrent s'établir dans la plaine voisine; et le mouvement commercial du pays tend de plus en plus à converger sur le port beaucoup plus vaste et plus sûr que nous possédons à Alger.

— Au départ de Cherchel, c'est précisément la route d'Alger que nous prenons pour aller déboucher dans la *Mitidja*. C'est l'affaire d'une heure, au plus. En marchant vers l'est, nous laissons à notre gauche la série de collines ou, pour mieux dire, le bourrelet continu qui s'élève entre la mer et cette vaste plaine, — celle-ci entourée de tout autre côté par la chaîne et les ramifications du *Petit Atlas*.

Sur un des points quelque peu saillants de ce bourrelet tout rapproché de la côte, on aperçoit de loin un monument bizarre, qui porte fort improprement, chez les indigènes, le nom de *Kbour-er-Roumia*, — ce qui veut dire : *Tombeau de*

la Chrétienne (1). Il existe un monument tout semblable, mais beaucoup moins dégradé, dans la Province de Constantine; l'étude de l'un et de l'autre prouve qu'ils datent du même temps, et que ce temps était antérieur à l'ère chrétienne.

Ce large cône en maçonnerie, — dont les éléments étaient jadis régulièrement taillés, scellés entr'eux et disposés en gradins, — rappelle les Pyramides d'Egypte; et il avait pareille destination. Il recouvre des caveaux souterrains, dans lesquels une fouille bien conduite, de notre temps, a fait découvrir, — non pas des momies, — mais des vestiges de sépultures autrefois violées par des chercheurs de trésors. — Il y a tout lieu de croire que c'était là le tombeau de toute une dynastie, et qu'il était consacré, précisément, à celle des rois de Mauritanie dont Juba II était le représentant aux derniers jours de la République romaine. — En tous cas, l'on ignore d'où vient que les Arabes, arrivés dans le pays huit ou neuf siècles plus tard, ont cru voir là un tombeau de reine ou de princesse chrétienne; — mais depuis très-longtemps cette idée, — combinée avec leur tendance habituelle à supposer l'existence d'un trésor dans toute construction d'apparence mystérieuse, — a produit parmi eux une Légende, dont voici la traduction.

« L'arabe Ben-Kassem, d'une tribu de la Mitidja, ayant » été fait prisonnier de guerre par les Roumi, fut emmené » en Espagne, où, vendu comme esclave à un vieux taleb » (un savant), il ne cessait de gémir sur une captivité qui » l'enlevait à sa famille. Ecoute, lui dit un jour son maître, » je puis te rendre à ta famille, à ton pays, si tu veux me » jurer de faire ce que je vais te dire; et en cela il n'y

(1) Littéralement: *Tombeau de la Romaine*. — Pour les arabes d'Afrique, l'idée de christianisme se confond depuis douze siècles avec les souvenirs de la domination romaine; — par suite, dans leur langage habituel, tout européen est un *Roumi*. — C'était d'une princesse Espagnole qu'il s'agissait, dans la tradition d'où est née la légende que je vais reproduire ici.

» aura rien de contraire à ta religion. — Ben-Kassem, » assuré de ne point perdre son âme, jura d'obéir fidèlement. » Tu vas t'embarquer, continua le taleb, — retourner vers » tes parents et passer trois jours avec eux; ensuite tu te » rendras au Kbour-er-Roumia, — et là, tu bruleras le » papier que voici, sur un brasier, en te tournant vers » l'orient. Alors, quoiqu'il advienne, ne t'étonnes de rien » et rentres sous ta tente. — Voilà tout ce que tu auras » à faire, en échange de la liberté que je te rends. »

« Ben-Kassem, revenu au pays, exécuta ponctuellement » les recommandations de celui qui avait été son maître. — » A peine le papier fut-il consumé, qu'il vit le Kbour-er- » Roumia s'entr'ouvrir, pour donner passage à un nuage de » pièces d'or et d'argent, qui s'élevait et filait du côté de » la mer, dans la direction de l'Espagne. — Ben-Kassem, » d'abord immobile de surprise, s'avisa cependant bientôt » de jeter son beurnous en travers du courant de pièces » passant au-dessus de sa tête, — et il réussit à en faire » tomber quelques-unes, qu'il ramassa bien vite. — Mais » soudain le tombeau se referma, le charme fut rompu et » le courant cessa.

» Pendant longtemps l'arabe garda le silence sur cette » aventure; mais, un jour, il ne put s'empêcher de la » raconter dans sa tribu; et, de proche en proche, elle » arriva jusqu'aux oreilles du Pacha d'Alger, qui s'empressa » d'envoyer une troupe d'ouvriers chargés de démolir le » Kbour, et de lui rapporter le trésor qu'ils y trouveraient. » A peine ceux-ci avaient-ils donné les premiers coups de » pioche, qu'on vit une femme paraître sur le sommet du » tombeau, et qu'on l'entendit s'écrier : « Haloula ! Halou- » la ! » (1).

(1) *Haloula*, ou *Eloula*, était le nom d'un petit lac qui s'étendait alors aux pieds de la colline, du côté de la plaine, — qu'on y voyait encore en 1840, mais qui est aujourd'hui comblé, parce que les exhalaisons en étaient malsaines.

» Aussitôt une nuée de moustiques, — venant du lac » Haloula, — s'abattit sur les travailleurs, et les piqua » tellement qu'ils prirent la fuite et n'osèrent plus revenir. »

Voilà ce que raconte la Légende arabe. — Ce qu'il y a de vrai dans ce récit, c'est qu'en effet un Pacha, et même successivement deux Pachas turcs, d'une curiosité ignorante et cupide, contribuèrent par des tentatives de ce genre à la ruine de ce monument Berber-Mauritanien.

— Du haut de ces collines qui bordent la mer, — à droite et à gauche du Kbour-er-Roumia, — nos regards plongent sur une grande étendue de la plaine; et nous pouvons très-bien, entr'autres petits centres de population coloniale, y distinguer *Boufarik* et *Blidah :* Une carte ci-jointe vous les montre en communication avec Alger par un chemin de fer qui, traversant la plaine en diagonale, franchit l'Atlas pour aller vivifier la vallée du Chélif et, enfin, desservir la province d'Oran.

Boufarik, création toute moderne, — née d'un camp français au milieu d'une prairie plantureuse, — n'a rien de remarquable, si ce n'est la vigueur de ses plantations et, en certains jours, son marché aux bestiaux. Mais la cité mauresque de *Blidah*, — qu'un Marabout renommé et quelque peu poëte se plaisait jadis à surnommer « la petite rose, » est une station charmante; il la faut aller voir de plus près; — et c'est ce que nous nous empressons de faire, en poussant une pointe vers le sud-est. — Rien de plus gracieux que *Blidah*, — cette autre victime des tremblements de terre, — aujourd'hui relevée et rajeunie, — à demi entourée de montagnes qui, lui formant un cadre sévère, font ressortir d'autant mieux les riches nuances de ses petites forêts de greandiers et d'orangers.

Et après avoir admiré cette station, — puisque nous voici sur le railwey, — traversons en wagon le Petit Atlas, — d'abord en remontant jusqu'à sa source un *Ouèd* qui en descend *(l'Ouèd Ger)*, puis au moyen d'un tunnel. Bientôt après le passage de ce tunnel, notre train arrive et nous dépose aux pieds

de *Milianah,* — une des positions les plus élevées et les plus remarquables de l'Algérie.

— *Milianah* est assis sur un gradin du versant sud d'une montagne qui se nomme le *Zaccar*. Cette montagne, tout en l'abritant des vents du nord, lui fournit des eaux pures et abondantes, — richesse malheureusement trop rare dans notre colonie africaine. — La ville, située à près de 900 mètres au-dessus du niveau de la mer, domine de très-haut la vallée du *Chélif*. — Cette vallée s'élargit à ses pieds, — venant du sud et prenant la direction de l'ouest, à peu près parallèlement à la côte, pour ne rencontrer la mer qu'à environ cinquante lieues de là, non loin de Mostaganem.

Milianah, dans cette situation, réunit les beautés d'un horizon très-étendu aux charmes d'une ceinture de jardins, de vignes, de vergers, de taillis touffus, qui descendent le long de ses murs et au dessous d'eux, en gradins diversement accidentés, — presque toujours verdoyants ou fleuris, parce qu'ils sont arrosés en toutes saisons.

Avec quel plaisir j'ai vu cette petite ville ressussitée, — toute rebâtie et déjà presque riche, — vingt-cinq années après le désastre qu'elle avait subi sous mes yeux! — Abd-el-Kader, avant de nous l'abandonner, l'avait dépeuplée, incendiée, anéantie; il ne nous avait laissé qu'une ruine fumante.....

C'était en juin 1840 qu'il nous avait ainsi livré le territoire de Milianah; dans le mois précédent nous lui avions enlevé *Médéah,* position plus importante au point de vue militaire. — Quant à celle-ci, c'était pour la seconde fois que nos troupes s'en emparaient; car, en novembre 1830, une colonne française en avait déjà chassé un Bèy ottoman. (1)

(1) Au tems des Pachas turcs, le territoire de la Régence était partagé en trois commandements, ou *Bèyliks*, ainsi nommés parce que chacun d'eux était confié à un *Bèy*. — Cette répartition de territoire ne différait pas sensiblement de celle qui constitue nos trois provinces actuelles; mais le chef

Mais alors le gouvernement de juillet, au milieu des embarras de ses débuts en Europe, n'osait encore former pour l'Algérie que des projets très-restreints; à peine informé de la prise de possession de Mèdeah, il en avait ordonné l'évacuation. Cette chaîne du Petit Atlas, aux pieds de laquelle vous voyez s'étendre une plaine de vingt-cinq lieues de longueur, environ, sur cinq ou six de large, lui paraissait alors devoir être considérée comme l'extrême limite d'une colonie française dans la province d'Alger. Dix ans plus tard, la force des choses imposait un autre système, — et nous nous installions à titre définitif dans l'ancienne *Media-colonia* des Romains.

— Médéah, située avantageusement sur un contre-fort méridional du Petit Atlas, est pour nous une des premières et une des principales étapes de la route qui conduit d'Alger au Sahara. Après un parcours de 460 kilomètres vers le sud, cette route rencontre la belle Oâsis de *Laghouat*..... Le voyage ne manquerait pas d'intérêt; — mais il est trop tard aujourd'hui pour l'entreprendre. Hâtons-nous de retrograder vers la Mitidja.

Pour cela il fallait, en 1840, gravir l'Atlas et le traverser, du sud au nord, par un col fameux que les Arabes nomment: *Téniah-el-Mouzaiah;* et à cette époque nous y pàssions rarèment sans avoir à soutenir un combat contre les indigènes. — Un peu plus tard, lorsque la pacification du pays fut devenue complète, on a pratiqué un chemin plus court et surtout plus commode, par la gorge étroite et profonde qu'une rivière appelée *La Chiffa* s'est creusée à elle même entre deux montagnes, à quelques kilomètres à l'ouest de Blidah. Vers le fond de cette gorge sauvage, il y a un bouquet de bois que l'on baptisa dès lors du nom de *Bois des Singes,* parce qu'en effet, lors du commen-

du Bèylik central était tenu de résider à *Médéah*, afin de pouvoir mieux dominer les tribus arabes du sud; — Et le titre qui le distinguait des Bèys d'Oran et de Constantine était celui de *Bey de Titteri*, — nom d'une ancienne tribu du Moyen-Atlas.

cement des travaux de la route, il était habité par une population de singes de petite taille, fort surprise et effarouchée de voir envahir son domaine.

— Ainsi donc, en descendant de Médéah, c'est par la *Coupure de la Chiffa* que nous rentrons dans la plaine. — Je vous l'avais annoncé, c'est un vrai voyage en zig-zags que nous venons de faire sur la portion sud-occidentale de la province d'Alger. Maintenant, pour regagner cette capitale, le plus simple est d'aller retrouver notre chemin de fer à la gare de Blidah; le train descendant que nous y prendrons nous ouvrira, chemin faisant, sur notre droite, des perspectives assez étendues sur le développement et les limites orientales de la Mitidja.

Après avoir touché Boufarik, — et tout en contournant, sur notre gauche, le massif algérien du *Sahel*, (1) — nous pourrons, en dirigeant nos longues-vues dans la direction du sud-est, nous figurer le tracé du futur chemin de fer d'Alger à Constantine. Celui-ci coûtera fort cher, car, pour atteindre *Aumale*, il aura déjà dû franchir plusieurs ramifications de l'Atlas; et au-delà de cette position à peu-près culminante, il trouvera encore beaucoup plus de difficultés à vaincre que de populations à desservir. Voilà pourquoi, jusqu'à ce jour, aucune compagnie n'en a ambitionné la concession (2).

Enfin le *Djurdjura* fixera particulièrement nos regards; — et par là nous nous trouverons naturellement entraînés à parler *Grande-Kabylie*. Ce sera pour moi l'occasion de résumer et de complèter rapidement ce que j'ai dit, en un premier récit, sur les descendants actuels de la race *Berbère*.

— J'avais d'abord rappelé que cette race, — déjà quelque peu mélangée avant l'époque de la conquête de l'Afrique septentrionale par les Romains, — occupait alors toute

(1) V. à l'appendice, l'explication de ce mot. (p. 214, P. S.)

(2) Depuis que ceci est écrit, une compagnie, dite de l'*Est-Algérien*, s'est chargée de la construction de cette ligne, avec quelques modifications de tracé.

l'étendue de la région de l'Atlas, et même les plaines indéfinies du Sahara. Aujourd'hui, ce n'est pas seulement sur la zône du Tell que nous retrouvons ses descendants; nous estimons qu'il s'en trouve également sur la zône Saharienne, bien que ces derniers, plus encore que ceux du Tell, paraissent ne s'en douter nullement. La science moderne, beaucoup plus soucieuse qu'ils ne le sont eux-mêmes de résoudre cette question, y a déjà jetté quelques lumières. Ce n'est pas seulement l'Anthropologie qui s'en occupe, — c'est aussi la Linguistique, dont les études patientes, entreprises depuis quarante ans, avaient pour objet de retrouver et de comparer entr'eux les différents dialectes présumés d'origine africaine. Aujourd'hui les résultats de cette étude constatent des liens de parenté très-étroite entre le dialecte de nos Kabyles du Djurdjura et ceux de diverses tribus du Sahara; — et, par ce mot lui-même, j'entends parler ici du *Grand-Sahara*, — notamment des *Touarègs*, — ces pirates de la mer de sable, qui se chargent d'escorter des caravanes, ou de les piller, suivant le cas, jusqu'au pays de Timbouctou ; — c'est dire que la race Berbère se retrouve encore aujourd'hui sur le Sahara central jusqu'aux confins du Soudan.

D'autre part, à propos des vestiges de race *blonde* que l'on peut encore rencontrer, de nos jours, dans les vallées de l'Atlas, j'ai dit comment on peut se les expliquer sans remonter jusqu'aux brouillards épais des tems préhistoriques. Vous savez comment la domination romaine et sa chute ont pu successivement amener et fixer sur cette contrée montagneuse des colonies de Barbares venus de toutes les régions de l'Europe; — et j'ai pu vous montrer, par des photographies de femmes Kabyles, certaines coupes de visages qui rappellent beaucoup mieux les filles de *Japhet* que les filles de *Cham* ou de *Sem*.

En tous cas, ce dont il est bon de se souvenir, c'est que nous y voyons les filles d'une race jadis civilisée, — au moins à demi, — par Rome chrétienne; — c'est que, par ce

14

fait même, leurs pères, leurs frères, leurs maris sont, en général, des musulmans moins incurables que les descendants du peuple envahisseur de leur patrie au moyen-âge ; — c'est que leurs tribus (j'entends celles de la Kabylie du Djurdjura, car celles qui vivent sur d'autres parties de l'Atlas sont plus ou moins mélangées de sang arabe et, par suite, ont à peu près perdu leurs antiques traditions, de même que leur idiôme national,) — c'est que leurs tribus, dis-je, ont conservé de leur demi-éducation romaine certaines coutumes municipales et un régime de propriété auxquels, incontestablement, elles doivent un degré de sociabilité supérieur. Leurs mœurs sont sédentaires : elles habitent des villages ou des hameaux, à la façon de nos paysans européens ; — elles sont plus habiles que les arabes aux genres de cultures qui exigent des soins assidus ; elles sont aussi plus aptes aux métiers industriels. — Bref, nous devons les considérer comme plus susceptibles d'une assimilation progressive.

Enfin leurs femmes elles-mêmes peuvent contribuer pour une grande part à cette œuvre d'assimilation, — œuvre morale encore plus que matérielle. — La polygamie est à peu près inconnue chez les Kabyles de la confédération de tribus dont il s'agit. La femme kabyle, en son logis modeste, possède plus de liberté et de dignité que n'en peut avoir la femme arabe sous la tente de son seigneur et maître. Par conséquent son influence y est plus considérable et plus saine. Elle a des droits reconnus, et elle sait les faire valoir au besoin. Elle n'est pas astreinte à se voiler pour sortir de chez elle, comme font les maurèsques. On peut la voir chez elle à visage découvert ; — et c'est grâce à cette liberté que j'ai pu vous présenter quelques portraits de l'élite de la population féminine de la *Kabylie du Djurdjura*.

APPENDICE

NOTE A. — *Le cap Sidi-Féruch.*

C'est sur ce petit cap qu'est venue débarquer, le 14 juin 1830, l'armée française envoyée à la conquête d'Alger. — Il doit son nom, — quelque peu altéré par l'usage, — au souvenir d'un Marabout arabe qui se nommait en réalité *Sidi Féridj*, et qui était en grande vénération dans le pays. Le tombeau de ce saint personnage était là, depuis plusieurs siècles, à proximité du rivage, enfermé dans une *Koubla*, — espèce de chapelle funéraire, — sur une éminence autour de laquelle notre armée expéditionnaire établit son premier bivouac.

Ce tombeau, comme tant d'autres, avait sa légende miraculeuse; la voici, telle que je la retrouve écrite sur un vieux carnet qui date de ma première année de campagne dans la province d'Alger.

— Un soir, le Marabout Sidi-Féridj, — pendant qu'il était agenouillé sur ce tertre et qu'il s'y prosternait en faisant sa prière, — fut surpris par un corsaire espagnol, qui l'emmena de force à bord de son navire, et qui, la nuit venue, leva l'ancre, afin de profiter d'une bonne brise pour s'éloigner à toutes voiles. — Le lendemain matin, après une nuit de navigation pendant laquelle il avait cru se diriger vers l'Espagne, il fut très-étonné de se retrouver tout près de la pointe africaine dont il se croyait déjà loin. « Fais-moi remettre à terre, — lui dit son prisonnier, — et tu pourras reprendre ta route. »

Sidi Féridj fut promptement débarqué; le corsaire, très-honteux, repartit au plus vite; — mais après une seconde nuit, pendant laquelle il croyait avoir fait beaucoup de chemin, son navire se retrouva encore une fois à la même

place. « Tu as bien fait de revenir, lui cria le Marabout; j'avais oublié mes babouches sur ton embarcation. »

L'Espagnol trouva, en effet, et rendit les babouches; et frappé du pouvoir mystérieux du saint homme auquel elles appartenaient, il lui demanda en grâce la permission de rester près de lui, pour le servir et pour s'instruire dans sa religion. Dès ce moment l'espagnol, converti à l'Islamisme, vécut avec Sidi-Féridj. Il mourut peu de temps après lui, et fut enterré à ses pieds, — dans cette même Koubla qui existait encore en 1830, mais qui a disparu depuis lors.

C'est un village français, tout voisin d'une petite forteresse française, qui est désormais chargé de transmettre aux âges futurs le nom du Marabout arabe, — aussi bien que le souvenir du grand fait qui a pour nous un intérêt historique beaucoup plus puissant. (1)

Sur le fronton de la Porte d'entrée du *Fort-Sidi-Féruch*, — on lit cette inscription gravée en lettres d'or :

Ici, le 14 juin 1830,
par ordre du Roi Charles X,
sous le commandement du Général de Bourmont,
l'Armée Française
vint arborer ses drapeaux,
rendre la liberté aux mers,
et donner l'Algérie à la France.

Et chaque année, au 14 juin, l'Algérie toute entière célèbre l'anniversaire de ce mémorable évènement.

(1) Un peu plus loin, dans la direction que notre armée avait suivie pour aller investir Alger, un couvent de *Trappistes* s'est établi sur l'emplacement de la Bataille de *Staouéli*. — Ils y font admirer des plantations d'orangers, de citronniers, de rosiers, de myrtes, de jasmin, etc., dont les fleurs ou les feuillages distillés constituent au profit de leur établissement une source de revenus considérables.

NOTE B. — *Sur l'origine espagnole du nom de* Tagarins (Tagarinos), *que porte une ancienne caserne turque, en arrière et à proximité de la Kasbah d'Alger.*

La construction de ce quartier date, — comme celle du Fort l'Empereur, — de la seconde moitié du 16e siècle.— C'est depuis lors qu'il est désigné du nom qu'il porte encore aujourd'hui, en souvenir d'une catégorie de prisonniers espagnols que les Turcs y tenaient renfermés et qu'ils faisaient travailler comme esclaves, — ainsi que *Michel Cervantes* nous l'apprend dans un épisode de son *Dom Quichotte.*

Cervantes lui-même, blessé à la bataille de Lépante, et capturé en pleine mer par des corsaires d'Alger (1571), a vécu là pendant cinq ans. — En 1830 notre armée avait trouvé cette caserne occupée par un escadron de cavalerie turque; à partir de cette époque, elle fut affectée au logement d'une batterie d'artillerie française, — officiers compris; — et c'est à ce dernier titre que j'y ai possédé une chambre en 1840, 41 et 42.

NOTE C. — *Sur la postérité actuelle des* Koulouglis.

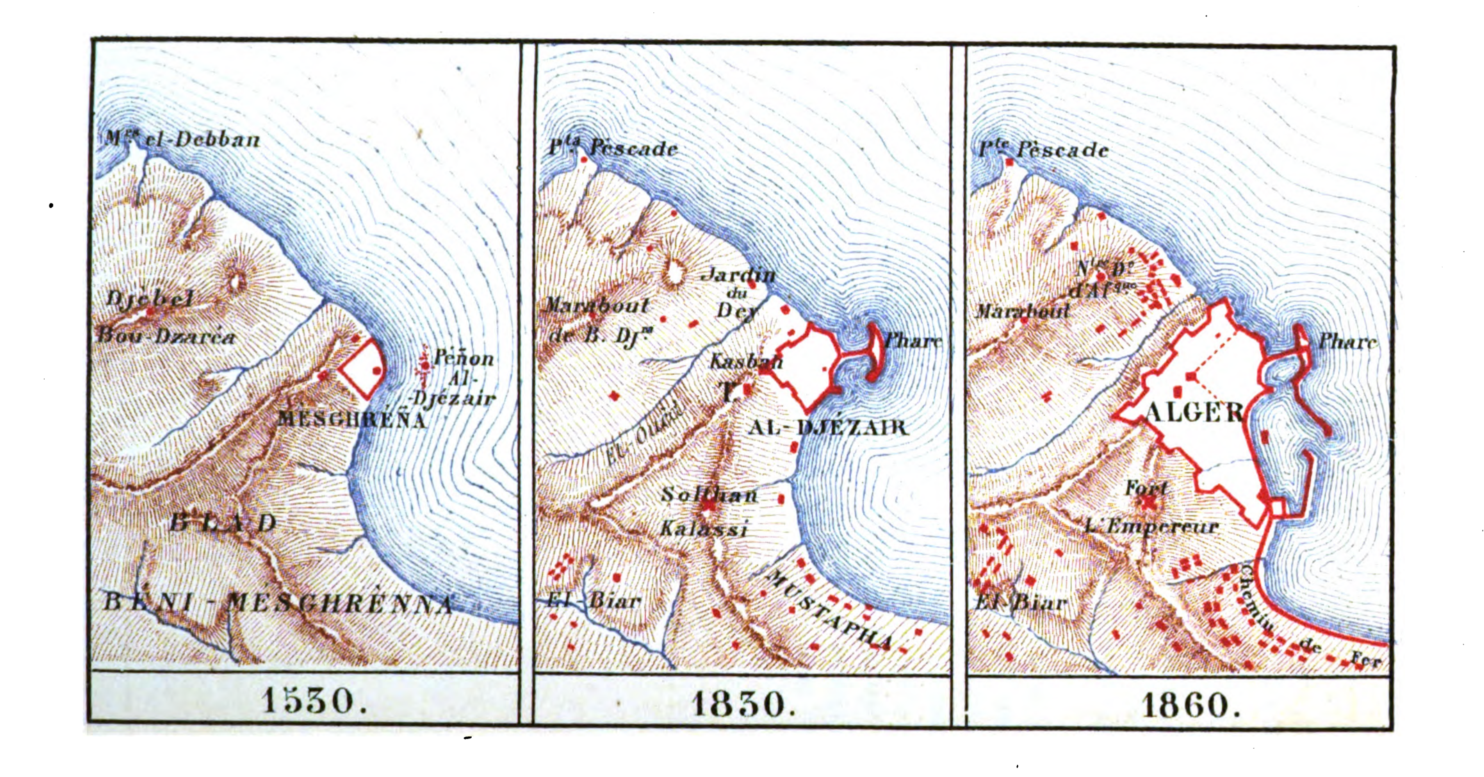
J'ai dit que, dans l'ancienne Régence d'Alger, en raison de la rareté des femmes de sang turc, les Pachas autorisaient leurs corsaires et leurs Janissaires à épouser des femmes arabes ou kabyles, — et que les enfants mâles qui naissaient de ces unions jouissaient de certains priviléges militaires sous la dénomination particulière de *Koulouglis*, ou *Kourouglis.*

Aujourd'hui, pour un observateur exercé, le *Koulougli* se distingue encore facilement de l'Arabe et du Kabyle. Il diffère de l'un et de l'autre par ses qualités corporelles; il en diffère plus encore par son caractère et par ses goûts. Ordinairement doué d'une constitution vigoureuse, il est convaincu, non sans motifs, qu'il la doit à son origine paternelle; il est fier de cette origine; il est tout disposé,

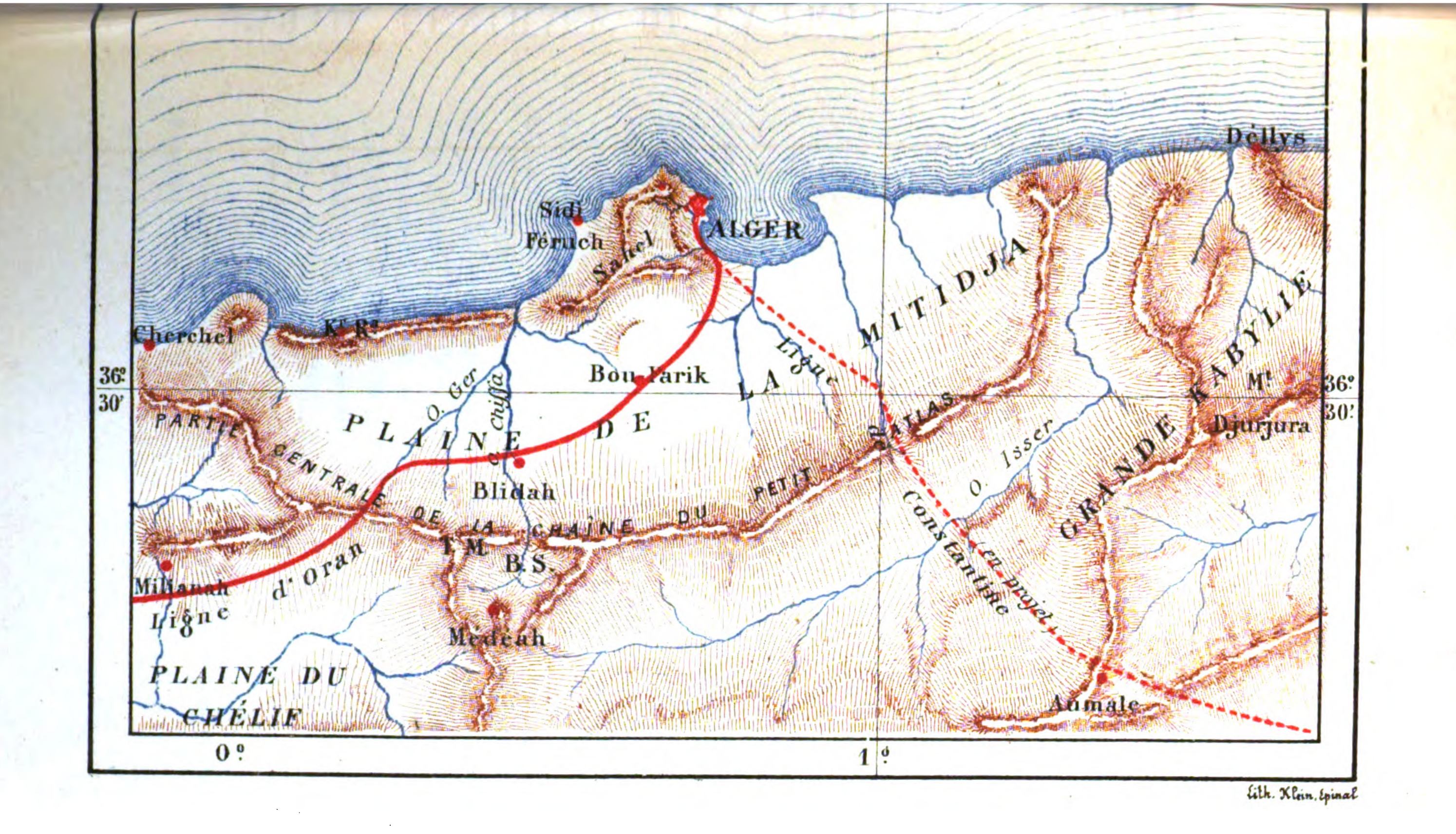
par nature comme par tradition, à régenter la plèbe issue du même sang que sa mère, — et même à jouer du bâton sur cette plèbe, quand il y a lieu. C'est dire qu'il manifeste une vocation innée pour les fonctions d'agent de la police indigène.

Aujourd'hui vous pourriez parcourir toute l'Algérie, d'un bout à l'autre, sans y rencontrer un seul turc « pur sang »; mais cette race y demeurera encore longtemps représentée par ses descendants *Koulouglis*.

P. S. — Je place ici une note qui a été omise, dans le texte, au sujet du mot *Sahel*, — par lequel les indigènes se sont habitués depuis des siècles à désigner le massif de collines sur le penchant oriental duquel est assise la ville d'Alger. Littéralement ce mot arabe signifie *facile;* et dans le cas actuel, il exprime l'idée d'un territoire accidenté mais d'un parcours facile, comparativement aux montagnes qui composent l'enceinte méridionale de la Mitidja.



PARTIE CENTRALE DE LA PROVINCE D'ALGER.


Dellys
Sidi Féruch
Sahel
ALGER
Cherchel
Kr. Rr.
MITIDJA
KABYLIE
GRANDE
Mt. Djurjura
36°
30'
Bou Farik
LA
DE
PLAINE
O. Ger
Chiffa
Ligne
PARTIE CENTRALE DE LA CHAÎNE DU PETIT ATLAS
Blidah
O. Isser
Constantine
en projet
T. M.
B. S.
Milianah
Ligne d'Oran
Médéah
PLAINE DU CHÉLIF
Aumale
0°
1°
Lith. Klein, Epinal

L'HOPITAL DE GERBONVAUX

ET

LA CHAPELLE DE BERMONT

par M. Henri LEPAGE

A un kilomètre environ de Martigny (1), sur le bord de l'ancienne voie romaine de Toul à Langres, au fond d'une gorge étroite, remontant, d'un côté, jusqu'au village qui lui emprunte son surnom, et s'ouvrant, de l'autre, sur la pittoresque commune de Jubainville, qui termine l'horizon avec les bois qui la couronnent, s'élève une ferme de modeste apparence, mais flanquée d'un petit bâtiment, percé de fenêtres gothiques, indiquant une chapelle, bien qu'il n'y ait point de clocheton.

La dénomination de cette ferme pourrait donner lieu, de la part des étymologistes, à beaucoup de commentaires et d'hypothèses, dont j'aime mieux m'abstenir : on l'appelle Gerbonvaux ; elle est nommée dans les anciens titres : *Gilbonval* et *Girbonval* (1261), *Gierbonval* et *Girbonvaulz* (1263), *Gerbonval* (1265), *Gerbonvaulx et Girbonvaul* (1318), *Gilbonvaulz* (1331), *Girbauvaul* (1355), etc.

Ces désignations, et quelques autres encore, se trouvent

(1) Martigny-lez-Gerbonvaux, canton de Coussey, arrondissement de Neufchâteau.

dans une série de documents (1), restés jusqu'à présent inconnus, à l'aide desquels on peut compléter d'une manière intéressante ce qui a été écrit sur le sujet dont je m'occupe.

« Gerbonval, dit le *Pouillé du diocèse de Toul* (1711) à l'article Martigny (t. I, p. 425). Hôpital fondé vers le milieu du treizième siècle par Pierre de Bourlémont : ce seigneur en donna d'abord l'administration à l'évêque de Toul et à l'abbé de Sept Fontaines, ordre de Prémontré. Cet hôpital subsista très long-tems sous ce régime ; mais les différentes guerres que la province souffrit, donnèrent occasion aux particuliers de s'en approprier les biens ; dans la suite on les a obligés de les déguerpir, en sorte que cet hôpital fut rétabli au commencement du siècle dernier, les biens furent donnés à un chapelain pour en faire la desserte. Enfin François de Lorraine, comte de Salmes et seigneur de Rupes (2), François de Bassompierre, mareschal de France, et African de Bassompierre, seigneur de Rémoville (3), donnèrent, en qualité de patrons laïcs, cet hôpital aux Pères de l'Oratoire de Nancy, et l'évêque confirma cette donation le 22 février 1623. Son revenu est de sept à huit cent livres. La chapelle et les bâtimens sont en bon état. »

Dom Calmet, dans sa *Notice de la Lorraine* (t. I, col. 753), ne fait guère que répéter ce qui précède, en y ajoutant que les guerres et les troubles du pays causèrent la *destruction* de l'hôpital.

Celui-ci, d'après Durival (*Description de la Lorraine et du Barrois*, t. III, p. 161), aurait été fondé « des revenus de plusieurs prieurés ».

Les auteurs que je viens de citer ont tous commis des inexactitudes, qu'il leur était facile d'éviter en consultant les titres de Gerbonvaux (4) qui se trouvaient chez les

(1) Ils se trouvent dans le fonds des Oratoriens de Nancy, aux Archives départementales de Meurthe-et-Moselle.

(2) Ruppes, canton de Coussey.

(3) Removille, canton de Châtenois.

(4) Ils n'auraient eu, notamment, qu'à interroger une pièce, rédigée en 1705, et intitulée : « Extrait des registres de l'état des hôpitaux, dressé par

Oratoriens; ils y sont restés jusqu'à la Révolution, puis sont venus, à cette époque, enrichir le dépôt des Archives départementales.

Ils y forment une suite importante, non-seulement par leur nombre, mais encore et surtout à cause des particularités curieuses qu'ils renferment. L'histoire de Gerbonvaux est intimement liée à celle de plusieurs grandes familles du pays, et elle fournit de précieux renseignements sur l'organisation de cette maison, l'un des rares établissements hospitaliers de nos contrées dont il soit possible de rétablir les annales, d'une manière à peu près complète, depuis la seconde moitié du XIII[e] siècle jusqu'à la fin du siècle dernier.

I. — LA MAISON DE GERBONVAUX.

Le domaine de Gerbonvaux, appartenait, dans l'origine, à l'abbaye de Sept-Fontaines ordre de Prémontré (1), au diocèse de Langres.

Ce monastère, se trouvant chargé de dettes « à usures », qui le menaçaient d'une ruine prochaine, Baudouin, qui en était alors abbé, résolut, du consentement de ses supérieurs ecclésiastiques et de ses religieux, d'en aliéner quelques biens; de ce nombre fut la *mason de Gilbonval*, qu'il vendit, au mois d'avril 1261, à Geoffroy, seigneur de Bourlémont, et à Sibille, sa femme, moyennant la somme de 70 livres de provenisiens forts, ainsi que le porte l'acte rédigé à cet effet :

ordre de S. A. R. », où se trouvent rapportés brièvement l'origine et les transformations de Gerbonvaux.

Le signataire de cette pièce est Antoine RICE, prêtre, résidant à Autigny-la-Tour, que le duc Léopold avait chargé de se transporter dans tous les lieux de ses Etats pour connaître l'état du temporel des paroisses, annexes, succursales et autres bénéfices simples, et pour faire la recherche des hôpitaux, maladreries, maisons de charité, etc. Le travail de Rice, resté malheureusement incomplet (la partie qui devait être consacrée aux hôpitaux ne s'y trouve pas), forme onze registres in-folio, déposés au Trésor des Chartes (B. 288-298), et qui sont remplis de détails intéressants sur presque toutes les localités de la Lorraine et du Barrois.

(1) Département de la Haute-Marne.

« A touz ceals qui verront et orront ces présentes lettres, frères Bauduinz, par la volenté de Deu, abbés de Septfontenes, et touz li convens d'icel meisme leu, de l'ordre de Prémonstré, en l'avescié de Lengres, salut en Nostre Signour. Nos fasonz coinissant à vostre université que, com nostre anglise fust forment chargié et grevée de detes à usures que bien près qu'elle n'atoit treffoncié por la dete d'usures, et qu'elle ne peust estre relevée ou aligié par moble qu'elle eust, c'elle ne vendoit aucone choze de ce treffons, portant, de la volenté et de l'otroi de l'abbei de Prémonstrei et de l'abbei de Bellevaus, père abbei de nostre anglise, et de l'otroi de nos touz, avons nos vendu et treffoncié et acquité perpétuelment, an nom de vendage, à touz jors à tenir, nostre mason de Gilbonval, qui siet entre Martine et Rupe, en l'aveschié de Toul, et totes les appendises qui appendent à ladite mason, en prés, en terres, en rentes, en poscessions et en totes autres chozes que nos i poons et devons avoir, à mon signour Joffroi, signour de Bollenmont, et à sa feme Sibille et à ces hoirs, à tenir et avoir touz jors, por sexante et dix livres de provenisiens fors, les ques nos avons receus en monoie nombrée, li quel sont alei en proage de nostre anglise devant dite. Et premetons en bone foi à tenir totes ces chozes, et i oblions nos et ceals qui après nos vanrront, sus quanque nos avons, que nos, au devanz dis Joffroi, sa feme et ces hoirs, porterons léaul garantie de cest vandage envers tous, et contre cest vandage par nous ne par autre ne vanrrons dès or en avant ne ne procurerons par aucone mennière qu'il soit deffais.... En tesmongnage de totes ces chozes, avons nos saelées ces présentes lettres de nostre sael et dor sael nostre convent devant dit, par la volenté et par l'otroi des abbés dessus només. Ce fust fait l'an que li miliares corroit par mil et douz cens et sexante et un an, en mois d'avril (1) »

L'abbé de Prémontré et celui de l'abbaye de Belval (2),

(1) Original en parchemin, avec le sceau de l'abbé, à moitié brisé.

(2) Belval, Ardennes, arr. et canton de Mézières.

de laquelle dépendait Sept-Fontaines, ratifièrent cette vente, le premier en 1261, le second en 1263, comme on le voit par les deux chartes suivantes:

« Nos J., Dei paciencia, premonstratensis abbas, notum facimus universis presentes litteras inspecturis, quod dilectus frater in Christo Balduinus, abbas Septemfontium in Burgundia, communi assensu conventus ejusdem ecclesie, vendidit viro nobili Joffrido, domino de Borleinmont, et uxori sue Sibille, necnon heredibus eorumdem, domum suam que Girbonval dicitur, sitam inter Ruppes et Martigneium, in episcopatu tullensi, cum omnibus appendiciis eidem domui attinentibus sive ad eam pertinentibus, tam in pratis, terris, redditibus quam rebus aliis, a dictis domino Joffrido et Sibilla, uxore sua, ac eorum heredibus perpetuo possidendam et habendam, pro sexaginta et decem libris pruvinensium fortium, de quibus dicti abbas et conventus receperunt a dicto domino et uxore sua fidele et plenarium pagamentum, quam pecunie summam abbas et conventus sepedicti in utilitates et usus ecclesie sue pro suo beneplacito transtulerunt. Quam venditionem, sicut per nos factam in perpetuum affirmantes, approbamus. Promiserunt insuper abbas et conventus memorati quod contra dictam venditionem per se vel per alium non venient in futurum, abrenunciantes omni juri, reclamationi et exceptionibus que sibi competere possent et obesse domino Joffrido et uxori sue superius memoratis. In cujus rei testimonium et munimen, sigillum nostrum presentibus est appensum. Actum et datum anno Domini m. cc. lx. primo, mense octobris (1). »

« Nos frères Goces, abbés de Belleval, fasons savoir à touz que tel vandage quom li abbés et li covens de Setfontennes, de l'ordre de Prémostré, qui est nostre fille espéciaus, ont fait à perpétuité à mon segnor Jofroi, segnor de Borlenmont, de la maison et des appendises de Gierbonval, par lou loux et par lou créant de l'abbé de Prémostré,

(1) Original en parchemin, sans sceau.

nos lou loons et créantons et i mettons nostre assentement, comme pères abbés, à la requeste dou davant dit abbé et covent de Setfontennes. Et porce que ce soit ferme chose et estauble, avons nos saelées ces lettres de nostre saeel. Les ques furent faites en l'an que li milliares corroit par mil et dous cens et lxiij (1). »

II. — L'HOPITAL DE GERBONVAUX, SES BIENS, REVENUS, DROITZ SEIGNEURIAUX, ETC.

A peine devenu possesseur de la maison de Gerbonvaux, Geoffroy de Bourlémont résolut d'en faire un établissement hospitalier (2), destiné à recevoir les malades et les passants, et il le dota de différents biens par une charte de l'an 1265, que malheureusement on ne possède ni en original ni en copie ; elle est ainsi indiquée et analysée dans l'inventaire des papiers des oratoriens :

« Ancien titre en parchemin, y joint aussi une expédition en parchemin et une coppie attestée signée Vuilmet, tabellion, avec paraphe, et une autre aussi signée Simonin, notaire royal, avec paraphe, par lequel Geoffroy, chevalier, sire de Bollemont, déclare qu'ayant acheté de l'abbé et du couvent et de l'église de Sept Fontaines, du consentement de l'abbé des Prémontrés, la maison de Gerbonval et ses dépendances, il établit ladite maison en hospital pour y hébergier, loger et repaire, nourrir les malades et les pauvres y passants, selon le pouvoir de ladite maison, et a assigné pour rente à ladite maison, pour remède de son âme, de l'âme de sa femme et de ses ancêtres, toutes les rentes qu'il avoit à Martigny, soit en four, soit en terrages ou autres choses, fors les cors de ses hommes et ses tailles et ses amendes et le fief tenu de luy; ledit don fait dou lou et

(1) Original en parchemin, sans sceau.

(2) Cet établissement existait deja en 1263, comme on le verra (chapitre VI) par la charte relative à Bermont.

du consentement de Sibile, sa femme, et de ses enfants, Pierre [et] Geoffroy.

» Et a donné en outre à ladite maison de Gerbonval la maison de Biaumont (1) avec ses appendises et les rentes et acquêts de la tenue de ladite maison, ainsi ceux qu'il pourroit faire, soit en four, moulin, étang ou autrement, afin que des rentes de sesdites maisons le maître et les malades de Gerbonval puissent être soutenus, et que lesdits maître et frères chantent ou fassent chanter en la chapelle de Biaumont au moins trois fois dans la semaine.

» A donné en outre et assigné à ladite maison de Gerbonval, permanablement et annuellement, deux muids de vin sur les rentes de Charmes (2); icelles rentes appartenantes au donateur par acquêt de Farquenet, fils Monseigneur Vuilliers, chevalier de Vaucouleur.

» A donné en outre à ladite maison une vigne à Charmes, dite la vigne la Prevotte, et une autre vigne à Taperet (3), dite la vigne Saint-Martin, plus un verger audit Charmes; en outre, la dîme d'un homme de Saulxures (4) annuellement, le plus vaillant (le meilleur laboureur); plus trois muids de vin à prendre annuellement sur les rentes de Charmes, ayant mis ledit hôpital sous la garde du seigneur de Bourlémont, et sans que les biens d'iceluy puissent être aliénés que du consentement dudit seigneur de Bourlémont, et de la permission de l'évêque de Toul. »

Cet acte, parait-il, contenait un article par lequel Geoffroy de Bourlémont se réservait, à lui et à ses successeurs, le droit de nommer un maitre, qui devait être entretenu aussi bien que les frères, les malades et les pauvres (5).

Perrin et Geoffroy de Bourlémont, fils de Geoffroy, confir-

(1) Bermont, dont il sera parlé plus loin.

(2) Charmes-la-Côte, Meurthe, canton de Toul-Sud.

(3) Ou Taperey, village détruit près de Saulxures.

(4) Saulxures-lès-Vannes, Meurthe, canton de Colombey.

(5) C'est ce qui est dit dans l'Extrait du registres de l'état des hôpitaux, mentionné plus haut.

mèrent, en 1269, la donation qui précède, par la charte suivante, dont l'original a été perdu, mais auquel supplée une copie du temps :

« Je Jehans, sires de Joinville et sénéchaulz de Champaigne, et je Pierres, sires de la Faulche, et nous Jehans, abbés de Mirevault (1), et nous frères Garris, priouz des frères preschours de Toul, faisons savoir à tous que en nostre présence estaublis Perrins et Joffrois, fil sai en arrière à noble baron Joffroi, dit Gravier, signour de Boullainmont, ont recognui que lour pères, en son bon sen et en sa bonne mémoire, donnat, pour Deu et en aumosne, à l'ospitaul de Nostre Dame de Girbonval, toutes les rentes qu'il tenoit à Martigniei, en tous uz et tous prous, fors les corps des hommes et fors les fiez qu'il avoit en la ville ; et lour at donnei encor la maison de Bermont, et la thieulerie et les doulz estans, et toutes les appendises, et cinc muis de vin au presseur de Houcelainmont (2), et c'il deffaloit, que l'on preist ens rentes de la ville ; et la vigne de Taperei, et lou jardin de Taperei, qui fut aus hoirs mon sire Ymer, et tout cen qu'il avoit de jardins en la ville, et la moitiei des vins à Charmes, qu'il achitet au fil mon signour Billey de Vaulcoulour ; et quarante rezaulz de bleif parei ans rentes de Sauxures chaucun an. Et donnet seix livres chaucun an pour achiter cottes et solers, li quel doient estre achitei et departi à Girbonval ainsi com li costumens lou devise ; et sunt à panre lesdictes seix livres sur les fours de Sauxures et sur les autres rentes de la ville. Et ceste aumosne dessus dicte ont il loée, cognue et conformée à garder par lour foi donnée corporelment. Et nous, à la requeste des dis frères et de lour mère qui le fat loées et saiellées de son sael, avons saellés ces lettres de nos saelz. Que furent faites en l'an de grâce mil doulz cens sexante et nuef, on mois de mars. »

(1) Mureau, abbaye de l'ordre de Prémontré, aujourd'hui hameau, commune de Pargny-sous-Mureau, canton de Neufchâteau.

(2) Housselmont, Meurthe, canton de Colombey.

Les biens de Gerbonvaux s'augmentèrent successivement par suite de donations ou d'acquisitions, dont les actes renferment, pour la plupart, des formules, des stipulations, quelquefois même des renseignements relatifs à des familles et à des localités, qu'il n'est pas sans utilité de recueillir. Je me bornerai à en donner une sorte de catalogue par ordre chronologique, sauf à reproduire textuellement ceux qui offriraient un intérêt particulier.

1265, juillet. — Erars, chevalier de Parnei (1), donne, pour Dieu et en aumône, à l'hôpital de Notre-Dame de *Girbonvaulz* six muids de vin à prendre à Charmes-la-Côte, et Geoffroy, sire de Bourlémont, déclare vouloir garantir cette donation.

1266, août. — Geoffroy de Bourlémont déclare que messire Manissiez, chevalier de Brixey, et Sibille, sa femme, ont donné en aumône à « l'opitaul de Nostre Dame de *Gilbonval* » la sixième partie des dîmes de Martigny, qu'ils avaient acquise de Renaudin et de Contesse, sa femme; ladite donation faite du consentement dudit Joffroy, de qui lesdites dîmes meuvent et relèvent en foi et hommage (2).

1307 (1308), janvier. — Jeannette, fille Aubri de Brissey (3) et jadis femme de Henri de Rosai, écuyer, donne « au maistre et aus frères, à l'ospital et à la maison de *Girbonvaulz* » dix resaux d'avoine à prendre annuellement sur sa part des dîmes de Martigny, « pour la raison, dit-elle, de ceu qui li dit maistres et frères ont donné à Aubri, mon peire, à sa vie, la prévende de *Girbonval* »; et avec ce, pour raison de ladite prébende, elle leur donne chacun an dix resaux de blé sur sa part dés dîmes de Saulxures. Elle ajoute que, lors de son mariage, elle avait vendu au même hôpital un pré au-dessous *Belmont*, « maison doudit hospital ».

(1) Pargny-sous-Mureau.

(2) Original en parchemin. — Cette donation fut ratifiée de nouveau, en 1330, par Jean de Bourlémont, comme seigneur du fief.

(3) Brixey-aux-Chanoines, canton de Vaucouleurs, Meuse.

1318, décembre. — Jean, sire de Bourlémont, donne à « l'ospitaul de Nostre Dame et de Saint Eloy de *Girbonvaul* » ce qu'il avait au bois de la Côte, joignant le jardin dudit hôpital (1).

1321, le dimanche après la Purification Notre-Dame. — Jean, sire de Bourlémont, fait savoir que, de son consentement, Jean de Domremy, prêtre, fils de Ysabelet, a donné à sa maison de Bermont et de *Girbonvaus* trois fauchées de prés et deux jours et demi de terre au ban de Greux (2).

Les anciens inventaires des titres de Gerbonvaux rapportent, sous la même date, une donation faite par Jean de Bourlémont de trois fauchées de prés, quelques pièces d'héritages et moitié de ses meubles, où ils soient, après sa mort.

1325 (1326), janvier. — Donation et fondation faites par Jean de Bourlémont et Jeanne de Grancey :

« Nous Jehan, sire de Boulenmont, et Jehanne de Grancey, dame d'icelluy lieu, faisons savoir à tous que nous, pensé et considéré diligemment le salut de noz âmes, pour Dieu et en aulmosne,... avons donnés... à nostre hospital de Girbonval, pour réchauffer les poures dudit hospital et pour faire la nécessitey dudit hospital et des édifices de léans, en preix de deix libres de terre, un nostre boix séant on ban de Martigny..., entre le chemin du Neufchastel, d'une part...; aussi ung nostre aultre boix qu'on dit de la Taille... Encor avons fondei, pour Dieu purement et pour la dévocion que nous avons en nostredit hospital, deux chapelleries, l'une en l'onneur de Monsieur saint Jehan Baptiste et de Monsieur saint Jehan évangéliste, et l'autre en l'onneur des treze appostres Nostre Seigneur Jhésus Christ, et pour desservir lesdites deux chappelleries, nous avons donnés... ausdites deux chappelleries deix libres de bons petis tournois de rente chacun an, à tousjours, à prandre et à recepvoir chacun an en noz tailles de la ville de Martigney... ; et

(1) Original en parchemin ; sceau en partie brisé.

(2) Original en parchemin, scellé.

doit on chanter chacune sepmainne, en cnacune desoites chappelles, quatre messes du moins; et ycelles deux chappelles avons nous données... à noz amés chappellain seigneur Thiéry de Wyxey (1) et seigneur Demenge de Moncel (2), aprevandés dudit hospital, toute leurs vies, et après leurs décès, nous ou nostre hoirs seigneurs de Bourlenmont povons et devons donner lesdites deux chappelles à qui qu'il nous plaira.... Et pour ce que ce soit ferme chose et estable, avons nous mis noz seelz en ces présentes lettres, faictes l'an mil iij^c ving et cinq, on moix de janvier. »

1328, décembre. — Jean de Bourlémont fait savoir qu'en sa présence, Giles de « Richamaingni (3) », son homme, a vendu à « son hospitaul de Saint Eloy de *Girbonvaux* » une pièce de bois sise « dessus lou dit hospitaul de *Girbonvaulz* » pour 50 livres de bons petits tournois (4).

1328 (1329), le samedi après les Cendres. — Don d'une pièce de vigne, au ban de Saint-Epvre (5), par un nommé Bancelin, qui décéda à l'hôpital (6).

1329 mai. — Acte passé devant l'official de la cour de Toul, par lequel Husson de Toul, fils Monseigneur Vaultier, chevalier, « pour les bienfaiz et proffiz qu'il a recehu en temps passey de l'ospitaul de Saint Eloy de *Girbonvaulz*, et aussy pour la trez grant dévotion qu'il a endit hospitaul », lui donne la part qu'il avait dans les dimes de Charmes-la-Côte, mouvant en fief du seigneur de Bourlémont, s'en réservant, sa vie durant, la moitié, qui lui sera délivrée « par la main dou mastre et des apprevendiez dou dit hostitaul ». — Cette donation fut confirmée par Jean de Bourlémont, le 2 juin suivant (7).

(1) Vouxey, canton de Châtenois.
(2) Hameau, commune de Moncel-et-Happoncourt, canton de Coussey.
(3) Richardménil, canton de Saint-Nicolas, Meurthe.
(4) Original en parchemin, scellé.
(5) Ancien faubourg de Toul, où était l'abbaye du même nom.
(6) Inventaires des titres de Gerbonvaux.
(7) Original en parchemin, scellé du sceau de la cour de Toul,

1343, le mercredi après la Saint-Nicolas d'hiver, en décembre — Husson, clerc, fils Monseigneur Vautier de Toul, chevalier, « qui fut », donne à « l'ospitaul de *Girbonvaul*, on quel hospitaul mes sires sains Eslois pose (1) », sa part dans la huitième partie des grosses dîmes de « Chermes seleis Dompgermain (2), » à condition que le maître de Gerbonvaux fera célébrer chaque semaine, à perpétuité, deux messes audit hôpital, savoir : une messe des âmes, chaque lundi, en la chapelle Notre-Dame, « où messire saint Michel pose, en laquelle chapelle ma dame de Bourlainmont, meire mon signour l'avesques de Toul (3), gist », et une messe de Monsieur saint Nicolas, chaque mercredi, en la chapelle Saint-Nicolas, qui est audit hôpital.

1359 (1360), le jeudi après la Purification Notre-Dame, en février. — L'official de la cour de Toul fait savoir qu'en la présence de Simonin de Ruppes, prêtre, notaire en ladite cour, « noble homme et saige Guiot de Sorcey (4) » a donné à « l'ospital Monseigneur St Eloy de *Girbonval* » ce qu'il avait aux dîmes grosses et menues de Martigny et de Froicul (5) ; lequel don Marguerite, femme dudit Guiot, loue et agrée, et en ont « envesti » Jean de Chastenoy, maître et gouverneur dudit hôpital, « lequel a détenus et détient lesdits Guiot et Marguerite, à tousjours, ez bienffais dudit hospital et leur donne deux messes chacun an, à leur vie, du Saint-Esprit, et une messe de *requiem*, après leur mort, le jour de leur obit (6) ».

(1) Où est la statue de saint Eloy.

(2) Charmes-la-Côte, canton de Toul-Sud, près de Domgermain, Meurthe.

(3) Thomas de Bourlémont.

(4) Sorcy, canton de Void, Meuse.

(5) Aujourd'hui Frécul, cense, commune d'Autigny-la-Tour, canton de Coussey.

(6) Il y a un autre acte, à peu près semblable, daté du « jour du gras dimanche, dix sept jours on mois de février », et une ratification de la donation ci-dessus, par Pierre de Bourlémont, « le jour de la cathedre (chaire) saint Pierre, vint et doulz jours on mois de février ».

Le 3 mars suivant, Jean, sire de Bourlémont, déclare que, de son consentement, le même Guyot de Sorcy, son homme féodal, a donné en aumône à son « hospitaul de *Girebonvaulz* » une fauchée et demie de pré au ban de Greux (1).

1387, le vendredi après la Nativité Notre Seigneur Jésus-Christ. — Husson de *Girbonval* et Alix, sa femme, donnent à l'église de l'hôpital de *Girbonval* une pièce de terre arable contenant neuf jours, séant au ban de Jubainville, lieudit en Baupreile, qu'ils avaient acquise sur Marguerite, femme Aubert de Ruppes.

1399, 2 décembre. — Jean de Bourlémont, seigneur dudit lieu et de Domremy en partie, donne à son hôpital de Saint-Eloy de *Girbonvaul*, « pour l'augmentation et accroissement d'icelui,... pour aider et acomplir les septz œuvres de miséricorde, et aussi pour servir Dieu », les héritages de la succession et « enchoite » de Jehan Meline, de Greux : une maison, une grange et les appartenances d'icelle, séant à Greux, et divers héritages : terres arables, vignes, etc.

1423 (2). — Thierry, dit le Gravier, de Pourneroy (3), et Ydette, sa femme, « considérey la saulveté de leurs âmes, espécialement plusieurs bienffais qu'ilz ont ehuz et receus de l'ospital de Monsieur sainct Eloy de *Girbonval* », donnent audit hôpital, pour Dieu et en aumône, en rémission de leurs péchés, et en récompensation desdits bienfaits, deux jours de terre au finage de Purneroy et un au ban de Ruppes.

1468, le dernier juillet. — Jean, comte de Salm, maréchal de Lorraine et de Bar, Béatrix d'Ogéviller, dame de Fénétrange, veuve, Jeanne de Joinville, femme d'Erard, dit Parspargaire, écuyer, et Jean de Bourlémont, écuyer, font

(1) Original en parchemin.

(2) Cette date, écrite en tête de la pièce dans le cartulaire de Gerbonvaux, a été rayée, et la fin de la pièce ayant été lacérée, on ne peut savoir si elle est exacte.

(3) Punerot, canton de Coussey.

savoir que Jean Bidal, prêtre, jadis gouverneur de l'hôpital de Saint-Eloy de *Gerbonvalt*, a donné audit hôpital une maison qu'il avait fait faire à Neufchâteau et autres acquêts aux bans de Coussey, Jubainville et Martigny.

Afin d'augmenter les ressources de l'hôpital par la perception de droits d'étalage et de vente, et peut-être aussi pour attirer dans ce lieu des habitants, Jean de Bourlémont avait institué à Gerbonvaux une foire qui se tenait annuellement la veille, le jour et le lendemain de la Saint-Eloy; et, pour que les marchands pussent y venir en toute sécurité, il avait sollicité et obtenu, en 1318, d'Edouard Ier, comte de Bar, et de Ferry IV, duc de Lorraine, des lettres de sauf-conduit et de protection, dont suit la teneur :

« Nous Edd., cuens de Bar, faisons congnoissant à tous que, comme nostre aymés et féauble messire Jehan, sire de Bourlainmont, ait faict et establis une foire chacun an à Gerbonvaulx, au jour de la feste sainct Eloy, asçavoir est que nous avons donné et donnons saulconduit et bon asseurement et loyaulx de nous et de noz soubgectz et de tous nos aydans à ceulx et à celles qui à ladicte foire yront la vigile de ladicte feste sainct Eloy, le jour de ladicte feste et le jour après, tant jour comme le jour dureray, et se auchun le vouloit encombrey ne grever, nous les aydrons à délivrer, à nostre povoir, partout tant comme nostre povoir s'estime et puet estandre. En tesmoignaige de laquelle chose, pour ceu que ferme soit et estable, avons faict seeller ces présentes de notre seel. Que furent faictes l'an de grâce Nostre Seigneur mil trois cens et dix et wyt, le jeudy après la Penthecoste. »

« Nous Ferry, dus de Loherenne et marchis, faisons savoir à tous que, comme nobles hons nostres ameis et feiables mes sires Jehans, sires de Boulleinmont, chevaliers, ait estaibli et fait crier une foire à Girbonvaul, à l'ospitaul mon signour seint Eyloi, qui i doit estre chascan à tou-

joursmais une fois, le jour de la feste doudit seint, qu'est le lendemein de la nativitei seint Jehan Baptiste, et nous eust proié et requis li dis sires de Boulleinmont que nous vossissiens que li dite foire eust conduit (sauf-conduit) de par nous et que tuit marchant et marchandes qui à ladicte foire venront fuissent conduit, il et lour danrés, saul, alant et venant par nostre poir et par nostre terre trois jours entièrement ensuians, c'est assavoir en jour devant ladicte foire, le jour de la foire et le jour après, assavoir est que nous, pour la révérence dou dit mon signour seint Eloy, pour ce que nous entendons que c'est le proffeis et li acroissance de son hospitaul, et pour les servises que li dis sires de Boulleinmont nous at fait et puet faire de jour en jour, nous, pour nous et pour nos hoirs, en tant comme il nous touche et puet touchier, loons et aggreions ladicte foire et volons qu'elle ait conduit par tout nostre poir et par toute nostre terre, et que tuit marchant et marchandes qui à ladicte foire iront et venront soient sauf et conduit, il et lour danrées, sans mettre nul empêchement de par nous ne de par nos subgeis, tous les trois jours entièrement, si comme dessus est dit. Si mandons et commandons à tous nos baillis, nos prévoz, nos serjans et nos subgeis, et proions à tous nos amis que ledit conduit wuillent tenir et les marchans garder et sauver partout et lour choses, en la menière dessusdicte. Et avons promis et prometons, pour nous et pour nos hoirs, en bonne foi et léaulment, que ledit conduit n'empescherons ne empêchier ne ferons par nous ne par autrui, mais le garderons et tenrons et ferons tenir à nostre poir de tous nos subgeis, en la menière dessusdicte. En tesmongnage de véritei et pour ce que ce soit ferme chose et estables, avons nous fait mettre nostre saiel pendant en ces présentes lettres, que furent faites l'an de grâce Nostre Signour mil trois cens et deixeuct, le mescredi après Penthecoste, on moix de junet (1). »

Par lettres datées du mercredi après la Saint-Jean-Baptiste

(1) Original en parchemin, sans sceau.

1336 (1) le duc Raoul prend sous son « espéciaule et salve garde » et en sa bonne protection « la maison et l'ospitaul de St-Eloy de *Girbonval* et tous les biens appartenans à ladite maison, en chiefz et en membres, par tout où qu'ilz soient, et espéciaulment seigneur Pierre de Lytfou, Jehan ..... de Chastenoy, procureurs doudit hospitaul pour le temps; Hurriet le maistre, seigneur Thierri de Wixey le Grent (l'aîné), seigneur Thierri de Vixey le Jone, seigneur Pierre de Puneroy, seigneur Domenge de Moncelz, seigneur Fransois, seigneur Bertran de Donremey, seigneur Jehan, chappellain de Bermont; seigneur Thierri de Toul, prestes; Husson de Toul, Thouvenel de Toul, Bertrand de Donremey, clers; Husson le corvisier, de Martigney, Duremoz Flandane, Eudelette la barbière, Perin de Martigney, Aalis, sa femme; Willaume de Vennes (2), Maugars, sa femme; Joffroy le Boiteux et Jehan de Gibainville, tuit prévendier de ladite maison et doudit hospitaul de *Girbonvaul*, pour eulx et pour tout le remenant des aprevendiers en ladite maison.... et pour leurs successeurs, et parmy cinq frans d'argent, qu'ilz et leurs successeurs en paieront et renderont chacun an...., en la ville du Neufchastel, le dimenche après la Nativitey St Jehan Baptiste, à ceulx qui pour nous ce porteroient.... Et ne povons ne devons... ladite maison et hospitaul de Girbonvaul, ne les habitans d'iceulx, de rien presser... de servises, de geittes ne de nulle autres exactions, fors seulement que desdits cinq frans d'argent chacun an ; saulf tant que quant mes prévostz de Chastenoy et sui sergent garderont la foire de Girbonvaul, ilz seront aux despens raisonnables de ladite maison et hospitaul, sans faire oultraige... »

Les officiers de Châtenois ne se conformèrent pas toujours scrupuleusement à cette dernière clause des lettres du duc Raoul, et il en naquit des conflits entr'eux et les adminis-

(1) L'humidité en a rendu l'original presque illisible, et j'ai dû y suppléer à l'aide des copies qui se trouvent dans les cartulaires.

(2) Vannes-le-Châtel, canton de Colombey, Meurthe.

trateurs de l'hôpital. Ainsi, en 1517, le lieutenant, en l'absence du prévôt, et son sergent, se rendirent à Gerbonvaux, avec la bannière de la prévôté, accompagnés de plusieurs personnes, montèrent en la chambre haute de la maison dudit Gerbonvaux, au moment du dîner, où étaient plusieurs et notables gens d'Église assemblés, et demandèrent à dîner à Me Jean Frizier, gouverneur de l'hôpital ; celui-ci leur dit qu'il n'était pas d'usage de donner à dîner à tant de gens de ladite bannière, que le prévôt, et, en son absence, le lieutenant et son sergent, en avaient seuls le droit. A quoi ces derniers répondirent qu'ils ne l'entendaient pas autrement, mais qu'ils priaient ledit maître, de sa grâce spéciale, qu'il lui plût donner à dîner à deux ou trois de ladite bannière pour leur argent. Lequel maître répliqua qu'il n'en ferait rien, car il avait le serment à l'église et que par lui ne voulait ne consentirait que ladite église fût asservetie non plus qu'elle était, et qu'il la voulait tenir et entretenir ainsi qu'il avait fait du passé et qu'il l'avait trouvée d'ancienneté, sans y muer ni changer. Et furent iceux de ladite bannière bouttés et mis hors, et même de leur volonté, de ladite chambre, sans à eux donner à boire ni manger pour argent ni autrement, réservé le lieutenant et le sergent, qui dînèrent avec les gens d'Église.... De tout quoi acte en bonne forme fut dressé par Didier Jubainville, de Sauvigny, clerc, notaire apostolique à Toul. pour servir à qui de droit.

A l'exemple des prévôts de Châtenois, ceux de Ruppes, se fondant sur un droit à eux acquis depuis un temps immémorial (1), ne se contentaient pas d'exiger du maître ou amodiateur de Gerbonvaux le repas qui leur était dû annuellement, ils exerçaient des usurpations de pou-

(1) Les comptes du domaine de Ruppes, des années 1600 à 1630, portent : « L'amodiateur résidant à Gerbonvaux est attenu, de droit ancien et accoutumé, de donner à diner, au jour de Saint-Jean-Baptiste, aux officiers de Monseigneur et serviteurs résidants au château de Ruppes, ledit droit leur étant acquis de temps immémorial. »

voir et commettaient ou laissaient commettre par leurs gens des exactions de toute espèce. C'est ce qui arriva, notamment, en 1601, et provoqua, de la part de l'administrateur de l'hôpital, la plainte suivante, adressée à Mme de Bassompierre pour qu'elle la transmît au comte François de Vaudémont, collateur conjointement avec elle :

« Faire entendre à Monseigneur de Vauldémont que le cry de la feste qui se faict à l'hospital de Gerbonvaulx, par chacun an, le jour Sainct Jehan, se faict tousjours par le prévost de Chastenoy ou son lieutenant, au nom de Son Altesse (1), comme ayant ledict hospital en guarde, et dont il en reçoit par chacun an cinq frans de rente, ensemble le disner dudict prévost ou de sondict lieutenant, comme de tous temps il s'a tousjours faict, ainsy qu'en avons les lettres de sauveguarde de Sadicte Altesse et de ses prédécesseurs.

» Néaultmoings, le prévost de Ruppes s'y trouvant, l'an passé, avec des souldatz, la fit cryer par le prévost dudict Chastenoy au nom de Monseigneur de Salm (2).

» Oultre tout cela, fist encores prendre par des guarçons, aux merciers qui estoient là, ce qu'ilz en pouvoient avoir, à l'ung une douzaine esguillettes, aux aultres choses semblables; ce que ne sç'avoit jamais faict, d'aultant que ce jour là est franc et que les marchans n'y contribuent en rien.

» Les souldatz dudict Ruppes, avec leurs femmes, enfans et aultres de leurs maisons, se treuvent ledict jour audict hospital à manger et boire aux despens des pauvres; ce que ne sç'avoit jamais faict, synon depuis deux ans ençà; et supplier à mondict seigneur de Vauldémont en vouloir ordonner aultrement à sondict prévost de Ruppes. »

A la suite de cette plainte, le comte de Vaudémont écrivit au prévôt de Ruppes pour lui enjoindre de ne plus aller à la foire de Gerbonvaux qu'avec deux ou trois

(1) Le duc de Lorraine.

(2) Seigneur de Ruppes.

personnes, et d'empêcher son mayeur d'Happoncourt d'exiger des marchands et merciers, comme il venait de le faire, plus que le droit ancien et accoutumé.

A part les quelques documents que je viens de rappeler, et qui n'ont guère qu'un intérêt de curiosité, il n'en existe presque point pour le XVI[e] siècle et une partie du XVII[e].

Durant cette période, on ne constate plus de donations faites à l'hôpital de Gerbonvaux, de priviléges à lui accordés par les souverains (1) ; il a subi des transformations de toute nature, et ne semble plus être entourée du prestige qui, dans les premiers temps, éveillait en sa faveur la générosité publique.

En dépit des lettres de protection et de sauvegarde qu'il avait obtenues, ses domaines furent dévastés par les gens de guerre (1), ses maisons livrées au pillage, et il est obligé de recourir à la voie des monitoires (1704 et 1711) pour rentrer en possession de ses biens et récupérer les titres et papiers qui lui avaient été enlevés.

Les biens, droits et revenus dont il jouissait à la fin du XVII[e] siècle, et les charges auxquelles il était attenu,

(1) Il n'y a à mentionner qu'un décret de Charles IV, du 14 février 1667, par lequel il évoque tous procès et différends que les Oratoriens pourraient avoir pour cause des droits dépendant de Gerbonvaux, et iceux renvoie, même en première instance, à sa Cour souveraine de Lorraine et Barrois, a laquelle il attribue toute juridiction, et icelle interdit à tous autres juges.

(2) 1632. Visite d'un pré, ban de Greux, appelé le Brouillart de Gerbonvaux, pour avoir été ravagé par les gens de guerre qui avaient séjourné dix jours au village de Maxey-sur-Meuse.

1704 Procès-verbal dressé à la requête du maître de la maison hospitalière de Gerbonvaux, portant que partie des terres de cette maison se trouvent, « par le grand laps du temps des guerres, réduits en haie et buisson, et y a accrus des bois de toute nature ».

sont énumérés dans l'acte (1) des foi et hommage faits, le 22 juillet 1681, devant la Chambre royale établie à Metz, par le supérieur des prêtres de l'Oratoire de Nancy, lesquels, comme on le verra dans le chapitre suivant, étaient devenus possesseurs de Gerbonvaux depuis une soixantaine d'années. Cet acte est ainsi conçu :

« Nous Bernard Perdriset, supérieur de la maison de l'Oratoire de Nancy, tant en nostre nom qu'au nom de ceux des révérends pères.... composant présentement la susdite maison, reconnoissons et déclarons tenir du Roy de France, nostre souverain seigneur, en fief, par amortissement, les portions de la moitié de la seigneurie foncière de Martigny dépendantes de la maison franche de Gerbonvaux, de la paroisse dudit Martigny, et que les biens qui dépendent de ladite maison.... consistent :

» Premièrement, aux bastimens, qui sont une petite chapelle, des chambres pour le fermier et pour quelques pauvres qui y passent et qui y sont logés pour les nuicts; la grange, le jardin, fort petit, une chénevière proche, quelques masures, lesquels bastimens ont estés remis en l'estat où ils sont par les soins des prestres de l'Oratoire...

» Item, à la susdite moitié de la seigneurie foncière dudit Martigny, qui est, sçavoir : d'un quart et demy des grosses et menues dimes (2) des grains, comme aussy de ceux des troupeaux de brebis, pour la laine et les agneaux;

(1) Je le complète par quelques documents antérieurs ou postérieurs, notamment par une déclaration, de l'année 1585, des charges du maître de Gerbonvaux.

(2) En leur qualité de seigneurs décimateurs, les Oratoriens jouissaient d'un privilége honorifique qui leur fut reconnu lors de la session des plaids annaux tenus à Martigny en 1729. « Par un procès-verbal dressé en forme de jugement », il fut ordonné que, par les échevins, à la participation du curé, il serait marqué et assigné aux prêtres de l'Oratoire, à leur première réquisition, une place honorable, suivant leurs droits, état et caractère, la possibilité et commodité de l'église paroissiale, un banc pour quatre ou cinq personnes, tant pour eux, dans le cas de leur présence, que pour l'amodiateur de leur cense de Gerbonvaux.

de moitié des trois gros payés chaque année par chacun des habitans, pour leur four (1), au terme de Noël ;.... de la moitié des morceaux de pain appellés l'oble (2), qui est pour les chiens, payés par chacun desdits habitants chaque année ; de la moitié des trois corvées, sçavoir : pour verser et semer tant les blés que les avoines, comme aussi de celles de sciller une fois l'an, ou de douze deniers le mesnage entier, et la vefve six ; de la moitié des deniers payés par chacun de ceux qui nourrissent ou poulains ou veaux ou chevrottes ; de la moitié des gélines payées par ceux qui en nourrissent, comme aussy de la moitié des menus deniers et des mailles que l'on reçoit le lendemain de Pasques ; la moitié de huit gélines deues de rente par les mesmes habitans, comme aussi des cent œufs payés à Pasques. Lesquels cens et rentes ou redevances sont comme rien, n'y ayant à présent audit Martigny que très-peu d'habitans, au nombre de cinq ou six, et fort pauvres.

» Item, dépendent dudit Gerbonvaux le droit de marquer es chevaux le jour de la S[t] Eloy ; celuy de pasturage, tant pour les troupeaux des bestes blanches que rouges, et celuy de chauffage pour trois cheminées (3) aux bois d'Happoncourt, que l'on dit la Grapelle.

(1) Par acte du 10 février 1408 (1409), Jean Picart de Domremy, prêtre, maître de « l'ospital de Sainct Esloy de *Girbonval* », à cause dudit hôpital. Joffroy de Tournoy (Tonnoy), écuyer, et autres, avaient acensé et octroyé « aux prud'hommes habitans » de Martigny le four banal à eux appartenant chacun par moitié, de sorte que chaque conduit, mari et femme, « tenans leu et feu », pourraient faire four en leur maison pour cuire leur pain et autres choses nécessaires, moyennant la somme de 3 gros de cens annuel et perpétuel.

(2) Ou l'oublie.

(3) « Celles de la cuisine, d'une chambre et de l'hôpital », porte la déclaration de 1585. — On lit, en outre, dans un dénombrement donné, le 22 novembre 1391, par Gauthier de Rouvroy, pour la seigneurie de Moncel, mouvant en fief de Jean et Henri de Bourlémont, frères, à cause de leur château de Domremy : « Doit li hospitalz de *Girbauvalz* audit Gauthier, chaucun an, au Noëlz, pour ce qu'il at son afouage en desur dit bois, des habitans, ung rasau d'avene ». (Trésor des Chartes, layette Ruppes III, n° 4.)

» Item les dixmes des maisons de Boinville (1) et Frocul.

» Item, deux neufièmes aux dixmes de Charmes la Coste et quelques rentes ou cens de vin et d'argent... Quelques rentes ou cens en argent et chappons.... aux villages de Han, d'Happoncourt, d'Ohécourt (Gouécourt) et autres du voisinage...(2).

(1) Ancien fief, aujourd'hui cense, commune d'Autigny-la-Tour.

« Le maître de Gerbonvaux, porte la déclaration de 1585, doit, au jour de Saint-Jean-Baptiste, le paste aux habitants de Boinville, à savoir l'homme et la femme non plus, pour la reconnoissance des dîmes dudit lieu, qu'il emporte. »

Et on lit dans l'Extrait des registres des hôpitaux (1705) : « Il y a à Boinville une chapelle sous l'invocation de sainte Marie-Madelaine, qui est annexée à l'hôpital de Gerbonvaux, de même que la dîme du territoire dudit Boinville, que l'on emploie pour rétribution des messes qu'on dit à la dite chapelle ».

Par un acte daté du vendredi après Pâques 1317, Henri du Châtelet, chevalier, seigneur d'Autigny, du consentement d'Adeline, son épouse, avait donné au prieur et aux frères de la maison de Remonvaux, de l'ordre du Val des Choux (ancien prieuré dans la Côte-d'Or), en la bonne intention de faire le service Notre-Seigneur, nommément en la chapelle de sa grange de Boinville, les grosses dîmes du gagnage et de la maison qu'il avait audit Boinville.

L'original de cette pièce n'existe plus, mais on en possède une double copie, que les Oratoriens produisirent, en 1666, à l'occasion d'une contestation qu'ils eurent avec Pierre de Navarin, seigneur de Boinville, touchant la jouissance des dîmes de ce lieu qu'ils réclamaient en leur qualité de maîtres de Gerbonvaux ; et ils obtinrent gain de cause. Comment purent-ils faire valoir en leur faveur un titre qui ne concernait pas cet hôpital ? Comment, dans l'inventaire de leurs papiers, le mot *Gerbonvaux* est-il substitué à celui de *Remonvaux* ? aucun document ne le fait savoir. — Ce dernier endroit était bien un prieuré de l'ordre du Val-des-Choux, situé dans l'étendue de la paroisse de Liffol-le-Petit, doyenné de Reynel. (V. *Pouillé de Toul*, t. II. p. 15). On ne voit pas que ses biens aient passé à l'hôpital de Gerbonvaux : circonstance qui expliquerait comment celui-ci était devenu possesseur des dîmes de Boinville.

(2) Notamment à Saint-Elophe. On trouve, sous la date de 1743, l'abornement de deux pièces de prés appartenant aux Oratoriens, ban de Saint-Elophe, l'une appelée la Grande-Combe, entre les bois dudit lieu au levant et au couchant, aboutissant au midi sur les terres labourables dudit Saint-Elophe, au nord, sur la Levée des Romains.

» Item, la chapelle ou hermitage de Bermont, avec son jardin et quelque peu de terres qui sont à l'entour, à l'usage de l'hermite qui y réside.

» Item, la dixme du meilleur laboureur de Sauxure, à choisir, avec un petit gaignage et quelques chénevières. Item, en terres labourables, tant au finage dudit Gerbonvaux qu'aux bans des villages voisins, environ 350 jours, la plupart incultes, estans en friches, chaumes, hayes et buissons. Environ 85 fauchées de preys aux susdits villages, la plupart aussi en hayes et buissons....

» Sur quoy ladite maison de Gerbonvaux est obligée de payer : premièrement, sa part et portion pour les masles des troupeaux des villages de Martigny et Charmes, conformément aux portions de dîmes qu'elle y ramasse ; secondement, plusieurs redevances, tant à quelques seigneurs qu'à leurs officiers, chaque année, tant en argent qu'en grains, et de leur donner à disner le jour de saint Jean Baptiste ; en troisième lieu, de loger et coucher les pauvres passans qui demandent d'estre logés (1);... de faire dire, touttes les semaines, trois messes à la chapelle de Gerbonvaux ou à celle de Bermont. Après quoy, le reste du revenu consiste à 500 fr. barrois seullement, que le fermier rend par chaque année depuis longtemps aux prestres de l'Oratoire, desquels ils en donnent 115 pour la desserte des deux susdites chapelles, s'acquittans eux-mesmes d'une partie des susdites messes, de sorte que tout ce qu'ils reçoivent du susdit revenu consiste à 385 fr. barrois... »

Au nombre des droits énumérés dans l'acte qui précède, en figure un, assez singulier, celui de la marque des chevaux et des bestiaux, dont je n'ai pas encore trouvé d'autre exemple. Les documents qui s'y rapportent ne font connaître ni son origine, ni en quoi il consistait exactement;

Une déclaration faite, en 1665, par le maire de Jubainville et son greffier, porte que la maison hospitalière de Gerbonvaux a droit de troupeau à part sur les bans de Ruppes et de Jubainville.

(1) Je reviendrai sur ce point dans un des chapitres suivants.

il en résulte seulement qu'il était vu d'un fort mauvais œil par les habitants des villages voisins, lesquels, non contents de chercher à s'y soustraire, se livraient même à des actes de violence pour en empêcher l'exercice.

C'est ce qui arriva notamment en 1667, ainsi qu'il ressort de la requête suivante, présentée par les Oratoriens à la Cour souveraine de Lorraine et Barrois :

» A Nosseigneurs de la Cour.

» Supplient humblement les prestres de l'Oratoire de la maison de Nancy, disant qu'à cause de l'hospital de Gerbonvaux, qui est leur fondation, ils ont un droit de marque des bestiaux que l'on ameine audit lieu (1) à la St Jean Baptiste, et à cause du concours du peuple, il y vient des habitans d'Autigny, village voisin, des prévosts, maires, sergents, qui ameinent des violons et font un grand tintamare, contraignants le fermier des suppliants de les traiter, et veulent user de violence, prenants quelquefois les fers à marquer les bestiaux par force, de sorte que les suppliants, au lieu d'en recevoir quelque profit (2) pour leur subsistance, n'en reçoivent que du trouble et des affronts.

» Ce considéré, Nosseigneurs, et attendu qu'il importe, à la St Jean prochaine, d'empescher toutes violences et désordres, il plaise à la Cour faire défenses provisionnelles à tous prévosts, mayeurs, sergents, jeunes gens et autres, d'apporter aucun trouble à la marque desdits bestiaux, sous prétextes de pastes prétendus ou autres, à peine de punition corporelle... »

La Cour, faisant droit à cette requête, prononça la défense

(1) Ce droit s'exerçait bien au-delà du territoire de l'hôpital, car on trouve en 1661, une requête par laquelle les Oratoriens demandent que le maître de l'hôpital de Neufchâteau soit tenu de réparer le trouble causé par lui au maître de Gerbonvaux à raison du droit qu'avait celui-ci de marquer les chevaux *tant audit lieu de Neufchâteau que lieux voisins.*

(2) Il se payait sans doute un droit pour chaque bête amenée à la foire, et la marque qu'on leur imprimait indiquait que le droit avait été acquitté.

et ordonna que les parties comparaitraient devant elle. Cela n'empêcha pas le renouvellement des désordres : le 25 juin, jour de la Saint-Eloy, le maire d'Autigny-la-Tour et plusieurs jeunes gens de ce lieu, se livrèrent encore à des insultes et à des violences pour empêcher la marque des bestiaux, allant même jusqu'à s'emparer du fer à marquer.

La même chose recommença l'année suivante, et, cette fois, sous la protection du comte de Mauléon, seigneur d'Autigny. Les valets et les filles du village, avec trois cavaliers envoyés de sa part, viennent à Gerbonvaux, prennent le fer, le transportent hors du feu allumé devant l'hôpital, disant en avoir ordre du comte, puis les valets se retirent sans avoir fait marquer leurs chevaux, après s'être fait servir à boire et à manger gratuitement par l'amodiateur.

On ne sait quelle suite fut donnée aux réclamations des Oratoriens; quoi qu'il en soit, je n'ai pas cru devoir passer sous silence cette espèce d'épisode de l'histoire de Gerbonvaux, parce qu'il rappelle un ancien usage ou droit seigneurial bizarre, sur la nature duquel, malheureusement, on ne trouve pas d'explication satisfaisante.

Ce qui me reste à dire offrira, je l'espère, un intérêt plus sérieux.

III. — COLLATION DE L'HÔPITAL — SON ADMINISTRATION. — SA POPULATION.

En fondant l'hôpital, Geoffroy de Bourlémont s'en était réservé, pour lui et ses successeurs, la collation ou le droit de nommer un maître, lequel, est-il dit, serait entretenu aussi bien que les frères, les malades et les pauvres.

Ce droit passa d'abord à ses héritiers directs, puis aux lignes collatérales, qui l'exercèrent jusque dans les premières années du XVII[e] siècle.

C'est ainsi que l'on trouve :

En 1348, Jeanne de Grancey, dame de Bourlémont, et Pierre, son fils, « damoiselz sires d'icelui meismes leu ».

En 1355, le même Pierre de Bourlémont, chevalier.

En 1473, Jean (1), comte de Salm, « maréchal des pays de Bar et Lorraine », Béatrix d'Ogéviller, dame de Fénétrange, veuve, et Jean de Ligneville, dit de Bourlémont, écuyer, neveux et nièce de Catherine de Saint-Loup, veuve de Pierre de Bauffremont, seigneur dudit lieu et de Ruppes.

En 1474, Errard Paspargaire, seigneur d'Autrey en partie, et Jeanne de Joinville, sa femme, neveu et nièce de la même Catherine.

En 1480, Fernand de Neufchâtel, seigneur de Marnay, Madelaine de Fénétrange, dame dudit Marnay, et Jean, comte de Salm, seigneur de Viviers, « maréchal de Bar (2), aussi neveux et nièce de Catherine de Saint-Loup, et à cause de leurs prétentions sur la terre de Ruppes.

En 1520 et 1521, l'exercice du droit de collation donna lieu à un véritable conflit entre les compétiteurs. Frédéric, comte sauvage du Rhin et de Salm (3), seigneur de Neuviller,

(1) Jean VII, dont l'aïeul, Jean V, mort en 1431, avait épousé Jeanne de Joinville.

(2) Ils avaient pourvu de l'hôpital un nommé Jean Baselaire, curé de Ruppes, chapelain de Catherine de Saint-Loup. Le duc René II, qui désirait en voir gratifier le chapelain de Jeannot de Bidos, son pannetier, intervint près du comte de Salm pour en obtenir le retrait des lettres de collation qu'il avait données à Jean Baselaire. Le comte y consentit, mais il n'en fut pas de même du titulaire, qui les avait en sa possession. René lui écrivit, à ce sujet, les 28 mars 1480 et 2 avril 1481, deux lettres qui restèrent sans effet. Il prit alors le parti de faire mettre l'hôpital en ses mains, et il adressa au curé de Ruppes, qui n'avait pas voulu quitter Gerbonvaux, une troisième lettre, datée de Vézelise, le 10 mai 1481, par laquelle il lui enjoignait de venir lui donner des explications sur sa conduite, le menaçant « d'y pourvoir de remède ». — On ne sait quelle fut l'issue de cette affaire, dans laquelle on voit un simple prêtre résister à la volonté du souverain.

(3) Simon, fils de Jean V, partagea le comté de Salm avec Jean VI, son frère. Il épousa Jeanne de Rotzallern, dont il eut une fille unique, Jeannette, qui porta la moitié du comté de Salm à Jean Rhingrave, comte sauvage du Rhin, son mari, lequel fut la tige des Rhingraves de Salm.

Ogéviller, Bayon, Pulligny, etc., grand écuyer de Lorraine, nomma Jacques Bocquenomme, prêtre du diocèse de Toul. L'année suivante, Jean VIII, comte de Salm, et Guillaume de Dommartin, seigneur dudit lieu et de Fontenoy-en-Vosge, pourvurent Thomassin Guérin, de Maxey-sous-Brixey (3 janvier et 11 octobre 1521). Dans le même temps, André Bocquenomme et Jean Frisier, se prétendant nommés par Jean, comte de Salm, seigneur de Viviers, maréchal de Barrois, prenaient le titre de maitres de Gerbonvaux, et le premier disposait même de la maitrise en faveur d'un nommé Paris, bâtard d'André Paspargaire.

Cette confusion dura plusieurs années, au bout desquelles l'évêque de Toul, ayant cru devoir intervenir, donna, le 16 mars 1530, des lettres d'institution à Thomassin à Guérin (1), qui finit par prendre possession du gouvernement de l'hôpital, dont le pourvut, le 10 avril suivant, Jean, comte de Salm, seigneur de Viviers et de Pulligny en partie. En 1532, Nicolas de Mercy, seigneur de « Clamarey », et Bernardine de Boulach, sa femme, comme héritière de Guillaume Zorn de Boulach, son père, et d'André « de Parspegare », son cousin, cédèrent audit Jean le droit qu'ils pouvaient prétendre à la collation de Gerbonvaux, mais seulement pour lui et ses descendants en légitime mariage, faute desquels ce droit devait retourner aux cédants ou à leurs héritiers.

Il paraît que de nouveaux conflits surgirent encore en 1551. Les veuve et enfants du comte de Salm, le comte Rhingrave et Bernardine de Boulach, veuve de Nicolas de Mercy, et les autres collateurs, avaient pourvu Me Nicole Villici, lequel était entré en possession de l'hôpital. Le prévôt de Châtenois, « ne sçay à quelle occasion », le chassa

(1) Il fut receveur de Ruppes et possédait la maison dite *de la Pucelle*, à Domremy; son neveu, Thomassin Fremynet, aussi receveur de Ruppes, en hérita de lui et la vendit, le 15 février 1586, à Louise de Stainville, comtesse de Salm, douairière de Ruppes. (Voy. ma seconde dissertation sur cette question: *Jeanne d'Arc est-elle lorraine?* Nancy, 1855, p. 79.)

par force et occupa la maison avec nombre de gens, y vivant aux dépens des pauvres. Sur la plainte qui lui fut adressée, le Conseil de régence de Lorraine rendit un décret enjoignant au prévôt de Châtenois de sortir et faire sortir ceux qui occupaient l'hôpital et d'en laisser jouir Nicolas Villici, donnant assignation aux parties qui pouvaient avoir à alléguer des prétentions contraires.

En 1562, Jean IX, comte de Salm, maréchal de Lorraine, use seul du droit de collation en faveur de Gérard Briseur, chanoine et écolâtre de la collégiale Saint-Georges de Nancy.

En 1578, les comtes de Salm et du Rhin, d'une part, et Messieurs de Bassompierre, d'autre, font, « pour le faict de la provision et administration de l'hospital de Gerbonval, *à eulx appartenant de par leurs prédécesseurs seigneurs de Pulligny, de la maison de Jainville* », un accord par lequel il est convenu qu'ils seront reconnus à l'avenir comme collateurs, pour moitié, de l'hôpital de Gerbonvaux, et Mme de Bassompierre pour l'autre moitié, tant de son chef qu'au nom de ses enfants, seigneurs de Pulligny, et comme ayant les droits des dames de Thierstein et de Fontenoy, à cause d'acquêt fait par elle sur le feu sieur de Fontenoy.

En 1595, le sieur de Bassompierre cède au comte Rhingrave, son cousin, le droit de collation, quoique ce fût à son tour de l'exercer.

L'année suivante, Frédéric Rhingrave cède ce droit à Jean XI, comte de Salm, son beau-frère (1).

En 1597, sur la requête de Louise de Radeval, veuve de

(1) Une difficulté s'était élevée entr'eux, l'année précédente, au sujet de ce malheureux droit. En vertu du titre de « collateur à son tour », Jean, comte de Salm, baron de Viviers, Brandebourg, Ruppes, seigneur de Domremy-la-Pucelle, etc., grand maréchal de Lorraine et gouverneur de Nancy, avait fait attacher à un tableau, sur le portail de Gerbonvaux, pour marque de ses droits, ses armes et blason peints sur ferblanc. D'après le commandement du « maître hospitalier », l'amodiateur s'était permis d'y substituer celles du Rhingrave et de transporter le blason du comte « en un lieu remotte, au-

Christophe de Bassompierre, grand maitre de l'hôtel et chef des finances de Charles III, ce prince rendit un arrêt portant que la collation de la maîtrise de Gerbonvaux appartiendrait alternativement au comte de Salm, comme seigneur de Pulligny en partie, et à la dame de Bassompierre, à cause de ses enfants.

Les derniers possesseurs de ce droit, qui avait passé par tant de mains, et auquel on attachait une si grande importance, furent François de Bassompierre, général des Suisses et Grisons entretenus pour le service du Roi très-chrétien; François de Lorraine, comte de Vaudémont, comme époux de Christine de Salm, et à cause de sa terre et seigneurie de Ruppes; et Georges-African de Bassompierre, seigneur de Removille, du Châtelet, etc., grand écuyer de Lorraine et bailli de Vosge, lesquels, par actes des 25 octobre, 12 et 19 décembre 1619, cédèrent leur droit aux prêtres de l'Oratoire, nouvellement établis à Nancy.

S'il pouvait y avoir quelqu'intérêt à connaître les noms des collateurs de Gerbonvaux, parce qu'ils appartiennent presque tous à des familles historiques, il y en aurait fort peu à savoir ceux des personnages auxquels fut confiée l'administration de l'hôpital; je me dispenserai donc d'en dresser la liste, et je ne les mentionnerai qu'autant qu'il sera besoin de le faire.

Dans l'origine, la population de Gerbonvaux fut composée de quatre catégories d'individus : un maitre, des frères, des malades et des pauvres passants, puis, peu après, des prébendiers. L'organisation de cet établissement offre beaucoup d'analogie avec celle de l'hôpital Saint-Nicolas

devant de l'hôpital, au carré de l'église, du côté senestre». Ce dernier en ayant été informé, envoya le prévôt et le procureur fiscal de sa terre de Ruppes pour remettre ses armoiries à la place qu'elles occupaient précédemment; ce qu'ils firent, en dressant procès-verbal de ce qui s'était passé.

de Metz, fondé vers le commencement du XIIIe siècle, et dont il a été tracé une fort intéressante monographie (1), qui me fournira plus d'un renseignement utile pour cette partie de mon travail.

Je vais essayer d'abord d'expliquer le rôle que jouaient les trois catégories d'individus qui, avec les malades et les pauvres, composaient le personnel de la maison.

1° *Le maître.* — Le chef ne prend, à l'origine, que le titre de maître; dans la suite, il se qualifie successivement et alternativement maître et procureur, — maître et gouverneur ou simplement gouverneur, — recteur et gouverneur *(rector et gubernator)*, — maître, recteur et gouverneur, — maître et recteur ou seulement recteur, — gouverneur et administrateur, — maître et administrateur.

C'est un laïc ou un ecclésiastique, au gré des collateurs, mais le plus souvent un ecclésiastique; quelquefois le curé d'un village des environs, comme, en 1323, Thomas, curé de Rouceux, chapelain de Jean de Bourlémont, et, en 1457, Jean Bidaul, de Lunéville, curé de Saulxures. Un écolâtre de la collégiale Saint-Georges de Nancy, Gérard Briseur, curé de Malzéville, fut même chargé de ces fonctions, de 1564 à 1568; ce qui prouve que le maître n'était pas tenu à résidence et percevait seulement les fruits de la maîtrise.

Parmi les laïcs auxquels elles furent confiées figure un nommé Jean de Châtenoy, « clerc apprébendé » qui, en récompense de ses services, obtint une double et singulière faveur : celle de se marier à l'hôpital, avec le privilége d'en tenir la *taverne,* ce qui veut dire, peut-être, la table où mangeaient les prébendiers. Ces détails sont consignés dans les lettres suivantes, datées du jour « de feste saint Michiel, on mois de septembre » 1355, par lesquelles Pierre de Bourlémont décharge ledit Jean de sa gestion de l'hôpital (2).

(1) *Mémoire historique sur l'hôpital Saint-Nicolas de Metz*, par Lorédan Larchey. Metz, 1854.

(2) Des lettres analogues lui avaient été délivrées, au mois de septembre 1348, par Jeanne de Grancey et Pierre de Bourlémont, son fils.

« A touz ceaux qui ces présentes lettres verront et orront, Pierres, sires de Boullainmont, chevaliers, salut. Saichent tuit que comme Jehans de Chatenoi, clers aprovendeis de nostre hospitaul de Girbonvaul, ait estei maistres et gouverneres ou tamps passei dou dit hospitaul par lou grei et la voluntei de nous, et nous avons requis audit Jehan de rendre compe à nous de la dite gouvernacion, li dis Jehans, comme bien provehus et avisseis, nous at rendu bon compe, léaul et aggréable, à son honour. au proffit de nous et dou dit hospitaul, aveuc les habitans d'icelui, et de tout lou tamps passey qu'il at estei maistres et gouverneres dou dit hospitaul en juques au jour de la confection de ces présentes lettres, nous... en acquittons lou dit Jehan... sens riens demander ne requérir..

» Après, comme il soit mui de voluntei audit Jehan et à Alix de Greux, nostre approvendée dou dit hospitaul, de lour assembler conjointement par léal mariage et lour demorer toutes lour vies en nostre dit hospitaul, nous, par bonne délibération et de nostre plainne voluntey, volons, aggréons et otroions lou dit mariage faire et acomplir, et volons qu'il aient oudit hospitaul, toutes lour vies, ou li sorvivans d'aulz, la table de celui qui pour lou tamps sera maistres ou gouverneres dou dit hospitaul, et qu'il ne lour puixe amanrir à boire ne en maingier, tel vie comme il ferat.

» Encor, pour les bons et aggréables servises que li dis Jehans et Alix nous ont fais on tamps passey et pourront faire on tamps avenir, nous volons et lour otroions qu'il aient toutes lour vies, ou li sorvivans d'aulz, on dit hospitaul et aulz despens d'ycelui hospitaul, une vaiche et seix menues bestes berbix pour faire lour proffit. et tenir léans les foons qui en pourront yssir chacun an, en juques au sevrer dou lait, et adonc les osteroient fuer dou dit hospitaul li dis Jehans et Alix les dis foons, se cilz qui adonc seroit gouverneres voloit, c'il ne les voloit plus souffrir.

» Et volons que li dessus dit aient, toutes lour vies, on dit hospital, ou li sorvivans d'aulz, la chambre où li dite Alix demore, et qu'il la puixent agrancir pour aulz aaissier de la chambre qui est darriers aveuc la moitiei de la place qui est darriers la chambre monsi Jehan de Bermont.

» Et faisons encor assavoir que, de nostre plainne voluntei et par lou grei, nous... laissons et amoisenons aulz dessus dis Jehan et Alix l'ostel et la taverne dou dit hospitaul pour vendre vin, pain et autres danrées, par toutes lour vies, et faire vendre par cui lour plairet, puix (pourvu) qu'il soit approvendés on dit hospitaul, et que ciz qui serat maistres ou gouverneres par lou tamps ne puixe inquiter ne contraindre celui ou celie qui serat estaublis en l'office de la taverne de faire autre office ondit hospitaul tant comme il serat enbesoingniez pour ladite taverne, ne qu'il lui puixe pour cen amanrir sa provende, et que li maisons de la dite taverne soit ades retenue aus despens dou dit hospitaul Et doient encor avoir chaucun an, li dessus dit, franchement, l'airier de la grange pour vendre vin pour faire lour proffit, à la feste dou dit hospitaul. Et ne puet nulz autres vendre vin léans ne autres vivres par an, fuer que les trois jours de la dite feste. Pour lou quel lais et amoisenement, li dessus dit nous doient rendre et paier vint soulz de bons petis tournois, ou monnoie à la valour, chaucun an... Et aveuc ceu, nous... avons retenui et retenons les dessus dis Jehan et Alix... en nostre protection et sauve garde parmei une pinte de cire qu'il nous paieront et renderont chaucun an... »

Outre les particularités qu'il renferme, le document qui précède fait avoir que le maître de l'hôpital était tenu de rendre compte de sa gestion au collateur qui l'avait nommé, mais il ne dit rien de la nature et de la durée de ses fonctions. Ce que l'on sait sous ces deux rapports est passablement vague. Dans l'acte d'institution d'Henri Bertot de Coblant, prêtre du diocèse de Langres, par Errard Paspargaire et Jeanne de Joinville, sa femme, en 1474,

ceux-ci disent qu'ils lui confèrent la maîtrise de Gerbonvaux « avec tous les fruicts, émolumens, droitures appendans et appartenans audit hospital et maison, pour en joyr et user... ainsi et par la manière que les autres *commis et administrateurs* audit hospital ont fait du temps passé, pourveu toutesfois qui serait (qu'il sera) tenu de faire audit lieu le service divin qui appartient selond la fondation, et avec ce haubergier et tractier les poures et venans comme il est acoustumé d'ancienneté. et au surplus à faire toutes réfections et retenues qu'il appartiendra, et comme la fondation le porte ».

Les « fruits et émoluments » dont il vient d'être parlé étaient bien peu considérables si l'on en juge d'après une pièce à laquelle j'ai fait allusion précédemment. En effet, par acte en date du 21 mars 1521, André Bocquenomme, curé de Butein (1) au diocèse de Metz, administrateur de l'hôpital de Gerbonvaux, promet céder le gouvernement dudit hôpital à Paris, fils bâtard d'André « Parspergaire ». seigneur de Pulligny et d'Autrey en partie, à condition que ledit Paris lui paiera annuellement *vingt-cinq francs barrois* de pension, sa vie durant ; laquelle cession aura lieu après que ledit Bocquenomme aura tenu l'hôpital l'espace de « seix ans, et seix despouilles (2) » commençant à la Saint-Georges 1521.

Si la maîtrise de Gerbonvaux ne constituait réellement qu'un revenu de 25 fr. barrois, on ne comprend guère comment elle ait pu faire l'objet de tant de compétitions. Quant à sa nature même, elle est expliquée dans une déclaration faite, le 19 avril 1519, par le procureur de Marguerite de Sierck, comtesse de Salm. et des comtes de Salm, ses enfants, portant : que la maîtrise de la maison et hôpital de Gerbonvaux n'était pas un bénéfice, mais seulement un office ou une commission simple, auxquels

(1) Bütten. canton de Saar-Union, Bas-Rhin.

(2) Sept récoltes par lui perçues.

les collateurs pourvoyaient sans nécessité d'obtenir des lettres d'institution de l'évêque diocésain.

Les frères. — Les frères, chargés, sans doute, à Gerbonvaux comme à Saint-Nicolas de Metz, de donner des soins aux malades, y avaient également part à l'administration de la maison conjointement avec le maître. Cela résulte des termes de la donation (1) faite à l'hôpital, en 1308, par Jeannette, fille d'Aubry de Brixey: c'est au maître et aux frères qu'elle donne sa part des dîmes de Martigny, parce que les mêmes maître et frères avaient donné à son père la *prévende* de Gerbonvaux.

Plusieurs autres titres sont conçus dans le même sens:

En 1319, des particuliers de Neufchâteau vendent à signour Thomas, maître de la maison de *Girbonvaulz*, pour lui et les confrères de ladite maison et de l'hôpital, une rente de dix sous de petits tournois, assignée sur une maison située en la Neuve Rue de cette ville.

Le lundi après Quasimodo, en mars 1326, Jean de Bourlémont fait savoir que « Marguerite de Villers, femme Jean de Pargney, qui fut, et Estevenins diz Chauderons », son fils, ont vendu à son amé chapelain, seigneur Thomas, curé de Rouceux, au maître et gouverneur de son « hospitaul de *Girbonvaulz* et aus *freires* de laians » deux fauchées de prés, ban de Greux.

En 1330, Jean de Bourlémont et Jeanne de Grancey permettent à messire Thomas, maître de *Girbonval*, « et à tous les *frères aprébendés* » de ce même lieu, d'aliéner pour sept ans les dîmes grosses et menues d'un homme de Saulxures.

Les frères ne paraissent dans aucun acte postérieur, ce qui ferait supposer qu'il n'y en avait plus à l'hôpital, ou qu'ils n'y jouaient plus le même rôle qu'auparavant.

Les prébendiers ou prébendés. — A Saint-Nicolas de Metz, il y avait des prébendiers, de deux sortes: les premiers qui recevaient une prébende de l'hôpital, les seconds, qui

(1) Elle est rapportée ci-dessus, chapitre II.

lui en payaient une, moyennant laquelle ils y étaient admis comme pensionnaires. Les « frères aprébendés » appartenaient vraisemblablement à la première catégorie ; et il est permis de croire qu'il en était de même pour les deux chapelains de Jean de Bourlémont, nommés dans le titre de la donation faite à l'hôpital, en 1325, par ce seigneur et Jeanne de Grancey (1). Quant à ce qui est appelé *la prévende de Gerbonvaux,* mentionnée dans le titre de 1308, rappelé ci-dessus, c'était peut-être une prébende particulière, plus importante que les autres.

Ainsi que les frères, les prébendiers, — qui étaient généralement des ecclésiastiques, et dont plusieurs remplirent les fonctions de maitre, — avaient part au gouvernement de la maison ; c'est ce qui résulte de divers documents précédemment indiqués et d'autres que je vais mentionner.

En 1323, « Thomas, curé de Rouceul davant le Nuef Chastel, maistres de l'ospital Saint Aloy de *Girbonval ;* Thierris de Wyxey, Bertrans de Dompremy, Demenges de Moncels, Pierres de Purneroy, François de Verdun, prestres, et Thierris li Graviers de Purneroy, *aprévendei dou dict hospital* », font savoir que, considéré le profit et l'utilité dudit hôpital, et du consentement de Jean de Bourlémont (2) et de Jeanne, sa femme, ils ont acensé à Jean de Saint-Amant, chevalier, et à Sibille, sa femme, une maison sise à Saulxures et divers héritages sur les bans de Saulxures et de Taperey.

Le 24 mars 1327, Jean, sire de Bourlémont, déclare qu'en sa présence, « Ysabelez, fille monsignour Symon d'Audon, chevalier, qui fut femme Husson, dit de Bretenay, écuyer, qui fut, et ses enfans, ont vendu au maistre et aux *apprevendiez* de *Girbonvaulz* la quarte partie de ce que ledit Symon avoit aux dixmes de Martigny » pour la somme de 8 livres et 18 sous de bons petits tournois

En 1329, Husson de Toul, en donnant sa part des dîmes

(1) Ce titre est transcrit plus haut, chapitre II

(2) En sa qualité de collateur.

de Martigny, s'en réserve la moitié, qui lui sera délivrée par la main du maître et des « *apprevendiez* ».

En 1331, Jean de Bourlémont fait savoir que Estevenins diz Chauderons, écuyer, de Villers le Pautais, a vendu « au maistre et ès *aprovandés* » de son hôpital de *Gilbonvaulz* un pré dit le Grand-Pré, ban de Greux.

Les lettres de sauvegarde données à l'hôpital par le duc Raoul fournissent de curieux renseignements sur le personnel de Gerbonvaux à cette époque. Elles font voir qu'il y avait deux procureurs (1), un maître, neuf prêtres, trois clercs, cinq autres individus, dont deux avec leurs femmes, et une fille, « Eudelette la barbière », tous prébendiers, au nombre de dix-sept; d'où l'on peut conclure que les bâtiments de l'hôpital devaient être considérables pour loger tant de monde, non compris les pauvres et les malades, auxquels étaient réservées sans doute des chambres spéciales.

Le dimanche après la Nativité de saint Jean-Baptiste, au mois de juin 1337, Thomas de Bourlémont, évêque de Toul et sire de Bras (2), fait savoir que Geoffroy, dit de Bras, et Marthe, sa femme, « ont amoisenei et pris en nom d'amoisement (3) » du maître et des « *aprevendez* de l'ospital de *Girbonvalz* », des héritages appartenant audit hôpital au ban de Bras.

Par acte du 17 mars 1363, Thirion, dit le clerc du bois bourgeois de Neufchâteau (Thieronnus, dictus li clers dou boix burgensis de Novocastro), d'une part, « domini Bertrandus de Martigneyo, rector et gubernator domus hospitalis de *Girbonvall*, Bertrandus de Dompnoremigio et Remigius de Chastineto, presbiteri, necnon Thomas de Martigneyo, PREBENDATI ET REGENTES dictam domum de Girbonvall », d'autre part, font un accord par lequel, moyennant une somme de vingt livres de terre de petits tournois de rente

(1) C'est le seul titre où il soit fait mention de procureurs.

(2) Canton de Charny, Meuse.

(3) Amoisonner, affermer.

perpétuelle, donnée par ledit Thirion et sa femme, ils s'engagent à dire une messe quotidienne à l'autel de Notre-Dame de l'église de Gerbonvaux.

En 1434, Jean Picart de Domremy, prêtre, maître et gouverneur de l'église, maison et hôpital de *Girbonvalt*, et les prébendiers dudit hôpital, acensent à Jean Husson, vigneron, demeurant à Neufchâteau, une chambre, avec l'usuaire d'icelle, sise en la Neuve Rue de cette ville.

Quelques années après (1441), Jean Hairy, prêtre, maitre et gouverneur de l'hôpital Saint-Eloy de Gerbonvaux, passe un acte conjointement avec Jean Baudot, curé de Maxey, « *aprébendei* » audit hôpital, représentant, sans doute, les autres aprébendés.

C'est le dernier acte où il soit fait mention des prébendiers ; ils disparaissent, sans que l'on sache pourquoi, et, après un long espace de temps, durant lequel les documents font défaut pour nous renseigner sur les transformations que l'hôpital avait subis, on voit celui-ci entre les mains d'un amodiateur, qui, outre son canon, doit acquitter ou faire acquitter, s'il était laïc, les charges temporelles et spirituelles de la maison.

Il y a toujours un maître, ne résidant pas ordinairement à Gerbonvaux, et par qui les baux sont passés. Le plus ancien de ces actes est de l'année 1570. A cette époque, l'amodiateur était un nommé Huyn de la Rue, curé de Neuviller en Vosges (1), qui fut remplacé par Simon Nommet, natif de Malincourt près Bourmont, prêtre du diocèse de Toul. Par son bail, qui lui donne, réservé les bois, la jouissance des biens, rentes et revenus dépendant de l'hôpital, il s'engage à payer une redevance annuelle de 550 fr., monnaie de Lorraine, plus un porc gras, valant 16 fr.; à « faire faire et célébrer le divin service dudict hospital, norrir et losger les pauvres (2), faire et donner les aulmosnes telles et en la forme et mannière que l'on

(1) Neuviller-lès-Badonviller, Meurthe (?)

(2) On ne dit pas jusqu'à quel nombre.

a accoustumé faire du passé (1) ». Il s'oblige, en outre, lorsqu'il plaira au maître d'aller à Gerbonvaux, de le défrayer, lui, ses gens et chevaux, le temps durant qu'il y fera séjour.

IV. — GERBONVAUX AUX ORATORIENS. — ÉTAT DE L'HOPITAL AUX XVII[e] ET XVIII[e] SIÈCLES. — GERBONVAUX ACTUEL.

Tel était l'hôpital lorsque les collateurs firent cession de leurs droits de patronage laïc aux prêtres de l'Oratoire, en 1619; l'évêque de Toul leur donna ses institutions le 1[er] octobre 1621, et, dès le lendemain, ils se firent mettre en possession de leur nouveau domaine en vertu des deux actes ci-après, l'un en latin, concernant le spirituel, l'autre en français, pour le temporel, lesquels font connaître les formalités qui s'accomplissaient dans de semblables circonstances :

« Ego infrascriptus, curatus de Punereto, curiarum ecclesiasticarum tullensium notarius, per dominum Joannem Vallée (2) requisitus, ad hospitalem de Gerbonvaux me contuli et ibidem dictum dominum Joannem Vallée, præsentem et requirentem per virtutem quarumdam litterarum provisionis ejusdem hospitalis, in possessionem dicti hospitalis per ingressum ecclesiæ seu capelaniæ, altaris osculum, calicis, libri missalis et ornamentis ejusdem capelaniæ ad manus traditionem, ingressum domus hospitalis ejusdem, aliisque adhibitis solemnitatibus in talibus requisitis, in Dei nomine posui et induxi, nemine se opponente seu contra-

(1) Un autre bail, de l'année 1595, porte qu'il devra « loger et nourrir les pauvres qui viendront héberger à l'hospital, faire et donner l'aumosne telle et en la forme qu'il est accoustumé de passé audit lieu, encor mieulx s'il est possible et le plus charitablement que faire se pourra ; tenir audit hospital ung hospitalier, homme de bien et de bonne vie, pour loger les pauvres et leur administrer leur nécessité, fournir de luminaire à l'église dudit Gerbonvaulx et à la chappelle de Boinville, et d'ung clerc au chappellain pour l'ayder à chanter la messe ausdits lieux ».

(2) Supérieur de la maison de l'Oratoire.

dicente, presentibus ibidem nobili et discreto domino Joanne de Poursais, præposito in castro de Rupibus, Huberto Desiderio, rectore parochialis ecclesiæ de dictis Rupibus, Euchario Grosdidier, curato de Martigny, pluribusque aliis testibus ad hoc vocatis atque rogatis. Actum die secunda octobris 1621. »

« Cejourdhuy deulxiesme jour du mois d'octobre de l'année mil six cent vingt et un, s'est présenté, par devant nous Jean de Poursais, sieur d'Adomp, capitaine, prévost, gruyer et receveur de Ruppe, en la maison et hospital de Gerbonvaulx, révérend père Jean Vallée, prebtre de la congrégation de l'Oratoire de Jésus Christ, présentement establis en la ville de Nancy, lequel nous a remonstré que, dès le xij^e du mois de septembre dernier, il auroit pleu à Monseigneur de Vaudémont céder, renoncer et transporter pour tousjours et à perpétuité aux vénérables prebtres de ladite congrégation .. tout tel droit, soit de plaine collation ou patronage lay, nom et action qui luy compéte et appartient de l'hospital de Gerbonvaulx, ses annexes et deppendances, ad cause de sa terre et seigneurie dudit Ruppe, pour, par lesdits vénérables prebtres en jouir cy après plainement et paisiblement, en la mesme sorte et manière que ledit seigneur prince en jouit présentement; nous ayant, ledit révérend père Jean Vallée, exhibé les lettres de provision que lesdits vénérables prebtres... en ont obtenu...; en vertu desquelles lettres de provision et du mandement à nous addressé de la part dudit seigneur,...... nous serions allé et acheminé audit hospital de Gerbonvaulx, où y auroit comparu messire Thierion Beguin, curé de Puneroy, nottaire ez courtz spirituelz de Toul; messire Humbert Didellot, curé de Ruppe et Jubainville; messire Didier Massenat, prebtre, desservant présentement la chapelle castralle du chasteau dudit Ruppe; messire Eulcaire Gros Didier, curé de Martigny.. . ez présence desquelz et de nous, ledit messire Thierion Beguin a mis en possession corporelle, actuelle et réelle dudit hospital de Gerbonvaux

et deppendances d'icelluy ledit révérend père Jean Vallée, ne s'estant présenté personnes pour y contredire ny empescher, ayant, pour ce faire, se présenté devant l'autel, y fait ses prières à Dieu et baisé icelluy, touché tous les ornemens, sonné les cloches, promis et juré de n'allyéner les biens et revenus deppendans dudit hospital, et que, s'il en y avoit desjà allyénéz, de les recouvrir à son possible. Et de là après, ayant entré au corps de logiz dudit hospital et de celluy où loge le censier, il a en iceulx ouvert et fermé les portes et y fait feu et fumée. Ce fait, nous a requis de tout ce que dessus ledit révérend père Jean Vallée estre dressé act; ce que ledit messire Thierion Beguin et nous luy avons accordé en ceste forme pour luy servir et valloir ce qu'il appartiendra. Fait audit Gerbonvaulx les an et jour que dessus. Et se sont soubsignez avec ledit messire Thierion Beguin. » (Suivent les signatures.)

Depuis lors, ce fut le supérieur ou un des prêtres de la maison de l'Oratoire, délégué à cet effet, qui prit le titre de maître de l'hôpital, et les biens de celui-ci continuèrent à être laissés à un amodiateur.

Cet état de choses subsista sans trouble jusqu'en 1680. A cette époque, les chevaliers de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare firent signifier aux Oratoriens qu'ils eussent à leur remettre Gerbonvaux avec ses biens, titres et papiers, en restituant même les fruits et revenus qu'ils en avaient perçus depuis vingt-neuf ans, et ce en exécution de l'édit du roi, du mois de décembre 1672, et de l'arrêt rendu, le 4 mars 1673, par la Chambre royale séant en l'Arsenal de Paris, portant réunion à l'Ordre des maladreries (1), hôpitaux, bénéfices, commanderies et autres lieux pieux.

(1) Bien qu'il résulte de tous les documents authentiques que Gerbonvaux ne fut jamais une maladrerie, cette qualification lui est pourtant donnée dans un mandement de l'official de Toul, du 18 février 1711, enjoignant aux curés et vicaires de publier le monitoire obtenu par les Oratoriens à l'effet de récupérer les titres qui leur avaient été enlevés durant les guerres; et

Les Oratoriens rédigèrent divers mémoires pour prouver que Gerbonvaux ne rentrait pas dans la catégorie des établissements visés par les édit et arrêt ci-dessus; ils produisirent des certificats (1) des maires et habitants des villages voisins, attestant que le service divin s'y était toujours fait, qu'on y avait toujours exercé l'hospitalité, qu'ils en avaient même fait rétablir les logements, ruinés pendant les guerres: mais, quoique le bon droit fût de leur côté, ils craignirent de s'engager dans un procès onéreux et, par acte du 23 octobre 1681, ratifié, le 4 décembre suivant, par le supérieur général de la congrégation de l'Oratoire, à Paris, ils abandonnèrent à l'ordre de Saint-Lazare la pleine et entière jouissance de l'hôpital et maison de Gerbonvaux, *sous le titre de Saint-Jean*, et des maisons, biens et revenus en dépendant.

En faisant cette cession, les Oratoriens conservaient l'espérance de rentrer, dans un temps plus ou moins éloigné, en possession du domaine dont on les dépouillait; et, en

dans un arrêt de la Cour souveraine de Lorraine, du 30 mars de la même année, leur permettant de faire publier ce monitoire dans toutes les paroisses du ressort de la Cour.

Le titre de *prieuré* est même donné à Gerbonvaux dans une pièce de 1587 (Trésor des Chartes, layette Ruppes I, n° 20) et dans un compte du domaine de Châtenois et Neufchâteau pour l'année 1665 (B. 462).

(1) Un procès-verbal dressé, le 28 novembre 1680, par le lieutenant du bailli de Vosge à Neufchâteau, signé de lui, du greffier et de plusieurs particuliers, contient les dépositions des mayeurs, curés et notables habitants des villages environnants, lesquelles portent: « qu'ilz ont tousjours veus, comme voisins de Gerbonvaux, depuis qu'ilz ont mémoire, et ont ouy dire à leurs prédécesseurs que ledit lieu est communément appellé l'hospital de Gerbonvaux ; qu'il a esté ruyné et longtemps abandonné pendant les guerres, estant scitué dans les bois et sur le grand chemin qui va de la ville de Neuf-Chasteau en celle de Toul; qu'il a esté réparé par les prestres de l'Oratoire, qui l'ont fait valoir et rapporter environ cent cinquante livres par an...; qu'ilz y ont fait et font célébrer le service, qui est d'une messe par chacune feste et dimanche, et encor de quelques unes pendant quelques sepmaines; qu'ilz en acquittent et font acquitter les charges, qui reviennent à plus de cent frans par an, au-dela dudit service, et notamment que l'hospi-

effet, le Roi ayant reconnu que les réunions prononcées par la Chambre de l'Arsenal étaient extraordinaires et ne pouvaient subsister, il donna, en 1693, une Déclaration par laquelle il désunit de l'ordre de Saint-Lazare ce qui y avait été incorporé en conséquence de l'édit de 1672 et de l'arrêt de 1673, et cassa toutes les transactions qui avaient pu être faites avec cet ordre. De son côté, le comte de Carlinford, grand maître de l'hôtel de Léopold et chef du Conseil de régence, fit rendre, par le Conseil d'État, le 6 avril 1698, un arrêt portant que, conformément aux donations qui leur avaient été faites, les prêtres de l'Oratoire continueraient à jouir de Gerbonvaux, appartenances et dépendances, comme ils en jouissaient en 1670.

Les baux passés depuis le commencement du siècle dernier contiennent à peu près tous les mêmes stipulations, mais ils diffèrent quant au prix du canon : ainsi, en 1712, les fermiers paient 600 livres tournois par an, huit chapons et douze poulets ; en 1760, 1247 livres en espèces et six chapons gras et vifs ; desquelles 1247 livres, est-il-dit, ils pourront en employer annuellement 47 pour faire les réparations autres que celles dont ils sont chargés. Et l'on ajoute : « Promettent, les preneurs, de recevoir dans la maison de Gerbonvaux tous les pauvres passans, de les y loger et nourrir, y ayant pour cet effect trois licts dressés, appartenants à la maison de l'Oratoire, que les preneurs promettent de faire rebattre autant de fois qu'il sera nécessaire, et de les tenir propres et bien nets pour les rendre en bon état à la fin de leur bail ;... de faire dire les messes et services ordinaires, à leurs frais et dépens, sans diminution de canon... »

Un procès-verbal de visite de l'*hôpital passager* de Gerbon-

talité y a esté et est actuellement gardée et praticquée, les pauvres passans, tant soldatz qu'autres, y estans receus, logés, chauffés, couchés et nourris, avec une aulmosne pour la passade, et qu'il y en a encor actuellement deux qui y sont receus par charité. »

vaux, dressé, en 1745, par ordre de M. Sallet, subdélégué de l'intendant au département de Neufchâteau, donne des détails intéressants sur l'état de cette maison et la manière dont les pauvres y étajent logés et nourris.

J'ai trouvé, dit l'expert, « une cour fermée de bâtimens (1) dans laquelle on entre par un grand passage ; à l'occident de laditte cour et à droitte dudit passage, est un corps de logis pour loger le fermier, qui est chargé de la réception des pauvres ; lequel logement est composé de deux chambres en haut. Sur la même partie, à gauche dudit passage, est une grande chambre bien vitrée et planchée en haut et en bas, laquelle sert pour recevoir et chauffer les pauvres, et dans laquelle il y a trois couches suffisantes pour coucher neuf personnes, chacune desdittes couches garnies de paillasses, de deux draps et d'une couverte piquée et fourrée d'étouppes, deux autres couvertes de même espèce, six autres draps qui se lissivoient alors.

» Au septentrion est une chapelle érigée sous l'invocation de saint Jean et saint Eloy, laquelle est assé spacieuse et en bon état.

» A l'orient et au midy sont les granges et écuries.

» Ensuitte de cette reconnoissance, je me suis informé, tant aux villages voisins qu'auprès de deux pauvres qui sortoient alors de cet hôpital, de la façon que l'on y étoit reçu ; sur quoy on m'a répondu que, le soir, l'on y avoit, à souper, même pain, même soupe et même viande que le fermier ; le lendemain à desjeuner ou un morceau de pain pour emporter ; que, pendant le jour, ceux qui ne faisoient que passer avoient à dîner lorsque c'étoit l'heure, et à tout autre moment, un morceau de pain. »

Le modeste mobilier dont il vient parlé était, paraît-il, fort mal entretenu, puisque l'on constate, en 1752, que « les lits de l'hôpital sont en très-mauvais état, n'y ayant

(1) Ces bâtiments avaient été reconstruits à neuf vers 1705. (Etat des hôpitaux.)

que cinq mauvaises couvertes et six draps bien estaminés. Tous les bois des lits des pauvres (1) sont absolument pourris et vermoulus ». — En 1761, on remontre qu'il faut une paillasse dans un lit des pauvres, et au moins six draps, ceux qui existent étant hors de service.

Gerbonvaux, on le voit, ne méritait plus guère le titre d'hôpital, à peine celui de maison hospitalière, et les intentions de son fondateur à l'égard des malheureux étaient singulièrement méconnues. Il est probable que les choses allèrent de mal en pis jusqu'au moment où ce domaine, déclaré propriété de l'État, fut vendu comme bien national, le 15 décembre 1792, l'an IV de la liberté, et adjugé au citoyen Jean-Nicolas Renaud, de Rouceux, pour la somme de 70,000 livres, non compris les bois, que la Nation se réservait.

Outre ses bâtiments, la ferme de Gerbonvaux consistait en 250 jours de terre, environ 40 jours de friche, 10 fauchées et demi de prés, cinq quarts de chènevières, situés à Martigny et bans joignants ; 8 jours et demi de terres, 9 hommées de prés, 1 jour de vigne, sis à Jubainville ; 90 jours de terres et 39 fauchées un quart de prés, à Greux ; 7 quarts de prés à Maxey, 4 jours de closel à Coussey, et 5 fauchées de prés à Moncel. — Hors du district de Neufchâteau : 29 jours de terres, 3 fauchées de prés, 11 hommées et demi de chènevières, 1 hommée de vigne, situés à Saulxures-lès-Vannes (Meurthe) ; 11 jours et demi de terres et 8 fauchées et demi de prés à Goussaincourt (Meuse) ; 2 jours 7 hommées de vignes, 5 charges de vin et 4 livres 5 sous de cens à Charmes-la-Côte (Meurthe), et 3 fauchées de prés à Bras (Meuse).

En changeant de mains, Gerbonvaux a conservé, à peu près complètement, la physionomie qu'il présentait au milieu

(1) Le local qui leur était affecté ne se trouvait pas en meilleur état : « A la *chambre des pauvres* il faut rétablir les brèches qui sont dans les murailles, crépir partout ladite chambre, relever le plancher et y ajouter les planches qui y manquent ».

du siècle dernier, ainsi qu'on peut en juger par le plan et la description qu'a bien voulu m'en donner M. l'abbé Leroy, curé de Ruppes.

Il se compose aujourd'hui du bâtiment principal, à gauche duquel, vu de l'extérieur, est la chapelle, transformée en bergerie (1), avec un engrangement à la suite; à droite, séparé par un passage, un petit corps de logis, formé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, appelé *l'Hôpital ;* derrière, un hangar qui réunit ce corps de logis aux écuries et à d'autres engrangements.

Le bâtiment de la ferme ne prend jour ni ouverture qu'à l'intérieur, sur la cour, si ce n'est par une fenêtre, qui ne date que de quarante ans environ. On avait jugé nécessaire de fortifier Gerbonvaux pour le prémunir contre les attaques des gens de guerre qui suivaient l'ancienne voie romaine, devenue route de Toul à Neufchâteau. Aussi remarque-t-on encore, dans le mur extérieur et vers le milieu du bâtiment en question, à 1 mètre 50 au-dessus du sol, une meurtrière double (nº 1 du plan), qui représente exactement un V, donnant ainsi facilité pour, de la pointe, diriger l'arme et les projectiles à droite ou à gauche, suivant que les assaillants venaient de Toul ou de Soulosse. Elle n'est visible que par deux petites ouvertures circulaires percées à l'extrémité des branches du V. Une autre meurtrière (nº 2 du plan), toute différente, et à peu près à la même hauteur, est placée à l'angle de *l'Hôpital*. Étroite et rectangulaire, elle n'a qu'une direction et semble avoir été destinée à protéger la porte d'entrée, qu'elle avoisine, et dont elle n'est séparée que par le jambage. D'ailleurs, dirigée du côté opposé, elle n'aurait servi à rien, et ses projectiles se seraient heurtés aussitôt contre le terrain mamelonné au pied duquel ce corps de logis est construit. Il ne devait pas offrir aux malades des conditions de salubrité suffisantes, ne recevant

(1) Il y avait déjà, en 1595, une bergerie « devant l'église et maison de Gerbonvaux ».

de lumière et d'air que d'un seul côté, à l'intérieur, où se trouvait aussi la porte (n° 3 du plan), à présent murée. La porte actuelle (n° 4 du plan) était sans doute autrefois une fenêtre.

Le bâtiment principal dont il vient d'être parlé servait probablement, dans l'origine, de logement au maître et aux prébendiers; il en fallait un aussi pour les frères. Lorsque Gerbonvaux fut abandonné à des amodiateurs, ceux-ci durent lui faire subir de nombreuses transformations pour l'approprier à leur usage : ils bâtirent vraisemblablement des écuries et des engrangements à la place d'autres constructions, devenues inutiles depuis que l'hôpital avait perdu sa destination primitive, ou que cette destination s'était modifiée. Il est certain, en effet, que la population de Gerbonvaux, telle qu'elle est indiquée dans les lettres patentes du duc Raoul, en 1336, se serait difficilement logée dans les locaux tels qu'ils existent aujourd'hui. Malheureusement, les documents font défaut pour constater les changements qui s'opérèrent, du XIV[e] siècle au XVIII[e], dans l'établissement charitable fondé par Geoffroy de Bourlémont.

V. — LA CHAPELLE DE GERBONVAUX.

Dans un des mémoires rédigés par eux à l'occasion de leurs difficultés avec les chevaliers de Saint-Lazare, les Oratoriens disent que la maison de Gerbonvaux ayant été achetée à l'ordre de Prémontré, il pouvait y avoir une chapelle de Notre-Dame, qui aura donné le nom à l'hôpital jusqu'à ce qu'on ait bâti l'église, qui était fort grande, qui fut apparemment (1) bénite sous l'invocation de saint Eloy, et dans laquelle il y avait une chapelle de Notre-Dame et une autre de Saint-Nicolas, comme il parait par une fondation faite en 1343.

On lit, à ce même sujet, dans l'Extrait des registres de l'état des hôpitaux : « Il y a dans la paroisse de Martigny

(1) Ils veulent dire, sans doute, comme il appert.

une maison hospitalière nommée Gerbonvaux, composée d'une habitation qui est comme une espèce de métairie, dans laquelle il y a une chapelle qui a été édifiée sur les ruines d'une église qui y étoit autrefois sous le titre et invocation originairement de Notre-Dame, et bientôt après de saint Eloy ».

Ainsi, il y aurait eu à Gerbonvaux, dès le principe, c'est-à-dire à l'époque où les Prémontrés possédaient cette maison, une chapelle sous le vocable de la Sainte-Vierge, d'où vient que, dans les titres de la fin du XIII[e] siècle, l'hôpital est dit de *Notre-Dame;* il est appelé de *Saint-Eloy* dans ceux de la première moitié du siècle suivant, ce qui s'explique parfaitement à l'aide d'un document que ni les Oratoriens, qui l'avaient pourtant entre les mains et l'ont mentionné dans leur inventaire, ni le rédacteur de l'État des hôpitaux, ne semblent avoir connu. J'en ferai précéder le texte de quelques lignes de commentaire.

L'ordre de Prémontré avait coutume d'édifier des oratoires dans tous les domaines qui lui étaient donnés; ils servaient à l'usage des religieux qu'il y envoyait pour veiller à la culture des terres et à la perception des revenus, et à celui des fermiers qui y résidaient. C'est ce qui eut lieu, notamment, au Faxal, près de Varmonzey (1), appartenant à l'abbaye de Bonfays (2). Lorsque Geoffroy de Bourlémont acquit le bien de Gerbonvaux, il y avait probablement une petite chapelle, qu'il conserva quelque temps; puis, ne la trouvant plus assez spacieuse, par suite de la fondation de l'hôpital, ou peu convenable pour sa nouvelle destination, il en fit édifier une nouvelle, qu'il plaça sous le vocable de saint Eloy. Elle fut consacrée, le jour de la Purification de l'année 1315 (1316 d'après notre manière de

(1) Canton de Charmes-sur-Moselle, Vosges.

(2) Aujourd'hui hameau, commune de Légéville-et-Bonfays, canton de Dompaire, Vosges.

compter), par Nicolas, évêque *in partibus* de Botrus (1), délégué de l'évêque de Toul, et on dressade cette cérémonie le procès-verbal ci-après, dont l'original a été conservé :

« Nos frater Nicholaus, miseratione divina, Botrontinensis episcopus, notum facimus universis quod cum capella sive ecclesia beati Eligii de Gerbonvalz, tullensis diocesis, benedictione seu consecratione indigeret, nos, de mandato speciali reverendi in Christo patris ac domini domini Johannis, eadem miseratione, tullensis episcopi, ad dictum locum et dictam ecclesiam de Gerbonvalz personaliter accessimus, ipsam quoque ecclesiam sive capellam et cimiterium ejusdem una cum tribus altaribus, quorum unum in honore beate et gloriose virginis Marie, aliud in honore sancti Johannis Baptiste, et relicum in honore sancti Eligii est fondatum, benediximus et consecravimus ad laudem et honorem sanctorum omnium, beate virginis Marie, sanctorum Johannis Baptiste et Eligii, in quorum nomine dicta ecclesia est fondata. Et ut devotio fidelium et cultus divini numinis ibidem augmententur, nos, de omnipotentis Dei misericordia, confisi omnibus vere penitentibus et confessis qui in festivitatibus beate Marie virginis et per octabas ipsarum festivitatum, in festo beati Johannis Baptiste et per octabas ejusdem, in festo beati Eligii et per octabas ejusdem, limina dicte ecclesie, causa devotionis, visitaverint, quadraginta dies, auctoritate dicti reverendi patris, et totidem auctoritate nostra, de injunctis sibi penitenciis misericorditer relaxamus. In cujus rei testimonium sigillum nostrum presentibus duximus apponendum. Datum et actum die festo Purificationis videlicet die dedicationis dicte ecclesie, anno Domini millesimo trescentesimo quinto decimo. »

Ainsi, l'église de Gerbonvaux, à laquelle attenait un

(1) Aujourd'hui Patrou, ancienne ville de Phénicie, citée dans la Table de Peutinger. Sous les empereurs chrétiens, elle était épiscopale et dépendait du patriarchat d'Antioche ; il en est fait mention dans un concile tenu en 635.

cimetière, entouré de murailles (1), renfermait trois chapelles: celles de la Sainte-Vierge, de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Eloy. La première, où se trouvait une image de saint Michel (« où messire S[t] Michel pose »), et que la famille de Bourlémont se réserva, sans doute, pour lui servir de sépulture. La donation faite, en 1343, par Husson, fils Vautier de Toul (2), porte : « en laquelle chapelle (de Notre-Dame) ma dame de Bourlainmont, meire de mon signour l'avesques de Toul (Thomas) GIST ». C'est vraisemblablement près d'elle que fut inhumé Jean de Bourlémont, qui, par son testament (3), en date du 23 octobre 1399, choisit sa sépulture en l'église de Gerbonvaux : « Et eslis ma sépulture en l'esglise de monsignour sainct Esloy de *Girbauval*, nostre hospital, en la fosse mon père, que Dieu perdoing.... Item, je veuz et ordonne que le service de mon enterement soit fait en l'esglise de monsignour sainct Esloy, nostre hospital, pour le remède de l'arme de mi et de mes ancestres... » D'après un titre de 1363, l'autel ou la chapelle de Notre-Damè se trouvait du côté du jardin : *altare Beate Marie Virginis versus jardinum, in ecclesia hospitalis.*

Des titres des années 1325 et 1343, indiqués ci-dessus, mentionnent, en outre, les « chapelleries » ou chapelles fondées par Jean de Bourlémont et Jeanne de Grancey, l'une en l'honneur de saint Jean-Baptiste et de saint Jean l'évangéliste, l'autre en l'honneur des treize apôtres, et celle de Saint-Nicolas, à laquelle Husson de Toul fit une donation.

Aucun document ne fait connaître si, en raison des indulgences accordées aux fidèles qui visiteraient l'église, elle devint l'objet d'un pélerinage; on ne le sait que par la tradition, et l'usage d'aller à Gerbonvaux le jour de

(1) Compte de 1595.

(2) Voy. ci-dessus, chapitre II.

(3) Ce testament a été publié dans le tome 5[e] des *Documents sur l'histoire des Vosges*, d'après l'original qui se trouve aux Archives nationales.

la Saint-Jean-Baptiste s'observait encore il y a une douzaine d'années (1).

Au commencement du siècle dernier, l'église de Gerbonvaux comptait environ quatre cents ans d'existence; elle avait subi les injures du temps, probablement aussi des dégradations causées par la main des hommes, et se trouvait réduite à l'état d'une pauvre chapelle, menaçant ruine. Le vicaire général du diocèse de Toul, informé de ces faits, délégua un ecclésiastique pour aller en faire la visite et dresser un procès-verbal, qui lui permit de statuer en parfaite connaissance de cause; c'est à cet effet que fut rédigé l'acte suivant, qui renferme beaucoup de détails curieux :

« Le soussigné René Mercy, prêtre, licentié ez droitz, résidant à Nancy, député par Monsieur de Laigle, grand archidiacre, official, vicaire général de l'évêché et diocèze de Toul, pour visiter les églises ou chapelles de Gerbonvaux et de Bermont (2) et en reconnoître la situation et l'état, s'étant transporté cejourd'huy au lieu dudit Gerbonvaux, déclare avoir trouvé la chapelle, qui est un reste d'une grande église ruinée, située dans un fond, au pied d'un coteau, au-dessous des bâtimens et attenante aux écuries, dont elle est comme l'égout, aussi bien que de la cour, qui est plus élevée, en sorte qu'en tout tems elle est fort humide, et lorsqu'il arrive des pluies abondantes ou fonte de neiges, elle se trouve remplie d'eau, de la hauteur de deux pieds, ainsi que Me Jean Thieblez, curé de Martigny, proche ledit Gerbonvaux, qui a assisté à la présente visite, l'a certifié.

» Les murailles. de la voûte menacent une ruine prochaine et seroient déjà tombées si on ne les avoit étaiées; mais, comme il paroît que les fondemens sont pouris par l'humidité

(1) Le dernier pèlerinage a eu lieu en 1866. Quant à la foire et à la marque des chevaux, elles n'ont laissé aucun souvenir dans le pays; ce qui fait supposer qu'elles ont cessé d'avoir lieu depuis un temps assez long.

(2) Il sera parlé de celle-ci dans le chapitre suivant.

du terrain et les eaux qui y coulent, la ruine est inévitable, et il y a un danger évident d'en être accablé en y célébrant la sainte messe et en y assistant.

» L'autel est placé dans l'endroit le plus humide et proche une porte qui donne sur la cour, et par laquelle les eaux entrent dans la chapelle; et il ne peut être placé commodément ailleurs, tant à cause du peu d'étendue de cette chapelle que parce qu'il y a des étays pour soutenir la voûte, et une autre porte dans l'autre coin.

» La pierre de l'autel est entière; elle a été transférée du chœur, qui est ruiné, dans ce bout d'église. Ledit sieur Thieblez a déclaré avoir appris de feu le sieur Freminet, son prédécesseur en la cure dudit Martigny, qu'il ne croioit pas que cette pierre aît été consacrée, même avant sa translation. En effet, il n'y paroît aucune marque de consécration, ny qu'il y aît jamais eû de reliques. Cependant on célèbre la messe depuis longtemps sur cet autel en l'état où il est présentement. Le sieur Thieblez a ajouté avoir ouï dire qu'on se servoit anciennement d'un marbre consacré pour offrir le saint sacrifice.

» A côté gauche de ladite chapelle, vers le midy, il y a une espèce de petite chapelle hors d'œuvre (1), mais contiguë à l'autre, aiant dix pieds de longueur et sept de largeur, dans laquelle est un tombeau élevé environ de trois pieds, avec trois statues de pierre couchées (2); et ce

(1) Il ne reste point de trace de cette chapelle, qui devait être contiguë à l'ancienne, et servait probablement de sépulture aux Bourlémont. Ce devait être la chapelle Notre-Dame, vers le jardin, dont il a été parlé un peu plus haut.

(2) M. l'abbé Leroy a bien voulu me fournir les renseignements qui suivent relativement au tombeau dont il est parlé ci-dessus, et aux statues ou fragments de statues conservés à Gerbonvaux.

Il y en a quatre dans les murs du jardin. La première se compose de deux morceaux : une tête et un buste de femme qui n'appartiennent pas à la même personne; la tête, qui n'est pas celle d'une sainte, semble avoir été couverte d'un voile — La seconde représente la Sainte-Vierge tenant l'enfant Jésus sur le bras droit; les têtes ont disparu. — La troisième a une tête

tombeau occupe à peu près la moitié de ladite chapelle, sans épitaphe ny autre marque qui puisse faire reconnoître ceux ou celles qui y sont enterrez ou qui l'ont fait ériger.

» La toiture est toute en désordre et ne peut être rétablie sans danger de faire tomber les murailles et la voûte....

» Pour ce qui est des charges de ladite chapelle, comme les titres n'ont pas été représentés, et que l'usage a varié pour le service qui se faisoit anciennement à Gerbonvaux, on ne peut rien marquer de positif à cet égard. Le sieur Thieblez, curé de Martigny, en la paroisse duquel cette chapelle est située, a seulement déclaré qu'il y a célébré une messe par semaine depuis vingt ans en çà.

» De laquelle visite, reconnoissance et déclaration, le présent procez verbal a été dressé audit Gerbonvaux ce jour, douzième de juillet mil sept cents deux, et a ledit sieur curé signé avec le commissaire susnommé. — J. Thieblez, prebtre, curé de Martigny lez Gerbonvaux. »

« Mercy. »

d'ange ou d'enfant portant de la main gauche un lozange ou un écu lozangé, par conséquent le blason d'une dame. A-t-il été sculpté ou peint? il est trop mutilé pour qu'on puisse le dire. — La quatrième offre la même représentation que la précédente, mais l'ange ou l'enfant tient de la main droite un objet qui paraît être un écu de forme ordinaire. Ces deux statues, qui ont 50 cent. de hauteur, ont vraisemblablement été destinées à se faire pendant l'une à l'autre et ont dû appartenir à un tombeau; les écus sont ceux des personnages qui y étaient inhumés.

Deux autres statues, de 50 cent. de hauteur, sont enfermées dans des niches ogivales. Ce *morceau* d'architecture, qui mesure 70 cent. en largeur sur 75 de hauteur, est d'un beau gothique et peut fort bien avoir formé l'extrémité du coffre qui soutenait la table d'un tombeau.

Il reste aussi une tête d'homme engagée dans un mur, et, à l'extérieur de celui de la chapelle, un lion, dont on ne voit plus que la tête.

Ces divers fragments de sculpture proviennent évidemment d'un monument funèbre, sans doute celui d'un ou de plusieurs membres de la famille des Bourlémont, que l'on aura mutilé, et dont les débris, jetés d'abord çà et là auront ensuite été utilisés comme moellons ou pierres de taille, mais de manière à les conserver.

En conséquence de ce procès-verbal M. de Laigle rendit, le 20 juillet 1702 une ordonnance permettant de détruire « l'église » de Gerbonvaux et d'en faire construire une plus convenable, laquelle serait bénite, sous l'invocation de saint Eloy et de saint Jean-Baptiste, par le curé de Notre-Dame de Nancy, supérieur de l'Oratoire.

Il paraît que l'on se mit immédiatement à l'œuvre, puisque, dès le 19 juin 1703, le curé de Notre-Dame passait marché avec un nommé Nicolas Cousin, sculpteur à Neufchâteau, pour faire, moyennant la somme de 110 livres, « un retable d'autel d'environ douze pieds ou plus de hauteur, avec deux colonnes torses, les bases, chapiteaux, les ornemens de frise, couronnemens et tout ce qui est marqué sur le modelle qui en a été tracé..., pour être placé à Gerbonvaux, y faire deux figures de S[t] Eloy et S[t] Jean Baptiste, et écrire l'épitaphe qui doit y être placé ».

Les Oratoriens ne semblent pas avoir donné beaucoup de soins à l'entretien de la chapelle qu'ils venaient de rebâtir, puisque, dans une visite qui en fut faite en 1761, on constate que la porte par laquelle on y entrait depuis la cour était fort vieille et pourrie et qu'il était nécessaire d'en faire une autre, « n'étant pas décent qu'un lieu où l'on dit la sainte messe soit mal fermé »; que les vitres avaient besoin d'être réparées et les murailles recrépies, comme aussi *la chambre de l'ermite*, en dedans et en dehors.

Des documents qui précèdent il résulte qu'il y eut successivement à Gerbonvaux trois chapelles: l'oratoire qui existait déjà probablement à l'époque où l'ordre de Prémontré possédait ce domaine; — l'église consacrée en 1316; — enfin, la chapelle édifiée au commencement du siècle dernier.

Grâce au plan dressé par M. l'abbé Leroy et aux notes

qu'il a bien voulu me communiquer, on peut se rendre parfaitement compte de l'emplacement qu'occupèrent les deux derniers édifices en question, et de l'aspect qu'ils présentaient.

La nouvelle chapelle, qui sert actuellement de bergerie, mesure dix mètres en longueur sur six de largeur; elle est éclairée par trois fenêtres gothiques, une de chaque côté de la nef (nº 5 du plan) et l'autre au-dessus de la porte d'entrée (nº 6 du plan). Rectangulaire, sans pilier, elle était recouverte par un plancher ou lambris abaissé en cintre sur les bords. Le seul monument religieux qu'elle renferme est une statue en pierre, d'un mètre environ de hauteur, représentant la Sainte-Vierge tenant l'enfant Jésus sur le bras gauche; à ses pieds, un moine à genoux, les mains jointes, vêtu d'uune longue robe blanche, costume des Prémontrés. Sur le socle, en lettres minuscules du XIIIe siècle, se lit l'inscription suivante : MELINE MERRE AUBRY (1).

L'autel en bois, sculpté par Nicolas Cousin, et dont j'ai parlé plus haut, a été transféré dans l'église de Martigny, où il renferme les fonts baptismaux (2), et le tableau qui formait le fond de son rétable, remplacé par une statue de saint Jean l'évangéliste.

L'ancienne chapelle, c'est-à-dire celle que l'on qualifiait du titre d'église, était plus en arrière; il n'en reste qu'une triple arcature, qui suffit pour indiquer ce qu'elle fut. Elle se composait d'une nef avec bas-côtés; sa largeur était d'environ 9 mètres 50; il est impossible de deviner jusqu'où elle s'étendait en longueur (3). Le sol actuel, sous lequel

(1) Le dom d'Aubry ou Aubri se trouve dans un titre de 1308, rappelé ci-dessus, chapitre II.

(2) Il a été donné au curé de cette paroisse, sur sa demande, par M. Quinot, propriétaire de Gerbonvaux et des terrains qui l'entourent.

(3) Il y a, dans le fond, du côté de l'engrangement, une séparation qui devait former une sorte de sacristie ou une cellule (peut-être la *chambre de l'ermite*, dont il est parlé en 1761); elle porte les traces, très-visibles, d'une cheminée qui occupait toute la hauteur de la chapelle.

on a trouvé des dalles en pierre, est une prairie, après avoir été primitivement un jardin, et il est relevé de 70 centimètres. Les deux piliers carrés qui subsistent encore, avec colonne engagée pour soutenir les voûtes, sont assez épais et peu élancés. Les bas-côtés n'ont que 3 mètres de haut, et la nef 4 mètres 70; le tout est sans ornement. Les arcs forment le tiers-point, et la colonne à base octogone engagée dans le pilier, n'a point de chapiteau; trois nervures se profilent légèrement au point de départ des voûtes, pour, l'une, former l'arcature d'une travée à l'autre entre chaque pilier, la seconde se dirigeant à l'extérieur pour former celle de la voûte d'un bas-côté, et la troisième, celle de la nef.

Les fenêtres de la chapelle bâtie au siècle dernier, et qui sont comme un anachronisme dans un édifice de cette époque, doivent avoir appartenu à l'ancienne, dont elles ont été enlevées avec soin lors de sa démolition, et replacées dans la nouvelle construction. Leur forme et la simplicité de leurs détails architectoniques permettent de le présumer, et de les rapporter, ainsi que le monument dont elles faisaient partie, au style primitif du XIIIe siècle.

VI. — LA CHAPELLE DE BERMONT.

Au nombre des domaines que possédait l'hôpital de Gerbonvaux se trouvait celui de Bermont (1), auquel se rattachent des souvenirs qui donnent de l'intérêt à tout ce

(1) Bermont, encadré de grands bois, sur une petite éminence, se compose d'une chapelle et d'une habitation orientées, que l'on aperçoit du chemin de fer, au-dessus de la route de Verdun, entre le village de Greux, dont il dépend, et celui de Goussaincourt. Son nom lui vient, sans doute, du charmant horizon que l'on découvre de la hauteur où il est situé.

Au pied du monticule sur lequel s'élèvent la chapelle et la maison d'habitation, se trouve une fontaine dite de Saint-Thiébaut, où, suivant la tradition, Jean d'Arc se désaltérait lorsqu'elle allait en pélerinage à Notre-Dame de « Beaumont ».

qui le concerne. Les écrivains (1) qui ont parlé des lieux devenus populaires pour avoir été visités par Jeanne d'Arc, disent qu'elle allait en pélerinage, tous les samedis, accompagnée de sa sœur, à Notre-Dame de Bermont, et y portait des chandelles qu'elle allumait devant l'image de la Sainte-Vierge, à laquelle elle adressait de ferventes prières.

Quant à la chapelle où était cette statue, tous les auteurs n'ont fait que reproduire ou paraphraser ce qu'a imprimé le P. Benoît Picart dans son *Pouillé du diocèse de Toul* (t. II, p. 281), à la suite de l'article concernant la paroisse de Greux : « La chapelle de Bermond, dit-il, qui étoit autrefois » un hôpital pour les lépreux; elle dépend de Gerbonval, » hôpital uni à la maison de l'Oratoire de Nancy. Cette » chapelle étoit dédiée à saint Thiébau et à la Vierge; elle » a du revenu. charg. deux messes par semaine. »

Si le docte Capucin avait interrogé les documents conservés dans les archives des Oratoriens, il n'aurait pas fait de Bermont une ancienne léproserie, et il lui eût été facile de compléter son article.

On voit, en effet, par un de ces documents, que la « maison » de Bermont appartenait, sur la fin du XIII[e] siècle, mais on ne sait depuis quelle époque, à l'abbaye bénédictine de Bourgueil (2), diocèse d'Angers, qui y entretenait un religieux, comme faisaient les Prémontrés à Gerbonvaux. Cette maison étant fort éloignée du monastère et plus onéreuse que profitable à ce dernier, les Bénédictins jugèrent avantageux de s'en défaire; c'est ce qu'ils firent, en faveur de Geoffroy de Bourlémont, le lundi avant la

(1) Voy., notamment, *Notice sur la chapelle de Bermont*, par M. de Haldat, dans les *Mémoires de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts de Nancy*, 1833-1834; et *Guide et souvenirs du pèlerin à Domremy*, publié par les soins de M. l'abbé Bourgaut, curé de Domremy, 1878.

(2) Saint-Germain-de-Bourgeuil avant la révolution, département d'Indre-et-Loire.

Saint-André 1263, par l'acte suivant, où sont stipulées les clauses de cette cession :

« A tous ceaux qui ces présentes lettres verront et orront, Guillaumes, par la grâce de Deu, abbé de Bourguel, et tous le convent de cest meismes lieu, salut pardurable en Nostre Signour. Saichent tuit que, comme nous heussions une maison de nostre ordre, de Biaumont (1), en l'aveschiei de Toul, près de Brixei lou Chastel, la quelle maison nous estoit plus coustangeuze qu'elle ne aportoit de proffit, et à trois lieues, ou pou moins, près de cette maison, heust un hospitaul fondei novellement en l'onour de Nostre Dame, liquelz hospitaulz est appellés Girbonvaulz, pour haubergier communément les poures de Nostre Signour, et lou servise Nostre Signour faire; lou quel hospitaul messires Joffrois Graviers de Boullainmont et ma dame Sebile, sa femme, avoient estaubli pour lour âmes et pour les âmes lour ancessours, nous, resgardans l'onour de Deu et le commun proffit des trespassez et la bonne voluntei dou dit Joffroi Gravier et de ma dame Sebille, sa femme, et ceu que la dicte maisons nous estoit plus constangeuze qu'elle ne nous valoit, donnons et otroions quanque nous avons en icelle dicte maison et ens appertenances au dit hospitaul. Et volons que li maistres et li frère dou dit hospitaul joissent de la dicte maison et des appertenances comme de la lour dès or en avant. Et volons que li avesques de Toul, de cui dyocèse la dicte maison est assise, joingne lou devant leu de Bermont au dit hospitaul et que uns des frères dou dit hospitaul soit mis en la dicte maison de Bermont par la voluntei de celui qui maistres serat et des frères dou dit hospitaul, en leu dou moinne qui y soloit estre de part nous. Et pour ceu que li dis Joffrois, dis Graviers, et dame Sebile, sa femme, avoient veue la bonne voluntei que nous avons heue à l'ospitaul davant dit, et lou don que nous li avons fait, il nous ont donnei sexante et deix livres de

(1) Dite Biaumont (Bermont).

petis tournoix pour achiter terre à mettre au proffit de nostre maison de Bourguel, en recompensacion dou davant dit don que nous avons fait au dit hospitaul; de la quelle somme d'argent nous nous tenons pour bien paiei.... Et pour ceu que se soit ferme chose et estauble, nous et li convens y mettons nos saielz. Ce fust fait l'an de grâce mil doulz cens sexante et trois, lou lundi devant la feste de saint Andreu (1). »

Conformément aux stipulations contenues dans l'acte qui précède, Geoffroy de Bourlémont donna, en 1265, à la maison de Gerbonvaux celle de Bermont avec ses dépendances, rentes et revenus, à condition que le maître et les frères feraient célébrer l'office divin, au moins trois fois la semaine, dans la chapelle de ce dernier lieu, qui devint comme une succursale de l'hôpital.

On voit, par un titre de 1269, qu'il y avait dans le voisinage une tuilerie et deux étangs, mais aucun document ne fait connaître ce que fut cette maison comme établissement hospitalier; aucun ne parle non plus du pélerinage dont la chapelle aurait été le but. Une note d'un compte rendu par l'amodiateur de Gerbonvaux nous apprend seulement qu'en 1595, on fit recouvrir « toute l'esglise de la chapelle de Bairmont ». Cette maison était comprise dans son bail pour un revenu annuel de 200 fr.

Vers cette époque, le maître de Gerbonvaux tenta de s'affranchir des obligations qui lui imposait l'acte de donation de Bermont à son hôpital, et, dans la requête suivante, adressée à l'official de Vaucouleurs, il lui exposa les motifs qui l'empêchaient de les remplir :

« Vous remonstre bien humblement Mre Guillaume Guarin, clerc du diocèse de Toul, maistre de l'hospital de Gerbonvaulx, prouveu légitimement d'iceluy et de la chapelle de Bermont, près Brexey, despendante dudict hospital, comme il vous auroit suffisanment faict paroistre des tiltres et provisions par lesquelz ladicte chapelle de Bermont, fondée

(1) Copie en parchemin, du temps.

soub l'invocation Monsieur St Thiébault, et les revenus d'icelle luy appartiennent à cause d'iceluy hospital, pareillement que le service délaissé à faire en icelle pendant les guerres et troubles derniers, a esté faict en l'église dudit Brexey, par ung chanoine d'icelle, en son nom, avec lequel il en avoit traicté, et qui n'osoit lors se hazarder l'aller faire actuellement en la chapelle dudict Bermont, pour craincte des volleurs et autres dangers de sa personne, et vous offert de faire remectre en estat suffisant ladicte chapelle de Bermont et ses bastimens et d'y faire célébrer la saincte messe cy après, ès jours des dymanches ou bien une fois la sepmaine, comme ont faict dès bien longtemps cy devant ses prédécesseurs... ; et croit que, par les visites et informations qu'en avez faictes, l'avez ainsy sceu et aprins, et que les revenus de ladicte chappelle ne sont bastans pour y faire service davantage ny entretenir prestres à cest effect, joinct l'incommodité du lieu dudict Bermont, scitué ès bois et loing des villages voisins; causes qu'il vous supplie luy permectre de continuer à l'advenir qu'il puisse faire dire par sepmaine la saincte messe une fois en ladicte chapelle de Bermont, comme ont faictz sesdictz prédécesseurs, sans le charger de service davantage, pour les causes que dessus, et en considération qu'icelle chapelle n'est église parochialle, et en laquelle n'y a charge d'âmes ou que, pour la dévotion du peuple, il soit besoing y célébrer la messe davantage qu'une fois la sepmaine... »

Le promoteur général de l'Officialité, faisant fonctions de ministère public, se porta opposant aux fins de la requête du maître de Gerbonvaux, et l'affaire étant venue devant ce tribunal ecclésiastique, l'official rendit, le 8 janvier 1601, une sentence ainsi conçue :

« Dominicque de Trossey (Troussey), prebtre, maistre ez artz, chanoyne en l'église collégiale Nostre Dame de Vaucouleur, curé et official audict lieu, estant en jugement en la court de ladicte officialité, le lundy, huictième jour du mois de janvier mil six centz et ung, contre maistre

Guillaume Guarin, maistre de l'hospital de Gerbonvaulx et de la chappelle de Bermont, demandeur,... contre le promoteur général en ceste officialité, deffendeur... ; ledict demandeur a ramené à effect le contenu en sa requeste, conclud aux fins d'icelle et, en cas de procès, demande despens. A quoy ledict promoteur a dit que ledict demandeur doibt et est tenu de faire célébrer trois messes par chacune sepmaine en ladicte chappelle, suyvant l'intention des fondateurs, ce qu'il requéroit que ledict demandeur ait à y satisfaire à l'advenir, et que ledict demandeur ait incessamment à faire restablir les démolutions et ruynes qui sont en ladicte chappelle; à quoy il conclud et demande despens. Et, pour n'avoir pas ledict sieur Guarin faict faire le service par cy devant, il requéroit que ledict demandeur soit condampné en une amande de vingt escus, applicable aux œuvres pieuses de Monseigneur l'évesque et comte de Toul.

» Et ledict sieur demandeur a dict que le revenus dudict Bermont n'est suffisant pour faire celébrer les trois messes requises par ledict sieur promoteur, et qu'il offre, comme il a tousjours faict, de faire célébrer une messe par chacune sepmaine en l'église dudict Bermont, qu'est aultant que le revenus dudict Bermont peult porter, et que le service qui est destiné en ladicte chappelle a esté faict ou faict faire par ledict sieur Guarin ; partant demande renvoy pour ce chef.

» Surquoy, les parties ouyes, avons ordonné que à l'advenir ledict sieur demandeur fera célébrer la saincte messe en ladicte chappelle de Bermont tous les dymenches et festes solempnelles de l'année, que déclairons estre les jours de Pasques, Penthecostes, Assention, Sainct Jean Baptiste, Toussainctz, le jour du Saint Sacrement, Noël, et toutes les festes de Nostre Dame, et ès jours de feste Monsieur sainct Thiébault, soub l'invocation duquel sainct ladicte chappelle est fondée, et que, à l'effect dudict sainct service, ledict demandeur fournira ladicte chappelle d'ornemens

propres et nécessaires pour célébrer ladicte messe, et le tout par provision et jusques ad ce que autrement par nous soit ordonné après dheue information faicte du revenus de ladicte chappelle. Et sy avons ordonné que ledict sieur fera, dedans six mois, réfectionner les ruynes qui sont en ladicte chappelle, et mentionnées en nostre procès verbal (1), contenant la visitation par nous faicte d'icelle, en condampnant ledict demandeur ès despens de ceste instance et de ladicte visitation, la taxe à nous réservée. Et sy l'avons en oultre condampné en l'amande de deux escus pour avoir délaissé le service de ladicte chappelle par l'espace de deux mois; et saulf audict sieur demandeur son recors contre qui bon luy semblera. Faict et ordonné comme dessus. »

Un bail des revenus de Bermont, « qui s'appelle communément la chapelle de Nostre Dame de Barmont », passé, en 1618, par Jean Gravel, se qualifiant maitre et gouverneur de Gerbonvaux et Bermont, fait voir que ces revenus consistaient en terres arables, prés, grains, jardins, vins, chapons et cire; lesdites terres situées proche de la chapelle, et les prés, bans de Greux, Goussaincourt, Sauvigny, Brixey, Bras, et généralement ailleurs. . . . Le bail, fait pour « quatorzes vingt (280) frans », monnaie de Lorraine, par an, porte que les ornements de la chapelle demeureront à la charge du sieur Gravel, « et le service d'icelle accoutumé à celle des preneurs, qui, à la descharge d'iceluy sieur Gravel, sont tenuz et obligez de faire louablement célébrer et déservir, moinant 80 fr. barrois, qu'il a promis leur déduire et défalquer sur le prix de ladite admodiation ».

C'était, sans doute, un curé du voisinage qui venait célébrer l'office dans la chapelle; quant à la fourniture et à l'entretien des ornements, ils n'étaient pas bien onéreux pour les maitres de Gerbonvaux, si l'on en juge par la pièce suivante :

« Inventaire de ce qui est en l'hermitage de Bermont;

(1) Ce procès-verbal n'existe pas.

mis entre les mains de Tousainct Calbotin hermite dudit lieu.

» Une bourse, deux corporeaux, un purificatoire.

» Un calice avec sa platine d'estin.

» Une chasuble.

» Une aube avec la cinture et l'amict.

» Deux nappes d'autel.

« Un vieux Missel en gotique à l'usage de Toul.

» Une serviette,

» Le vingt quatriesme juin 1670.

» T. Calbotin. »

La maison de Bermont était donc devenue, et déjà depuis longtemps (1), un ermitage, et celui ou ceux qui l'habitaient avait, probablement, la garde de la chapelle. L'état dans lequel se trouvait celle-ci au commencement du siècle dernier, est indiqué dans le procès-verbal ci-après, rédigé à la suite d'une visite faite par ordre de l'autorité ecclésiastique :

« Cejourd'hui, douzième de juillet mil sept cents deux, le soussigné René Mercy, prêtre,... député par M. de Laigle,... vicaire général de Toul, pour, de sa part, visiter la chapelle de Bermont, en reconnoître l'état et en dresser procez verbal, s'étant transporté au lieu dudit Bermont, accompagné de Me Jean Jacob, prêtre, curé de Greux, dans la paroisse duquel ladite chapelle est située, il a remarqué ce qui suit :

» Que la chapelle est placée sur un coteau, au coin d'un bois, et distante d'une demie lieue dudit Greux et de tout autre village.

» Que, joignant ladite chapelle, il y a un petit corps de logis où demeurent présentement deux hermites.

» Etant entré dans la chapelle, et en ayant pris les dimensions, elle s'est trouvée avoir environ cinquante pieds de longueur sur vingt de largeur.

» L'autel, placé dans le chœur et tourné vers l'orient,

(1) La tombe d'un ermite, mort en 1583, se voit dans la chapelle. (Notice de M. l'abbé Bourgaut.)

est de pierre et en bon état; il ne paroît néanmoins aucune marque de consécration. Il est vray qu'au-dessus de la pierre d'autel, au milieu et vers le bord de la surface,... il y a une entaillure, laquelle étant fermée d'une pierre, ledit Mercy, commissaire, l'a fait ouvrir pour reconnoître si ce n'étoit pas le sépulcre où peut-être on auroit mis les reliques, quoy que ce ne soit pas l'endroit ordinaire où l'on a coutume de les placer; mais il ne s'y est rien trouvé du tout, et il a été remarqué qu'il n'a pu même y avoir de reliques, à cause du peu de profondeur de cette entaillure....

» Au devant du dessous de la pierre d'autel, il n'y a point de sacrarium ou sépulcre, ni aucune ouverture pour y mettre des reliques.

» L'autel, pris tant pour la pierre ou table que pour les pied et soutiens, ne paroît pas ancien et semble avoir été démoli et rétabli depuis trente ou quarante ans. On y a cependant dit la sainte messe jusqu'à présent, sans marbre.

» Dans la nef de l'église il y a six croix aux murailles, semblables à celles qui se font aux consécrations des églises, quoi qu'il y ait une forte présomption que ce n'est là qu'une preuve équivoque et même incertaine que la chapelle ait été consacrée, car : 1° Il n'y a point de ces croix dans le chœur, ni même dans la partie de la nef attenante au chœur. 2° Ces croix ne sont pas uniformes, les unes sont plus basses, les autres plus hautes, et les croisons sont *entremêlez de fleurs de lys*. 3° Il n'y a point de ces chandeliers placez ordinairement au-dessous des croix, comme il se faisoit et se voit encore dans les églises consacrées. 4° Ces croix ne paroissent pas anciennes à proportion de la chapelle. .

» Les murailles de la chapelle et la toiture sont en assez bon état..

» A l'égard du service et des charges attachées à cette chapelle, l'usage est, depuis longues années d'y célébrer

la sainte messe une fois par mois, quoy qu'anciennement on l'y disoit chaque dimanche.

» On n'en sait pas au vrai le patron ou titulaire, savoir si c'est la sainte Vierge ou saint Thiébaut, ou tous les deux ensemble, dont l'un soit patron et l'autre titulaire... »

Un nouveau procès-verbal de visite de *l'ermitage* de Bermont, rédigé en 1752, porte que « le lambris de dessus la chapelle est fort vieux et demandera dans peu d'années d'être rétabli, à cause des goutières et de la neige qui y sont tombées ci-devant, quoique la toiture soit en bon état. Il est nécessaire aussi de faire recrépir les murs du dehors, de même que le logement des hermittes, faute de quoy tout va tomber en désordre. La porte d'entrée de la chapelle est aussi fort vieille et pourrie. »

Pas un mot des souvenirs qui s'attachaient à ce petit monument, que les possesseurs de Gerbonvaux considéraient uniquement comme une charge pour eux. Le procès-verbal de 1702 ne mentionne qu'une seule particularité digne de remarque : c'est la présence de *fleurs de lys* entre les croisillons des croix peintes sur les murailles de la nef. Pourquoi et à quelle époque y avaient-elles été représentées? C'est ce qu'on ne saurait dire, mais le fait en lui-même parait s'expliquer tout naturellement. Les du Lys, descendants de Jean d'Arc, second frère de la Pucelle, portaient des fleurs de lys dans leurs armes ; l'un d'eux, Claude, curé de Greux et Domremy, par son testament daté du 8 novembre 1549, fit don à « Nostre Dame de Beaumont » de six gros pour une fois (1). Ces emblêmes peuvent donc fort bien avoir été mis là par les soins de quelque membre de la famille, qui aura voulu rappeler ainsi les visites de Jeanne à ce sanctuaire.

Dans la description qu'en donne le procès-verbal de 1702, il n'est rien dit des objets qu'il renfermait ; il devait

(1) Ce testament est imprimé (p 187) dans l'ouvrage intitulé : *La famille de Jeanne d'Arc, documents inédits*, etc., par E. de Bouteiller et G. de Braux, 1878.

posséder pourtant à cette époque la statue de la Mère de Dieu, devant laquelle on raconte que Jeanne venait se prosterner, et celle du patron de la chapelle, qui s'y voient encore l'une et l'autre aujourd'hui.

La première, dit M. l'abbé Bourgaut dans son intéressante notice, représente la Vierge couronnée, portant un sceptre de la main droite et de l'autre l'enfant Jésus, qui tient un oiseau. Cette antique statue, moins grande que nature, est en chêne, récemment polychrômée, et placée à gauche de l'autel. Celle de saint Thiébaut lui fait pendant du côté opposé de la fenêtre absidale. La pointe d'ogive de celle-ci supporte un crucifix de bois que les archéologues font remonter au XII[e] siècle. Deux autres statues, posées en saillie de chaque côté du chœur, font, avec les précédentes, cortége à l'autel, massif de pierre revêtu de bois peint. La piscine est du XIV[e] siècle. Au-dessous, sur la tombe d'un ermite mort en 1583, on lit le nom de frère Denis Plantain.

Une stalle commune au chœur, un appui de communion et un bénitier cylindrique très-ancien, fixé dans le sol, à droite de la porte, composent tout le mobilier de la chapelle. Le vaisseau consiste en une nef moderne et une abside carrée, d'une longueur totale de 14 mètres, d'une largeur et d'une évaluation proportionnées, le tout de style ogival. Çà et là quelques débris de style roman, tels que les piliers de la voussure du chœur et des baies murées dans le flanc méridional, accusent une construction antérieure (1). Une croix du XI[e] ou du XII[e] siècle domine le pignon du chevet; celui de l'entrée supporte un campanile, dont la cloche fut cachée à Goussaincourt pendant la Révolution. A sa partie supérieure, elle porte, en lettres gothiques minuscules du XIII[e] siècle, une inscription circulaire (2) dont une croix fleurdelisée sépare la fin du commencement.

(1) C'est-à-dire de la chapelle primitive, laquelle fut, sans doute, comme celle de Gerbonvaux, reconstruite par les Bourlémont après qu'ils en furent devenus possesseurs.

(2) M. l'abbé Bourgaut en a donné une sorte de fac-simile qui ne permet pas de deviner ce qu'elle peut signifier. Ce qu'il est permis de supposer, c'est qu'elle commence par les mots *Ave Maria*.

Deux portes sont percées dans la chapelle : l'une, à la naissance de la nef, s'ouvre au midi sur le jardin et la façade de l'habitation; l'autre, de forme gothique, à gauche de l'autel, conduit dans un petit cimetière, clos de murs, où se trouve, au milieu d'autres sépultures, la tombe de l'homme intelligent et généreux (1) à qui l'on doit la restauration du sanctuaire décrit par M. l'abbé Bourgaut.

Le domaine de Bermont, vendu comme bien national en 1793, avec les 16 hectares de terrains qui l'environnaient, était abandonné et presque ruiné lorsque M. Sainsère s'en rendit acquéreur en 1834 (2). Il fit réparer la maison d'habitation, qui devint sa demeure favorite, ensuite la chapelle, que ne manquent pas d'aller visiter aujourd'hui les pèlerins qui se rendent à Domremy pour voir la maison de Jeanne d'Arc, le monument élevé en son honneur, et parcourir les lieux où elle a laissé des souvenirs.

(1) La tombe porte l'inscription suivante, qu'il est convenable de reproduire :

Ci-gît Claude-Jean-Baptiste Sainsère,
Né à Vaucouleurs le 12 juillet 1771,
Décédé le 12 novembre 1848.
Il est le restaurateur de cette chapelle
Qui, suivant la tradition confirmée par
L'histoire, est bien véritablement celle
Dans laquelle Jeanne d'Arc reçut les
Inspirations qui la portèrent à se
Dévouer au service de son pays.
Respectez cette chapelle en mémoire
De l'héroïne qui arracha la France
Des mains des Anglais, et la cendre
Que couvre cette tombe.

(2) Ce domaine a été acheté, l'an dernier, sur les héritiers Saincère, par Mlle Villain, de Saint-Mihiel, qui va y fonder, sous le vocable de Jeanne d'Arc, un asile destiné à remplacer l'ancienne maison de Saverne, et à recueillir les veuves pauvres et les orphelins en bas âge de militaires.

NORD

Lith. Klein, Epinal.

MÉMOIRE

SUR LES

SOURCES SULFATÉES CALCIQUES

DU TRIAS EN LORRAINE

par M.-A. BRACONNIER

Ingénieur au corps des Mines.

Caractères généraux de ces sources. — Les sources sulfatées calciques froides sont très-répandues sur le versant occidental des Vosges ; ainsi, du Nord-Est au Sud-Ouest, l'on rencontre successivement :

N° 1 la source de Nonhigny, près Cirey-sur-Vezouze ;

N° 2 celle du pré Rambaulx, à 3 kil. au Nord de Moriville ;

N° 3 la source Valère, à 2 kil. à l'Est de Saint-Vallier ;

N° 4 la source de Circourt, à 2 kil. au Sud-Est de cette commune ;

N° 5 la source d'Heucheloup à 2 kil. 1/2 au Sud d'Hagécourt ;

N° 6 la source Salée à 2 kil. 1/2 au Nord-Est de Vittel ;

N° 7 la source du Rondbuisson, à 2 kil. au Sud-Ouest de Norroy ;

Nos 8, 9, 10 la Grande Source, la Source Marie et la Source des Demoiselles à Vittel ;

Nos 11, 12, 13, 14, la Souveraine, la source du Pavillon, la source du Prince, la source du Quai à Contrexéville ;

Nos 15, 16, les sources nos 1 et 2 de Martigny-les-Lamarche ;

Ces diverses sources diffèrent beaucoup par leur importance,

ainsi que l'indique le tableau ci-dessous qui donne leurs débits moyens en litres par minute :

N° 1	N° 2	N° 3	N° 4	N° 5	N° 6	N° 7	N° 8	N° 9
7	30	130,	10,	132,	16,	8,	85,	48,

N° 10	N° 11	N° 12	N° 13	N° 14	N° 15	N° 16;
18	8,	210,	20,	47,	33,	26;

mais, sous le rapport de leurs diverses propriétés, elles offrent la plus complète analogie : elles coulent limpides, inodores, presque insipides, sans aucun dégagement gazeux; leur débit est sensiblement constant; elles ne se troublent jamais; leur température est de 10 à 12 degrès en moyenne et varie à peine de quelques degrés avec les saisons; des conferves verdâtres s'y développent en grande abondance; leurs points d'émergence et les rigoles par lesquelles elles s'écoulent se tapissent rapidement d'un enduit rougeâtre; elles sont généralement incrustantes et déposent dans leur voisinage des tufs calcaires d'autant plus blancs qu'ils se forment à une plus grande distance des points d'émergence; la vase des fossés dans lesquels s'écoulent ces eaux contient en abondance des sulfures de fer et de calcium produits par l'action réductrice des matières organiques sur les sulfates en dissolution et donne naissance à des dégagements fréquents d'acide sulfydrique. Le tableau N° 1 donne en milligrammes par litre la composition de ces diverses sources et permet de se rendre compte de la grande analogie de leurs propriétés. (*Voir le tableau* 1.)

Ces diverses compositions oscillent plus ou moins autour du type moyen suivant :

	Par litre	en centièmes
Acide carbonique	140^m.gr.^	5,8
Carbonate de chaux	250	10,4
Id. magnésie	110	4,5
Id. fer	10	0,4
Sulfate de chaux	1360	58,8
Id. magnésie	260	10,6
Id. soude	200	8,3
Chlorures	30	1,2

Les sulfates composent donc la majeure partie des sels tenus en dissolution : le sulfate de chaux forme à lui seul près des deux tiers du résidu fixe de l'évaporation.

Mode de formation.

La grande similitude de ces différentes sources laisse à présumer que leur mode de formation est identique : la recherche des phénomènes qui président à leur naissance n'est point d'ailleurs une pure question de curiosité : car toutes les données que l'on pourra acquérir seront des plus précieuses, soit pour assurer le captage complet des sources soit pour les protéger efficacement contre les infiltrations d'eaux étrangères.

Le croquis ci-joint donne la situation respective des sources 1 à 16 ainsi que les limites séparatives des diverses zônes superposées des trias, des marnes irisées, du muschelkalk supérieur, du muschelkalk inférieur et du grès bigarré.

La ligne droite 1-16 qui joint la source de Nonhigny à celles de Martigny, orientée E-34°-N, est sensiblement parallèle à la limite générale des affleurements des marnes irisées : toutes les sources sulfatées calciques sont réparties de part et d'autre de cet alignement moyen dont elles s'écartent au plus de 6 kilomètres. Cette direction E-34°-N est précisément celle de l'un des principaux systèmes de lignes de fracture qui accidentent le sol de la Lorraine et ce système, ainsi que le système perpendiculaire, son contemporain, impriment, comme je l'ai fait voir dans ma « Description géologique des terrains qui constituent le sol du département de Meurthe et Moselle » un cachet spécial au relief général de la contrée. Il est, dès lors, permis de supposer que si, dans la région qui nous occupe, l'effet général du premier système a été d'orienter parallèlement à sa propre direction les lignes d'affleurement des différentes zônes du Trias et de concentrer toutes les sources dans une zône liénaire très-étroite, les fissures du second système

doivent constituer les canaux souterrains dans lesquels ces sources circulent.

Ces sources viennent d'une certaine profondeur et ont dû parcourir un assez long trajet souterrains : c'est ce qu'indiquent leur constante limpidité, la régularité de leur débit et les variations très-limitées que subissent avec le temps leur température et leur composition chimique; comme autre preuve, on peut indiquer l'accroissement considérable et continu qu'éprouve leur débit lorsque l'on abaisse le point d'écoulement : ainsi, lorsque dans le puits de la Souveraine on maintient, par des épuisements, le plan d'eau à 5^{m}30 en contrebas du niveau ordinaire d'écoulement, l'on porte le débit de cette source à 95 litres par minute. Aussi, en raison de leur mode particulier de formation, ces sources minérales se différencient-elles nettement des sources ordinaires formées par la réunion des infiltrations dans le sol voisin des eaux pluviales tombées à peu de distance : ces dernières ont un débit extrêmement variable avec les saisons, se troublent fréquemment après les fortes pluies et restent même souvent louches pendant un temps très-considérable. De plus, il est facile, par des travaux peu dispendieux, de changer beaucoup les points d'émergence des sources ordinaires : cela est beaucoup plus difficile pour une source minérale arrivant de la profondeur par une cassure naturelle du sol.

La grande augmentation de débit qu'éprouvent les sources sulfatées calciques lorsqu'on abaisse le niveau de leur écoulement est, cependant, une preuve qu'elles ne viennent pas d'une profondeur considérable, sans quoi le frottement prolongé contre les parois des fissures qui leur servent de canaux suffirait pour rendre le débit peu variable avec l'altitude du point d'émergence.

D'après cela, il est naturel de supposer que ces sources se forment dans l'une des subdivisons du Trias et que l'eau sulfatée calcique suit un cours souterrain très-analogue à celui des sources artésiennes. L'examen de la situation géologique

des points d'émergence des diverses sources va nous donner la solution cherchée : des 16 sources précitées, quatre, les nos 2, 4, 6, 7, se rencontrent dans la région inférieure des marnes irisées ; trois, les nos 8, 9, 10, vers le dessus du muschelkalk supérieur ; huit, les nos 3, 5, 11, 12, 13, 14, 15, 16, vers le milieu du muschelkalk supérieur ; une, le no 1, dans le muschelkalk inférieur ; l'on n'en trouve pas une seule dans le grès bigarré : j'en conclus qu'il faut admettre que les sources sulfatées calciques se forment dans une zône intermédiaire entre le muschelkalk et le grès bigarré. C'est ce que confirme l'observation : il résulte, en effet, des travaux de Mr Levallois, inspecteur général des mines, et des miens que cette zône intermédiaire, qui, dans le Wurtemberg, le grand-duché de Bade, la Lorraine allemande et même vers Lunéville, contient du sel gemme, se compose, dans la région que nous occupe, d'abord de trois ou quatres mètres de grès dolomitiques formant la partie supérieure du grès bigarré, puis de cinq ou six mètres de marnes bigarrées contenant des bancs de gypse et formant la partie inférieure des 40 mètres de marnes compactes et imperméables qui constituent le muschelkalk inférieur : ces assises gypseuses et dolonictiques de la zône ainsi définie contiennent en abondance les sulfates et carbonates et autres sels que l'analyse constate dans les sources minérales. Le muschelkalk supérieur est essentiellement formé de bancs calcaires : la zône inférieure, d'une puissance de 47m est séparée, par un banc d'argile compacte de 8m, de la zône moyenne dont la puissance est de 17m et qui est elle-même séparée, par un banc d'argile compacte de 3m, de la zône supérieure d'une puissance de trois à quatre mètres, au-dessus de laquelle les marnes irisées débutent par des marnes sableuses dolomitiques.

La figure ci-dessous représente une coupe du sol entre Contrexéville et Provenchères et permettra de saisir l'explication que je propose pour le mode de formation des sources minérales de la première localité. Les eaux pluviales pénètrent dans le sol en A, à la cote de 355m : elles glissent

progressivement sous les marnes imperméables du muschelkalk inférieur jusqu'au B à la cote 245m, en parcourant ainsi souterrainement un trajet de huit kilomètres pendant lequel leur pression hydrostatique peut atteindre 10 à 12 atmosphères; en raison de cette pression progressivement croissante, elles se saturent des sels solubles que contient la zône intermédiaire. En B, elles remontent par une ligne naturelle de cassure et sortent à la côte 340m, soit 15m au-dessous de leur poînt de départ; dans ce trajet ascensionnel elles peuvent continuer à se charger de carbonates aux dépens des calcaires, surtout dans la région inférieure. *(Voir la figure I).*

La théorie précédente explique très-bien, comme l'a d'ailleurs fait, dès 1850, M. Jutier, ingénieur au Corps des Mines, comment en un même point les sources minérales peuvent être environnées de sources ordinaires très-abondantes : les sources ordinaires sont produites par les pluies qui s'infiltrent dans les plateaux E, F et se réunissent au-dessus du banc d'argile qui sépare les 1re et 2e zônes du muschelkalk supérieur. Elle permet également de se rendre compte de la différence de minéralisation que présentent les diverses sources : celles qui sortent dans le muschelkalk marneux imperméable doivent être protégées contre toute infiltration d'eau ordinaire; celles qui sortent de la 1re zône du muschelkalk supérieur ne doivent se mélanger qu'à une très faible proportion d'eau ordinaire; car cette première zône est protégée par le banc d'argile qui la recouvre et ne reçoit les eaux pluviales que dans la région CD de son affleurement; enfin, les sources qui sortent dans les marnes irisées sont protégées par l'imperméabilité même de ces marnes; aussi ces diverses sources sont-elles les plus chargées de principes minéraux. Il n'en est pas de même des sources nos 3, 8, 9, 10, qui sortent de la partie supérieure du muschelkalk non protégée contre l'infiltration des eaux pluviales et qui doivent se mélanger avec une certaine

proportion d'eau ordinaire; aussi ces sources sont-elles moins minéralisées que les premières.

Relations entre les sources très-voisines. Dans une même localité, les sources sulfatées calciques sont généralement en nombre multiple lorsque le sol est constitué par des couches calcaires et cela se conçoit aisément : partout l'on remarque que les couches calcaires sont divisées par des fissures parallèles presque verticales reliées entre elles par d'autres fissures plus faibles perpendiculaires aux premières : de ces fissures nombreuses un très petit nombre des plus importantes se prolongent à travers les bancs de marnes ou d'argile entre lesquels les couches calcaires sont comprises. A Contrexéville, par exemple, sous le banc d'argile qui recouvre la première zône du muschelkalk se développe un réseau complexe formé par ces fissures : l'eau minérale qui arrive de la profondeur s'écoule par trois des fentes les plus importantes; en outre, elle pénètre complètement le réseau complet des fissures, formant ainsi autour des sources minérales proprement dites une nappe assez étendue exerçant sa pression sur le banc d'argile qui la contient. Aussi, lorsqu'on modifie le régime d'une des sources agit-on également sur les autres: ainsi, lorsqu'en déprimant de 5m30 le niveau d'écoulement du n° 12 l'on porte son débit à 95 litres par minute, réduit on respectivement de 17, 1, 4 litres les débits des nos 12, 13, 14. D'autre part, toutes les fois que l'on perce le banc d'argile à peu de distance des sources, l'on atteint l'eau minérale; c'est de cette manière que l'on a obtenu vers 1858 la source n° 11 dont la faible minéralisation tient à ce que des puits voisins, placés un peu au-dessus du fond de la vallée, ayant traversé le banc d'argile, établissent une communication entre la nappe minérale et l'eau ordinaire. C'est donc avec raison qu'à Contrexéville un périmètre de protection établi autour des nos 12, 13, 14 interdit le creusement de puits qui pourraient traverser le banc d'argile qui protége l'eau minérale.

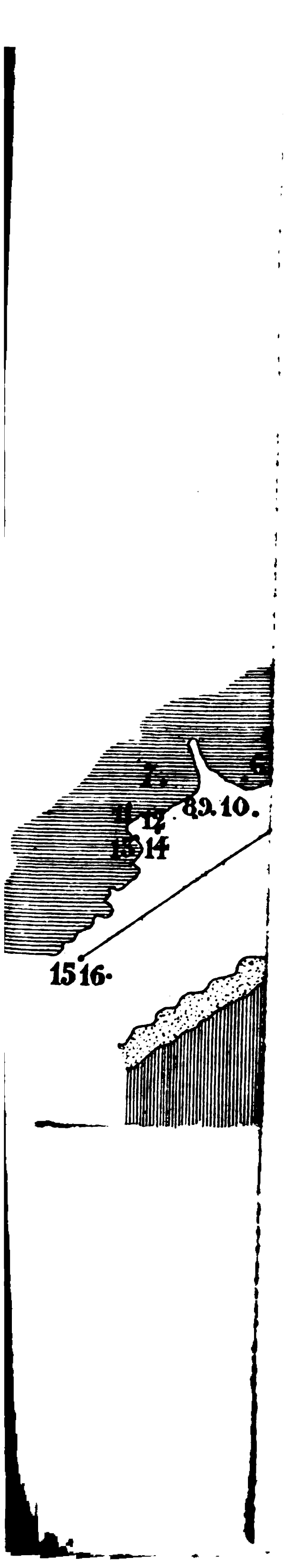
Influence des pluies et des saisons sur le débit et la composition chimique. — Lorsque les saisons d'une même année sont très-différentes au point de vue udométrique, les variations du débit sont très-sensibles. Ainsi, au mois de mars, après une fonte de neiges abondantes, le nº 12 donnera 215 litres par minute, tandis que, la même année, après un été bien sec, il descendra, au mois d'octobre, jusqu'à 115 litres par minute. Lorsque les saisons diffèrent peu, le débit est peu variable, ainsi que l'indique le tableau ci-dessous :

SOURCE Nº 12	Débit.	Chlore.	Acide sulfurique.	Chaux.	Magnésie.	AUTEUR DE L'ANALYSE
18 août 1859.	118	18	1100	890	40	Ecole des mines.
15 janvier 1879.	145	7	1060	823	31	Braconnier ingr des mines.
15 février id.	146	7	1052	810	32	Id.
15 mars id.	128	7	1066	828	33	Id.
15 avril id.	—	7	1070	829	35	Id.
15 mai id.	125	7	1073	832	39	Id.
15 juin id.	122	8	1080	840	42	Id.

Les observations et analyses que j'ai faites dans le premier semestre de 1879 montrent que le débit de la source nº 12 a varié insensiblement et n'a diminué que de 15 à 16 %; à mesure que le débit diminuait le degré de minéralisation augmentait; mais les variations n'ont pas dépassé 2 1/2 %. L'étude simultanée des sources nos 11, 13, 14, 6, 8, 9, 10 m'a donné les mêmes résultats. Si l'on compare les chiffres de la première et la dernière ligne de ce tableau, l'on voit que pour un débit presque égal, le degré de minéralisation n'a pas diminué en 20 ans de plus de 1,9 %.

Histoire et statistique. — La plupart de ces sources sulfatées

Numéros d'ordre.	organique et perte	Résidu fixe.	Date de l'analyse.	NOMS DES AUTEURS
1	–	2506	1878	Braconnier, ingénieur des mines
2	–	2165	1878	Id.
3	–	2249	1868	Académie de médecine.
4	–	2368	1878	Braconnier, ingénieur des mines
5	–	2418	1874	Académie de médecine.
6	–	2721	1878	Braconnier, ingénieur des mines
7	3	2360	1876	Ecole des mines.
8	–	1122	1879	Braconnier, ingénieur des mines
9	–	1196	Id.	Id.
10	–	1115	Id.	Id.
11	–	1744	Id.	Id.
12	–	2363	1859	Ecole des mines.
13	–	2248	Id.	Id.
14	–	2158	Id.	Id.
15	4	2574	1868	Professeur Jacquemin.
16	4	2578	Id.	Id.


7.
8.9.10.
11 12
13 14
15 16.

calciques sont connues et utilisées depuis bien avant le milieu du 18e siècle pour les maladies des organes digestifs et des voies urinaires. Le tableau ci-dessous résume les renseignements historiques, administratifs et statistiques les plus importants pour celles de ces sources qui sont régulièrement exploitées.

Nos d'ordre.	Date du captage	Date de l'autorisation d'exploiter.	Date de la déclaration d'intérêt public.	Nombre de buveurs en 1878.	Nombre de bouteilles expédiées en 1878.
3	1832	1873	—	»	»
5	1874	1875	—	—	12000
6	1874	1875	—	50	15000
8, 9, 10	1856	1857	—	720	100000
11	1858	1861	—	100	96000
12, 13, 14	1759	»	1860	2085	300000
15, 16	1860	1859	—	122	10500

NOTICE ARCHÉOLOGIQUE

SUR

L'ÉGLISE SAINT-MAURICE

D'ÉPINAL (1)

par M. Félix VOULOT

Conservateur du musée des Vosges,

membre titulaire de la Société d'Emulation.

L'église Saint-Maurice d'Epinal fut élevée pour servir à un monastère de bénédictines fondé vers 970 par Thierri de Hamelant, évêque de Metz. C'est donc à la fin du Xe siècle que doit remonter la construction primitive dont on voit encore des traces. Toutefois l'édifice, élevé sur de vastes proportions par des mains inhabiles, était si mal assis, qu'on fut obligé de le renouveler presque entièrement dans la 1re moitié du XIe siècle. Enfin, en 1051 il put être consacré par Léon IX à son passage en Lorraine, comme l'indique une pièce conservée à la bibliothèque communale.

Le temple achevé alors, orienté au nord-est, avait le plan d'une croix latine à branches et à tête très courtes. La haute nef était séparée des latéraux par cinq piliers de

(1) Cette église a déjà été l'objet de deux autres notices publiées, l'une en 1860 par M. le docteur Boyé dans le Journal des Vosges, l'autre en 1867 par M. Duhamel, archiviste du département, dans le bulletin monumental de Caen. Elles se trouvent l'une et l'autre à la bibliothèque d'Epinal. Les archéologues y trouveront des renseignements intéressants que la présente notice complète sur plusieurs points.

chaque côté, et les parties inférieures n'ont jamais été modifiées. Il en est de même des courts transsepts qui faisaient saillie de 4 mètres seulement sur les latéraux. Y avait-il trois apsides ou une seule? C'est ce que je ne saurais dire (2).

A l'extrémité opposée s'élevait une tour carrée à laquelle se greffait à l'extérieur, au sud-est, une tourelle cylindrique renfermant un escalier, toutes choses dont l'ensemble est conservé. Deux autres tourelles semblables, terminées par un cône de pierre, et faisant saillie au milieu des transsepts, à l'extérieur, existaient déjà à cette époque. Dominant tout l'édifice, elles lui donnaient un aspect d'originalité toute particulière. Cette disposition, fort rare en France, se rencontre fréquemment sur les bords du Rhin et en Irlande, dans les églises romanes de ces contrées. Spire en offre un curieux exemple. Deux portes donnaient accès à l'église Saint-Maurice, l'une d'elles s'ouvrant dans la 2e travée de gauche servait aux bourgeois, tandis qu'une très-petite porte percée dans la 1re travée du latéral droit, donnait entrée aux bénédictines dont l'abbaye était presque contigüe au sud-est. Cette dernière porte, qui existe encore, nous offre le type de l'église du XIe siècle. Elle est carrée, encadrée de deux colonnettes cylindriques divisées elles-mêmes vers le centre par une triple moulure en saillie et surmontées de chapiteaux à crossettes. Un tore cintré s'étend au dessus, et dans le timpan on voit encore à peine les traces d'une croix grecque pattée. L'autre latéral et les deux transsepts ont conservé à l'intérieur une porte semblable, plus svelte, plus élégante, imitée de la première. De celle du nord-est part une arcature d'aspect très-barbare, mais récente, et nul autre spécimen de ce motif caractéristique du style roman n'existe sur tout l'édifice. Une partie des transsepts est encore d'un petit appareil, de 10 centimètres

(2) La petite notice du docteur Boyé dit qu'il n'y en avait qu'une ; celle de M. Duhamel dit qu'il en existait trois.

de hauteur moyenne, noyé dans le ciment et doit remonter au Xe siècle ou aux premières années du XIe. Plusieurs très-petites fenêtres y ont laissé des traces dans la maçonnerie.

L'édifice du XIe siècle avait partout le plein cintre, au moins en intention, car les travées sont irrégulières, de largeur inégale, les deux premières étant très-larges, comparées aux suivantes. Un triforium d'un bel effet surmonte les arcs des latéraux. Les fenêtres géminées, élancées qu'il présente dans les deux premières travées, sont encadrées d'une colonnette cylindrique et surmontées d'un tore cintré. Aux autres travées la disposition est plus compliquée. Les fenêtres se composent de deux petits arcs en plein cintre soutenus, au centre, par deux colonnes et encadrés dans une arcature trilobée dont une 3e colonnette reçoit la retombée. Ces dernières fenêtres, remaniées au 13e siècle, n'offrent pas, dans leur couronnement la régularité des premières. La construction du XIe siècle n'avait point de voûtes. Une grecque blanche, rouge et noire, qui se voit encore sous les combles, le montre. La voûte en croisées d'ogive qui domine la nef parait remonter au XIIIe siècle. Elle s'appuie sur des arcs doubleaux qui prennent naissance au bas des fenêtres. Ces dernières sont hautes, étroites à plein cintre, sans meneaux. Les arcs doubleaux s'appuient sur un faisceau de 3 colonnettes qui, divisé en trois dans sa hauteur, par des cordons gracieux, descend jusqu'au bas de la nef. C'est au XIIIe siècle que remonte la restauration ou la reconstruction de l'ensemble de l'édifice. Ce travail a été exécuté dans un mode bâtard, sans style, dans l'intention de l'harmoniser avec les parties romanes. Ainsi, les arcades qui unissent la haute nef aux latéraux, reconstruites moins le claveau inférieur, sont formées d'ogives irrégulières, tandis que les fenêtres de la nef sont cintrées. C'est pour cette raison aussi que les arcs doubleaux sont à plein cintre. La construction de la voûte obligea à boucher certaines fenêtres romanes contre lesquelles on éleva alors des arcs-boutants fort laids et dépourvus de clochetons.

Au contraire la partie vraiment originale de l'église, celle qui a son style propre, c'est le chœur avec ses trois apsides. Il paraît dater de la deuxième moitié du XIIIe siècle. Il est par conséquent ogival à lancette; mais précisément parcequ'il a ses allures propres, il ne se raccorde pas avec les nefs. Ainsi la voûte du chœur élève ses ogives aigües fort au dessus des arcs doubleaux cintrés de la nef et des transsepts, ce qui est d'un effet peu gracieux. Malgré toutes ces irrégularités, l'édifice, réduit aux parties mentionnées, offrirait encore une assez belle unité, un ensemble imposant. Mais au XIIIe siècle déjà la tour avait été, pour cause de vétusté sans doute, entourée d'un lourd manteau de pierre qui l'enveloppe à 1^{m}20 de distance, et la fait ressembler à une forteresse. En 1333 la chapelle de St-Etienne, en 1350 celle des Voués, et en 1353, celle de la Trinité commencèrent à détruire l'unité apparente de l'édifice. Ces chapelles, avec plusieurs autres construites aux XVe, XVIe, XVIIIe siècles et dans ces dernières années même, devraient tout d'abord être détruites, si l'on voulait rendre à notre temple son aspect de grandeur primitif.

C'est au XVe siècle qu'on a dû poursuivre ce système d'excroissances ajoutées au corps de l'édifice en élevant le porche du nord, en avant de l'extrée des bourgeois. Ce porche qu'on a vanté comme une merveille, est formé d'une lourde arcade ogivale un peu surbaissée. Elle précède une voûte de 9 mètres de profondeur, et est surmontée d'un lourd pignon orné de 4 fenêtres accolées d'un beau style. Des arrachements en saillie font voir encore qu'on a changé de plan pendant la construction, et que le couronnement devait être composé d'un pignon très-aigu, flanqué de deux autres plus étroits et plus bas. La corniche supportant la toiture devait être placée plus bas. Les preuves indiscutables d'un commencement d'exécution d'un plan primitif se lisent encore mieux sur les deux faces latérales du porche que sur la principale. Aujourd'hui le pignon dominant, d'un galbe lourd, est flanqué de deux maigres

clochetons. Une partie des colonnettes du porche manquent sous leurs chapiteaux et devraient être remplacées. Quant aux nombreuses statues et reliefs dont, il était décoré, on n'en peut que déplorer la perte, d'autant plus que plusieurs frises et chapiteaux de ce porche sont d'une composition et d'une exécution fort remarquables.

La tourelle ronde du nord, qui d'après un plan de 1626, était intacte à cette époque, a été en partie démolie et devrait être relevée semblablement à celle du midi, reconstruite au XIIIe siècle sur le plan du Xe. Ce qui serait encore indispensable pour une restauration, ce serait la démolition des baraques qui enveloppent encore le latéral sud, et du manteau qui couvre l'étage inférieur et le bas de la tour carrée. Il faudrait pour procéder à ce dernier travail, consolider avec soin cette dernière dont le sommet paraît menacer ruine.

Il arriverait alors que le portail appliqué à l'ouest en 1847 au manteau du clocher, serait en saillie d'un mètre sur la tour, et décoré d'un fronton triangulaire aigu à crossettes, ce qui n'est pas inusité et ne serait pas disgracieux. Ce portail construit par MM. Jules Laurent et Grillot, en imitation du XIe siècle, est d'un bel effet, quoiqu'il eût été possible de le mettre plus en rapport avec le roman vosgien dont St-Dié, Pompierre, Vomécourt nous offrent de si curieux exemples.

Inutile de parler des petites niches gothiques dont les 3 chœurs ont été récemment entourés et remplissant l'espace entre les contreforts. Puisqu'elles viennent d'être construites à grands frais, on ne les démolira pas; mais un énorme mur des transsepts au nord-est qui domine l'édifice, n'a pas de raison d'être et n'existait pas à l'origine, comme on en voit la preuve au contour de la toiture primitive encore apparent. Si on le détruisait, les transsepts retrouveraient la double pente de leur toiture qui n'en a qu'une aujourd'hui. La suppression de ce mur jointe aux autres remaniements que j'ai indiqués serait urgente pour rendre à l'église

S[t]-Maurice quelque chose de son unité première et de son cachet de bon goût.

La peinture est représentée à l'église d'Epinal par de beaux vitraux modernes, en style de la fin du 13[e] siècle, qui remplissent les grandes baies des apsides. Naguère encore tout le triple vaisseau était décoré d'anciens tableaux dont peut-être plusieurs avaient du mérite. J'ignore ce qu'ils sont devenus. Pour la sculpture, je tiens à appeler l'attention des archéologues sur une tradition fort peu connue, qui pourroit donner lieu plus tard à d'importantes découvertes. On croit que les statues, qui décoraient jadis le porche, auraient été enfouies brisées dans la vanne attenante au jardin du musée. Mais ce qui est conservé, c'est d'abord une vierge du XIV[e] siècle, d'un assez bon style, placée au nord de la tour carrée, c'est surtout aussi un petit ensemble de sculptures qui se voient à quelques mètres de hauteur sur la tour cylindrique du sud. Sous une ogive en saillie qui encadrait et protégeait jadis un crucifix surmonté des deux autres personnes de la trinité, motifs dont les contours effacés à coup de pic ont laissé des traces apparentes, se cachent à demi deux têtes en face l'une de l'autre. L'une représente évidemment le soleil, sous l'apparence d'une tête radiée, les yeux fermés, la lèvre pendante. L'autre est destinée à rappeler la lune sous la forme d'une tête de femme dont une joue est à demi cachée par un voile dessinant un croissant. Ici encore la lèvre est pendante, les yeux sont fermés, comme pour indiquer que les cultes païens du Soleil et de la Lune ont succombé sous la puissance du christianisme. Sous cette arcade s'ouvre une niche ogivale qui, dit-on, renfermait jusqu'en 1793 une statue de pierre de S[t]-Nicolas. Cette statue paraît avoir été éclairée de nuit, comme l'indique une excavation latérale pratiquée dans la niche, et qu'on voit encore surmontée d'un petit couloir ayant servi sans doute d'issue à la fumée de la lampe. Enfin immédiatement sous cette niche se voient côte à côte sur une même pierre deux têtes aussi frustes que barbares,

qui semblent gallo-romaines. Elles rappellent par leurs caractères généraux les deux têtes supérieures, car celle de droite est une sorte de tête léonine, tout entourée de mèches formant rayons; celle de gauche, vue de profil, tournée à droite, rappelle des types des monnaies gauloises du nord-est et pourrait bien avoir dû symboliser la Lune, comme l'autre le Soleil. Dans ce cas, ces deux têtes auraient donné lieu à toute la décoration symbolique qui les surmonte.

Je regrette vivement de ne pouvoir décrire les quatre cryptes funéraires de l'*église d'Epinal,* qui sont bouchées par des murailles solides, quoiqu'elles n'aient jamais été explorées avec soin. Celle qui s'étend sous le chœur presque entier est la plus importante. Il serait à désirer qu'elle fût prochainement ouverte à la curiorité des archéologues et des artistes. Qui saurait si on n'y trouverait pas de vrais trésors pour la science et l'histoire du pays vosgien?

RÉSUMÉ

DES

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES DANS LE DÉPARTEMENT DES VOSGES

PENDANT L'ANNÉE 1878-1879

(mars 1878 à février 1879, inclusivement)

PAR A. DEMANGEON

Sous-chef de division à la Préfecture.
Secrétaire de la commission météorologique départementale,
membre titulaire de la Société d'Émulation, etc,

CARACTÈRE GÉNÉRAL DE L'ANNÉE.

On peut le résumer ainsi : année pluvieuse et accidentée; *fortes pressions atmosphériques correspondant à de très-mauvais temps* et, par contre, de *belles journées avec des pressions relativement basses*. Brusques variations dans la pression atmosphérique et dans la température, fort préjudiciables à la santé publique et à la végétation. — En somme, *année anormale*.

Les courants équatoriaux prédominent encore, moins cependant que les années précédentes; on remarque une certaine tendance des courants polaires à s'établir dans notre climat. Et c'est probablement à leur action combinée avec celle des premiers qu'est due cette condensation presque interminable des épaisses nuées charriées par le Sud-West. — Les extrêmes de pression constatés cette année

sont remarquables ; ils sont rarement atteints dans le pays : le maximun 747mm38 (779mm52 niv. mer) survenu le 4 mars 1878, terminait une série de fortes pressions qui ont régné pendant la seconde quinzaine de février. Le minimum 705mm39 (735mm72) ne s'est produit que le 20 février 1879, sous l'influence d'une violente tempête qui a traversé la France de l'West à l'Est (V. le compte-rendu spécial IV.)

Ces deux extrêmes de pression 747.38 — 705.39 donnent une différence de 42mm qui dépasse notablement l'amplitude moyenne des oscillations annuelles. La moyenne annuelle 729.90 est moins élevée que celles des années précédentes ; elle est égale, à très-peu près, à la moyenne locale.

Les extrêmes de température : 32°75 (21 juillet) et — 18°45 (25 décembre) bien que n'étant pas extraordinaires, présentent cependant quelque chose d'anormal, étant donné le caractère général de cette année ; on se les explique ainsi : le maximum 32°75 a précédé les violents orages du 21 juillet (V. § III) et le minimum est survenu, très-subitement, sous l'influence d'un courant de N-N-W. du 24 au 25 décembre, avec une pression atmosphérique très-élevée (740mm) malgré la conjonction lunaire. Ne voit-on pas ici la conséquence des luttes que les deux courants inverses se livraient dans les hautes régions de l'atmosphère ? Les extrêmes de température n'étant en quelque sorte qu'accidentels, la moyenne de l'année devrait se rapprocher de la moyenne locale ; or, nous avions l'an dernier 10°35 ; la moyenne de 1878 a été de 9°38. Les autres éléments ont varié dans le même rapport ; le degré actinique plus faible, la tension de la vapeur d'eau, la nébulosité, l'état hygrométrique, plus forts. La hauteur d'eau tombée est également plus élevée : 1.055mm3, pour 195 jours pluvieux (pluie, neige, etc.) V. les tableaux synoptiques et les diagrammes 6 à 9.

II. — RÉSUMÉS MENSUELS

MARS

Pression atmosphérique assez élevée et au-dessus de la

moyenne jusqu'au 22. Un maximum se produit du 3 au 6 (conjonction lunaire); le 4, au matin, la pression à zéro était à 747mm38 (779.52) et correspondait à des froids inopinés; l'air était pur, après quelques jours de pluie, aussi le dégré actinique était-il élevé. Un second maximum de pression, moins accentué, a lieu à la pleine lune avec un abaissement de température de 7°15. Dès le 22, la pression oscille, puis faiblit, la température baisse également du 23 au 26, on est en plein hiver. Un minimum de pression a lieu du 29 au 30 (709.46) sous l'influence du S-W. En même temps, la température se relève : le 29, le thermomètre marque 19°. Remarquons, en passant, que les temps humides et froids que nous subissions alors correspondaient à des sécheresses extraordinaires qui désolaient les provinces méridionales.

AVRIL

Dès les premiers jours, continuation des minimas de pression observés sur la fin du mois de mars et correspondant à la nouvelle lune. Pluies assez fortes, surtout sur les montagnes. Bonnes journées du 6 au 14; l'air est pur et très-sec : le 11 et le 15, à 1 heure, l'état hygrométrique calculé était à 28 et 29 %. Le S.-W. venant à remplacer le N.-E., la pression diminue; des pluies surviennent par intermittences dès le 16 et jusqu'à la fin du mois. Fortes averses du 24 au 26; le pluviomètre en 24 heures a recueilli 67mm8. Durant tout le mois, la pression oscille aux environs de la moyenne. Le maximum 735.94 correspond à l'avant-veille de la pleine lune et au maximum de température 24°65.

MAI

Faibles pressions durant tout le mois, sauf le 16 et le 17 où se produit le maximum 738.94 (P. L.) Le 18, maximum de température 28°15. Temps sec, chaud et orageux ; orage

le 15; 3 orages le 19; 5e orage le 24 avec une pression minima de 722.08. Brusques variations dans la température, le 29, il faisait réellement froid. Prédominance marquée du S.-W. : 60/93.

JUIN

Mauvais temps les premiers jours (N. L.); froid humide peu favorable à la végétation et à la santé publique. Peu ou pas de soleil. Pluies intermittentes; les céréales jaunissent dans les terrains peu perméables; les fruits à noyaux ont coulé. — Sous l'influence de courants variant du S.-W. au N.-W, par l'W., ce froid humide se continue presque sans interruption jusqu'au 20. Le 16, le thermomètre ne marque, au matin, que 5°60. Dès le 21, l'on peut enfin jouir de quelques journées passables d'autant mieux appréciées qu'elles sont plus rares. La végétation se ranime et la santé générale s'améliore. Le 26, maximum de température : 29°25.

JUILLET

Très-accidenté. Premières journées assez satisfaisantes. — Orage le 7, suivi de mauvais temps, froid et humide. Belles et chaudes journées dès le 15; période des fortes chaleurs les 20, 21 et 22. Le 21, au soir, l'air est très-sec, la tension électrique très-prononcée, le degré actinique relativement faible : ou pressent une manifestation orageuse... A 7 heures, une grêle extraordinaire s'abat sur la ville et les environs suivant une zône dirigée de l'West à l'Est. Parmi les grêlons, les uns, prismatiques, mesuraient jusqu'à six centimètres; les autres, lenticulaires, avaient de 2 à 6 centimètres de diamètre et même davantage, sur une épaisseur variable: on nous affirme que quelques-uns étaient plus gros que le poing. L'orage continua toute la nuit du 21 au 22, en s'éloignant à l'Est; les décharges électriques faisaient un

bruit semblable à celui de plusieurs canons tonnant ensemble; plusieurs coups foudroyants ont été constatés; les éclairs, non interrompus, étaient parfois aveuglants (V. le résumé spécial § III). La suite de cet orage s'est fait sentir le 22 et le 23, dans le département, plusieurs maisons ont été incendiées par la foudre; les dégâts causés aux récoltes se chiffrent par centaines de mille francs. Bien que les tendances orageuses se soient continuées jusqu'à la fin du mois, la pression atmosphérique demeurait au-dessus de la moyenne. Même, le 21, pendant l'orage, le baromètre n'était qu'à 732^{mm}68 (764.18) mais il baissait régulièrement depuis le 18, où avait lieu le maximum 739.51.

AOUT

Faibles pressions et temps variable. Assez beau jusqu'au 10. Pluies intermittentes avec orages depuis le 11. Forte pluie le 14. Orages les 6, 16, 19, 23, 24 et 29. Température maxima: 29°20 le 10 et 29°40 le 29. Brouillard les 2 et 9. Plus forte pression : 737.27 le 9 au matin; plus faible : 722.40, le 3 au matin, 722.48 le 24, 1 h. soir. Plus basse température 5°70 le 1er. Degré actinique faible.

SEPTEMBRE

Bonnes journées pendant la première quinzaine avec brouillard les matins. Pression presque toujours au-dessus de la moyenne; courants supérieurs S.-W. et N.-W. Le 20, gelée très-légère sur certains côteaux exposés au vent. Quelques chutes d'eau peu importantes ainsi du reste, que dans tout le département (V. le tableau XI.) Pour tout le mois, le pluviomètre n'a recueilli que 27^{mm}5. Pression maxima : 740.12 le 3; minima 722.20 le 23 au soir; température maxima : 25°95 le 4; minima 2°10 le 22.

OCTOBRE

Temps assez bon jusqu'au 19; le 18, le thermomètre,

au maximum, marquait encore 20°45, ce qui est extraordinaire en cette saison; toutefois les derniers jours se sont montrés des plus incléments; bourrasque du 24 au 25 avec pluie rare; la température décroît rapidement; la neige commence le 29 par le N.-W. Temps affreux les 30 et 31; une épaisse couche de neige couvre le sol et la gelée persiste. L'hiver s'annonce un peu prématurement.— Pression maxima: 739.96 le 2 au soir; température maxima 23°35 le 6.

NOVEMBRE

Pluvieux par intermittences. Fortes pluies le 28 (20mm4). Pression assez faible. Quelques petites gelées. Temps doux à la nouvelle lune, le 24. Courants supérieurs variables de S.-W. à N.-W. — Quelques chutes de neige mélangée de pluie.

DÉCEMBRE

Le 1er, très-grand halo lunaire elliptique annonçant la neige des jours suivants. Le temps se maintient froid et neigeux. 26 jours de gelée sur 31. Le 9, l'épaisseur de la neige atteignait environ 18 centimètres. Grand froid subit du 10 au 13 *avec de basses pressions atmosphériques*. Minimas de température: — 17°40 le 11; — 14°30 le 12; — 16°15 le 13; minima absolu: — 18°45 le 25, correspondant à la pression maxima 740.46 du 24 au soir (Nouv. lune.) La température s'adoucit sur la fin du mois, avec le retour des vents d'W. et S.-W.; en même temps la pression se relève, ce qui semble une anomalie. — 23 jours pluvieux ou neigeux; la neige qui séjournait sur le sol depuis 23 jours, commençait à fondre le 26; le 30, il n'en restait plus trace; la Moselle était très-forte par suite de la fonte des neiges accumulées sur les montagnes.

JANVIER 1879

Fortes oscillations de la colonne barométrique; variations incessantes des courants supérieurs et par suite, brusques changements de température. — Le 1er, le sol est à peu près ressuyé, le soleil luit par intervalles; l'on peut arborer sans crainte panaches et plumets, chacun se félicite de la clémence du ciel et les compliments de nouvelle année, donnés de meilleur air, paraissent mieux accueillis. Mais, à peine les salamalecs terminés, le temps reprend sa mauvaise humeur; la pluie, la neige et la gelée se succèdent avec une régularité désespérante, sans compter le verglas du 23, qui, assez anodin dans le Département, causa de si grands ravages dans le centre et l'Ouest de la France. (V. le compte-rendu de M. J. Jamin dans la Revue des Deux Mondes, livraison du 15 février). Cette succession de jours froids et humides était due à la prédominance des courants de N.-W. amenant une pression relativement faible. 20 jours de gelée pendant tout le mois.

FÉVRIER

Pression atmosphérique faible; minimum remarquable, 1re quinzaine pluvieuse. 2e quinzaine neigeuse et froide. La pression fléchit brusquement à l'époque de la nouvelle lune, le 17, un premier minimum se produit 708.86, 1 h. s.; pluie mélangée de neige, temps légèrement orageux, vent très-fort. Le 20, le vent redouble; sur le soir, un véritable ouragan se déchaine; à 9 heures la pression tombe à 705,39; bourrasques de pluie, neige, grêle, grésil, se continuant toute la nuit. Cette tempête avait traversé la France avec divers degrés de violence; elle n'a pas causé beaucoup de dégâts dans notre département (V. le § IV). Le lendemain, le baromètre remontait avec rapidité; il avait regagné 11mm depuis la veille. Orage à 6 h. du soir avec grêle et grésil. La pression s'est maintenue assez faible pendant les derniers

jours du mois. Minimum de température le 25 : — 4°40. Quelques chutes de neige.

III. — L'ORAGE DU 21 JUILLET 1878

Sur le soir du dimanche 21 juillet et pendant toute la nuit suivante, un orage des plus violents, précédé d'une grêle extraordinaire, s'est déchaîné sur le département des Vosges. Depuis trois ou quatre jours, la température s'élevait graduellement; le baromètre, qui, le 18, atteignait un maximum de 739.51 (771.31) se remettait à la baisse, sans tomber néanmoins au-dessous de la moyenne (729.9). Le 21 à une heure après midi, il était à 732.40 et baissait encore un peu jusqu'au soir. La température, au milieu du jour avait été étouffante. A sept heures du soir, l'état hygrométrique de l'air n'était qu'à 28 % et la tension de la vapeur d'eau très-faible (5°52). Le ciel se couvrait peu à peu et d'une façon toute particulière; le temps était clair au Nord et au Sud; mais un immense nuage bas et sombre, très-allongé, très-dense, légèrement frangé sur les bords, émergeait sinistrement de l'Ouest. Bien avant son arrivée au zénith et dans un rayon de près d'un kilomètre, on percevait un bruit assez semblable à celui causé par plusieurs chevaux lancés à travers la ville. C'était la grêle, et quelle grêle! qui s'échappait avec violence des flancs du nuage orageux. Les grêlons, ou plutôt les morceaux de glace, affectaient diverses formes: les uns étaient prismatiques, les autres lenticulaires et à noyau opaque; et tous, d'une grosseur énorme, éclataient avec fracas sur les pavés, trouaient la terre meuble, brisaient les branches d'arbres, etc. La violence du phénomène s'affirmait surtout suivant l'axe du nuage orageux; c'était un véritable avalanche de glaçons qui défonçaient les toitures, hachaient menu les récoltes en terre, les fruits sur les arbres

et jonchaient le sol de débris. Sur les bords du nuage, les grêlons tombaient de plus en plus espacés. On a ramassé au nord d'Epinal des grêlons plus gros que le poing ; les jardiniers de Bellevue et du Saut-le-Cerf ont éprouvé des pertes très-sensibles. De leurs vitraux de couche, de leurs cloches de verre, il ne restait que des morceaux. Telle était la violence de la grêle que huit ou dix chassis superposés et recouverts de paillassons se sont trouvés anéantis jusqu'au dernier : le bois même était haché. Nous avons ramassé sur la promenade du Cours des branches vertes de 3 centimètres de diamètre, coupées net comme par une balle. Quelques personnes ont été blessées par ces projectiles d'un nouveau genre. Après la grêle, l'orage continua jusque vers trois heures du matin ; les éclairs à peine interrompus, étaient éblouissants ; les éclats de la foudre ressemblaient aux décharges simultanées de plusieurs pièces d'artillerie. — Les localités les plus éprouvées ont été, suivant l'ordre de progression de l'orage : Liffol-le-Grand, où la foudre a réduit une maison en cendres ; plusieurs communes des cantons de Mirecourt, Dompaire, Charmes où les blés et les vignes ont été dévastés (pertes environ 220,000f), Gigney (16,000f), Uxegney (90,000f), les Forges (19,500f), St-Laurent : Epinal (65,000f), Golbey (153,000f), Dogneville (11,900f), Jeuxey (40,500f), Deyvillers (6,300f). Les cantons du Sud du département, Bains, Xertigny, etc., ont été préservés. Certains cantons n'ont même rien ressenti de cet orage. Cette particularité s'explique par la forme étroite et allongée qu'affectait le nuage orageux, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus. A 3 heures, l'orage sévissait sur le canton de Rambervillers, la grêle avait cessé, mais les éclats de la foudre allumaient çà et là des incendies d'autant plus redoutables que tout secours devenait inutile. Dans la commune de Jeanménil, le fluide électrique pénétrait dans une habitation par un œil de bœuf situé au-dessus des étables, *enflammait les fourrages* et, avec une rapidité impos-

sible à décrire, *le feu se répandait dans toute la maison* (1). Malgré la pluie qui tombait à torrents ; malgré les efforts des pompes des communes voisines, accourues au premier signal, la maison avec le mobilier et le bétail qu'elle renfermait, sont devenus la proie des flammes. Le phénomène dévastateur accomplissait ses derniers ravages dans l'arrondissement de St-Dié. A Bertrimoutier, la foudre incendiait de même une habitation de laquelle on ne put rien sauver. A Senones, le feu prenait, à la suite d'un coup foudroyant, dans une toiture : des secours immédiats et énergiques purent en arrêter les progrès. A Moyenmoutier la foudre pénétrait dans une ferme par le grenier à fourrages où elle allumait l'incendie, descendait, sous la forme globulaire, au rez-de-chaussée et brûlait fortement la propriétaire, la dame Michel (Rosalie) qui eut à peine le temps de s'enfuir. Malgré les secours les plus actifs, la maison ne tardait pas à s'effondrer.

Note historique. Nous devons à l'obligeance de M. Mathieu, employé à la mairie d'Epinal, bien connu, non-seulement par ses inimitables dessins à la plume, mais aussi par le soin studieux et entendu qu'il apporte à recueillir des documents très-intéressants pour l'histoire locale, la note ci-dessous relative à une averse de grêle qui s'abattit sur Epinal en 1842 :

« Le jeudi 18 août 1842, jour de la St-Louis, les coiffeurs fêtaient leur » patron, une grêle épouvantable vint s'abattre sur Epinal, vers 4 heures du » soir ; certains grêlons mesuraient 0,056^mm de diamètre. Sept à huit mille » carreaux de vitre furent brisés. Aux environs d'Epinal, on reçut seulement » quelques gouttes d'eau. Sur la ville, on avait vu s'étendre un immense » nuage en forme de balai...... »

A trente-six années de distance le même fait s'est donc reproduit. Ces redoutables manifestations de la nature étaient autrefois inconnues dans nos climats ; du moins, les chroniques n'en font aucune mention. Quelle serait donc la cause de cette recrudescence dans les phénomènes orageux ? Nous

(1) Ce n'est pas la première fois que l'on signale cette particularité. Doit-on l'attribuer à ce que le fluide, en se propageant, modifie instantanément l'atmosphère ambiante de manière à augmenter son affinité pour les corps combustibles.

n'hésitons pas à répondre : au déboisement des montagnes. Déjà, nous avons, en divers lieux, insisté sur l'action bienfaisante des forêts non-seulement au point de vue d'une égale répartition de pluies , mais aussi, et surtout, de la diffusion, dans le sol, des influences électriques contraires. Les hautes forêts sont des parafoudres naturels; l'atmosphère humide et, par suite, plus douce, dont elles sont environnées, est éminemment propre à cette diffusion augmentée et accélérée par les milliards de pointes des feuilles. Pour nous, il nous semble hors de doute que le déboisement exerce une action des plus nuisibles tant sur le régime des sources et des cours d'eau, que sur les produits de la terre. En effet, les contrées basses ne se trouvent plus suffisamment protégées, car le fluide contraire peut s'accumuler dans les nuages ; ces derniers, à leur tour, éprouvent moins de tendance à suivre les sommets qui, autrefois, les arrêtaient ou les rendaient impuissants.

IV. — LA TEMPÊTE DU 20 AU 21 FÉVRIER 1879 DANS LES VOSGES.

I. — *Renseignements généraux.* — La tempête semble avoir sévi dans le département suivant une zône le traversant de l'W-S-W à l'E-N-E. La partie N-N-W paraît avoir été très-peu atteinte : des centres absolus d'inactivité ont même été signalés, notamment dans la plaine. Dans la partie montagneuse proprement dite, comprenant le S-E et l'Est du Département, le vent a soufflé avec moins de force, mais de grandes quantités de neige se sont accumulées suivant l'altitude et l'exposition (de 1 m. à 4 m.) La hauteur moyenne du baromètre, au maximum de la tourmente, était de 735 mm. (hauteur réduite au niveau de la mer). Pas de dégats sérieux, seulement quelques arbres, sapins ou peupliers, arrachés ou déracinés en deux ou trois endroits. En somme, le département des Vosges a été relativement épargné. Le tableau et la petite carte que nous

donnons ci-après résument la marche et l'intensité de la tourmente. Le petit nombre des renseignements que nous avons pu recueillir sur le phénomène ne nous a guère permis que d'indiquer la direction générale : une portion a pénétré dans le département par le bassin de la Meuse et l'a quitté suivant le sens de la flèche (A) ; les points B et C, correspondant aux sommets séparatifs des versants, n'auraient rien éprouvé d'après les rapports qui nous sont parvenus. Une onde entière D E a traversé le département suivant une ligne moyenne allant de l'W-S-W à l'E-N-E, et s'est échappée dans le département de Meurthe-et-Moselle. Des filets transversaux, pénétrant dans les vallées latérales de la partie montagneuse S, S-E et E, y ont occasionné une condensation rapide donnant naissance à des chutes abondantes de neige (G H). — Sur tout le parcours de la tempête, la pluie, la neige et la grêle ont été signalées, en quantités variables avec l'altitude. Des décharges électriques se produisaient çà et là. Dans certaines vallées, le refoulement de l'air occasionnait des tourbillons, de sorte que le vent semblait souffler tour-à-tour de tous les points de l'horizon. Ailleurs, des courants tout-à-fait contraires à la direction générale de la tourmente se formaient, sans doute, par compensation.

II. — *Renseignements particuliers.* — Epinal. — Dès le 17, une première dépression atmosphérique se manifestait, venant de l'W, variant, du N-W au S-W. La pression, depuis plusieurs jours au-dessous de la moyenne, descendait à 708mm86 (739,34); bourrasques de pluie, neige, grêle, avec quelques coups de tonnerre. Les courants supérieurs se maintenaient en moyenne à l'Ouest. Le 19, le baromètre atteignait 724 mm (755) puis se remettait à la baisse. Le lendemain 20, cette baisse s'accentuait encore; le vent d'W, violent, rétrogradait à l'W-S-W puis, dans l'après-midi, au S-W : nouvelles bourrasques de pluie, de neige et de grêle. Le temps était des plus détestables ; la pression diminuait encore : à 9 h. du soir, nous relevions avec étonnement la faible hau-

187

Tableau N°1.

E; Lat: 48°10'15".

Résumé 1878-1879. Alt. des Barom: 337 m.; des pluv: 333 m.

Saisons	Mois	Pr… mo… mil…	7 h. s. W	WNW	NW	NNW	Jours Pluvieux (3)	Pluie simple	Neige tombée	Grêle	Grésil	Givre	Verglas	Gelée dure	Rosée bl.	Brouill.	J. orageux ou grésil	Nombre d'Orage	de tempête	Mois	Saisons
		7																			
Printemps	M	47.…	2	3	29	6	21	13	9	2	3	1	.	12	3	2	.	.	.	M	Printemps
	A	35.…	2	4	13	2	15	14	2	1	.	.	.	8	6	3	2	.	.	A	
	M	38.…	4	1	3	.	17	17	.	2	.	.	.	.	.	3	16	7	.	M	
Été	J	39.…	9	5	8	1	15	15	.	.	.	.	.	.	.	.	14	1	.	J	Été
	J	39.…	15	5	12	2	15	15	.	2	.	.	.	.	.	2	11	7	.	J	
	A	37.…	7	2	2	.	13	13	.	.	.	.	.	.	.	2	10	6	.	A	
Automne	S	40.…	6	4	13	2	10	10	.	.	.	.	.	.	.	12	8	2	.	S	Automne
	O	39.…	7	3	9	2	18	15	3	1	1	.	.	4	.	5	1	1	1	O	
	N	38.…	2	4	18	1	11	10	7	.	3	1	.	12	4	6	.	.	.	N	
Hyver	D	40.…	11	1	24	4	22	6	16	.	.	4	.	26	2	5	.	.	.	D	Hyver
	J	42.…	6	4	26	4	15	12	5	1	1	.	3	20	.	11	.	.	.	J	
	F	32.…	11	2	4	2	23	14	23	5	4	.	.	12	.	2	2	2	1	F	
Printems		47.…	8	8	45	8	53	44	11	5	3	1	.	20	9	8	18	7	.	Printems	
Été		39.…	31	12	22	3	43	43	.	2	.	.	.	.	.	4	35	14	.	Été	
Automne		40.…	15	11	40	5	39	35	10	1	4	1	.	16	4	23	9	3	1	Automne	
Hyver		42.…	28	7	54	10	60	32	44	6	5	4	3	58	2	18	2	2	1	Hyver	
Moyennes et totaux généraux		…	82	38	161	26	195	154	65	14	12	6	3	94	15	53	64	26	2	Totaux pour toute l'année	
Maxima		47.…	Moyennes en jours				J. pluv.x	Pluie s.	Neige t.	Grêle	Grésil	Givre	Verglas	Gelée dure	Rosée bl.	Brouill.	J. orag.x	Orages	Tempêtes		
Minima		…	27	13	54	9															

(1) 7m, 7…02 = 761,287 mm. — (3) Nous comptons comme jours pluvieux, indépendamment du relevé …s jours de pl… …être comptés à part. De même, pour les jours orageux, nous comptons sous cette …énominati…

Demangeon 11/7/79

Ob…

Mois.	Hauteur …
alt.	670 …
1878 J	201.…
F	40.…
M	242.…
A	277.…
M	–
J	98.7
J	123.…
A	–
S	82.6
O	–
N	–
D	–
1879 J	–
F	–
Tot.	–
Observateurs	Garnier, inst.

(Observ. inte…

XIII.

Température centigrade.

…n des minimas et des maximas absolus et de la moyenne annuelle pour 1878-1879 aux 3 stations ci-dessous.

…bsolue		Maxima absolue			Moyenne annuelle		
…n	Vagney	Epinal	Thaon	Vagney	Epinal	Thaon	Vagney
…0	$\overline{15}$°80	32°75	32°00	29°40	9°38	9°26	8°44

… générale pour les 3 stations et pour 1878-79 : 9°026

… tempête du 20 au 21 février.
(v. le résumé)

A. D.

...de grêle	Années
N. 6	1871 (1)
15	1872 (2)
8	1873
7	1874
4	1875
14	1876
14	1877
14	1878
11	Extrêmes et moyennes pour 7 ans

...en garantir

...mars, avril, mai }; — été { juin, juillet, août };

teur barométrique 705 mm. (735.31). Le vent de S-W ne discontinuait pas de mugir, la pluie était assez forte. Pour minuit, la bourrasque s'éloignait. Le lendemain, à 7 h. m., le baromètre était remonté à 716,19 (746,98), soit une hausse de près de 11 mm. depuis la veille à 9 h. du s., correspondant à l'éloignement de la tempête. Le soir, un orage avec grêle, *neige* et grésil. La quantité d'eau recueillie au pluviomètre, le 21 à 1 h., pour 24 heures, c'est-à-dire de la tempête seule, était de 14^{mm}5, ce qui est peu, relativement. Aucun dégât sérieux n'a été signalé.

TABLEAU

DES

MEMBRES COMPOSANT LE BUREAU

ET LES

COMMISSIONS ANNUELLES,

ET

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

BUREAU POUR 1879.

Président, M. *Le Moyne*, directeur des postes et télégraphes.

Vice-présidents, { M. *Lebrunt*, professeur de mathématiques, en retraite. M. G. *Gley*, professeur au collége d'Epinal. }

Secrétaire perpétuel, M. *Cherest*, directeur de l'Ecole industrielle des Vosges, principal du collége d'Epinal.

Secrétaire adjoint, M. *Colnenne*, inspecteur des forêts.

Trésorier, M. *Chapellier*, instituteur public en retraite.

Bibliothécaire-archiviste, M. *Lapicque* (Augustin), ancien professeur.

Bibliothécaire-archiviste-adjoint, M. *Martin*, chef de bataillon du génie, en retraite.

COMMISSIONS ANNUELLES POUR 1879.

1° COMMISSION D'AGRICULTURE.

MM. *Lebrunt*, président; *Gaudel*, secrétaire, *Chapellier*, *Colnenne*, *Defranoux*, *Gabé*, *Lapicque (Auguste)*.

Membre-adjoint : M. *Houberdon*.

2° COMMISSION D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE.

MM. *Voulot*, président ; G. *Gley*, vice-président ; *Chapellier*, secrétaire; *Conus*, *Haillant*, *Graillet*, *Tanant*.
MEMBRE-ADJOINT : M. *Defranoux*.

3° COMMISSION LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE.

MM. *Graillet*, président; *Conus*, *Châtel*, *Colnenne*, *Defranoux*, *Garnier*, *Haillant*.

4° COMMISSION SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE.

MM. *Martin*, président; *Adam*, vice-président ; *Lebrunt*, secrétaire ; *Berher*, *Châtel*, *Gebhart*, *Kiener*.

5° COMMISSION D'ADMISSION.

MM. *G. Gley*, président; *Garnier*, secrétaire, *Adam*, *Gaudel*, *Lapicque* (*Augustin*), *Martin*, *Mottet*.
Le Président de la Société et le Secrétaire perpétuel font partie de droit de toutes les commissions.

MEMBRES TITULAIRES,

résidant à Epinal

MM.

1878. *Adam*, architecte, président de la Société d'horticulture et de viticulture des Vosges.
1870. *Berher*, docteur en médecine.
1879. *Bippert*, ingénieur des ponts et chaussées.
1878. *Bœgner* (A. ✪), préfet du département des Vosges.
1874. *Brenier* (l'abbé), curé d'Epinal.
1879. *Cahen* ✱, ingénieur des ponts et chaussées.
1850. *Chapellier*, (I. ✪) instituteur public en retraite.

1877. *Châtel*, industriel, président de l'association des anciens élèves des écoles industrielles de Mulhouse et d'Epinal.

1853. *Cherest*, (I. ✪) directeur de l'École industrielle des Vosges, principal du Collége d'Epinal.

1874. *Collot*, imprimeur, ancien professeur d'histoire au Collége d'Epinal.

1859. *Colnenne*, inspecteur des Forêts.

1859. *Conus* (✻, I. ✪), agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie.

1828. *Defranoux*, inspecteur des contributions indirectes, en retraite.

1873. *Demangeon*, chef de bureau à la Préfecture, secrétaire de la Commission départementale de météorologie des Vosges.

1878. *Gabé* ✻, conservateur des Forêts.

1878. *Garnier*, conducteur des Ponts et chaussées, chef des bureaux de l'Ingénieur en chef.

1874. *Gaudel*, sous-inspecteur des Forêts.

1871. *G. Gebhart*, pharmacien.

1853. *Gley* (Gérard), (A. ✪) professeur de troisième au Collége.

1877. *Graillet*, agrégé de l'enseignement spécial, professeur à l'École industrielle.

1875. *Haillant*, avoué, docteur en droit.

1878. *Kiener* (Christian) ✻, industriel, membre du Conseil général, président de la Commission départementale.

1879. *Kiener* (Roger), industriel et manufacturier.

1879. *Kintzel*, chef de section des chemins de fer de l'Est.

1861. *Lapicque* (Auguste), vétérinaire.

1876. *Lapicque* (Augustin), (A. ✪) ancien professeur.

1856. *Lebrunt*, (I. ✪) professeur de mathématiques, en retraite.

1864. *Le Moyne* (✻, A. ✪), directeur des Postes et télégraphes.

1873. *Malarmé* ✻, avocat, juge suppléant.

1876. *Martin* (O. ✻), chef de bataillon du génie, en retraite.

1854. *Maud'heux* (A. ✪), avocat, docteur en droit.

1862. *Merlin* (A. ✪), secrétaire de l'Inspection académique.

1879. *Mottet* ✻, ancien directeur des postes de la Seine.

1879. *Tanant* (A. ✪), juge de paix.

1876. *Voulot*, conservateur du Musée départemental.

MEMBRES LIBRES,

résidant à Épinal.

1877. *Ancel*, docteur en médecine.
1874. *Gley* (Emile), ancien imprimeur.
1877. *Pellerin*, imprimeur imagiste.
1879. *Thierry*, ancien directeur de la maison André Kœchlin et Cie de Mulhouse, propriétaire à Epinal.

MEMBRES ASSOCIÉS,

résidant dans le département des Vosges.

MM.

1877. *Arnould*, industriel à Saint-Maurice-sur-Moselle.
1875. *Boucher*, fils, fabricant de papier à Docelles.
1877. *De Boureulle* (O. ✻), colonel d'artillerie en retraite, à Docelles
1864. *Bourguignon*, cultivateur à Vrécourt.
1850. *Buffet* (Louis) ✻, sénateur, ancien Ministre.
1875. *Cabasse*, pharmacien, à Raon-l'Etape.
1865. *Chevillot* (A. ◐), principal du Collége de Remiremont.
1843. *Chevreuse*, docteur en médecine, à Charmes.
1866. *Claudel*, fabricant de papier, à Docelles.
1875. *Claudot*, docteur en médecine, ancien sénateur, à Eloyes.
1875. *Colin*, agriculteur à Ménil-sous-Harol (Ville-sur-Illon).
1878. *Conrard*, licencié en droit, à Damas-devant-Dompaire,
1862. *Deblaye*, (l'abbé), archéologue, à Coussey.
1876. *Déchambenoît*, directeur des usines de la Pipée (Fontenoy-le-Château.)
1868. *Defrance*, cultivateur à Langley (Charmes).
1861. *Desfourneaux*, curé de Malaincourt (Bulgnéville).
1876. *Dubois* (Jules), propriétaire à Martigny-les-Lamarche.
1873. *Edme* (Louis), à Rouceux (Neufchâteau).
1872. *Evrard*, père, banquier, président du Tribunal de commerce à Mirecourt.
1879. *Favre* (Auguste), dit *Balthazard*, cultivateur à Neufchâteau.

1861. *Ferry* (Hercule), industriel et agriculteur, président du Comice agricole, à Saint-Dié.

1877. *Forel*, père ❋, président du Comice agricole de Remiremont, à Rupt.

1877. *Forel* (Paul) industriel à Rupt.

1875. *Fournier*, docteur en médecine, à Rambervillers.

1832. *Friry*, avocat, archéologue, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Remiremont.

1872. *Gaspard* (Emile), notaire, à Mirecourt.

1878. *Gautier*, ancien capitaine du génie, industriel à Monthureux-sur-Saône.

1864. *George* ❋, cultivateur, à Mirecourt.

1861. *Guinot*, curé de Contrexéville.

1876. *Hénin* (le prince d'), au château de Bourlémont (Neufchâteau).

1864. *Houberdon*, cultivateur à Naimont, commune d'Uzemain (Xertigny).

1866. *Krantz* (Léon), fabricant de papier, à Docelles.

1859. *Lahache*, juge de paix à Xertigny.

1862. *Lebeuf*, agriculteur à Neufchâteau.

1879. *Leblanc*, directeur de la ferme-école du Beaufroy, près Mirecourt.

1864. *Leclerc* ❋, médecin-major en retraite, à Ville-sur-Illon.

1867. *Lederlin*, directeur des établissements industriels de Thaon.

1867. *Lefebvre*, pharmacien à Neufchâteau.

1878 *Legras*, docteur en médecine à Dompaire.

1862. *Liétard* ❋, docteur en médecine à Plombières.

1858. *Louis*, principal du Collége de Bruyères.

1876. *Lung*, industriel à Moussey (Senones).

1861. *Mansuy*, vétérinaire à Remiremont.

1879. *Masure*, industriel à Arches.

1876. *Michaux*, architecte à Sartes (Neufchâteau).

1870. *Moitessier*, ancien négociant, ancien juge au Tribunal de commerce, à Mirecourt.

1879. *Morlot*, cultivateur, vice-président du Comice agricole de Neufchâteau, à La Neuveville (Châtenois).

1839. *Mougeot* ❋, docteur en médecine à Bruyères, membre du Conseil général.

1863. *Perdrix*, cultivateur à Bazoilles, président du Comice de Neufchâteau.
1876. *Pernet*, (Léon), négociant, maire de Rambervillers.
1861. *Perrin*, (Sulpice), botaniste, à Cremanvillers (Vagney).
1856. *Petit* (I. ✿), ancien principal du Collége, à Neufchâteau.
1860. *Préclaire*, arboriculteur, receveur-buraliste à Charmes.
1842. *De Pruines*, père ✻, maître de forges à Sémouse (Xertigny).
1859. *Renault* (A. ✿), pépiniériste à Bulgnéville.
1836. *Resal*, père ✻, avocat, à Dompaire.
1862. *Resal*, fils, docteur en médecine, à Dompaire.
1878. *Sellière*, F. ingénieur civil, à Senones.
1878. *Simonet*, professeur au Collége de Neufchâteau.
1864. *Thiriat*, (Xavier), naturaliste a Kichompré, près Gérardmer.
1859. *Thomas*, curé de Biffontaine (Brouvelieures).
1862. *Verjon* ✻, docteur en médecine, à Plombières.

MEMBRES CORRESPONDANTS,

résidant hors du département des Vosges.

MM.

1862. *Abert*, chef du service des enfants assistés et des établissements de bienfaisance de la Gironde, à Bordeaux.
1862. *Adam* ✻, conseiller à la Cour d'appel, rue des Tiercelins, 34, à Nancy.
1846. *Aubry* (Félix), propriétaire, rue du faubourg Poissonnière, 35, à Paris.
1875. *Barbier de Montault*, camérier de Sa Sainteté, au château de Mâris, par Jaulnay (Vienne).
1879. *Barbier*, secrétaire général de la Société de Géographie de l'Est, rue de la Prairie, 1 *bis*, Nancy.
1861. *Bataillard*, agronome, à Champagney, par Audeux (Doubs).
1854. *Baudrillart* ✻, ancien conservateur des Forêts, à Dreux.
1855. *Baudrillart* ✻, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue de l'Odéon, 10, à Paris.
1874. *De Bauffremont-Courtenay*, (le prince Gontran), au château de Brienne (Aube).

1871. *De Bauffremont-Courtenay,* (le prince Eugène), duc d'Atrisco, au château de Brienne (Aube).

1878. *Bécus,* agriculteur, membre de la Société centrale d'agriculture de Meurthe et Moselle, à Nancy.

1862. *Bégel* (l'abbé), missionnaire en Amérique.

1860. *Benoît* ✻, doyen de la Faculté des lettres de Nancy.

1870. *Benoît* (Arthur), rue St-Jean, 39, à Nancy.

1864. *Benoît* (Sébastien), vérificateur des poids et mesures à Dôle.

1862. *Bertherand,* docteur en médecine, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

1842. *Blaise* (des Vosges) ✻, professeur d'économie politique, rue Chaptal, 7, à Paris.

1871. *De Blignières* O. ✻, ancien préfet des Vosges.

1876. *Bonardot,* archiviste, rue d'Enfer, 84, Paris.

1875. *Boudard* (A. ✿), inspecteur de l'enseignement primaire, à Troyes.

1862. *Bourgeois,* ancien professeur à l'École professionnelle de Mulhouse, en retraite, à Besançon.

1863. *Bourguin,* président honoraire de la Société protectrice des animaux, avenue de Neuilly, 129, Paris.

1853. *Bourlon de Rouvre* (C. ✻), ancien préfet des Vosges.

1861. *Bourlot,* professeur de mathématiques au Lycée de Montauban.

1879. *Braconnier,* ingénieur des mines, 5, rue de la Monnaie, à Nancy.

1870. *Buez,* docteur en médecine, ancien inspecteur de l'établissement hydrominéral de Martigny-les-Bains (Vosges).

1875. *Burtaire,* inspecteur de l'enseignement primaire à Toul.

1862. *Caillat,* docteur en médecine à Aix.

1863. *Campaux* ✻, docteur-ès-lettres, professeur de littérature latine à la Faculté des lettres de Nancy.

1874. *Chabert,* directeur de la Compagnie d'assurances l'Union, quai Claude-le-Lorrain, 22, à Nancy.

1873. *De Chanteau,* archiviste paléographe, au château de Montbras, par Maxey-sur-Vaise (Meuse).

1869. *Chervin*, aîné, directeur-fondateur de l'Institution des bègues, avenue d'Eylau, 90, à Paris.

1845. *Claudel* ✻, ingénieur civil, rue le Regrattier, 10, à Paris.

1862. *De Clérambault*, (Gatian) vérificateur des domaines, à Bourges.

1867. *De Clinchamps* ✻, inspecteur des enfants assistés à Châteauroux.

1849. *Cournault* ✻, conservateur du Musée lorrain, à Malzéville-Nancy.

1853. *Danis*, architecte, rue de Médicis, 8, à Paris.

1873. *Darcy* ✻, ancien préfet des Vosges.

1856. *Daubrée* (C. ✻) membre de l'Institut (Académie des sciences), directeur de l'Ecole des mines, boulevard St-Michel, 62, à Paris.

1879. *Debidour*, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, président de la Société de géographie de l'Est.

1847. *Delesse* (O. ✻), ingénieur en chef des mines, professeur à l'Ecole des mines et à l'Ecole normale supérieure, rue Madame, 59, à Paris.

1856. *Delétang* ✻, ingénieur des chemins de fer de l'Est, à Charleville.

1876. *Denis-Ginoux*, greffier de paix, à Château-Renard (Bouches-du-Rhône.

1847. *Desbœufs* ✻, statuaire, rue Notre-Dame-de-Lorrette, 47, à Paris.

1846. *D'Estocquois* ✻, professeur de mathématiques appliquées à la Faculté des sciences de Dijon.

1843. *Dompmartin*, docteur en médecine, à Dijon.

1851. *Druhen*, aîné, professeur à l'École de médecine de Besançon.

1865. *Duhamel*, archiviste du département de Vaucluse, à Avignon.

1863. *Dulac* (O ✻), colonel du 12e régiment de dragons.

1879. *Duroselle*, professeur d'agriculture du département des Vosges, à Malzéville (Nancy).

1875. *Faudel*, docteur en médecine, à Colmar.

1879. *Finot*, avocat, archiviste de la Haute-Saône, à Vesoul.

1874. *Florentin*, receveur des établissements de bienfaisance, à Bar-le-Duc.

1870. *Français* (O ✻), peintre paysagiste, rue Carnot, 3, à Paris.

1844. *Gaillardot*, médecin sanitaire, à Alexandrie (Egypte).

1863. *Gasquin* ✻, proviseur du Lycée de Reims.

1874. *Gaudé*, instituteur à Sauvigny (Meuse).

1876. *Gérard*, receveur de l'Enregistrement, à Neuilly-Saint-Front (Aisne).

1878. *Germain* (O. ✻), membre de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, ancien président de la Société languedocienne de géographie.

1844. *Gigault d'Olincourt*, ingénieur civil, architecte, à Bar-le-Duc.

1852. *Gillebert d'Hercourt*, directeur de l'Établissement hydrothérapique, médecin consultant aux eaux d'Enghien (Seine-et-Oise.)

1863. *Giraud*, président du tribunal civil, à Niort.

1845. *Gley* (C. ✻), officier d'administration principal des subsistances militaires, en retraite, boulevard Magenta, 7, à Paris.

1878. *Gley*, René, vérificateur des Domaines, à Albertville (Savoie).

1842. *Godde de Liancourt*, fondateur de la Société des naufrages, rue de l'Odéon, 8, à Paris.

1876. *Des Godins de Souhesmes*, Gaston, publiciste, 79, rue de Constantine à Alger.

1844. *Godron* (O ✻), correspondant de l'Institut (Académie des sciences), naturaliste, doyen honoraire de la Faculté des sciences, à Nancy.

1869. *Grad*, (Charles), député de Colmar au Reichstag, homme de lettres à Turckheim (Alsace).

1873. *De Grandprey*, inspecteur général des Forêts, 65, rue de Bourgogne, à Paris.

1869. *Guérin*, Raoul, archéologue, rue Saint-Julien, 8, à Nancy.

1859. *Guerrier de Dumast* (baron) (O. ✻), secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Nancy.

1864. *Guibal*, sous-inspecteur des Forêts, à Poligny.

1844. *Guillaume* (l'abbé), aumônier de la Chapelle ducale, à Nancy.

1877. *Guilmoto*, archiviste au Ministère de l'Intérieur, à Paris.

1836. *Haussmann* ✻, ancien intendant militaire, rue St-Georges, 23, à Paris.

1863. *Héquet*, comptable aux Forges de Liverdun (Meurthe-et-Moselle).

1876. *De Hoben* (baron) consul de Bolivie, à Alger.

1858. *Hoorebecke* (Gustave van), avocat à la Cour d'appel de Gand.

1829. *Hubert*, naturaliste et homme de lettres, à Iverdun.

1848. *Husson*, pharmacien à Toul.

1869. *Husson*, (A. ◐), proviseur du Lycée de Chaumont.

1874. *Hyver* (l'abbé), professeur à l'Université catholique de Lille (Nord).

1875. *Jacob*, directeur du Musée, à Bar-le-Duc (Meuse).

1863. *Joly*, avocat, secrétaire de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.

1860. *Joubin*, (A. ◐), censeur des études au Lycée Louis-le-Grand, à Paris.

1861. *Joumar*, avocat à la Cour d'appel, suppléant du juge de paix du 3e arrondissement, rue de Lille, 7, à Paris.

1866. *Jouve*, professeur, rue d'Erlanger, 18, à Paris-Auteuil.

1874. *Julhiet* (O. ✻), capitaine de vaisseau, à la Côte-Saint-André (Isère).

1864. *Just Pidancet*, conservateur du Musée de Poligny, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de la même ville.

1858. *Jutier* ✻, ingénieur en chef des mines, à Châlon-sur-Saône, (Saône-et-Loire).

1868. *Kuhn* (l'abbé Hermann), curé de Brouderdoff (par Valérystal), (Meurthe-et-Moselle).

1855. *Kuss* ✻, ingénieur en chef des Ponts et chaussées, à Paris.

1872. *Lafosse* ✻, sous-intendant militaire à Alger.

1829. *Languet de Sivry*, propriétaire à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or).

1869. *Lapaix*, graveur héraldique, rue des Dominicains, 138, à Nancy.

1877. *Laprevote* (Charles), secrétaire de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

1873. *Laurent* (l'abbé) (I. ◐), ancien inspecteur d'Académie, à Paris.

1878. *Le Bègue*, directeur de l'Asile public des aliénés, à Bron, près Lyon.

1872. *Leblanc* ✻, ingénieur en chef des Ponts et chaussées, à Caen.

1849. *Lebrun*, architecte à Lunéville.

1866. *Le Cler* ✻, docteur en médecine, médecin consultant aux eaux de Contrexéville, rue du Couchant, 4, à Reims.

1879. *Le Cler* ✻, sous-intendant militaire en retraite, à Cannes.

1858. *Legrand du Saulle* ✻, docteur en médecine, boulevard Saint-Michel, 9, à Paris.

1867. *Lehr*, docteur en droit, professeur de droit civil français et de droit comparé à l'Académie de Lausanne (canton de Vaud Suisse).,

1844. *Lepage*, (Henri) ✻, archiviste du département de Meurthe-et-Moselle, président de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

1874. *Le Plé* ✻, docteur en médecine, président de la Société libre d'Émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.

1847. *Levallois* ✻, inspecteur général des mines, rue Belle-Chasse, 44, à Paris.

1866. *Lévy*, grand rabbin, à Vesoul.

1853. *L'héritier* ✻, inspecteur des eaux thermales de Plombières.

1849. *Liégey*, docteur en médecine à Thiais-Choisy-le-Roy (Seine).

1844. *Lionnet* ✻, ancien professeur de mathématiques au Lycée Louis-le-Grand, avenue de Villiers, 8, à Paris.

1861. *Liron* (Jules de) d'Airolles, secrétaire général honoraire de la Société d'agriculture de Châlon-sur-Saône, rue de Sèvres-Vaugirard, 82, à Paris.

1878. *Lorrain*, homme de lettres, à Iberville (Canada).

1878. *Malgras*, procureur de la République à Lunéville.

1864. *Malte-Brun* ✻, secrétaire général honoraire de la Société de géographie, rue Jacob, 16, à Paris.

1859. *Marchal*, archéologue, juge de paix à Bourmont (Haute-Marne).

1871. *Maréchal*, (A. ✪) inspecteur de l'Instruction primaire, à La Châtre (Indre).

1847. *Martins* (O. ✻), professeur à la Faculté de médecine de Montpellier.

1854. ***Matheron*** ✻ ingénieur civil, à Marseille.

1847. ***Mauléon*** (de), directeur-fondateur du ***Recueil industriel et des Beaux-Arts***, à Paris.

1876. ***Max Werly***, négociant, boulevard Sébastopol, 72, à Paris.

1852. ***Meaume*** ✻, avocat, ancien professeur à l'Ecole forestière, grande avenue, 45, à Neuilly-sur-Seine.

1857. ***Michaud*** ✻, capitaine adjudant-major en retraite, chef d'institution à Sainte-Foy-les-Lyon.

1859. ***Morand*** ✻, médecin principal à l'hôpital militaire de Besançon.

1866. ***Mortillet***, (Gabriel de), ingénieur civil, rue de Vaugirard, 35, à Paris.

1861. ***Mougel***, curé de Duvivier, par Bône (Algérie).

1878. ***Moynier de Villepoix***, pharmacien à Abbeville (Somme).

1841. ***Naville*** (Adrien), praticulteur à Genève.

1874. ***Nicolas***, ancien avoué, rue Saint-Nicolas, à Nancy.

1868. ***Noël*** (Ernest), industriel à Paris.

1879. ***Nolen***, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Montpellier, secrétaire général de la Société languedocienne de géographie.

1871. ***Olry*** (A. ✪), instituteur à Allain-aux-Bœufs, par Colombey-les-Belles (Meurthe-et-Moselle).

1845. ***Oulmont*** ✻, docteur en médecine, rue Bergère, 21, à Paris.

1876. ***Oustry*** ✻, ancien préfet des Vosges, préfet du Rhône, à Lyon.

1876. ***Papier***, entreposeur des tabacs, à Bône (Algérie).

1864. ***Pâté***, professeur d'agriculture, à Nancy.

1852. ***Péchin*** ✻, ancien sous-préfet de Remiremont.

1847. ***Perrey*** ✻, professeur honoraire de la Faculté des sciences de Dijon, rue du Port, 78, à Lorient.

1872. ***Pfaff***, professeur d'allemand au Lycée de Versailles.

1841. ***Pierrard***, ancien officier du génie.

1839. ***Pinel***, avocat à la Cour d'appel, rue Laffitte. 34, à Paris.

1829. ***Piroux*** ✻, directeur de l'Institution des sourds-muets, à Nancy.

1872. ***Plassiard***, ingénieur civil, inspecteur du travail des enfants dans les manufactures, rue Saint-Léon, 52, à Nancy.

1844. *Poirel* ❋, président de chambre à la Cour d'appel d'Amiens.

1861. *Ponscarme* ❋, graveur de médailles, à Paris.

1876. *Puton*, inspecteur des Forêts, avocat, professeur de droit à l'Ecole forestière, rue Saint-Dizier, 138, à Nancy.

1871. *Quintard*, secrétaire-adjoint de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

1869. *Rabache*, homme de lettres à Morchain (par Nesle) Somme.

1862. *De Rebecque* (Constant), président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

1872. *F. Renauld*, pharmacien, à St-Chamond (Loire).

1872. *J. Renauld*, juge suppléant au tribunal civil, rue Callot, 9, à Nancy.

1859. *Reuss*, docteur ès-sciences, professeur de mathématiques au Lycée de Belfort.

1856. *Risler*, ancien rédacteur du *Journal d'agriculture pratique*, agronome, propriétaire à Calèves-sur-Nyon, canton de Vaud (Suisse).

1870. *Ristelhüber*, homme de lettres, quai Saint-Nicolas, 3, à Strasbourg.

1869. *Robert*, docteur en médecine, rédacteur en chef de la *Revue médicale, française et étrangère*, rue du Montet, 22, à Nancy.

1842. *Salmon* ❋, conseiller à la Cour de cassation.

1829. *Saucerotte* ❋, médecin en chef honoraire à l'hôpital de Lunéville.

1843. *Simonin* ❋, docteur en médecine, professeur à la Faculté de médecine, à Nancy.

1867. *Steinheil* ❋, manufacturier à Rothau, ancien député.

1862. *Terquem* ❋, ancien administrateur du Musée géologique de Metz, rue de la Tour, 78, à Passy.

1853. *Thévenin*, conseiller à la Cour d'appel de Paris, boulevard Saint-Michel, 45.

1869. *Thévenot*, ancien vérificateur des poids et mesures, rue de la Trinité, 5, à Troyes (Aube).

1858. *Trouillet*, arboriculteur, à Montreuil-les-Pêches (Seine).

1825. *Turck*, docteur en médecine, ancien représentant, à Langres.

1844. *Vagner*, imprimeur-libraire-éditeur, rue du Manége, 3, à Nancy.

1845. *Valdezey*, médecin à Liancourt (Oise).

1875. *Valkenaër* (le baron de), agriculteur, au Paraclet (Aube).

1876. *Vautrin*, professeur libre d'ophtalmologie, rue Dom Calmet, 6, à Nancy.

1829. *Vergnaud-Romagnési*, négociant à Orléans.

1862. *Vesins* (vicomte de) (O. ✱), ancien préfet des Vosges.

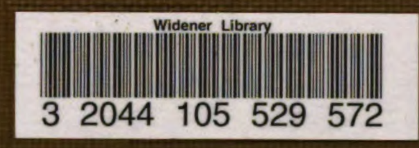
1879. *Ville* (Georges) ✱, professeur, administrateur au Muséum d'histoire naturelle, 57, rue Cuvier, à Paris.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE VOLUME DE 1879.

Epinal, V. Collot, Imp.


Widener Library
3 2044 105 529 572